LES PARALIPOMÈNES

LES DEUX LIVRES

Les anciens Hébreux (1) ne faisaient qu'un livre des Paralipomènes (2). Aujourd'hui dans les Bibles imprimées à leur usage, ils les partagent comme nous, pour se conformer à la manière de citer des *Concordances*, dont ils ont emprunté l'usage aux chrétiens. Ils intitulent ces livres דברי הימים, les *Paroles des Jours* ou les *Annales ;* et saint Jérôme les appelle les *Livres de la Chronique,* parce qu'on y trouve l'histoire sommaire des temps selon l'ordre chronologique. Les Latins ont emprunté des Grecs le nom de *Paralipomènes,* Παραλειπομένων, qu'ils donnent à ces livres. Ce mot en grec signifie *ce qui est omis,* comme pour insinuer que cet ouvrage est une espèce de supplément aux autres livres de l'Écriture ; et en effet, on y trouve diverses particularités qu'on ne voit point ailleurs.

Les Juifs et nos commentateurs attribuent communément ces livres à Esdras. Il les composa au retour de la captivité, aidé, dit-on, des prophètes Aggée et Zacharie, qui vivaient alors. Les apparences favorisent assez cette opinion. 1° Il paraît que c'est l'ouvrage d'un seul écrivain ; l'égalité du style, la liaison des faits, les récapitulations et les réflexions qu'il fait quelquefois le prouvent assez. 2° Cet écrivain vivait après la captivité : Il rapporte (3) le décret de Cyrus qui accorde aux Juifs la liberté de retourner de Babylone à Jérusalem ; il parle des premiers qui habitèrent Jérusalem après la captivité (4), et de plusieurs autres qui n'ont vécu en Judée qu'après cet événement (5). 3° Il emploie des termes qui n'ont point été usités, ou du moins qu'on ne lit pas dans les ouvrages écrits avant la captivité ; il a aussi certaines expressions et certaines constructions qui sont propres à Esdras (6).

Mais si ces circonstances sont favorables à ceux qui regardent Esdras comme auteur de cet ouvrage, il y en a d'autres qui paraissent contraires à cette opinion. On trouve dans ces livres la généalogie de Zorobabel poussée jusqu'à la onzième génération (7), savoir 1. Hanania, 2. Phaltia, 3. Jéséia, 4. Raphaïa, 5. Arnan, 6. Obdia, 7. Séchénia, 8. Séméia, 9. Naaria, 10. Élioénaï, 11. Oduia : or ces onze générations ont duré environ trois cents ans : Ainsi Esdras, qui vivait du temps de Zorobabel, n'a pu les écrire. Il faut donc ou qu'il ne soit point auteur de ces livres, ou que cette suite de générations y ait été ajoutée après coup.

L'auteur des Paralipomènes n'était ni auteur contemporain des faits qu'il raconte, ni auteur original, mais rédacteur et abréviateur ; il rédigeait et abrégeait ce que d'autres

---

(1) *Joseph. contra Apion.* I. 8. - *Origen. apud Euseb. Hist.* VI. 25. — (2) *Hieronym., ad Domnion. et Rogatian.* — (3) II. *Par.* IX. XXXVI. *v. ult.* — (4) I. *Par.* IX. 2 *et seq.* — (5) Voyez la fin du chapitre II du 1er livre des Paralipomènes. — (6) ככור, une tasse. I. *Esdr.*, I. 10 ; VIII. 27. *et* I. *Par.*, XXVIII. 17. אדרכנים, une dragme. I. *Par.*, XXIX. 7, דרכמנים I. *Esdr.* II. 69. II. *Esdr.*, VII. 70. רכסדות des radeaux. II. *Par.*, II. 16. — (7) I. *Par.* III. 19. *et seqq.*

avaient dit avant lui. Il emprunte jusqu'aux propres termes des mémoires qu'il avait en main, quoiqu'ils ne convinssent pas à l'époque où il vivait, sans se mettre en peine de les ajuster à son temps en corrigeant le style. Il rapporte quelquefois des généalogies qui paraissent ne pas s'accorder entre elles ; et il les présente sans y toucher, sans les concilier, sans même avertir qu'elles ne conviennent pas : Il eût été aisé alors de lever les difficultés, et de donner des éclaircissements que la longueur des siècles et la perte des anciens monuments ne nous permettent plus de rechercher. Sa fidélité, son exactitude, son jugement, sa sincérité, sa droiture éclatent dans tout l'ouvrage ; et les sources où il a puisé ce qu'il rapporte ne peuvent être ni plus pures ni plus certaines : ainsi son travail a, de ce côté, tout ce qu'il peut avoir de poids et de certitude.

Il dit que, de son temps, l'arche avec ses bâtons était encore dans le sanctuaire, comme du vivant de Salomom (1). Or, après la captivité, l'arche n'était plus dans le temple, ou du moins elle n'y était pas de la même manière que sous Salomon. Il dit ailleurs que les enfants de Siméon allèrent attaquer quelques descendants de Cham, et que s'étant rendus maîtres de leur pays ils s'y maintinrent jusqu'à son temps (2). Un peu après, il raconte une semblable expédition de ceux de cette tribu contre les Amalécites : Elle arriva sous Ézéchias, et l'auteur dit qu'ils étaient dans leur conquête encore de son temps (3), c'est-à-dire avant que Salmanasar eût amené en captivité les dix tribus. Au chapitre suivant, il parle de la captivité des dix tribus, et il remarque que, de son vivant, cette captivité existait encore (4). Il dit ailleurs que Salomon ayant assujetti les Cananéens, épargnés par les Israélites, *ils lui sont demeurés tributaires jusqu'aujourd'hui* (5) : Il suppose donc que le royaume de Juda subsistait encore. Enfin il dit que les Iduméens, s'étant révoltés contre Juda, *sont demeurés affranchis jusqu'aujourd'hui* : Il y avait donc encore alors des rois de Juda (6). De tout cela il suit que l'auteur de ces livres, écrivant après la captivité, a souvent copié des mémoires dressés par des auteurs contemporains qui vivaient longtemps avant lui.

Le premier livre des Paralipomènes contient une espèce de récapitulation de l'histoire sainte par généalogies, depuis l'origine du monde jusqu'au commencement du règne de David, et la suite du règne de ce prince jusqu'à sa mort. Le deuxième continue le récit jusqu'au retour de la captivité, et la liaison qui existe entre les deux livres montre que c'est un ouvrage d'un seul jet.

Le dessein de l'auteur de ces deux livres n'était pas de nous donner un supplément des autres livres de l'Écriture, puisqu'il a répété fort au long des choses déjà écrites auparavant, qu'il n'a rapporté qu'un assez petit nombre de faits nouveaux, et qu'il en a omis une infinité d'autres dont la connaissance aurait procuré un très grand éclaircissement pour l'Histoire sainte. Son but n'était pas de nous écrire des annales où les événements et les faits fussent mieux circonstanciés et plus liés que dans les histoires précédentes, et où les dates et les caractères de chronologie fussent plus marqués et plus suivis. On ne trouve dans tout cet ouvrage rien de ce qu'on aurait dû y voir, si l'auteur eût suivi ce plan. Il ne se proposait pas de nous tracer un abrégé des autres livres historiques de l'Ancien Testament ; car il y a une infinité de faits dans Moïse, dans Josué, dans les Juges et même dans les Rois, qu'il ne touche point. Il ne commence proprement son histoire qu'à la mort de Saül. Dans le règne de David, il a fait des omissions très considérables : Il ne dit rien du péché de ce prince avec Bethsabée ni de tout ce qui le suivit, il ne parle pas de l'inceste d'Amnon avec Thamar ni de toute l'histoire d'Absalom. Il rapporte peu de choses des rois d'Israël et des affaires qui regardent leur royaume ; il enveloppe dans un profond silence tout ce qui regarde cet état, depuis la prise d'Amasias, roi de Juda (7), par Joas, roi d'Israël. Les der-

(1) III. *Reg.* VIII. 8 ; *et* II. *Par.* V. 9. — (2) I. *Par.* IV. 41. — (3) I. *Par.* IV. 43. — (4) I. *Par* V. 26. — (5) II. *Par.*. VIII. 8. — (6) II. *Par.* XXI. 10. — (7) II. *Par.* XXV. 17. *et seq.*

nières guerres contre les rois d'Israël qui furent suivies de la captivité des dix tribus, sont des événements qui méritaient sans doute son attention s'il eût voulu abréger les livres des Rois ; cependant il n'en dit pas un mot. Enfin, il ne paraît pas qu'il ait eu en vue de nous tracer dans les premiers chapitres de son ouvrage des généalogies exactes ; il nous donne deux fois celle de Juda, savoir au chapitre II et au chapitre IV, et dans ce dernier il la conduit par les deux branches de Pharès et de Séla. A quoi bon tout ce détail s'il ne voulait que parvenir à David ? et que sert de marquer si exactement les villes et les lieux habités par la tribu de Juda ? Pourquoi ne pas conduire cette généalogie par les deux branches jusqu'au temps de la captivité ? Il nous rapporte aussi deux fois la généalogie de Benjamin (1) et celle de Saül (2), et cela d'une manière assez différente, sans toutefois oublier les lieux de la demeure et du partage de chacun ; et c'est ce qu'il marque le plus fidèlement.

Nous croyons que son but et sa principale intention était de montrer quel avait été avant la captivité, et quel devait être depuis le retour, le partage des familles, pour que chacun rentrât, autant qu'il serait possible, dans l'héritage de ses pères. Il y avait, dès le commencement, dans chaque tribu des registres publics des terres de chaque maison, afin que de cinquante ans en cinquante ans, dans les années jubilaires, chacun put se remettre en possession de ses biens, et qu'on n'aliénât jamais ses fonds. L'auteur, quelquefois (3), a moins eu soin de spécifier les noms des personnes que ceux des villes et des lieux qu'elles ont occupés. Mais ce qu'il avait principalement dans l'esprit était d'entrer dans un grand détail touchant les fonctions, les généalogies, les familles, l'ordre des prêtres et des lévites, choses sur lesquelles il s'étend davantage (4) ; et c'est ce qui était le plus nécessaire au retour de la captivité, pour rétablir chacun dans son ancien rang, dans ses premières fonctions, et dans l'héritage de ses ancêtres, conformément aux anciens registres (5). L'auteur ne perd point de vue la religion, le culte du Seigneur et son temple. Il décrit avec grand soin les vases de la maison de Dieu ; il est attentif à marquer les princes qui ont autorisé ou souffert l'idolâtrie, et ceux qui ont suivi et pratiqué la vraie religion. C'est sur ces qualités qu'il se règle pour distribuer les louanges ou le blâme ; tout le reste le touche peu.

Celui qui a composé cet ouvrage avait en main un très grand nombre d'écrits, de pièces et de mémoires, dont nous regrettons aujourd'hui la perte, et qui nous font comprendre l'attention qu'avaient les anciens Hébreux de conserver les faits qui concernaient leur république, et combien leur histoire serait parfaite si Dieu eût permis que tous ces beaux monuments fussent parvenus jusqu'à nous. On cite très souvent dans les Paralipomènes (6) les *Journaux de Juda et d'Israël*, qui étaient apparemment des mémoires où l'on écrivait jour par jour ce qui arrivait de plus remarquable dans l'État et dans la religion. Les auteurs de ces ouvrages n'étaient point des écrivains à gages, et payés pour ne marquer que ce qui était avantageux ou agréable aux princes ; c'étaient pour la plupart des prophètes, dont la capacité, la sagesse, la maturité, le discernement, la piété, la sincérité, le désintéressement étaient connus dans tout Israël.

Du temps de David et des rois de Juda ses successeurs, il y eut toujours des prophètes qui s'appliquèrent à écrire l'histoire des princes sous lesquels ils vivaient. Samuel, Nathan et Gad écrivirent ce qui regarde le règne de David (7). Nathan, Abias et Addo prirent le même soin du temps de Salomon (8). Addo et Séméias ont écrit l'histoire de Roboam (9). Addo continua et écrivit celle d'Abia (10). Hanani écrivit sous Asa (11), et Jéhu, fils d'Hanani, sous Josaphat (12). Sous le même Josaphat, on vit les prophètes Éliézer (13) et Jahaziel (14). Isaïe écrivit ce qui se passa sous

(1) I. *Par.* VII *et* VIII. — (2) I. *Par.* VIII *et* IX. — (3) Voyez I. *Par.* II. 54. — (4) I. *Par.* VI. IX. XXIII. XXIV. XXV. XXVI. — (5) II. *Esdr.* XII. 22-23. — (6) II. *Par.* XVI. 11 ; XXIV. 27 ; XXV. 26 ; XXVII. 7. *etc.* — (7) I. *Par.* XXIX. 29. — (8) II. *Par.* IX. 29. — (9) II. *Par.* XII. 15. — (10) II. *Par.* XIII. 22. — (11) II. *Par.* XVI. 7. — (12) II. *Par.* XX. 34. — (13) II. *Par.* XX. 37. — (14) II. *Par.* XX. 14.

Ozias (1) et sous Ézéchias (2). Ce même prophète eut beaucoup de part à ce qui arriva sous Achaz, et nous en voyons presque toute l'histoire dans ses prophéties (3). Hozaï écrivit sous Manassé (4), et Jérémie sous Josias et ses enfants, qui furent les derniers rois de Juda (5). Voilà une chaîne d'historiens, tous prophètes, qui ont écrit les annales du royaume de Juda.

Le royaume d'Israël, quoique schismatique et séparé de la Synagogue, qui résidait dans Juda, ne fut pas entièrement abandonné de Dieu ; il s'y conserva toujours un bon nombre d'âmes fidèles et attachées à son service. Dieu y envoya souvent des prophètes pour rappeler à leur devoir les vrais Israélites ; et dans le temps qu'Élie croyait être le seul prophète du Seigneur conservé en vie, Dieu lui déclara qu'il s'était réservé dans Israël sept mille hommes qui n'avaient pas fléchi le genou devant Baal (6). Ahias de Silo parut sous Jéroboam, fils de Nabat (7), et Jéhu, fils d'Hanani, sous Baasa (8). Élie et un grand nombre d'autres vécurent sous le règne d'Achab. Élisée, Jonas et quantité d'autres lui succédèrent dans le ministère de la prophétie. Oded prophétisait sous Phacée (9), à Samarie. L'Écriture ne nous dit point expressément qu'ils aient écrit des mémoires de ce qui arrivait dans le royaume d'Israël ; mais, comme on a montré que, dans celui de Juda, c'étaient les prophètes qui avaient ce soin, il y a toute apparence qu'il en était de même sous les rois d'Israël. Outre ces mémoires écrits par les prophètes, il y en avait encore d'autres, composés ou par des prêtres ou par des écrivains de la cour des rois de Juda et d'Israël. Ces officiers s'appelaient secrétaires ou מזכירים *mazkirim*, ou *mémorialistes ;* leur principal emploi était de dresser les mémoires historiques et les journaux de tout ce qui arrivait de considérable dans l'État. Nous connaissons sous David et sous Salomon (10), Josaphat, fils d'Ahilud, secrétaire *a commentariis ;* sous Ézéchias, on voit (11) Joahé, fils d'Asaph, et sous Josias (12), Joha, fils de Joachaz, qui remplissent le même emploi.

Quoique l'histoire du règne de Salomon eût été écrite au long par les prophètes Nathan, Ahias et Addo, elle avait encore été recueillie par des écrivains publics qu'on cite sous le nom de *Livres des Paroles des jours de Salomon* (13). Il en est de même de l'histoire de Josaphat, recueillie par Jéhu, fils d'Hanani ; et on ne laisse pas de nous citer encore les *Annales des Rois de Juda*, où les particularités de son règne étaient décrites (14). Enfin, dans le même endroit (15) où il est question du prophète Isaïe comme ayant écrit l'histoire d'Ézéchias, on parle aussi des *Annales des Rois de Juda* pour la même histoire. Et ailleurs (16), dans un même passage, on fait mention des *Annales des Rois de Juda* et du prophète Hozaï, qui avait rédigé des mémoires de la vie de Manassé. L'auteur y cite la prière de ce prince dans sa prison, prière que nous n'avons plus ; car celle qu'on lit dans nos Bibles est apocryphe. Ainsi, l'auteur des Paralipomènes avait deux sortes de mémoires, les uns écrits par les prophètes et les autres par les secrétaires du roi ou de la nation. Voilà quelles étaient ces *Annales de Juda et d'Israël* dont il est si souvent parlé dans l'Écriture. Il y a assez d'apparence que les annales du royaume d'Israël furent apportées dans celui de Juda, lorsque Salmanasar transporta les dix tribus à Babylone. Il est certain que plusieurs sujets de ce malheureux royaume se réfugièrent alors dans Juda.

L'auteur de ces livres cite encore des dénombrements du peuple faits en différents temps, et qui étaient entre ses mains. Il cite, par exemple, *verba vetera* (17), les anciens mémoires ou les anciennes traditions ; il rapporte quatre dénombrements, l'un du temps de David (18), l'autre du temps de Jéroboam (19), le troisième du temps de Joathan (20), et un quatrième du temps de la captivité des dix tribus (21). Il parle ailleurs (22) du

---

(1) II. *Par.* XXVI. 22.—(2) II. *Par.* XXXII. 32.—(3) *Isai.* VII. VII. IX.—(4) II. *Par.* XXXIII. 19.—(5) *Jerem.* I. 2. 3. *et* II. *Par.* XXXV. 25. —(6) III. *Reg.* XIX. 18.— (7) III. *Reg.* XI. 29. *et* XIV. 2.— (8) III. *Reg.* XVI. 7.— 9) II. *Par.* XXVIII. 9.— (10) II. *Reg.* VIII. 16. *et* III. *Reg.* IV. 3. *et* I. *Par.* XVIII. 15.—(11) IV. *Reg.* XVIII. 18.— (12) II. *Par.* XXXIV. 8.— (13) III. *Reg.* XI. 41.—(14) III. *Reg.* XXII. 46. — (15) II. *Par.* XXXII. 32. — (16) II. *Par.* XXXIII. 18-19 — (17) I. *Par.* IV. 22. — (18) I. *Par.* VII. 2. — (19) I. *Par.* V. 17. — (20) *Ibidem.* — (21) I. *Par.* IX. 1. — (22) I. *Par.* XXVII. 24.

dénombrement qui s'était fait par l'ordre de David, et que Joab n'acheva pas, parce que la colère de Dieu éclata sur Israël. Il avait outre cela des tables généalogiques des tribus et des principales familles dont il nous donne les descendants.

Il y a quelques différences entre les livres des Rois et ceux des Paralipomènes dans diverses circonstances de temps et de lieux, dans le nombre des années, dans les dénombrements, et dans les noms des personnes ; les adversaires des livres sacrés prétendent en tirer avantage contre leur authenticité et leur vérité. Mais si ces différences suffisaient pour nous faire abandonner ces livres ou pour révoquer en doute ces histoires, où serait l'historien à couvert des reproches de fausseté ou de falsification ? Il n'y a dans l'antiquité aucune histoire plus connue et plus exacte que celle que nous avons des conquêtes d'Alexandre le Grand ; combien d'auteurs graves, judicieux, fidèles, exacts, contemporains, en composant sur des mémoires du temps même d'Alexandre, ont écrit ses belles actions ! cependant les voit-on s'accorder dans presque un seul dénombrement de ses troupes, dans les sommes qu'il trouva dans les villes conquises, dans le nombre des ennemis tués, dans le nom des nations et des villes assujetties ? Malgré ces différences, qui oserait révoquer en doute l'histoire de ce prince ?

L'Histoire sacrée est d'une tout autre autorité que celle dont nous venons de parler. L'Esprit saint gouvernait et inspirait ceux qui nous ont donné les divines Écritures ; mais cela empêche-t-il que les historiens sacrés, ayant consulté divers mémoires, aient suivi les sentiments de ceux qu'ils consultaient ? Et ces opinions qui paraissent diverses, sont-elles pour cela contradictoires et opposées ? N'y a-t-il pas divers moyens de les concilier ? Ne serait-il pas téméraire de vouloir prononcer aujourd'hui contre des faits si anciens et si authentiques d'ailleurs, sous prétexte de quelques difficultés qui s'y rencontrent ? Est-il extraordinaire que des livres qui ont passé par tant de mains, depuis une si longue suite de siècles, aient souffert quelque altération dans quelques dates et dans quelques nombres ? Quand il s'agit des Écritures sacrées et des matières de religion, on est inexorable et inflexible, et dans tout le reste on est d'une facilité étonnante. Les moindres preuves que l'on apporte contre la religion frappent et convainquent certains esprits, et les raisonnements les plus solides en faveur de la religion et de la foi ne font sur eux aucune impression. On reçoit sans peine les autres livres et les autres histoires ; mais pour celle-ci, on ne s'y rend qu'à force de raisons et de preuves ; on craint toujours d'y être trompé.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

Généalogie d'Adam jusqu'à Noé, et depuis Noé jusqu'à Abraham. Enfants d'Abraham. Postérité d'Ésaü.

1. Adam, Seth, Enos,
2. Cainan, Malaleel, Jared.
3. Henoch, Mathusale, Lamech,
4. Noe, Sem, Cham, et Japheth.
5. Filii Japheth : Gomer, et Magog. et Madai, et Javan, Thubal, Mosoch, Thiras.
6. Porro filii Gomer : Ascenez, et Riphath, et Thogorma.
7. Filii autem Javan : Elisa et Tharsis, Cethim et Dodanim.
8. Filii Cham : Chus, et Mesraim, et Phut, et Chanaan.
9. Filii autem Chus : Saba, et Hevila, Sabatha, et Regma, et Sabathacha. Porro filii Regma : Saba et Dadan.
10. Chus autem genuit Nemrod ; iste cœpit esse potens in terra.
11. Mesraim vero genuit Ludim, et Anamim, et Laabim, et Nephthuim,

1. Adam, Seth, Énos,
2. Caïnan, Malaléel, Jared,
3. Hénoch, Mathusalé, Lamech,
4. Noé, *eut pour fils*, Sem, Cham et Japheth.
5. Les fils de Japheth : Gomer, Magog, Madaï, Javan, Thubal, Mosoch et Thiras.
6. Les fils de Gomer : Ascenez, Riphath et Thogorma.
7. Les fils de Javan : Élisa et Tharsis, Céthim et Dodanim.
8. Les fils de Cham : Chus, Mesraïm, Phut et Chanaan.
9. Les fils de Chus : Saba, Hévila, Sabatha, Regma et Sabathaca. Regma eut aussi pour fils Saba et Dadan.
10. Mais Chus engendra Nemrod ; et celui-ci commença d'être puissant sur la terre.
11. Mesraïm engendra les Ludim, les Anamim, les Laabim, les Nephthuim,

COMMENTAIRE

℣. 1. Adam, Seth, Enos. Adam fut père de Seth, et Seth fut père d'Énos, et ainsi des autres jusqu'aux fils de Noé. On ne parle ici ni de la postérité de Caïn, ni de celle d'Abel, ni des autres fils d'Adam, parce que l'auteur sacré ne s'est engagé qu'à donner une suite de patriarches d'une même lignée, depuis Adam jusqu'à Noé. Il n'aurait servi de rien pour ce dessein de continuer la succession, ni des fils de Caïn, ni de ceux d'Abel, puisque Noé n'en descendait point. Il ne s'agissait que de nous mener à Noé, qui est la souche de tous ceux qui repeuplèrent la terre.

℣. 4. Noe, Sem, Cham, et Japheth. On a parlé sur la Genèse (1) de l'âge des fils de Noé, et on a examiné en quel pays leur postérité s'est répandue.

℣. 5. Filii Japheth, Gomer, etc. L'auteur sacré commence par la généalogie de Japheth, mais comme cette race ne touchait point celle d'Abraham, ni celle de David, qu'il avait principalement en vue, et qu'il désirait pousser plus loin, il se contente d'exposer en peu de mots la généalogie de Japheth et celle de Cham, pour pouvoir ensuite s'étendre davantage sur celle de Sem ; il ne nous parle des autres qu'incidemment, et il n'en dit qu'autant qu'il en faut, pour suivre la généalogie de Sem par Héber et par Abraham. Il néglige entièrement en cet endroit Magog, Madaï, Thubal, Mosoch et Thiras, tous fils de Japhet, et ne donne que les fils de Gomer et de Javan.

℣. 6. Riphath. Il est appelé *Diphath* dans l'hébreu (2) ; mais il y a apparence que c'est une faute de copiste, causée par la grande ressemblance des lettres ד daleth et ר resch, car on lit Riphath dans la Genèse (3) ; et les Septante en cet endroit même, lisent Riphath dans tous leurs exemplaires.

℣. 7. Dodanim. Le texte hébreu de cet endroit, et le Samaritain dans la Genèse, lisent *Rodanim*. Les Septante ici et dans la Genèse traduisent le texte par *les Rhodiens* ; ce qui fait juger qu'ils ont lu aussi *Rodanim* dans les deux endroits (4).

(1) *Vide Genes.* x. *per totum cap.*
(2) *Diphath.* דיפת *Riphath.* ריפת
(3) *Genes.* x. 3.
(4) *Genes.* x. 4.

12. Phetrusim quoque et Casluim : de quibus egressi sunt Philisthiim, et Caphtorim.
13. Chanaan vero genuit Sidonem, primogenitum suum, Hethæum quoque,
14. Et Jebusæum, et Amorrhæum, et Gergesæum,
15. Hevæumque, et Aracæum, et Sinæum,
16. Aradium quoque, et Samaræum, et Hamathæum.
17. Filii Sem : Ælam, et Assur, et Arphaxad, et Lud, et Aram ; et Hus, et Hul, et Jether, et Mosoch.
18. Arphaxad autem genuit Sale, qui et ipse genuit Heber.
19. Porro Heber nati sunt duo filii : nomen uni Phaleg, quia in diebus ejus divisa est terra ; et nomen fratris ejus, Jectan.

20. Jectan autem genuit Elmodad, et Saleph, et Asarmoth, et Jare,
21. Adoram quoque, et Huzal, et Decla,
22. Hebal etiam, et Abimael, et Saba, necnon
23. Et Ophir, et Hevila, et Jobab ; omnes isti filii Jectan.

24. Sem, Arphaxad, Sale,
25. Heber, Phaleg, Ragau,
26. Serug, Nachor, Thare,
27. Abram, iste est Abraham.
28. Filii autem Abraham : Isaac et Ismahel.
29. Et hæ generationes eorum. Primogenitus Ismahelis, Nabaioth, et Cedar, et Adbeel, et Mabsam,
30. Et Masma, et Duma, Massa, Hadad, et Thema,
31. Jetur, Naphis, Cedma ; hi sunt filii Ismahelis.
32. Filii autem Ceturæ, concubinæ Abraham, quos genuit : Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc, et Sue. Porro filii Jecsan : Saba et Dadan. Filii autem Dadan : Assurim, et Latussim, et Laomim.
33. Filii autem Madian : Epha, et Epher, et Henoch, et Abida, et Eldaa ; omnes hi filii Ceturæ.

34 Genuit autem Abraham Isaac, cujus fuerunt filii : Esau et Israel.

12. Les Phétrusim et les Casluim, d'où sont sortis les Philisthins et les Caphthorins.
13. Chanaan engendra Sidon son aîné, ainsi que l'Héthéen,
14. Le Jébuséen, l'Amorrhéen, le Gergéséen,
15. L'Hévéen, l'Aracéen, le Sinéen,
16. L'Aradien, le Samaréen et l'Hamathéen.
17. Les fils de Sem : Élam, Assur, Arphaxad, Lud et Aram. *Les fils d'Aram sont :* Hus, Hul, Géther et Mosoch.
18. Arphaxad engendra Salé, qui fut père d'Héber.

19. Héber eut deux fils, dont l'un fut nommé Phaleg, *c'est-à-dire division,* parce que la terre fut divisée de son temps *en des nations et des langues différentes :* et le nom de son frère *est* Jectan.
20. Jectan engendra Elmodad, Saleph, Asarmoth et Jaré,
21. Ainsi qu'Adoram, Huzal et Décla,
22. Comme aussi Hébal, Abimaël et Saba,
23. Et encore Ophir, Hévila et Jobab. Tous ceux-ci *étaient* fils de Jectan
24. Sem *engendra donc* Arphaxad, Salé.
25. Héber, Phaleg, Ragaü,
26. Sérug, Nachor, Tharé.
27. Abram : celui-ci est le même qu'Abraham.
28. Les enfants d'Abraham *sont :* Isaac et Ismaël.
29. Et voici leur postérité : Ismaël eut Nabaïoth, l'aîné de tous, Cédar, Adbéel, Mabsam,
30. Masma, Duma, Massa, Hadad et Théma,
31. Jétur, Naphis, Cedma. Ce sont là les fils d'Ismaël.
32. Mais les enfants qu'eut Abraham de Cétura sa concubine, *furent*, Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc et Sué. Les fils de Jecsan *furent* Saba et Dadan. Ceux de Dadan, les Assurim, les Latussim et les Laomim.
33. Les enfants de Madian *sont :* Épha, Épher, Hénoch, Abida et Eldaa ; tous ceux-là étaient descendus de Cétura.
34. Abraham engendra Isaac qui eut deux fils, Ésaü et Israël.

COMMENTAIRE

℣. 12. Casluim, de quibus egressi sunt Philisthiim. Les Philistins n'étaient pas fils des Casluim, mais ils étaient sortis de leur pays, comme une colonie. Voyez Genèse, x, 14.

℣. 17. Filii Sem, Hus et Hul. Ces deux Hul et Hus n'étaient que petits-fils de Sem, par Aram (1) ; le nom de fils s'étend jusqu'aux petits-fils et au delà. On pourrait lire ici comme dans la Genèse : *Les fils de Sem, sont Lud et Aram ; les fils d'Aram, sont Hus et Hul.*

Mosoch. C'est le même que *Mes.* Genèse, x, 23. *Mes* était aussi fils d'Aram, et petit-fils de Sem.

℣. 18. Arphaxad genuit Sale, qui et ipse genuit Heber. Les Septante (2) de l'édition Romaine omettent ici les versets depuis le 10e jusqu'au 17e et depuis le 17e jusqu'au 27e. Mais dans les autres éditions on lit *Caïnan* entre Arphaxad et Salé, de cette sorte : *Arphaxad engendra Caïnan, et Caïnan engendra Salé.* On s'est étendu sur cette difficulté dans la Genèse (3).

℣. 19. Quia in diebus ejus (Phaleg) divisa est terra. Voyez sur cela Genèse, x, 25.

℣. 22. Hebal (4). Il est appelé *Hobal,* dans le texte hébreu de la Genèse (5).

℣. 32. Filii Ceturæ concubinæ Abraham. Ce terme de concubine est odieux dans notre langue : mais parmi les Hébreux, où la polygamie était en usage, le nom de *Pilegesch* (6), d'où vient *pellex* en latin, signifie une femme du second rang, que l'on prenait avec moins de solennité que les autres épouses ou matrones. Cétura se trouve ailleurs (7) appelée femme ou épouse d'Abraham, et elle l'était en effet.

Filii autem Dadan, Assurim, et Latussim, et Laomim. Ces paroles ne sont pas dans l'hébreu ni dans les Septante, elles sont tirées de la Genèse

(1) *Genes.* x. 23. *Filii Aram. Hus et Hul.*
(2) Ἀρφαξὰδ ἐγέννησε τὸν Καϊνὰν, καὶ Καϊνὰν ἐγέννησε τὸν Σαλά.
(3) *Genes.* x. 24.
(4) עובל — 5) *Genes.* x. 28. עובב
(6) Les Septante : Παλλάκη. פִּילֶגֶשׁ
(7) *Genes.* xxv. 1. Abraham alam duxit uxorem nomine Ceturam.

35. Filii Esau : Eliphaz, Rahuel, Jehus, Ihelom et Core.

36. Filii Eliphaz : Theman, Omar, Sephi, Gathan, Cenez, Thamna, Amalec.

37. Filii Rahuel : Nahath, Zara, Samma, Meza.

38. Filii Seir : Lotan, Sobal, Sebeon, Ana, Dison, Eser, Disan.

39. Filii Lotan : Hori, Homam. Soror autem Lotan fuit Thamna.

40. Filii Sobal : Alian, et Manahath, et Ebal, Sephi, et Onam. Filii Sebeon : Aia et Ana. Filii Ana : Dison.

41. Filii Dison : Hamram, et Eseban, et Jethran, et Charan.

42. Filii Eser : Balaan, et Zavan, et Jacan. Filii Disan : Hus et Aran.

43. Isti sunt reges qui imperaverunt in terra Edom, antequam esset rex super filios Israel : Bale, filius Beor ; et nomen civitatis ejus, Denaba.

35. Les fils d'Ésaü : Éliphaz, Rahuël, Jéhus, Ihélom et Coré.

36. Ceux d'Éliphaz : Théman, Omar, Séphi, Gatham, Cénez, Thamna, Amalec.

37. Ceux de Rahuël : Nahath, Zara, Samma, Méza.

38. Ceux de Séir, *sont :* Lotan, Sobal, Sébéon, Ana, Dison, Éser, Disan.

39. Ceux de Lotan : Hori et Homam. Or la sœur de Lotan était Thamna.

40. Les enfants de Sobal *étaient :* Alian, Manahath, Ébal, Séphi et Onam. Ceux de Sébéon : Aia et Ana. Ceux d'Ana : Dison.

41. Les fils de Dison *étaient :* Hamran, Éséban, Jéthran et Charan.

42. Ceux d'Éser : Balaan, Zavan, Jacan. Ceux de Disan : Hus et Aran.

43. Voici les rois qui régnèrent au pays d'Édom, avant qu'il y eût un roi établi sur les enfants d'Israël : Baïé, fils de Béor, dont la ville s'appelait Dénaba.

COMMENTAIRE

chapitre XXV, 3. On ne les lit pas dans de très anciens et de très bons mss. de la traduction de saint Jérôme.

V. 36. THAMNA, AMALEC. Thamna était concubine, ou femme du second rang d'Éliphaz ; elle eut pour fils Amalec (1). Ici le texte hébreu (2) semble marquer expressément que Thamna est frère ou sœur d'Amalec. Mais le texte formel de la Genèse nous détermine à un autre sens.

V. 38. FILII SEIR, LOTAN, etc. Séir dont il est parlé ici, n'est pas Ésaü, c'est un prince des Horreens, comme on le voit, Genèse, XXXVI, 20. *Isti sunt filii Seir Horræi : Lotan et Sobal.*

V. 40. ALIAN, nommé *Alvan* dans la Genèse (3). SEPHI, autrement *Sepho*. Genèse, XXXVI, 23.

FILII ANA, DISON. Il y faut joindre *Oolibama*, marquée dans la Genèse, comme fille *d'Ana*, et sœur de *Dison* (4).

V. 41. HAMRAM ; il est appelé *Hamdam* dans la Genèse (5). Toutes ces variantes ne naissent que de la ressemblance des lettres, et ne peuvent être venues que depuis que les livres Saints sont écrits en caractères chaldéens.

V. 42. JACAN, autrement *Acan*, comme lisent ici les Septante, et comme il est appelé dans la Genèse (6).

V. 43. ISTI SUNT REGES QUI IMPERAVERUNT IN TERRA EDOM, ANTEQUAM ESSET REX SUPER FILIOS ISRAEL. On a vu la même remarque dans la Genèse (7), et on y a répondu aux difficultés que l'on forme sur ce passage, que l'on prétend avoir été ajouté dans ce livre après Moïse. Quand on serait obligé d'avouer que cette addition est postérieure au temps de Moïse, les ennemis de l'Écriture n'en tireraient pas grand avantage ; puisqu'on convient qu'il y a quelques endroits dans le Pentateuque qui ont pu être retouchés depuis Moïse. Pour ne rien déguiser, voici ce qu'on peut dire de plus favorable à l'opinion, qui veut qu'il y ait ici quelque addition. L'auteur des Paralipomènes, qui vivait après la captivité de Babylone, ne pousse pas plus loin la généalogie d'Ésaü, qu'avait fait Moïse tant de siècles auparavant, et ne marque pas plus de changement dans le gouvernement des Iduméens, qu'il en était déjà arrivé du temps de ce législateur ; ce qui paraît assez malaisé à concevoir. Il lui était si facile de nous dire que, depuis Moïse, ils avaient encore eu des rois, qu'ensuite ils avaient été assujettis par David, qui étaient demeurés dans cet assujettissement jusqu'au règne de Joram (8), et que de là ils recommencèrent à avoir des rois. De plus il faut reconnaître de bonne foi que cette expression : *Voici les rois qui régnèrent dans le pays d'Édom, avant qu'il y eût un roi sur Israël*, marque naturellement que l'écrivain vivait dans un temps où les Israélites avaient actuellement un roi, ou en avaient déjà eu ; et, suivant ce système, on pourrait dire que les Iduméens eurent des chefs nommés *Alloûphîm* (9), jusqu'au temps de Moïse, qui en parle clairement lors de la sortie d'Égypte (10) ; mais que, sur la fin de sa vie, ils avaient des rois, puisqu'il est dit dans les Nombres (11), qu'*il envoya*

(1) *Genes.* XXXVI. 12. Erat autem Thamna concubina Eliphaz, quæ peperit ei Amalec.

(2) כנז והמנע יעבלק

(3) *Genes.* XXXVI. 23. עלין *hic autem.* עלין

(4) *Genes.* XXXVI. 25.

(5) *Genes.* XXXVI. 26. חמדן *'hemdan. Hic autem* חמרן

(6) *Genes. ibid.* 27. ועקן *hic* יעקן — (7) *Genes.* XXXVI. 31.

(8) IV. *Reg.* VIII. 20. In diebus ejus Joram recessit Edom, ne esset sub Juda, et constituit sibi regem.

(9) *Genes.* XXXVI. 15. Hi duces filiorum Esau.... Dux Theman, dux Omar, etc. *Vide et* V. 17. 18. 19. *etc.*

(10) *Exod.* XV. 16. Tunc conturbati sunt principes Edom.

(11) *Num.* XX. 14. Misit nuntios Moyses de Cades ad regem Edom.

44. Mortuus est autem Bale, et regnavit pro eo Jobab, filius Zare de Bosra.

45. Cumque et Jobab fuisset mortuus, regnavit pro eo Husam de terra Themanorum.

46. Obiit quoque et Husam, et regnavit pro eo Adad, filius Badad, qui percussit Madian in terra Moab; et nomen civitatis ejus Avith.

47. Cumque et Adad fuisset mortuus, regnavit pro eo Semla de Masreca.

48. Sed et Semla mortuus est, et regnavit pro eo Saul de Rohoboth, quæ juxta amnem sita est.

49. Mortuo quoque Saul, regnavit pro eo Balanan, filius Achobor.

50. Sed et hic mortuus est, et regnavit pro eo Adad; cujus urbis nomen fuit Phau, et appellata est uxor ejus Meetabel, filia Matred, filiæ Mezaab.

51. Adad autem mortuo, duces pro regibus in Edom esse cœperunt: dux Thamma, dux Alva, dux Jetheth,

52. Dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,

44. Balé étant mort, Jobab, fils de Zaré de Bosra, régna en sa place

45. Après la mort de Jobab, Husam, qui était du pays de Théman, lui succéda.

46. Husam étant mort aussi, Adad, fils de Badad, régna en sa place. Ce fut lui qui défit les Madianites dans le pays de Moab; et sa ville s'appelait Avith.

47. Après la mort d'Adad, Semla, qui était de Masréca, lui succéda au royaume.

48. Semla étant mort aussi, Saül de Rohoboth, *ville* située sur le fleuve d'*Euphrate*. régna en sa place.

49. Et après la mort de Saül, Balanan, fils d'Achobor, régna au lieu de lui.

50. Celui-ci mourut aussi; et Adad régna en sa place; sa ville s'appelait Phaü, et sa femme se nommait Méétabel, fille de Matred, *qui était* fille de Mézaab.

51. Après la mort d'Adad, le pays d'Édom n'eut plus de rois, mais des gouverneurs, *savoir*. le gouverneur de Thamna, le gouverneur d'Alva, le gouverneur de Jétheth,

52. Le gouverneur d'Oolibama, le gouverneur d'Éla, le gouverneur de Phinon,

COMMENTAIRE

au roi d'Édom pour lui demander passage sur ses terres.

Depuis Balé, premier roi d'Idumée, jusqu'à Adad II, on compte huit rois, qui ont gouverné ce pays ; en supposant que l'un dans l'autre chaque règne eût été de 50 ans, huit rois pouvaient occuper les quatre siècles qui séparent la mort de Moïse du règne de David. Ces longs règnes ne sont nullement invraisemblables à une époque où les centenaires étaient encore nombreux. Le premier roi pouvait être Balé et le dernier Adad II.

V. 45. De terra Themanorum. Théman était une des villes les plus considérables de l'Idumée; *la terre de Théman* signifie le territoire, la dépendance, le canton de Théman.

V. 46. Adad filius Badad. Les Septante: *Adad fils de Barad*. Ils lisent de même dans la Genèse, ch. XXXVI, 35 Adad était de *Masreca*. ville inconnue dans l'Idumée.

Percussit Madian in terra Moab. On n'a aucune connaissance de cette guerre, ni de cette défaite. On pourrait traduire (1): *Il vainquit*, ou il prit *la ville de Madian qui est dans les terres de Moab*. On connait une ville de Madian au voisinage du pays de Moab (2).

V. 48. Rohoboth quæ juxta amnem sita est. Rohoboth fut fondée par Nemrod (3).

V. 50. Adad. Il est appelé *Adar*, Genèse, XXXVI, 39.

Cujus urbis nomen fuit Phau. Nous ne connaissons aucune ville de ce nom dans l'Idumée. Les Septante lisent *Phogor ;* on pourrait lire l'hébreu (4) Phaü. Phai, ou Phagi; il y a dans l'Arabie une ville nommée *Phigia*, marquée par Ptolomée.

Filia Matred filiæ Mezaab. Il est extraordinaire dans l'Écriture de donner si exactement la généalogie d'une femme. « Je voudrais, dit Dom Calmet, traduire l'hébreu par : *Sa femme s'appelait Méetabel, fille de Matred, qui était native de Mézahab*. Nous lisons dans Moïse (5) un lieu nommé *Dizahab ;* je me trompe s'il n'y a faute dans cet endroit-ci, ou dans le Deutéronome, et s'il ne faut pas lire dans les deux passages *Dizahab*, ou *Mézahab*. Le premier signifie *de l'or en abondance ;* et l'autre, *des eaux d'or*. Dizahab de Moïse était dans l'Idumée, ou au voisinage. Peut-être aussi que *Matred* est un nom d'homme, et qu'il faut traduire : *Sa femme s'appelait Métabel, fille de Matred, et native de Mézahab*. »

V. 51. Duces pro regibus esse cœperunt. L'hébreu ne parle point de rois : *Adad mourut, et il y eut des gouverneurs Alloûphîm dans Édom*.

Dux Thamna. Cette ville peut être la même que *Théma*, ou *Thama* marquée dans Job (6), et dans Jérémie (7), comme une ville d'Idumée.

Alva (8). Ptolomée met une ville d'Alvare dans l'Arabie heureuse.

Jetheth (9). Ne serait-ce pas *Jétébatha* dont parle Moïse (10), dans le désert d'Idumée ?

V. 52. Oolibama est le nom d'une des épouses d'Ésaü, laquelle donna son nom à la ville *d'Oolibama*. Ce nom signifie en hébreu, *la hauteur de ma tente*, ou *ma tente est élevée*.

---

(1) המכה את מדין בשדה מואב

(2) *Hieronym. in locis.* In Madian alia civitas est Ὁμωνύμος ejus juxta Arnonem et Areopolim, cujus nunc ruinæ tantummodo demonstrantur.

(3) *Vide ad Genes.* X. 11.

(4) פגי ou פגו Les Septante : Φογώρ.

(5) *Deut.* I. 1. Ubi auri est plurimum. *Heb.* די זהב *Di-Zahab : hic autem* מי זהב *Me-Zahab*.

(6) *Job.* VI. 19.

(7) *Jerem.* XXV. 23.

(8) עדוה *als* עדיה

(9) יתת — (10) *Num.* XXXIII. 33.

53. Dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar.

54. Dux Magdiel, dux Hiram. Hi duces Edom.

53. Le gouverneur de Cénez, le gouverneur de Théman, le gouverneur de Mabsar.

54. Le gouverneur de Magdiel, le gouverneur d'Hiram. Ce furent là les gouverneurs d'Édom.

COMMENTAIRE

Ela. Peut-être la même qu'*Élath* sur la mer Rouge.

Phinon. C'est apparemment *Phunon* dans le désert, où sont les fameuses mines de *Phinon*, ou *Phunon*. Voyez Num. xxxiii, 42, 43.

v. 53. Cenez. C'est le canton des *Cénézéens*, connus dans Moïse aux environs de la mer Morte.

Theman. La ville de ce nom est fort connue dans les prophètes (1) : C'était une des principales villes d'Idumée.

(1) *Jerem.* xlix. 7. Non ultra est sapientia in Theman. - *Baruc.* iii. 23. - *Amos.* i. 12.

CHAPITRE DEUXIÈME

Enfants de Jacob. Postérité de Juda jusqu'à David. Enfants de Caleb.

1. Filii autem Israel: Ruben, Simeon, Levi, Juda, Issachar et Zabulon,
2. Dan, Joseph, Benjamin, Nephthali, Gad et Aser.
3. Filii Juda: Her, Onan, et Sela. Hi tres nati sunt ei de filia Sue Chananitide. Fuit autem Her primogenitus Juda, malus coram Domino, et occidit eum.

4. Thamar autem, nurus ejus, peperit ei Phares et Zara. Omnes ergo filii Juda, quinque.
5. Filii autem Phares: Hesron et Hamul.
6. Filii quoque Zaræ: Zamri, et Ethan, et Eman, Chalchal quoque, et Dara, simul quinque.
7. Filii Charmi: Achar, qui turbavit Israel, et peccavit in furto anathematis.
8. Filii Ethan: Azarias.
9. Filii autem Hesron qui nati sunt ei: Jerameel, et Ram, et Calubi.
10. Porro Ram genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Nahasson, principem filiorum Juda.

1. Or, les fils d'Israël sont: Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar et Zabulon,
2. Dan, Joseph, Benjamin, Nephthali, Gad et Aser.
3. Les fils de Juda sont: Her, Onan et Séla. Il eut ces trois enfants d'une Cananéenne, fille de Sué. Mais Her qui était l'aîné de Juda, fut méchant aux yeux du Seigneur, et Dieu le frappa de mort.
4. Thamar, belle-fille de Juda, eut aussi de lui Pharès et Zara. Juda eut donc en tout cinq fils.
5. Pharès eut deux fils: Hesron et Hamul.
6. Les fils de Zara furent aussi au nombre de cinq: Zamri, Éthan, Éman, Chalchal et Dara.
7. Charmi n'eut d'enfant qu'Achar, qui troubla Israël, et pécha par le larcin d'un anathème.
8. Éthan n'eut d'enfant qu'Azarias.
9. Les fils qu'eut Hesron *sont*: Jéraméel, Ram et Calubi.
10. Ram engendra Aminadab. Aminadab engendra Nahasson, prince des fils de Juda.

COMMENTAIRE

V. 3. Nati sunt ei de filia Sue Chananitide. Sué était un Cananéen, qui donna sa fille à Juda. Genèse, XXXVIII, 2.

Fuit autem Her malus coram Domino. On croit que son crime était le même que celui d'*Onan*, marqué dans la Genèse (1). L'Écriture n'exprime en aucun endroit, en quoi consistait cette extrême malice exprimée par ces termes, *méchant devant le Seigneur*. On dit qu'il fut mis à mort par un démon, de même que les époux de Sara, fille de Raguël, qui épousa le jeune Tobie (2).

V. 6. Filii Zaræ, Zamri et Ethan, et Eman, Chalchal et Dara. On trouve dans les livres des Rois quatre personnes à peu près du même nom que ceux-ci; savoir (3): *Éthan, Éman, Chalcol et Dorda*, fils de Machol, illustres par leur sagesse, et fameux musiciens du temple de Jérusalem, mais qui paraissent avoir été contemporains de Salomon. Ainsi ils étaient, selon toutes les apparences, différents des fils de *Zara*; premièrement, parce que ceux dont il est parlé ici, étaient de la tribu de Juda, et les autres de celle de Lévi; 2° Les premiers étaient fils de *Machol*, et ceux-ci fils de *Zara*; 3° Les premiers vivaient en Égypte, et avant Moïse, et il paraît que les autres vivaient en Judée sous Salomon: 4°. Enfin nous lisons ici cinq frères, et on n'en voit que quatre dans les livres des Rois et encore de ces quatre frères dont les noms sont assez ressemblants, il s'en trouve un nommé ici *Dara*, et celui des livres des Rois s'appelle Dorda. Celui qui porte ici le nom de *Zamri* est appelé *Zabdi* dans Josué (4).

V. 7. Filii Charmi: Achar qui turbavit Israel. Nous voyons par le livre de Josué (5), que Charmi était fils de Zamri et petit-fils de Zara, et arrière-petit-fils de Juda: on ne touche cette généalogie que superficiellement. *Achar* est nommé *Achan* dans le même livre; ce fut depuis son péché qu'on lui donna le nom d'*Achar*, qui signifie *troubler*, parce qu'il avait mis le trouble dans Israël; son nom véritable était Achan.

V. 9. Ram est appelé *Aram* en d'autres endroits (6).

Calubi est nommé *Caleb* au verset 18.

V. 10. Nahasson, principem filiorum Juda. Moïse ayant établi à la tête de chaque tribu, un chef ou un prince pour la gouverner dans le désert, *Nahasson* se trouva pendant tout ce temps à la tête de celle de Juda (7). C'est apparemment le premier prince qu'ait eu cette tribu.

(1) *Genes.* XXXVIII. Introiens ad uxorem fratris sui, semen fundebat in terram.
(2) *Tobi.* VI. 14. *Vide Sanct. hic.*
(3) III. *Reg.* IV. 31.
(4) *Josue* VII. 1.
(5) *Josue* VII. 1.
(6) *Ruth.* IV. 19. *et Matt.* I. 3.
(7) *Num.* I. 5; VII. 12; X. 14.

11. Nahasson quoque genuit Salma, de quo ortus est Booz.

12. Booz vero genuit Obed, qui et ipse genuit Isai.

13. Isai autem genuit primogenitum Eliab ; secundum, Abinadab ; tertium, Simmaa ;

14. Quartum, Nathanael ; quintum, Raddai ;

15. Sextum, Asom ; septimum, David.

16. Quorum sorores fuerunt Sarvia et Abigaïl. Filii Sarviæ : Abisai, Joab, et Asael, tres.

17. Abigaïl autem genuit Amasa, cujus pater fuit Jether, Ismahelites.

18. Caleb vero, filius Hesron, accepit uxorem nomine Azuba, de qua genuit Jerioth ; fueruntque filii ejus : Jaser, et Sobab, et Ardon.

19. Cumque mortua fuisset Azuba, accepit uxorem Caleb, Ephratha, quæ peperit ei Hur.

11. Nahasson engendra aussi Salma, duquel est venu Booz.

12. Or Booz engendra Obed, lequel engendra Isaï.

13. Isaï eut pour fils aîné Éliab ; le second *fut* Abinadab ; le troisième, Simmaa ;

14. Le quatrième, Nathanaël ; le cinquième, Raddaï ;

15. Le sixième, Asom ; le septième, David.

16. Leurs sœurs étaient Sarvia et Abigaïl. Les fils de Sarvia *furent* trois : Abisaï, Joab et Asaël.

17. Abigaïl fut mère d'Amassa dont le père était Jéther, Ismaélite.

18. Or, Caleb, fils d'Hesron, épousa une femme qui se nommait Azuba, dont il eut Jérioth ; et ses fils furent Jaser, Sobab et Ardon.

19. Mais Caleb, après la mort d'Azuba, épousa Éphratha, dont il eut Hur.

COMMENTAIRE

℣. 11. Salma. C'est le même que *Salmon*. Ruth. IV, 20 ; Matth. 1, 4. Les Septante lisent ici Salmon.

℣. 12. Booz genuit Obed. On a examiné dans le livre de Ruth (1), si l'on doit admettre plus d'un homme du nom de Booz.

℣. 13.15. Isai genuit primogenitum Eliab... septimum David. On voit par les livres des Rois (2), qu'Isaï avait huit fils. Car après que ce bon vieillard eut présenté ses sept fils à Samuel, le prophète lui dit que le Seigneur n'en avait choisi aucun d'eux ; alors on envoya chercher David qui paissait les troupeaux ; et au chapitre suivant (3) il est dit expressément, qu'Isaï avait huit fils ; il faut donc que l'un de ces huit enfants soit mort sans lignée, ou qu'Isaï ait adopté un enfant de quelqu'un de ses fils mort jeune. Les rabbins croient qu'il adopta, et qu'il éleva comme sien, Jonathan, autrement Jonadab fils de *Samaa*. C'est aussi le sentiment d'un grand nombre d'interprètes (4). Ce Jonathan est connu dans l'Écriture par sa prudence et par sa valeur (5). Le syriaque et l'arabe portent ici : *Le septième Éliu, et le huitième David*. Éliu est nommé plus bas, au chapitre XXVII, 18.

℣. 16. Filii Sarviæ, Abisai, Joab, et Azael. On fait ici aux sœurs de David un honneur qu'on ne fait point d'ordinaire dans l'Écriture aux personnes de leur sexe. On ne connaît l'origine d'Abisaï, de Joab, et d'Azaël, si illustres de leur temps que par le nom de leur mère Sarvia. On ne trouve nulle part le nom de leur père.

℣. 17. Abigail genuit Amasa, cujus pater fuit Jether Ismahelites. Amasa que David avait nommé général de ses armées, après son retour des retraites, où il avait été obligé de se sauver à cause d'Absalom, était fils d'Abigaïl, sœur de David, et de *Jéther*, nommé ici *Ismaélite*, et dans les livres des Rois, *Jétra de Jezrahel* (6), ou selon l'hébreu, et les Septante du même endroit, *Jéthra d'Israël*, ou Israélite. Il y a beaucoup d'apparence que le texte de cet endroit est corrompu, aussi bien que l'hébreu du second livre des Rois, et qu'il faut lire *Jezraélite*, au lieu d'Israélite et d'Ismaélite. Il n'y a nulle apparence qu'Isaï ait voulu donner sa fille à un Ismaélite, et la remarque que *Jéther* était *Israélite* serait puérile, comme si les Hébreux eussent eu l'habitude de prendre des femmes d'une autre nation ; mais Jéther était sans doute de Jezrahel, dans la tribu d'Issachar.

℣. 18. Caleb filius Hesron accepit uxorem nomine Azuba, de qua genuit Jerioth. Le texte hébreu porte (7) : *Et Caleb fils d'Hesron engendra Azuba, Ischah, et Jérioth*. Ce qui fait un sens très différent de la Vulgate. Les Septante (8) traduisent : *Caleb fils d'Hesron prit pour femme Gazuba et Jérioth*. D'autres (9) comme le syriaque et l'arabe : *Caleb eut Jédiath de sa femme Azuba*. Il est certain qu'*Azuba* était femme de Caleb, puisqu'on lit (10), qu'après la mort d'Azuba, il épousa Éphrata. La version des Septante paraît la plus naturelle, et le texte hébreu peut fort bien se prendre en ce sens. *Caleb eut des enfants d'Azuba sa femme et de Jérioth*. Ce Caleb est le même que Calubi du verset 9, et différent de Caleb fils de Jéphoné.

(1) *Vide Ruth.* II. 1.

(2) I. *Reg.* XVI. 10. Adduxit itaque Isai septem filios suos coram Samuele, et ait Samuel : Non elegit Dominus ex istis...Qui respondit (Isai) : Adhuc reliquus est parvulus, et pascit oves.

(3) I. *Reg.* XVII. 12. David erat filius viri Ephratæi..... qui habebat octo filios.

(4) *Ita Lyran. Est. Tir. Rupert. Magist. Hist. Scol.*

(5) II. *Reg.* XIII. 3. *et* XXI. 21.

(6) II. *Reg.* XVII. 25. Amasa erat filius viri qui vocabatur Jetra de Jezraheli. *Hebr.* ישראלי

יבלב בן חצרון הוליד את עזובה אשה ואת ירעות (7)

(8) Καὶ Χαλὲβ υἱὸς Ἐσρὼμ ἔλαβε τὴν Γαζουβὰ γυναῖκα, καὶ τὴν Ἐριώθ.

(9) *Castalio. Malv. Mart.*

(10) I. *Par.* II. ℣. 19. Cumque mortua fuisset Azuba, accepit Ephrata.

20. Porro Hur genuit Uri; et Uri genuit Bezeleel.
21. Post hæc ingressus est Hesron ad filiam Machir, patris Galaad; et accepit eam cum esset annorum sexaginta; quæ peperit ei Segub.
22. Sed et Segub genuit Jair, et possedit viginti tres civitates in terra Galaad.
23. Cepitque Gessur, et Aram, oppida Jair, et Canath, et viculos ejus sexaginta civitatum. Omnes isti filii Machir, patris Galaad.

24. Cum autem mortuus esset Hesron, ingressus est Caleb ad Ephratha. Habuit quoque Hesron, uxorem Abia, quæ peperit ei Ashur, patrem Thecuæ.

20. Hur engendra Uri; et Uri engendra Béséléel.
21. Ensuite Hesron prit pour femme la fille de Machir, père de Galaad. Il avait soixante ans quand il l'épousa, et il eut d'elle Ségub.
22. Ségub eut aussi pour fils Jaïr, lequel fut seigneur de vingt-trois villes dans la terre de Galaad.
23. Gessur et Aram prirent les villes de Jaïr, ainsi que Canath, avec les lieux de sa dépendance, au nombre de soixante villes. Tous ceux-ci étaient les enfants de Machir, père de Galaad.
24. Après la mort d'Hesron, Caleb vint à Éphratha. Hesron avait eu encore pour femme Abia, de laquelle il eut Ashur qui fut père de Thécua.

COMMENTAIRE

FUERUNTQUE FILII EJUS JASER, ET SOBAB, ET ARDON. Le pronom *ejus* est au féminin dans le texte (1), il se rapporte apparemment à *Azuba*.

V. 20. URI GENUIT BEZELEEL. On a vu dans l'Exode (2) un *Uri* fils d'*Hur*, et père du fameux Béséléel qui travailla avec tant d'art à la construction du Tabernacle. Il y en a qui croient que *Hur*, *Uri* et *Béséléel*, dont il est parlé ici, sont différents de ceux-là; mais on ne voit pas pourquoi ces commentateurs veulent les distinguer. *Nahasson*, prince de la tribu de Juda, qui vivait constamment dans le désert sous Moïse, et en même temps que Béséléel, est presque aussi éloigné d'Hesrom, leur aïeul commun, que Béséléel; *Hesrom* eut *Ram*, père d'*Aminadab*, et Aminadab fut père de *Nahasson*; le même *Hesrom* fut père de *Caleb*, ou Calubi qui eut *Hur*; celui-ci eut *Uri*, et Uri engendra *Béséléel*. Il est vrai que dans l'hypothèse des rabbins qui veulent que, Caleb dont il est fait mention ici, soit le même que le fils de Jéphoné, l'opinion qui fait vivre Béséléel sous Moïse, est insoutenable; mais comme l'hypothèse est fausse, et renferme des absurdités (3), il n'est pas étonnant qu'elle produise une conséquence également absurde.

V. 21. INGRESSUS EST AD FILIAM MACHIR, PATRIS GALAAD. Machir était le fils et le seul héritier de Manassé; en cette qualité il eut son partage dans le pays de Galaad, qui fut aussi possédé par ses descendants; Machir en est nommé le père ou le prince, parce que sa postérité y eut sa demeure. La fille de Machir qu'Hesrom épousa, était apparemment héritière, puisque Jaïr son petit-fils, et fils de Ségub, posséda plusieurs villes dans le lot de Manassé. Ségub suivit la tribu de sa mère, et non celle de son père; il eut ses terres dans le pays de Galaad, et non dans le pays de Juda (4).

V. 23. CEPITQUE GESSUR ET ARAM OPPIDA JAIR. *Gessur* marque les Gessuriens, et *Aram*, les Syriens. Ces peuples voisins et ennemis des Israélites de Galaad, s'emparèrent des villes de Jaïr. L'Écriture (5) nous dit que le roi de Syrie fit la guerre aux Israélites de Galaad, qu'il se rendit maître de leur pays, et qu'il y commit des cruautés. Dans ces guerres, les Gessuriens voisins de Galaad (6) ne manquèrent pas de se joindre aux Syriens.

CANATH ET VICULOS EJUS. Canath était une ville ou un canton de Galaad, conquis autrefois par *Nobé*, qui lui donna son nom (7).

V. 24. CUM AUTEM MORTUUS ESSET HESRON, INGRESSUS EST CALEB AD EPHRATHA. Il est dit au verset 19, qu'après la mort d'*Azuba*, Caleb épousa Éphrata; peut-être a-t-on mis *Hesron* pour *Azuba*. Mais l'hébreu est différent (8): *Et après la mort d'Hesron à Caleb-Éphrata, et la femme d'Hesron nommée Abia, lui engendra un fils nommé Aschur père de Theqôa'*. C'est-à-dire qu'Aschur est fils posthume d'Hesron et d'Abia; et qu'Hesron mourut à Bethléhem, à qui quelques auteurs donnent le nom de *Caleb-Éphrata*, à cause, disent-ils, de Caleb et d'Éphrata sa femme. Comme si *Caleb* ou *Calubi*, fils d'Hesron, et sa femme Éphrata avaient jamais demeuré à Bethléhem. Mais en quel endroit de l'Écriture Bethléhem est-elle appelée *Caleb-Éphrata*? Les Septante (9) donnent le même sens que la Vulgate. On pourrait aussi les entendre: *Après la mort d'Hesron, Caleb vint dans la ville d'Éphrata*; mais il est certain que Caleb fils d'Hesron n'a jamais demeuré à Bethléhem. Celui qui est nommé ici *Aschur père de Theqôa'*, fut le

(1) ואלה בניה Les Septante: Καὶ οὗτοι υἱοὶ αὐτῆς.
(2) *Exod.* XXXI. 2.
(3) Les rabbins disent que Caleb, âgé de dix ans, épousa Marie, sœur de Moïse, nommée autrement Éphrata; de ce mariage sortit *Ur* dans la même année; et Ur, âgé de huit ans, engendra Uri; celui-ci, au même âge, engendra *Béséléel*, et Béséléel commença à travailler au Tabernacle, n'ayant pas dix ans. Voyez Lyran sur cet endroit.
(4) Voyez ce qu'on a dit sur la généalogie de Machir, *Num.* XXXII. 41. *et Josue* XIII. 30.
(5) IV. *Reg.* X. 32. 33. *et Amos.* I. 3.
(6) *Josue* XIII. 11. 13. — (7) *Vide Num.* XXXII. 42.
(8) ואחר מות חצרון בכלב אפרתה ואשת חצרון אביה יתדה לו את אשחור אבי תקוע
(9) Καὶ μετὰ τὸ ἀποθανεῖν Ε'σρών, ἦλθε Χαλὲβ εἰς Ε'φρατὰ καὶ ἡ γυνὴ Ε'σρὼμ Α'βὶα καὶ ἔτεκεν αὐτῷ τὸν Α'σχὼ (*als* Α'σὼῶ) πατέρα Θεκωέ.

25. Nati sunt autem filii Jerameel, primogeniti Hesron, Ram, primogenitus ejus, et Buna, et Aram, et Asom, et Achia.

26. Duxit quoque uxorem alteram Jerameel, nomine Atara, quæ fuit mater Onam.

27. Sed et filii Ram, primogeniti Jerameel, fuerunt: Moos, Jamin, et Aehar.

28. Onam autem habuit filios: Semei, et Jada. Filii autem Semei: Nadab. et Abisur.

29. Nomen vero uxoris Abisur, Abihaïl, quæ peperit ei Ahobban, et Molid.

30. Filii autem Nadab fuerunt: Saled, et Apphaim. Mortuus est autem Saled absque liberis.

31. Filius vero Apphaim: Jesi, qui Jesi genuit Sesan. Porro Sesan genuit Oholai.

32. Filii autem Jada, fratris Semei: Jether, et Jonathan. Sed et Jether mortuus est absque liberis.

33. Porro Jonathan genuit Phaleth, et Ziza. Isti fuerunt filii Jerameel.

34. Sesan autem non habuit filios, sed filias; et servum ægyptium, nomine Jeraa;

35. Deditque ei filiam suam uxorem: quæ peperit ei Ethei.

36. Ethei autem genuit Nathan; et Nathan genuit Zabad.

37. Zabad quoque genuit Ophlal; et Ophlal genuit Obed.

38. Obed genuit Jehu; Jehu genuit Azariam.

39. Azarias genuit Helles; et Helles genuit Elasa.

40. Elasa genuit Sisamoi; Sisamoi genuit Sellum.

41. Sellum genuit Ieamiam; Ieamia autem genuit Elisama.

42. Filii autem Caleb, fratris Jerameel: Mesa primogenitus ejus, ipse est pater Ziph; et filii Maresa, patris Hebron.

43. Porro filii Hebron: Core, et Thaphua, et Reeem, et Samma.

44. Samma autem genuit Raham, patrem Jercaam; et Reeem genuit Sammai.

45. Filius Sammai Maon; et Maon pater Bethsur.

25. Mais Jéraméel, premier-né du même Hesron, eut Ram, son fils aîné, et Buna, Aram, Asom et Achia.

26. Et Jéraméel épousa encore une autre femme nommée Atara, qui fut mère d'Onam.

27. Ram, fils aîné de Jéraméel, eut aussi pour fils Moos, Jamin et Aehar.

28. Onam eut pour fils Séméi et Jada. Les fils de Séméi *sont* Nadab et Abisur.

29. Abisur épousa une femme nommée Abihaïl, de laquelle il eut Ahobban et Molid.

30. Nadab fut père de Saled et d'Apphaïm, dont le premier mourut sans enfant.

31. Mais Apphaïm eut un fils nommé Jési, qui fut père de Sésan; et Sésan engendra Oholaï.

32. Les fils de Jada, frère de Séméi, furent Jéther et Jonathan. Jéther mourut aussi sans enfant.

33. Mais Jonathan eut Phaleth et Ziza. Voilà quels ont été les fils de Jéraméel.

34. Pour Sésan, il n'eut point de garçon, mais des filles; et *il prit* un eselave égyptien nommé Jéraa,

35. Et il lui donna sa fille en mariage, laquelle fut mère d'Éthéi.

36. Éthéi fut père de Nathan; et Nathan père de Zabad.

37. Zabad eut pour fils Ophlal; et Ophlal engendra Obed.

38. Obed engendra Jéhu; et Jéhu, Azarias.

39. Azarias engendra Hellès; et Hellès, Élasa.

40. Élasa engendra Sisamoï; et Sisamoï engendra Sellum.

41. Sellum engendra Icamia; et Icamia, Élisama.

42. Or les enfants de Caleb, frère de Jéraméel, *furent* Mésa son aîné, prince de Ziph, et les descendants de Marésa, prince d'Hébron.

43. Les fils d'Hébron *furent* Coré, Thaphua, Récem et Samma.

44. Samma engendra Raham, prince de Jercaam; et Réeem engendra Sammaï.

45. Sammaï eut un fils nommé Maon; et Maon *fut* père de Béthsur.

COMMENTAIRE

père de ceux qui possédèrent la ville de *Thecôa*', car il est impossible qu'il y ait demeuré lui-même, étant fils immédiat d'Hesron.

V. 25. ARAM, ET ASOM, ET ACHIA. On pourrait traduire l'hébreu (1) par: *Oren, et Osem sa sœur*, comme si ces deux dernières étaient deux filles. Les Septante: *Aram et Asan son frère* (2). Le syriaque et l'arabe: *Aran et Osem leur sœur*, comme si cette dernière était une fille. Quelques commentateurs croient que l'hébreu *A'hiâh* (3), est le nom de la femme de Jéraméel. Le verset suivant favorise assez cette opinion.

V. 31. SESAN GENUIT OHOLAI. Oholaï est une femme, comme il paraît par ce qui est dit aux versets 34, 35, que *Sésan n'avait point d'enfants mâles*, et qu'il donna sa fille en mariage à un esclave égyptien de sa maison. Les commentateurs juifs (4) prétendent qu'Oholaï était fils de Sésan, mais qu'étant mort sans lignée, et avant son père, l'Écriture avait pu dire que *Sésan* mourut sans enfants mâles.

V. 42. CALEB est le même que *Calubi*, verset 19, fils d'Hesron. différent de Caleb fils de Jéphoné. *Ziph*, *Marésa* et *Hébron*, sont des noms d'hommes et des noms de villes. Mésa ou ses descendants possédèrent la ville de *Ziph*, et les descendants de *Marésa* habitèrent Hébron. On en doit dire autant à proportion de ceux qui sont marqués au verset suivant, et dans plusieurs autres; on y voit divers noms de villes, au lieu de noms d'hommes, parce que ces premiers habitants de la terre Promise prirent le nom de leurs villes, ou donnèrent à ces villes le nom qu'ils portaient eux-mêmes, ou qu'enfin leurs descendants donnèrent à leur père le nom de la ville qui fut possédée par sa postérité.

(1) ארן ואוסם אחיה
(2) Α'ρὰμ καὶ Α'σὰν ἀδελφὸς αὐτοῦ.
(3) *Ita Jun. Malv.*
(4) *Ita Heb. Val. Mart.*

46. Epha autem, concubina Caleb, peperit Haran, et Mosa, et Gezez. Porro Haran genuit Gezez.

47. Filii autem Jahaddai : Regom, et Joathan, et Gesan, et Phalet, et Epha, et Saaph.

48. Concubina Caleb, Maacha, peperit Saber, et Tharana.

49. Genuit autem Saaph, pater Madmena, Sue, patrem Machbena, et patrem Gabaa. Filia vero Caleb fuit Achsa.

50. Hi erant filii Caleb, filii Hur, primogeniti Ephratha : Sobal, pater Cariathiarim ;

51. Salma, pater Bethlehem ; Hariph, pater Bethgader.

52. Fuerunt autem filii Sobal, patris Cariathiarim, qui videbat dimidium requietionum.

53. Et de cognatione Cariathiarim, Jethrei, et Aphuthei, et Semathei, et Maserei. Ex his egressi sunt Saraitæ, et Esthaolitæ.

46. Or Épha, concubine de Caleb, fut mère de Haran, de Mosa et de Gézez. Et Haran eut un fils *nommé aussi* Gézez.

47. Les enfants de Jahaddaï *furent* Régom, Joathan, Gésan, Phalet, Épha et Saaph.

48. Maacha, concubine de Caleb, lui donna *aussi* Saber et Tharana.

49. Mais Saaph, prince de Madména, engendra Sué, prince de Machbéna et de Gabaa. Caleb eut aussi une fille nommée Achsa.

50. Ceux-ci furent *encore* de la postérité de Caleb, étant descendus de Hur, fils aîné de *sa femme* Éphratha ; *savoir*, Sobal, prince de Cariathiarim,

51. Salma, prince de Bethléhem, Hariph, prince de Bethgader.

52. Or Sobal, prince de Cariathiarim, qui gouvernait la moitié des Repos, eut des fils.

53. Et des familles qu'ils établirent dans Cariathiarim, sont descendus les Jéthréens, les Aphuthéens, les Séméthéens, les Masséréens, desquels sont aussi venus les Saraïtes et les Esthaolites.

COMMENTAIRE

V. 46. HARAN GENUIT GEZEZ. L'oncle et le neveu portèrent le même nom.

V. 47. FILII JAHADDAI, REGOM ET JOATHAN. On ne sait d'où vient ce *Jahaddaï ;* son nom ne se trouve dans aucune des généalogies précédentes. Il y en a qui veulent qu'il soit fils de Mosa, marqué au verset précédent. Il n'est pas impossible qu'il n'y ait ici un verset de perdu. Le syriaque et l'arabe ne lisent ni ce verset ni les suivants, jusqu'au 50e.

V. 49. SAAPH PATER MADMENA. *Père de Madména*, ou prince, seigneur de *Madména*. La postérité de Saaph habita la ville de *Madména* ou *Médéna*, dans la tribu de Juda (1).

FILIA CALEB FUIT ACHSA. Nous connaissons une fille du nom d'Achsa, que Caleb donna en mariage à Othoniel. Mais comme Caleb dont nous parlons ici, est le fils d'Hesron, il faut dire qu'Achsa, sa fille, est différente d'Achsa fille de Caleb, fils de Jéphoné.

V. 50. HI ERANT CALEB FILII HUR, PRIMOGENITI EPHRATA, SOBAL PATER CARIATHIARIM. On a vu plus haut que Caleb, fils d'Hesron, épousa Éphrata dont il eut Hur (2). Voici la généalogie d'un des fils de Hur, nommé *Caleb*, comme son aïeul (3). Ce Caleb eut pour fils Sobal, prince de Cariathiarim, ou si l'on veut, père de ceux qui s'établirent dans cette ville ; c'est dans le même sens qu'on doit prendre le nom de *père* dans les versets suivants.

V. 52. FUERUNT AUTEM FILII SOBAL,... QUI VIDEBAT DIMIDIUM REQUIETIONUM. L'hébreu à la lettre (4) : *Et Sobal père de Cariathiarim, voyant de la moitié des repos, eut des fils ;* c'est-à-dire gouvernant la moitié *du lieu du repos*. Voir, se prend quelquefois en ce sens, comme quand les dix tribus se séparèrent de la maison de David, elles dirent (5) : *Qu'avons-nous à faire de David, qu'attendons-nous du fils d'Isaï ? voyez votre maison, ô David.* On peut encore traduire ainsi (6) : *Or, Sobal père de Cariathiarim eut des fils*, qui furent *Roëh* ou Raïah, et *Hazi de Menou'hath ;* et de ceux-ci sont descendus ceux qui sont marqués au verset suivant. On voit *Raïah*, qui est le même que *Roëh*, dans le verset 2 du chap. IV, comme un fils de Sobal ; les Septante les prennent aussi pour des noms d'hommes. *Sobal eut pour fils, Araa, Æsi, et Ammanith.* Dom Calmet aimerait mieux traduire ainsi : *Or, Sobal père de Cariathiarim et prince de la moitié du canton de Menou'hath, eut des fils, d'où sont sortis ces colonies ; ceux de Cariathiarim, les Jétréens, les Aphuthéens, etc.* Menou'hath était un canton dans la tribu de Juda ou sur ses limites ; il est trop dur de donner à un homme le nom de la *moitié du lieu du repos*. Il est parlé de Menou'hath comme d'un lieu voisin de Gabaa, dans l'histoire de la défaite de la tribu de Benjamin par les autres tribus (7). Le même nom se trouve encore ici au verset 54 et au chapitre VIII, verset 6. On lit dans les Septante, Josué XV, entre les versets 60 et 61, *Manocho* qui ne se trouve ni dans l'hébreu, ni dans la Vulgate.

V. 53. DE COGNATIONE CARIATHIARIM, JETHREI, ETC. Voici les lieux habités par les colonies sorties de Cariathiarim. Les *Jéthréens* ou les habitants de *Jéther*, dont il est parlé plus d'une fois dans Josué (8). Cette ville était de la tribu de Juda.

(1) *Josue* XV. 31. — (2) V. 19.
(3) *Ita Vat. Jun. Malv. et clarissime Hebr.* אלה היו בני כלב בן חור בכור אפרתה
Ita et les Septante.
(4) ויהיו בניהם לשובל אבי קריה יערים הראה חצי המנחות
(5) III. *Reg.* XII. 16.
(6) V. 54. וחצי המנחת הצרעי
(7) *Judic.* XX. 43.
(8) *Josue* XV. 48. *et* XXI. 14.

54. Filii Salma, Bethlehem, et Netophathi, coronæ domus Joab, et dimidium requietionis Sarai.

55. Cognationes quoque scribarum habitantium in Jabes, canentes atque resonantes, et in tabernaculis commorantes. Hi sunt Cinæi, qui venerunt de Calore patris domus Rechab.

54. Les enfants de Salma *furent* Bethléhem et Nétophati *qui sont* la gloire de la maison de Joab ; et la moitié du *pays que l'on nommait le* lieu du Repos, *fut habité par les descendants* de Sarai.

55. Ainsi que les familles des docteurs de la loi qui demeurent à Jabès, et qui se retirent sous des tentes où ils chantent les louanges de Dieu avec la voix et sur les instruments. Ce sont eux qu'on nomme Cinéens, qui sont descendus de *'Hamath, dont le nom signifie* chaleur, *et qui fut* chef de la maison de Réchab.

COMMENTAIRE

Les Aphuthéens, probablement les habitants de *Jephla*, marquée dans Josué au même endroit (1).

Les Semathéens, les habitants de *Sama*, dans la tribu de Juda (2).

Les Maséréens, ceux de Maséra, ou plutôt de *Marésa*, dans la même tribu (3).

Les Saraites et les Esthaolites sont visiblement les habitants de *Saroa* et d'*Esthaol*, dans la tribu de Juda (4).

℣. 54. Filii Salma, Bethlehem, et Netophathi, coronæ domus Joab, et dimidium requietionis Sarai. Voici le sens que Dom Calmet voudrait donner à l'hébreu (5). *Salma*, ou Salmon fils de Naasson (6), *eut des fils qui peuplèrent Bethléhem et Nétophath* dans la tribu de Juda, *et Ataroth où était la maison de Joab et la moitié du canton de Mâna'ht, du côté de Tsor'i*. Bethléhem est fort connue. Nétophath se rencontre souvent dans l'Écriture (7) ; Esdras joint Nétophath et Bethléhem (8). Ataroth est marquée dans Josué, comme frontière de la tribu d'Éphraïm (9). Nous ne savons si *Joab* dont il est parlé en cet endroit, est le célèbre général des armées de David, ou quelqu'autre de même nom. On ignore de même où il avait sa maison et ses biens ; mais on sait qu'il avait un champ près de celui d'Absalom (10), c'est-à-dire *près de Baal-Hasor frontière d'Éphraïm* (11) ; car Absalom avait là ses biens ; ce qui reviendrait assez à la situation d'Ataroth, qui était aussi frontière d'Éphraïm et non loin de Béthoron. Il semble que, dans tout ce détail de généalogie, l'auteur ait eu principalement en vue de conserver le nom des lieux que chaque famille avait anciennement peuplés, comme si ces mémoires eussent été pris sur les anciens registres faits du temps de Josué, pour le partage des terres et utilisés au retour de la captivité. On avait grand besoin de ces sortes de particularités, pour remettre, autant qu'on pouvait, chaque famille qui retournait de Babylone en possession des biens de ses ancêtres.

℣. 55. Cognationes quoque scribarum habitantium in Jabes, canentes, atque resonantes, et in tabernaculis commorantes. On a traduit ici les noms des Réchabites, suivant leurs diverses professions. Voici l'hébreu (12) : *Les familles des scribes* (ou des écrivains) *qui demeuraient à Jabès, les Thirathéens, les Schémathéens et les Sucothéens.* On sait que Jabès est une ville célèbre au delà du Jourdain. Hamath, père des Réchabites, était apparemment originaire de cette ville ; mais les Réchabites du temps de Jérémie, semblent avoir demeuré dans le pays de Juda. *Les Thirathéens*, en chaldéen, signifie des portiers ; les *Schémathéens*, les obéissants ; les *Sucothéens*, les habitants des tentes.

Hi sunt Cinæi, qui venerunt de Calore patris domus Rechab. *'Hamath*, signifie *la chaleur ;* les Cinéens ses descendants, ancien peuple de la Palestine, demeurèrent parmi les Israélites ; une partie d'entre eux fut connue sous le nom de Réchabites, principalement depuis le temps de Jéhu, roi d'Israël (13) et sur la fin de la monarchie de Juda (14). On ne voit pas pourquoi l'auteur parle ici des Cinéens et des Réchabites, puisque, de l'aveu de tout le monde, ils ne sont point de la tribu de Juda, ni descendus d'aucune de ses branches ; ils ne demeuraient point dans des villes, ayant reçu ordre de leur père de ne loger que sous des tentes. L'Écriture loue leur obéissance, ce qui a pu faire donner à quelques-uns d'entre eux le nom de *Schémathéens* obéissants ; leur demeure sous des tentes, est marquée par le nom de

(1) *Ibid.* c. xv. 43.
(2) *Ibid.* ℣. 26.
(3) *Ibid.* ℣. 44.
(4) *Josue* xv. 33. - *Judic.* xiii. 25.
(5) בני שלבא בית לחם נטופתי עטרות בית יואב וחצי המנחתי הצרעי
(6) ℣. 11. — (7) I. *Par.* ix. 16. - *Jerem.* xl. 8.
(8) II. *Esdr.* vii. 26.
(9) *Josue* v. 2, 5, 7.
(10) II. *Reg.* xiv. 30. Scitis agrum Joab juxta agrum meum, habentem messem hordei : ite et succendite eum igni.
(11) II. *Reg.* xiii. 23. Factum est ut tonderentur oves Absalom in Baal-hazor, quæ est juxta Ephraim.
(12) ומשפחות סופרים ישבי יעבץ תרעתים שמעתים שוכתים
(13) IV. *Reg.* x. 18. Invenit Jonadab filium Rechab in occursum sibi, et benedixit ei, etc.
(14) *Vide Jerem.* xxxv. 5, 6, 8.

Sucothéens ; leur profession les éloignant de la culture de la terre et de la propriété des fonds et des héritages (1), leur donnait de la facilité pour étudier et faire le métier de *scribes* ou d'écrivains ; enfin Jérémie (2) leur promet de la part de Dieu, qu'il y aura toujours des hommes de leur race qui serviront en sa présence ; et peut-être qu'on les employa avec les *lévites*, à garder les portes du temple, d'où leur vint le nom de *Thirathéens*, ou portiers.

(1) *Jerem. ibid.* ỳ. 7. Domum non ædificabitis, et sementem non seretis, et vineas non plantabitis, nec habebitis, sed in tabernaculis habitabitis, etc.

(2) *Jerem.* XXXV. 19.

CHAPITRE TROISIÈME

Descendants de David et des rois de Juda ses successeurs.

1. David vero hos habuit filios qui ei nati sunt in Hebron: primogenitum Amnon, ex Achinoam Jezrahelitide; secundum, Daniel, de Abigail Carmelitide;

2. Tertium, Absalom, filium Maacha, filiæ Tholmai, regis Gessur; quartum, Adoniam, filium Aggith;

3. Quintum, Saphatiam, ex Abital; sextum, Jethraham, de Egla, uxore sua.

4. Sex ergo nati sunt ei in Hebron, ubi regnavit septem annis et sex mensibus. Triginta autem et tribus annis regnavit in Jerusalem.

5. Porro in Jerusalem nati sunt ei filii, Simmaa, et Sobab, et Nathan, et Salomon, quatuor de Bethsabee, filia Ammiel,

6. Jebaar quoque, et Elisama,

7. Et Eliphaleth, et Noge, et Nepheg, et Japhia,

1. Voici les enfants de David qui lui sont nés à Hébron. L'aîné *fut* Amnon. *fils* d'Achinoam de Jezrahel; le second Daniel, *fils* d'Abigaïl du Carmel;

2. Le troisième, Absalom, fils de Maacha, fille de Tholmai, roi de Gessur; le quatrième, Adonias, fils d'Aggith;

3. Le cinquième, Saphatias, fils d'Abital; le sixième, Jéthraham, fils d'Égla, son épouse.

4. Ainsi David eut six fils à Hébron où il régna sept ans et demi. Mais il régna trente-trois ans à Jérusalem.

5. Et les enfants qu'il eut à Jérusalem furent Simmaa, Sobab, Nathan et Salomon, tous quatre fils de Bethsabée, fille d'Ammiel.

6. Il eut encore Jébaar, et Élisama,

7. Éliphaleth, Nogé, Népheg et Japhia,

COMMENTAIRE

V. 1. Ex Achinoam Jezrahelitide. On croit qu'elle était de Jezrahel dans la tribu de Juda (1), différente d'une autre ville plus célèbre dans Issachar.

Abigail Carmelitide. Femme de Nabal du Carmel. Son fils nommé ici *Daniel*, s'appelait aussi *Chéléab* (2).

V. 3. Jethraham de Egla. Il y en a qui soutiennent qu'*Égla*, est la même que *Michol* fille de Saül; mais nous ne voyons aucune preuve de cette opinion (3). Michol n'eut point d'enfants (4). *Michol filiæ Saul non est natus filius usque in diem mortis suæ.*

V. 5. Quatuor de Bethsabee filia Ammiel. L'hébreu (5) lit ici *Bethschoûa'*, au lieu de *Bethsabée*, mais c'est une faute de copiste; les Septante et l'arabe lisent *Bersabée*, c'est encore une autre faute. C'est un nouvel exemple qui prouve que ce n'est pas faire injure aux livres saints que de modifier certains textes, quand ils sont en désaccord avec des monuments positifs. Le vrai nom de la mère de Salomon, était *Bethsabée*. Le nom de son père était *Éliam*, suivant les livres des Rois (6); ici c'est *Ammiel*, le même homme portait apparemment ces deux noms. On forme quelques difficultés sur les quatre fils qu'on donne ici à Bethsabée. Quelques interprètes (7) croient que *Simmaa, Sabal, et Nathan*, étaient fils d'Urie et de Bethsabée, lesquels furent adoptés par David, et que Salomon était seul fils de David et de Bethsabée; Salomon lui-même semble nous fixer à ce sentiment, lorsqu'il dit qu'il était le fils bien-aimé de son père, et le fils unique de sa mère (8): *Ego filius fui patris mei tenellus, et unigenitus coram matre mea.* Mais les plus habiles (9) croient que ces quatre fils étaient sortis du mariage de David et de Bethsabée. Salomon y est nommé le dernier, quoiqu'il fût l'aîné d'entre eux, parce que l'on devait continuer sa généalogie, et non pas celle de ses frères; et lorsque ce prince a dit qu'il était *le fils unique de sa mère*, il n'a voulu signifier autre chose, sinon qu'il en était aimé uniquement et tendrement, comme un enfant de bénédiction, l'objet des complaisances du Seigneur, et l'héritier de ses plus grandes promesses.

V. 6. Elisama, appelée aussi *Élisua*, II. Reg. v. verset 15, et I. Par. XIV, 5.

V. 7. Eliphaleth, Noge. Ce dernier ne se lit pas dans les livres des Rois (10); mais on le trouve encore sous le nom de *Noga* (11). A l'égard d'*Éliphaleth*, qui est ici répété deux fois, et encore au chapitre XIV de ce livre, il ne se trouve qu'une fois au second des Rois (12). Quelques auteurs (13) croient que David ayant perdu un de ses fils en

(1) *Josue* XV. 36.
(2) II. *Reg.* III. 3.
(3) *Vide ad* II. *Reg.* III. 5.
(4) II. *Reg.* VI. 23.
(5) בת שוע Les Septante : Βερσαβεέ.
(6) II. *Reg.* XI. 3.
(7) *Lyran. Vat. Mari. etc.*
(8) *Prov.* IV. 3.
(9) *Est. Tir. Cornel. Grot. Salian. alii.*
(10) II *Reg.* V. 15.
(11) I. *Par.* XIV. 6.
(12) II. *Reg.* V. 16. — (13) *Grot. Vatab.*

8. Necnon Elisama, et Eliada, et Elipheleth, novem..

9. Omnes hi, filii David, absque filiis concubinarum ; habueruntque sororem Thamar.

10. Filius autem Salomonis : Roboam, cujus Abia filius genuit Asa. De hoc quoque natus est Josaphat,

11. Pater Joram ; qui Joram genuit Ochoziam, ex quo ortus est Joas ;

12. Et hujus Amasias filius genuit Azariam. Porro Azariæ filius. Joathan,

13. Procreavit Achaz, patrem Ezechiæ, de quo natus est Manasses.

14. Sed et Manasses genuit Amon, patrem Josiæ.

15. Filii autem Josiæ fuerunt : primogenitus, Johanan ; secundus, Joakim ; tertius, Sedecias ; quartus, Sellum.

16. De Joakim natus est Jechonias, et Sedecias.

17. Filii Jechoniæ fuerunt : Asir, Salathiel,

8. Comme aussi Élisama, Éliada et Éliphéleth, *c'est-à-dire* neuf.

9. Ce sont là tous les enfants de David, outre les enfants de ses concubines ; et ils eurent une sœur nommée Thamar.

10. Salomon fut père de Roboam, qui eut pour fils Abia, qui engendra Asa, duquel est venu Josaphat,

11. Père de Joram, qui engendra Ochozias ; et de celui-ci naquit Joas.

12. Joas eut pour fils Amasias, père d'Azarias ; et le fils d'Azarias fut Joathan,

13. Qui engendra Achaz, père d'Ézéchias, qui eut pour fils Manassé.

14. Manassé engendra Amon, père de Josias,

15. Dont les fils sont Johanan l'aîné ; le second, Joakim ; le troisième, Sédécias ; le quatrième, Sellum.

16. De Joakim sont venus Jéchonias et Sédécias.

17. Les fils de Jéchonias furent Asir, Salathiel.

COMMENTAIRE

bas-âge, donna le nom de l'enfant qui était mort, à celui qui naquit après.

V. 8. ELIADA, autrement *Élioda*, II, Reg. V, 16, et *Baaliada* I. Par. XIV, 7.

NOVEM. Il y en a treize, en y comprenant les quatre fils de Bethsabée, mais en les excluant, il n'y en a que neuf, et dans le second livre des Rois, il y en a onze, y compris les quatre fils de Bethsabée, et sans eux, il n'y en a que sept. Ainsi il y a nécessairement faute dans l'un ou dans l'autre passage, ou bien l'auteur des livres des Rois, n'aura mis que les enfants vivants (1), et l'auteur des Paralipomènes aura compris dans son dénombrement, même les enfants morts sans lignée.

V. 9. HABUERUNTQUE SOROREM THAMAR. Thamar était sœur utérine d'Absalom, mais seulement sœur de père aux autres fils de David. Nous ne connaissons point d'autres filles de David que Thamar, quoique l'Écriture dise en général, qu'il eut à Jérusalem des fils et des filles, sans ceux qu'il avait eus à Hébron (2). *Natique sunt David et alii filii, et filiæ.*

V. 15. FILII JOSIÆ, JOHANAN, JOAKIM, SEDECIAS, SELLUM. On n'en lit que trois dans les livres des Rois (3), *Johanan* ne s'y trouve pas. Il est croyable qu'il mourut sans enfants, et avant son père. Les trois autres fils possédèrent le royaume, mais non pas selon l'ordre de leur naissance. *Joachaz*, nommé ici et dans Jérémie (4), *Sellum*, fut le premier (5) ; le second fut *Joakim* ou *Éliakim* (6) ; le troisième fut *Sédécias*, autrement *Mathanias* (7).

V. 16. JECHONIAS, autrement *Joachin* (8), et *Koniáhoû* (9).

SEDECIAS, si c'est le même que *Sédécias*, qui fut le dernier roi de Juda avant la captivité, il faut que le nom de *fils* se prenne en cet endroit pour le *successeur*, car il est sûr que Jéchonias eut pour successeur *Sédécias*, et que Sédécias était son oncle. L'hébreu (10) pourrait signifier que *Sédécias est fils* de Jéchonias ; mais la suite fait voir que ce n'est pas le vrai sens du texte, puisqu'on rapporte seulement la généalogie de Jéchonias dans le verset suivant. Ce qui confirme parfaitement la conjecture de ceux qui prétendent que le nom de fils est mis ici pour le successeur (11).

V. 17. FILII JECHONIÆ, FUERUNT ASIR, SALATHIEL, ETC. Jérémie (12) avait prédit que Jéchonias n'aurait point d'enfants, *scribe virum istum sterilem* ; mais il y a beaucoup d'apparence, que le prophète n'entendait autre chose, sinon qu'il n'aurait point de ses fils pour successeurs dans la royauté de Juda, et qu'il serait réduit à l'état d'un homme sans postérité. De là vient qu'il ajoute : *Nec enim erit de semine ejus vir, qui sedeat super solium David.* Quelques auteurs croient que les fils de Jéchonias qu'on lit ici, sont des enfants adoptifs, ou simplement ses successeurs (13) ; on remarque dans saint Luc (14), que *Salathiel*, par exemple, était fils de *Néri*, et non pas de Jéchonias. Mais saint Matthieu (15) dit que Jéchonias engendra *Salathiel* : ainsi cette raison tombe d'elle-même. On pourrait traduire ainsi l'hébreu (16) : *Et les fils de Jéchonias le prisonnier, furent Salathiel* (17). Le nom d'*Asir*, signifie un prisonnier, un homme qui est dans les liens. On sait que Jéchonias fut longtemps prisonnier à Babylone (18).

(1) *Ita Vatab. Grot. Mas.*
(2) II. *Reg.* V. 13.
(3) IV. *Reg.* XXIII. XXIV.
(4) *Jerem.* XXII. 11.
(5) IV. *Reg.* XXIII. 31.
(6) IV. *Reg.* XXIII. 34.
(7) IV. *Reg.* XXIV. 17. 18.
(8) IV. *Reg.* XXIV. 6.
(9) *Jerem.* XXII. 28. *in Hebr.*
(10) בני יהויקים יכניה בני צדקיה בנו
(11) *Grot. Jun. Pisc.*
(12) *Jerem.* XXII. 30.
(13) *Jun. hic.*
(14) *Luc.* III. 27.
(15) *Matt.* I. 12.
(16) ויכני יכניה אסיר שאלתיאל וגו
(17) *Ita Jun. Malv. Pisc. Osi.*
(18) IV. *Reg.* XXIV. 15.

18. Melchiram, Phadaia, Senneser, et Jecemia, Sama et Nadabia.

19. De Phadaia orti sunt Zorobabel, et Semei. Zorobabel genuit Mosollam, Hananiam, et Salomith, sororem eorum,

20. Hasaban quoque, et Ohol, et Barachian, et Hasadian, Josabhesed, quinque.

21. Filius autem Hananiæ : Phaltias, pater Jeseiæ, cujus filius Raphaia; hujus quoque filius : Arnan, de quo natus est Obdia, cujus filius fuit Sechenias.

22. Filius Secheniæ : Semeia ; cujus filii : Hattus, et Jegaal, et Baria, et Naaria, et Saphat, sex numero.

23. Filius Naariæ : Elioenai, et Ezechias, et Ezricam, tres.

24. Filii Elioenai : Oduia, et Eliasub, et Phelcia, et Accub, et Johanan, et Dalaia, et Anani, septem.

18. *Les fils de Salathiel furent* Melchiram, Phadaïa, Sennéser et Jécémia, Sama et Nadabia.

19. De Phadaïa sont venus Zorobabel et Séméi. Zorobabel engendra Mosollam et Hanania, avec Salomith leur sœur ;

20. Et encore ces cinq, Hasaba, Ohol, Barachia, Hasadia et Josabhésed.

21. Hananias eut pour fils Phaltias, qui fut père de Jéséias, dont le fils nommé Raphaïa fut père d'Arnan, duquel est venu Obdia, qui eut pour fils Séchénias.

22. Le fils de Séchénias fut Séméia, duquel sont sortis Hattus, Jégaal, Baria, Naaria, et Saphat, qui font six.

23. Naaria eut trois fils : Élioénaï, Ézéchias et Ezricam.

24. Élioénaï en eut sept : Oduia, Éliasub, Phélcia, Accub, Johanan, Dalaïa et Anani.

COMMENTAIRE

V. 18. Melchiram, Phadaia, Senneser. Il faut ici suppléer quelque chose au texte pour l'accorder avec lui-même ; *Salathiel*, dont il est parlé au verset précédent, eut pour fils *Melchiram, et Phadaïa*, comme on le verra au verset suivant. Ainsi il faut traduire : *Or, les fils de Salathiel, furent Melchiram et Phadaïa* (1).

V. 19. De Phadaia orti sunt Zorobabel, et Semei. Saint Matthieu (2) assure que *Zorobabel* était fils, ou si l'on veut, petit-fils de *Salathiel ;* et ici on fait le même *Zorobabel*, fils de *Phadaïa ;* il faut donc que *Phadaïa* soit fils de Salathiel, et père de Zorobabel, comme on l'a dit au verset précédent, ou que Phadaïa ait laissé en mourant son fils Zorobabel à son père Salathiel, pour avoir soin de son éducation ; de sorte que Zorobabel aurait passé pour fils et de *Salathiel* et de *Phadaïa*, en même temps (3).

Zorobabel genuit Mosollam, Hananiam. On trouve dans saint Matthieu (4), que *Zorobabel eut pour fils Abiud*, et nous n'en voyons aucun de ce nom dans ce verset ni dans le suivant ; il faut donc que l'un des cinq fils de Zorobabel qui sont marqués ici, ait aussi été nommé *Abiud*.

V. 21. Filius autem Hananiæ Phaltias pater Jeseiæ, filius Raphaia, etc. L'hébreu est différent (5) : *Et le fils de 'Hananiâh, fut Pelatiâh, et Ischa'iâh ; les fils de Rephaïâh, les fils d'Arnan, les fils d''Obadiâh, les fils de Schekaniâh.*

V. 22. *Et les fils de Schekaniâh fut Schema'iâh.* En sorte que Hananias aurait eu pour fils Phaltias et Jéséïas, et que l'on ne rapporte pas au même membre de phrase les noms des fils de Raphaïa, d'Arnan, et d'Obdia. Les Septante, le syriaque et la Vulgate ont lu dans l'hébreu d'une manière différente et plus claire que ce que nous y lisons aujourd'hui.

V. 22. Sex numero. *Qui font six*, en y comprenant *Séméia* le père ; car on ne compte dans le texte que cinq personnes ; quelques auteurs (6) y suppléent un nommé *Sésa* qui ne se lit ni dans l'hébreu, ni dans les Septante, ni dans les exemplaires corrigés de la Vulgate. D'autres (7) croient qu'il y a un mot d'omis dans ce texte.

V. 24. Oduia est le douzième depuis Zorobabel. Cette liste prouve l'attention de l'écrivain à nous donner une généalogie exacte, mais il s'ensuit que l'auteur de ce passage, ne peut pas être Esdras ; puisque de Zorobabel aux fils d'Élioénaï, il y a trois cents ans, en ne donnant même que vingt-cinq ans à chaque génération. La branche généalogique marquée ici, est différente de celle que rapporte saint Matthieu dans son chap. 1. On conservait divers arbres de généalogie, parce qu'on ignorait de quelle famille des descendants de David, le Christ devait naître. Il est certain que ce passage a été inséré après coup.

(1) *Ita Jun. Vat. Pisc.*

(2) *Matt.* 1. 12.

(3) *Vide si lubet Cornel. Tirin.*

(4) *Matt.* 1. 13.

(5) ובן חנניה פלטיה וישעיה בני רפיה Les Septante ont lu בני *filii* au lieu de בן *filius*.

(6) *Ita mss. Codices tres vel quatuor in Edit. nov. Oper. S. Hieron. Ita et variæ editiones Bibliorum gothicæ, et aliæ ut Bib'. Roberti Steph. et Polyglott. Antuerp. et Bibl. Sixti V. etc. Nomen Sessa, vel Sesa factum est Heb.* ששה *sex quod pro nomine proprio male usurpatum.*

(7) *Casalio Vat*

CHAPITRE QUATRIÈME

Descendants de Juda. Enfants de Siméon.

1. Filii Juda : Phares, Hesron, et Charmi, et Hur, et Sobal.

2. Raia vero, filius Sobal, genuit Jahath, de quo nati sunt Ahumai et Laad. Hæ cognationes Sarathi.

3. Ista quoque stirps Etam : Jezrahel, et Jesema, et Jedebos. Nomen quoque sororis eorum, Asalelphuni.

4. Phanuel autem, pater Gedor, et Ezer, pater Hosa ; isti sunt filii Hur, primogeniti Ephratha, patris Bethlehem.

1. Descendants de Juda : Pharès, Hesron, *fils de Pharès.* Charmi, *petit-fils de Zara, second fils de Thamar,* Hur et Sobal, *descendants d'Hesron.*

2. Raïa, fils de Sobal, engendra Jahath, père d'Ahumaï et de Laad. Ce sont là les familles des Sarathites.

3. Voici encore la postérité d'Étam : Jezrahel, Jéséma et Jédébos, qui eurent une sœur nommée Asalelphuni.

4. Phanuel fut prince de Gédor, et Ézer prince d'Hosa ; ce sont là les descendants d'Hur, fils aîné d'Éphratha et prince de Bethléhem.

COMMENTAIRE

℣. 1. Filii Juda, Phares, Hesron, et Charmi. Il n'y a que Pharès, qui soit fils immédiat de Juda; Hesron était fils de Pharès. Mais pourquoi rapporter encore ici la généalogie de Juda, que l'on a déjà vue au chapitre second ? Il y a assez d'apparence que tout ceci a été tiré des *anciens registres* (1), que l'on conservait dans chaque tribu. Pour éviter la confusion et l'aliénation des héritages, chaque famille avait ses registres ; et outre cela il y en avait de communs pour toute la tribu. C'est de ces mémoires qu'on a tiré ces généalogies et ces partages ; et comme il y en avait divers exemplaires, et que pendant une si longue suite d'années, et après tant de guerres et de renversements, il y eut divers renouvellements de ces registres, de là viennent les variantes qui se rencontrent ici. Mais cette diversité même, prouve la fidélité et l'exactitude de ceux qui nous ont donné ces recueils ; ils les donnaient tels qu'ils les trouvaient. La multitude des noms propres devait inévitablement causer quelque confusion dans les textes, et amener les quelques fautes, qui y causent aujourd'hui de l'embarras. Mais où sont les livres de cette nature, dans lesquels les copistes n'aient pas fait de fautes ?

Charmi qui se trouve ici comme fils d'*Hesron,* était fils de *Zara,* comme on l'a montré plus haut (2) ; Junius soutient que c'est le même que *Calubi* ou *Caleb* premier fils d'Hesron, dont il est beaucoup parlé au chapitre II, et qui était père de *Sobal* (3), marqué ici comme fils de *Hur.* Au reste on voit dans tout ceci, que le dessein de l'auteur n'était pas tant de nous donner une suite généalogique des descendants de Juda, que de nous marquer le lieu de la demeure des principaux d'entre eux.

℣. 2. Raia. Des auteurs croient que c'est le même que le *Roëh,* le prince du lieu de repos, ou de *Menou'hath,* marqué au chapitre II, verset 52. Mais Dom Calmet ne suit pas cette opinion, comme on l'a dit sur cet endroit.

Hæ cognationes Sarathi. Les familles de *Sarath* ou *Saraa,* près d'Esthaol dans la tribu de *Juda,* ou de *Dan,* chapitre II, 53, sont descendues des personnes nommées dans ce verset.

℣. 3. Ista quoque stirps Etam. L'hébreu à la lettre (4) : *Voici... du père d'Étam.* Les Septante : *Voici le fils d'Étam;* c'est ainsi que la Vulgate l'a pris. Plusieurs (5) croient qu'*Étam* est un nom de ville. *Voici ceux qui ont habité la ville d'Étam.* Cette ville était à la tribu de Siméon (6) ; au moins elle y fut assez longtemps. Roboam la rebâtit (7) sans doute pour des hommes de la tribu de Juda.

℣. 4. Phanuel autem pater Gedor. On croit que *Phanuël* est le même que *Hariph; et Gédor,* la même ville que *Beth-Gader,* marquée plus haut (8). Les descendants de Phanuël demeurèrent donc dans *Gédor ;* Jared, fils de Caleb, y demeura aussi (9). Dom Calmet pense que c'est la même ville, dont les enfants de Siméon se rendirent maîtres dans la suite (10). Josué l'attribue à la tribu de Juda (11) ; mais on sait que Juda et Siméon étaient voisins, et souvent mêlés dans leurs demeures.

---

(1) Voyez le ℣. 22.
(2) I. *Par.* II. 7.
(3) *Ibid.*, ℣. 50.
(4) ואלה אבי עיטם Les Septante : Οὗτοι υἱοὶ Αἰτάμ.
(5) *Jun. et Tremell. Malv. et Cleric. hic.*
(6) I. *Par.* IV. 32.
(7) II. *Par.* XI. 6.
(8) I. *Par.* II. 51.
(9) ℣. 18. — (10) ℣. 30.
(11) *Josue* XV. 58.

5. Assur vero, patri Thecuæ, erant duæ uxores: Halaa, et Naara.

6. Peperit autem ei Naara Oozam, et Hepher, et Themani, et Ahasthari; isti sunt filii Naara.

7. Porro filii Halaa: Sereth, Isaar, et Ethnan.

8. Cos autem genuit Anob, et Soboba, et cognationem, Aharehel, filii Arum.

9. Fuit autem Jabes inclytus præ fratribus suis, et mater ejus vocavit nomen illius Jabes, dicens: Quia peperi eum in dolore.

10. Invocavit vero Jabes Deum Israel, dicens: Si benedicens benedixeris mihi, et dilataveris terminos meos, et fuerit manus tua mecum, et feceris me a malitia non opprimi. Et præstitit Deus quæ precatus est.

11. Caleb autem, frater Sua, genuit Mahir, qui fuit pater Esthon.

5. Assur, prince de Thécua, eut deux femmes, *savoir,* Halaa et Naara.

6. De Naara il eut Oozam et Hépher, et les Thémaniens, et les Ahastariens, qui sont tous descendus de Naara.

7. Les fils de Halaa *sont* Séreth, Isaar et Éthnan.

8. Cos engendra Anob et Soboba; et c'est de lui que sont venus tous ceux qui portent le nom d'Aharéhel, fils d'Arum.

9. Mais Jabès devint plus illustre que ses frères; et ce fut sa mère qui lui donna le nom de Jabès, *qui signifie douleur,* disant: C'est parce que je l'ai mis au monde avec beaucoup de douleur.

10. Or Jabès invoqua le Dieu d'Israël, en disant: Ah! si vous répandiez sur moi vos bénédictions, et étendiez les bornes de mes terres, et si votre bras m'était favorable pour empêcher que je ne succombe sous la méchanceté! Et Dieu lui accorda ce qu'il avait demandé.

11. Caleb, frère de Sua, engendra Mahir, qui fut père d'Esthon.

COMMENTAIRE

EZER PATER HOSA. *Ézer père de Hosa* (1), ou des habitants de la ville d'*Husath*, connue dans les livres des Rois. Sobochaï, et Mobonnaï, deux braves de l'armée de David, étaient d'Husath (2).

ISTI SUNT FILII HUR PRIMOGENITI EPHRATHA. C'est-à-dire, *Phanuël* et *Ézer*, sont des descendants d'*Hur*, lequel fut l'aîné des fils qu'Éphratha donna à Caleb son mari; ce *Hur* fut père de *Béthléhem*, c'est-à-dire, sa postérité peupla cette ville; le nom d'*Éphratha* fut aussi donné à Bethléhem, à cause de la mère qui portait ce nom. On ne peut pas assurer que *Phanuël* et *Ézer*, soient fils immédiats de *Hur*, car plus haut (3) on lui a donné *Uri* pour fils, et on a vu que ce fut *Salma* (4), l'un de ses fils qui *fut père de Béthléhem*, c'est-à-dire, qui la peupla, et l'habita par lui ou par ses descendants.

℣. 5. ASSUR PATRI THECUÆ ERANT DUÆ UXORES. Assur, père des habitants de *Thécua*, était fils posthume d'Abia et d'Hesron, comme on l'a vu au verset 24 du chapitre II, en suivant l'hébreu; mais suivant la Vulgate, Assur est simplement fils d'Hesron et d'Abia; la qualité de posthume n'est pas certaine.

℣. 6. THEMANI, ET AHASTHARI. On connaît dans la Palestine la ville de *Thamna*, de la tribu de Juda (5), et celle d'*Ataroth* (6), frontière de Benjamin du côté de Juda.

℣. 7. ET ETHNAN. Quelques exégètes (7) croient qu'il faut mettre Cos après Ethnan, pour faire la liaison avec le verset suivant: *Les fils de Halaa sont,... Isaar, et Éthnan, et Cos.* Verset 8. *Or Cos engendra Anob, etc.*

℣. 8. Cos. Nous croyons avec quelques interprètes (8), que Cos est le même que *Cénez*, ou *Kénez*, dont il est parlé au verset 13.

℣. 9. FUIT AUTEM JABES INCLYTUS PRÆ FRATRIBUS SUIS. Il est visible qu'il manque ici quelques mots dans le texte, l'Écriture ne nous ayant pas dit qui est *Jabès*, ni qui sont ses frères. Des commentateurs (9) croient qu'il reçut le nom de *Jabès* de sa mère et celui d'*Othoniel*, de son père, de même que le dernier fils de Rachel reçut le nom de Bénoni de sa mère et celui de Benjamin de son père. Ce sentiment n'est point à mépriser. *Cos* ou *Cénez* était père d'Othoniel, comme on le verra plus loin (10); Cos est marqué ici comme le père de tous ceux qui précèdent *Jabès;* nous savons qu'Othoniel se distingua par sa valeur, et obtint de Caleb la ville de Cariath-Sépher, et sa fille Axa en mariage, avec de bonnes terres (11), ce qui semble être une récompense de sa piété, et le fruit du vœu qu'il prononce ici, verset 10.

℣. 10. ET FECERIS ME A MALITIA NON OPPRIMI. L'hébreu (12): *Si vous faites que je ne sois point accablé des maux*, ou des douleurs, *qui m'affligent*, ou simplement de mes peines.

℣. 11. CALEB AUTEM FRATER SUA, GENUIT MAHIR. Ce Caleb est visiblement différent, et de *Calubi* ou Caleb premier, dont on a souvent parlé, et de Caleb fils de Jéphoné, dont il est parlé plus bas, verset 15. Mais on ne voit pas bien qui était le

---

(1) עזר אבי הושה
(2) II. *Reg.* XXI. 18 *et* XXIII. 27. סבכי החשתי
(3) I. *Par.* II. 20.
(4) I. *Par.* II. 51.
(5) *Josue* XV. 10 et 57.
(6) *Josue* XVI. 2.
(7) *Jun. Pisc. Glass.*
(8) *Tirin.* קנז a été mis pour קנז par élision du noun, ou par une erreur de copiste, trompé par la ressemblance des lettres.
(9) *Vat. Vide Lyr. et Est. hic.*
(10) ℣. 13.
(11) *Vide Josue* XV. 17. *et seq. Judic.* I. 13.
(12) ועשית ברעה לבלתי עצבי

12. Porro Esthon genuit Bethrapha, et Phesse, et Tehinna, patrem urbis Naas. Hi sunt viri Recha.

13. Filii autem Cenez : Othoniel, et Saraia. Porro filii Othoniel : Hathath, et Maonathi.

14. Maonathi genuit Ophra. Saraia autem genuit Joab, patrem Vallis artificum ; ibi quippe artifices erant.

15. Filii vero Caleb, filii Jephone : Hir, et Ela, et Naham. Filii quoque Ela : Cenez.

16. Filii quoque Jaleleel : Ziph, et Zipha, et Thiria, et Asrael.

17. Et filii Ezra : Jether, et Mered, et Epher, et Jalon ; genuitque Mariam, et Semmai, et Jesba, patrem Esthamo.

18. Uxor quoque ejus Judaia, peperit Jared, patrem Gedor, et Heber, patrem Socho, et Icuthiel, patrem Zanoe. Hi autem filii Bethiæ, filiæ Pharaonis, quam accepit Mered.

19. Et filii uxoris Odaiæ, sororis Naham, patris Ceila : Garmi, et Esthamo, qui fuit de Machathi.

12. Esthon engendra Bethrapha, Phessé et Téhinna, qui fut le prince de la ville de Naas. Ce sont ceux-ci qui ont peuplé la ville de Récha.

13. Cénez eut pour fils Othoniel et Saraïa. Othoniel fut père d'Hathath et de Maonathi.

14. Maonathi engendra Ophra. Saraïa engendra Joab, le prince de la Vallée des ouvriers, car il y avait là toutes sortes d'ouvriers.

15. Les enfants de Caleb, fils de Jéphoné, *sont* Hir, Éla et Naham. Éla fut père de Cénez.

16. Les fils de Jaléléel *furent* Ziph, Zipha, Thiria et Asraël.

17. Ceux d'Ezra *étaient* Jéther, Méred, Épher et Jalon. Il eut encore Marie, Sammaï, et Jesba, prince d'Esthamo.

18. Sa femme *fut* Judaïa, *qui* enfanta Jared, prince de Gédor, et Héber, prince de Socho, et Icuthiel, prince de Zanoé. Et tous ceux-là descendent aussi de Béthia, fille du pharaon, qui épousa Méred.

19. Et les fils de sa femme Odaïa, sœur de Naham, père de Céila, *sont* Garmi, et Esthamo qui était de Machati.

COMMENTAIRE

père de ce second Caleb : il est nommé Kéloûb dans l'hébreu.

V. 12. Patrem urbis Naas. Nous ne connaissons aucune ville de ce nom. *Na'hasch* en hébreu signifie du cuivre, ou un serpent. Isaï père de David est nommé *Naas* II. Reg. XVII, 25 (1). Sa ville était Béthléhem.

Recha nous est inconnue. Josué assigne à la tribu de Benjamin une ville de *Récem* (2).

V. 13. Filii Cenez, Othoniel, et Saraia. On a déjà examiné ailleurs (3) la généalogie d'Othoniel ; il est toujours nommé fils de Cénez ou du Cénézéen : Caleb, fils de Jéphoné, est aussi appelé le Cénézéen : plusieurs commentateurs ont cru que Caleb et Othoniel étaient frères, et fils de Cénez. Mais nous aimons mieux dire que Jéphoné et Cénez étaient frères, et Othoniel et Caleb, cousins germains.

V. 14. Joab patrem vallis artificum. On pourrait traduire l'hébreu (4) par : *Joab, père de Gê-'Haràschim, parce qu'il y avait là des ouvriers,* ou des artisans. *Gê-'Haràschim* est un lieu dont la situation ne nous est pas bien connue. On le place dans la tribu de Benjamin sur le Jourdain. Dans cette vallée était bâtie *Ono*, dont il est parlé ailleurs (5). *'Haràschim* se prend en hébreu pour des ouvriers en fer, en bois, en pierres, et en général en toutes sortes de matières, *artifex*.

V. 15. Caleb filii Jephone. *Caleb, fils de Jéphoné*, est celui qui vivait avec Moïse, et dont le nom est si célèbre dans l'Écriture, par son attachement inviolable aux ordres du Seigneur, et par sa fidélité constante, pendant que tout le reste d'Israël tombait dans l'impiété et dans le murmure.

V. 17. Jesba patrem Esthamo. *Jesba père d'Esthamo*, c'est-à-dire, Jesba père de ceux qui peuplèrent *Esthamo*, ville de la tribu de Juda (6). Les rabbins enseignent que *Marie*, dont il est parlé dans ce passage, est la sœur de Moïse.

V. 18. Uxor quoque ejus Judaia. Le texte ne dit pas clairement ici de qui *Judaïa* était femme, de *Caleb* ou de *Méred*, ou de *Jesba* ou d'*Esthamo*. Mais il paraît par la suite de ce verset que Méred épousa une Égyptienne nommée Bethia, fille d'un pharaon, dont il eut *Maria, Sabaï et Jesba père d'Esthamo ;* et d'une autre femme de sa nation, et peut-être nommée *Judaïa*, il eut *Jared père de Gédor et Héber père de Socho, et Icuthiel père de Zanoé ;* voilà, ce semble, le vrai sens du texte, dont il y a quelques mots de perdus, ce qui y cause de l'obscurité.

Jared patrem Gedor. Père des habitants de Gédor ou Gador. Voyez le verset 4. Il en faut dire autant à proportion d'*Esthamo*, d'*Icuthiel* et de *Zanoé ;* ce sont des noms de lieux peuplés par la postérité de Méred.

Hi filii Bethiæ filiæ Pharaonis, quam accepit Mered. Les Juifs veulent que *Méred* soit le même que *Caleb*, et *Judaïa*, la même que Jocabed, mère de Moïse, de Marie et d'Aaron, et que *Béthia, fille du pharaon*, soit la même qui adopta Moïse, et les autres fils et filles de Judaïa. Mais cela ne mérite aucune attention. Méred nous est inconnu, et il vaut mieux l'ignorer que de recourir à des généalogies fabuleuses.

V. 19. Filii uxoris Odaiæ. *Odaïa* est peut-être la même que *Judaïa*, du verset précédent. Voici encore d'autres fils qu'elle donna à Méred ; savoir

(1) Comparez I. *Par.* II. 13. 15. 16. à II. *Reg.* XVII. 25.
(2) *Josue* XVIII. 27.
(3) *Josue* XV. 17.
(4) יואב אבי גיא הרשים
(5) I. *Par.* VIII. 12. - II. *Esdr.* VI. 2. *et* XI. 35.
(6) *Josue* XV. 50.

20. Filii quoque Simon : Amnon, et Rinna, filius Hanan, et Thilon. Et filii Jesi : Zoheth, et Benzoheth.

21. Filii Sela, filii Juda : Her, pater Lecha, et Laada, pater Maresa, et cognationes domus operantium byssum in domo juramenti.

22. Et qui stare fecit solem, virique mendacii, et Securus, et Incendens, qui principes fuerunt in Moab, et qui reversi sunt in Lahem ; hæc autem verba vetera.

23. Hi sunt figuli habitantes in plantationibus, et in sepibus, apud regem in operibus ejus, commoratique sunt ibi.

20. Les fils de Simon *sont* Amnon et Rinna, qu'il eut de Hanan, et Thilon. Et les fils de Jési *sont* Zoheth et Benzoheth.

21. Les fils de Séla, *troisième* fils de Juda, *sont* Her, père de Lécha, et Laada, père de Marésa, et les *chefs des* familles de ceux qui travaillent aux ouvrages de fin lin dans la maison *d'Aschbéa*ʿ, *c'est-à-dire* du Jurement ;

22. Et *Jokim, dont le nom signifie* celui qui a fait arrêter le soleil, et *les habitants de Chozéba, c'est-à-dire* les hommes de mensonge, et *Joas et Saraph, dont les noms signifient* le Certain et le Brûlant, qui commandèrent dans Moab, et qui revinrent à Lahem. Or, c'est ce que nous apprenons de l'ancienne tradition.

23. Ce sont là des potiers qui demeuraient à Néta'îm et à Gadérah dans les maisons du roi, où ils travaillent pour lui, et qui s'y sont établis.

COMMENTAIRE

Garmi, Esthamo et Machathi, ou plutôt les habitants de *Garem,* d'*Esthamo* et de *Machati.* Garem nous est inconnu, mais *Esthamo* (1) et *Machathi* sont assez célèbres. La première était de la tribu de Juda (2), puisque David y envoya à ses amis une part du butin qu'il avait pris sur les Amalécites. *Machathi* était bien éloigné de là, au nord du pays de Basan et de Galaad, au delà du Jourdain (3) ; c'est pourquoi des commentateurs proposent de lire en cet endroit *Menou'hathi* au lieu de *Machathi.* Voyez au chapitre II, 52, 54, ce qu'on a dit sur le canton de Menou'hath dans le lot de Juda.

V. 21. Filii Sela, Her pater Lecha. Voici la généalogie du second fils de Juda ; jusqu'ici nous avons vu celle de Pharès, fils du même Juda. Séla eut donc *Her,* dont les descendants habitèrent à *Lécha* ou *Léchi,* c'est-à-dire, le lieu de la mâchoire, où Samson défit les Philistins avec une mâchoire d'âne (4).

Laada pater Maresa. Père des habitants de la ville de *Marésa,* dans la tribu de Juda (5), près d'Éleutéropolis.

Cognationes domus operantium byssum in domo juramenti. L'hébreu (6) : *La'edah fut père de Beth-Abodath, le Buts, dans Beth-Aschbé'ah.* Les manufactures de *Buts,* ou byssus qui étaient dans *Beth-Aschbé'ah,* étaient conduites par les descendants de Laada : nous parlerons ailleurs (7) du *Buts,* ou byssus. *Beth-Aschbé'ah,* ou la maison du Jurement, ne serait-elle pas la ville de *Bersabée,* ou la fontaine du Jurement (8) ?

V. 22. Qui stare fecit solem virique mendacii, et Securus et Incendens. Les Juifs (9) prétendent, que *celui qui fit arrêter le soleil,* est Élimélech, mari de Noémi, qui, voyant les habitants de Bethléhem ses compatriotes, plongés dans le désordre, fit un miracle semblable à celui qu'avait fait Josué, en arrêtant le soleil dans sa course ; mais les Béthléhemites n'ayant point voulu se convertir à la vue de ce prodige, Élimélech leur prédit une famine, qui l'obligea lui-même à se retirer dans le pays de Moab ; ce fut dans ce pays qu'il mourut, ainsi que ses deux fils, appelés ici *des hommes de mensonge,* c'est-à-dire, des hommes qui n'ont point d'enfants, qui sont stériles ; on les appelle aussi le *Certain* et le *Brûlant,* comme si ces termes étaient équivalents à *Chélion* et à *Mahalon ;* on ajoute *qu'ils ont été mariés à Moab,* car ils s'y marièrent en effet, et leur mère revint à *Léhem,* c'est-à-dire, à *Bethléhem,* avec sa bru Ruth qui épousa Booz. La fable, on le voit, est bien arrangée ; ces rabbins sont des hommes d'un prodigieux génie. Mais voici l'hébreu à la lettre (10) : *Et Jôqîm, et les hommes de Cozéba, et Jôasch, et Sçâràph, qui ont dominé dans Moab,* (ou qui se sont mariés dans Moab) *et qui demeurent à Léhem,* ou bien : Et les habitants de *Léhem,* qui est la même que *Bethléhem* (11). Tous ceux-là sont descendus de *Séla,* fils de Juda. On ne doit pas être étonné de voir plusieurs personnes dont les descendants ont demeuré dans une même ville : Bethléhem était peuplée par diverses branches de la tribu de Juda. Voyez chapitre II, versets 51 et 54, et ici verset 4.

Hæc autem verba vetera. *Voilà ce que nous apprenons de l'ancienne tradition,* ou des anciens discours, des anciens monuments. L'auteur ne nous dit rien qu'il n'ait trouvé dans les anciens registres. Voilà quel était autrefois l'ordre des familles dans les villes de Juda ; voilà comment autrefois ce pays fut partagé aux diverses familles de la postérité de Juda.

V. 23. Hi sunt figuli habitantes in plantationibus, et in sepibus, apud regem in operibus

(1) 1. *Reg.* xxx. 28.
(2) *Josue* xv. 50; xxi. 14.
(3) *Deut.* iii. 14. - *Josue* xii. 5. *etc.*
(4) *Josue* xv. 59. - II. *Par.* xiv. 9. 10. — (5) *Judic.* xv. 9.
(6) ומשפחות בית עבדת הבץ לבית אשבעה
(7) 1. *Par.* xv. — (8) *Genes.* xxi. 31.
(9) *Vide Iyr. hic. et Tost.*
(10) ויקים ואנשי כזבה ויואש ושרף אשר בעלו למואב וישבי לחם
(11) *Vide* 1. *Par.* xx. 5. *et Ruth.* i. 22. *ubi* לחם *legitur, pro* בית לחם

24. Filii Simeon : Namuel, et Jamin, Jarib, Zara, Saul ;

25. Sellum, filius ejus, Mapsam, filius ejus, Masma, filius ejus.

26. Filii Masma : Hamuel, filius ejus, Zachur, filius ejus, Semei, filius ejus.

27. Filii Semei sedecim, et filiæ sex ; fratres autem ejus non habuerunt filios multos, et universa cognatio non potuit adæquare summam filiorum Juda.

28. Habitaverunt autem in Bersabee, et Molada, et Hasarsuhal,

29. Et in Bala, et in Asom, et in Tholad,

30. Et in Bathuel, et in Horma, et in Siceleg,

31. Et in Bethmarchaboth, et in Hasarsusim, et in Bethberai, et in Saarim. Hæ civitates eorum usque ad regem David.

32. Villæ quoque eorum : Etam, et Aen, Remmon, et Thochen, et Asan, civitates quinque.

24. Les fils de Siméon *sont* Namuel, Jamin, Jarib, Zara et Saül,

25. Dont le fils *fut* Sellum, père de Mapsam, lequel eut Masma pour fils.

26. Le fils de Masma *fut* Hamuel, celui de Hamuel, Zachur, et celui de Zachur, Séméi.

27. Séméi eut seize garçons et six filles ; mais ses frères n'eurent pas beaucoup d'enfants, et toute leur postérité ne put égaler le nombre des enfants de Juda.

28. Ils s'établirent dans Bersabée, dans Molada, dans Hasarsuhal,

29. Dans Bala, dans Asem, dans Tholad,

30. Dans Bathuel, dans Horma, dans Sicéleg,

31. Dans Bethmarchaboth, dans Hasarsusim, dans Bethbéraï et dans Saarim. Ce sont les villes qu'ils possédèrent *seuls* jusqu'au règne de David.

32. Et leurs demeures, au nombre de cinq villes, furent Étam, Aën, Remmon, Thochen et Asan ;

COMMENTAIRE

EJUS. Plusieurs exégètes (1) croient que ces potiers demeuraient alors à Babylone et étaient à *Netâ'îm* et à *Gedérâh*, occupés à travailler pour le roi de ce pays ; ils étaient descendus de *Séla*, et leur ancienne demeure avait été à Bethléhem, avant qu'ils eussent été transférés à Babylone. Voici l'hébreu à la lettre (2) : *Ce sont là les potiers de terre et ceux qui demeurent à Nétâ'îm et à Gadérâh avec le roi dans son ouvrage ; ils y sont demeurés.* On ne trouve dans la Palestine aucun lieu connu sous le nom de *Netâ'îm ;* mais nous y connaissons *Gader* et *Gaderoth* (3).

V. 24. FILII SIMEON, NAMUEL, ET JAMIN, etc. La généalogie de Siméon qu'on lit ici, est fort différente de celle qu'on voit dans la Genèse (4) et dans les Nombres (5). Il s'en trouve ici quelques-uns qui ne sont point ailleurs, et on en voit ailleurs qu'on ne lit point ici. Cela peut venir de la multiplicité des noms donnés à la même personne ; il y a beaucoup d'apparence, que l'auteur de ce livre n'a pas prétendu donner une suite généalogique complète de la tribu de Siméon ; il n'en donne qu'autant qu'il est nécessaire pour l'intelligence des affaires de Juda, et des limites de Juda et de Siméon, qui étaient deux tribus toutes voisines. *Namuël*, est nommé *Jamuël* dans la Genèse (6).

JARIB ne se lit ni dans la Genèse, ni dans les Nombres.

ZARA, nommé *Zaré* dans les Nombres, ne se lit pas dans la Genèse ; à moins que ce ne soit le même que *Zohar*, qui n'est point ici, non plus qu'*Ahod*.

V. 27. UNIVERSA COGNATIO NON POTUIT ADÆQUARE SUMMAM FILIORUM JUDA. L'hébreu à la lettre (7) : *Ils ne se multiplièrent point jusqu'aux fils de Juda.* Jamais ils n'égalèrent la tribu de Juda, ni même aucune des autres tribus, comme on peut le voir dans les dénombrements qu'on en fit sous Moïse (8). Cette faiblesse de la tribu de Siméon fut cause qu'elle se tint toujours assez unie avec la tribu de Juda, et que cette dernière occupa une grande partie du partage de Siméon. Il est probable même que, dans les villes dont on voit les noms aux versets 28. 29, 30. 31 et 32, il y en avait plus de la tribu de Juda que de celle de Siméon, et c'est peut-être ce que l'auteur a voulu marquer ici, en disant que les familles qu'il a nommées, n'ont pas égalé les enfants de Juda.

V. 29. THOLAD, autrement *El-Tholad*. Josué XIX, 4.

V. 30. BATHUEL, c'est apparemment Béthul ou Béthulie. Josué XIX, 4 ; Judith. VI, 7.

V. 31. HÆ CIVITATES EORUM USQUE AD REGEM DAVID. Les enfants de Siméon possédèrent seuls toutes ces villes jusqu'au règne de David ; alors ce prince réunit à la tribu de Juda quelques-unes des villes de Siméon, par exemple, Sicéleg (9), et envoya dans d'autres quelques colonies, pour remplir les villes qui n'étaient point assez peuplées. Nous ne voyons rien de cette particularité dans les livres des Rois. Depuis Salomon, la tribu de Siméon s'étant soustraite à l'obéissance de la maison de David, se trouva plus resserrée, et les rois de Juda étendirent leur domination, autant qu'ils purent, sur les terres de Siméon ; de là vient que ceux-ci furent contraints d'aller chercher des terres à Gador, et dans les montagnes de Séir, sous le règne d'Ézéchias, comme on le verra plus bas (10).

(1) *Grot. Jun. Malv. Pisc.*
(2) הנה היוצרים וישבי נטעים וגדרה עם המלך במלאכתו ישבו שם
(3) *Josue* XII. 13. *et* II. *Par.* XXVIII. 18.
(4) *Genes.* XLVI. 10.
(5) *Num.* XXVI. 12. — (6) *Genes.* XLVI. 10.
(7) לא הרבו עד בני יהודה
(8) *Num.* I. 22. *et* XXVI. 14.
(9) I. *Reg.* XXVII. 6.
(10) Voyez les versets 39. 41. 42.

33. Et universi viculi eorum per circuitum civitatum istarum usque ad Baal. Hæc est habitatio eorum, et sedium distributio.

34. Mosobab quoque, et Jemlech, et Josa, filius Amasiæ,

35. Et Joel, et Jehu, filius Josabiæ, filii Saraiæ, filii Aziel,

36. Et Elioenai, et Jacoba, et Isuhaia, et Asaia, et Adiel, et Ismiel, et Banaia,

37. Ziza quoque, filius Sephei, filii Allon, filii Idaia, filii Semri, filii Samaia.

38. Isti sunt nominati principes in cognationibus suis, et in domo affinitatum suarum multiplicati sunt vehementer.

39. Et profecti sunt ut ingrederentur in Gador usque ad orientem vallis, et ut quærerent pascua gregibus suis.

40. Inveneruntque pascuas uberes, et valde bonas, et terram latissimam, et quietam, et fertilem, in qua ante habitaverant de stirpe Cham.

41. Hi ergo venerunt, quos supra descripsimus nominatim, in diebus Ezechiæ, regis Juda; et percusserunt tabernacula eorum, et habitatores qui inventi fuerant ibi, et deleverunt eos usque in præsentem diem, habitaveruntque pro eis, quoniam uberrimas pascuas ibidem repererunt.

42. De filiis quoque Simeon abierunt in montem Seir viri quingenti, habentes principes Phaltiam, et Naariam, et Raphaiam, et Oziel, filios Jesi;

43. Et percusserunt reliquias, quæ evadere potuerant, Amalecitarum, et habitaverunt ibi pro eis usque ad diem hanc.

33. Et *outre cela*, tous les villages qui sont aux environs de ces villes, jusqu'à Baal. Telle est leur habitation et la distribution de leurs demeures.

34. Mosobab, Jemlech et Josa, fils d'Amasias,

35. Joël et Jéhu, fils de Josabia *qui fut* fils de Saraïa, fils d'Asiel,

36. Élioénaï, Jacoba, Isuhaïa, Asaïa, Adiel, Ismiel et Banaïa,

37. Ziza fils de Séphéi, fils d'Allon, fils d'Idaïa, fils de Semri, fils de Samaïa.

38. Tous ceux-là devinrent les chefs célèbres de plusieurs maisons *de la tribu de Siméon*, et ils se multiplièrent extrêmement dans les familles qui sortirent d'eux.

39. Ils partirent *de leur pays* pour se rendre maîtres de Gador, et s'étendre jusqu'à l'orient de la Vallée, afin de chercher des pâturages pour leurs troupeaux.

40. Ils en trouvèrent de fertiles et d'excellents, et une terre très spacieuse, paisible et abondante, où quelques gens de la postérité de Cham s'étaient établis auparavant.

41. Ceux-ci, que nous avons nommés plus haut, vinrent donc *les attaquer* sous le règne d'Ézéchias, roi de Juda; ils renversèrent leurs tentes et tuèrent les habitants qu'ils y trouvèrent, et ils en sont demeurés jusqu'à présent les maîtres, s'y étant établis en leur place, à cause des pâturages très gras qu'ils y trouvèrent.

42. Quelques autres de la même tribu de Siméon, au nombre de cinq cents, s'en allèrent à la montagne de Séir sous la conduite de Phaltias, de Naarias, de Raphaïas et d'Oziel, enfants de Jési;

43. Et ayant défait les restes des Amacélites qui avaient pu échapper *jusqu'alors*, ils se rendirent maîtres du pays, où ils sont demeurés jusqu'à ce jour.

COMMENTAIRE

V. 33. BAAL, autrement *Baloth* ou *Baalath-Béer-Ramath*, Josué XIX, 8.

V. 38. ISTI SUNT NOMINATI PRINCIPES IN COGNATIONIBUS SUIS. Depuis la séparation des dix tribus, ceux dont on a vu les noms dans les versets précédents, étaient les chefs des familles, et les principaux de la tribu; ils firent un corps d'armée, et allèrent faire la conquête de *Gador* ou *Gédor*, ou *Gadéra*. Cette ville est nommée *Gadara* dans Josèphe (1), qui la place aux environs de Joppé et de Jamnia. Les Cananéens s'y étaient conservés jusqu'alors; c'est-à-dire jusqu'au règne d'Ézéchias. *In qua ante habitaverant de stirpe Cham.* Des exégètes (2) veulent que les Philistins soient désignés ici par la postérité de Cham. Il est certain qu'ils étaient sortis des Chasluim, ou au moins de leur pays, mais il n'est pas incontestable qu'ils tirent leur origine des Chasluim descendus de Mesraïm, fils de Cham (3). Voyez ce que nous avons dit de la ville de Gador, dans le livre de *Josué*, chapitre XV, versets 13, 36 et 58, et sur les Philistins, *Genèse*, chapitre X, verset 14.

V. 41. PERCUSSERUNT HABITATORES QUI INVENTI FUERANT. Il y a d'habiles hébraïsants qui croient qu'il faut traduire ici (4): *Ils mirent à mort les Minéens qui habitaient en cet endroit*, c'est ainsi que les Septante (5) l'ont entendu. Les Minéens étaient des peuples d'Arabie, dont il est parlé en plus d'un endroit de l'Écriture (6), et qui sont connus dans les auteurs profanes. Le syriaque et l'arabe disent que les enfants de Siméon bouchèrent et dissipèrent toutes les sources d'eaux qu'ils trouvèrent en ce lieu (7). Mais ne s'agirait-il pas plutôt des Maonites au lieu des Minéens?

V. 43. PERCUSSERUNT RELIQUIAS AMALECITARUM. Ceux des Amalécites qui avaient échappé à Saül, dans la guerre qu'il fit contre eux (8), et à David, qui les attaqua encore depuis. Ceci arriva ou vers le même temps que l'expédition contre *Gador*, dont on a parlé aux versets 39, 40 et 41, c'est-

(1) *Antiq. Jud.* v. 1. *et passim.*
(2) *Jun. Malvenda.*
(3) *Vide Genes.* x. 14.
(4) ויכו ... את המעונים ou המעונים אשר נמצאו שמה
(5) Ἐπάταξον... καὶ τοὺς Μιναίους οὓς ἔυροσαν ἐκεῖ.
(6) Voyez *Judic.* x. 11. *et* II. *Paral.* XX. 1. *et* XXVI. 7. - *Vide si lubet Boch. Phaleg. lib.* II. *c.* 22.
(7) L'hébreu porte מעונים qu'on peut prendre comme venant de עין, une fontaine.
(8) I. *Reg.* XIV. 48.

à-dire, sous le règne d'Ézéchias, ou vers le temps de la captivité des dix tribus, qui furent emmenées par Saryoukin (Sargon) en 721, la sixième année d'Ézéchias. Les enfants de Siméon purent alors quitter leur pays, pour se dérober aux Assyriens, et chercher de nouvelles terres plus avant dans l'Arabie Pétrée ; ou bien se voyant resserrés par la tribu de Juda, ils furent contraints de se retirer plus au midi dans l'Arabie. Les fils de *Jési*, qui conduisirent cette entreprise, ne sont pas nommés ici aux versets 34, 35, 36 et 37. Mais peut-être que *Jési* leur père, est le même qu'*Asaïa*, qui se lit au verset 36, il n'y a qu'une lettre transposée qui fasse la différence de ces deux noms.

CHAPITRE CINQUIÈME

Descendants de Ruben, de Gad, et de la demi-tribu de Manassé.

1. Filii quoque Ruben, primogeniti Israel (ipse quippe fuit primogenitus ejus ; sed cum violasset thorum patris sui, data sunt primogenita ejus filiis Joseph filii Israel, et non est ille reputatus in primogenitum.

2. Porro Judas, qui erat fortissimus inter fratres suos, de stirpe ejus principes germinati sunt ; primogenita autem reputata sunt Joseph).

3. Filii ergo Ruben, primogeniti Israel : Enoch, et Phallu, Esron, et Charmi.

4. Filii Joel : Samaia, filius ejus, Gog, filius ejus, Semei, filius ejus,

5. Micha, filius ejus, Reia, filius ejus, Baal, filius ejus,

6. Beera, filius ejus, quem captivum duxit Thelgath-Phalnasar, rex Assyriorum, et fuit princeps in tribu Ruben.

7. Fratres autem ejus, et universa cognatio ejus, quando numerabantur per familias suas, habuerunt principes Jehiel et Zachariam.

8. Porro Bala, filius Azaz, filii Samma, filii Joel, ipse habitavit in Aroer usque ad Nebo et Beelmeon.

1. Voici les enfants de Ruben, fils aîné d'Israël (car c'est lui qui était son aîné ; mais parce qu'il déshonora le lit nuptial de son père, son droit d'aînesse fut donné aux enfants de Joseph qui était *aussi* fils d'Israël, et Ruben ne fut plus considéré comme l'aîné.

2. Or, Juda était le plus vaillant de tous ses frères ; et de sa race sont sortis des princes ; mais le droit d'aînesse fut conservé à Joseph).

3. Voici donc les fils de Ruben, qui était l'aîné d'Israël : Énoch, Phallu, Esron et Charmi.

4. Joël eut pour fils Samaïa, père de Gog, dont le fils *fut* Séméi.

5. Micha *fut* fils de Séméi, Réia *fut* fils de Micha, et Baal *fut* fils de Réia.

6. Béera son fils, l'un des chefs de la tribu de Ruben, fut emmené captif par Téglathphalasar, roi des Assyriens.

7. Ses frères et toute sa parenté, dans le dénombrement qu'il en fut fait par familles, se trouvaient avoir pour chefs Jéhiel et Zacharie.

8. Bala, fils d'Azaz, qui était fils de Samma, fils de Joël, s'établit dans Aroër, jusqu'à Nébo et Béelméon.

COMMENTAIRE

℣. 1. DATA SUNT PRIMOGENITA EJUS (RUBEN) FILIIS JOSEPH, ET NON EST ILLE REPUTATUS IN PRIMOGENITUM. L'auteur sacré prévient ici une question qu'on pourrait lui faire : Pourquoi n'a-t-il pas commencé par la généalogie de Ruben, puisqu'il était l'aîné des enfants de Jacob ? C'est que Ruben était déchu de ses prérogatives, parce qu'il avait souillé le lit de son père, par un inceste (1) ; ce qui avait fait donner à Juda la prééminence sur les autres tribus, et ensuite la dignité royale, en considération de sa valeur, et à Joseph le double lot (2), par un effet de la prédilection de Jacob envers lui, son fils bien-aimé. Ainsi les privilèges de premiers-nés furent partagés entre Juda et Joseph, à l'exclusion de Ruben. L'auteur ne parle point ici du sacerdoce, qui fut donné à Lévi ; mais aussi il n'est pas certain, que ce soit un apanage des premiers-nés (3).

℣. 2. DE STIRPE EJUS PRINCIPES GERMINATI SUNT. Juda a produit des rois dans Israël, depuis David jusqu'à la captivité de Babylone. L'hébreu porte (4) : *Et celui qui doit sortir de lui sera chef*, ou prince. Le Messie rédempteur d'Israël doit sortir de Juda (5). « Ce passage est digne d'attention, dit l'ancien rabbin Drach. Il porte à la lettre : « Car Juda est puissant entre ses frères, en ce que le Prince *sera* de lui ». Le prince au singulier est le *Messie* annoncé par Jacob (Gen. XLIX, 10) et le même terme נגיד est également donné au Messie dans la prophétie de Daniel (IX, 25) משיח נגיד le prince-messie. »

℣. 4. FILII JOEL, SAMAIA. On ne sait point qui est le père de Joël ; les uns lui donnent pour père, *Charmi*, marqué immédiatement auparavant ; d'autres, *Énoch*, fils aîné de Ruben.

℣. 6. BEERA FILIUS EJUS, QUEM CAPTIVUM DUXIT THELGATHPHALNASAR. Les dix tribus d'Israël continuèrent à avoir entre elles des princes de tribus, même après leur séparation de la maison de David. Bééra, fils de Réïa, était chef de la tribu de Ruben, lorsque *Téglathphalasar*, ou appelé ici, *Thelgathphalnasar*, emmena captives les tribus de Ruben, de Gad, et la demi-tribu de Manassé, avec celles de Nephthali, et de Zabulon (6). Depuis Ruben, jusqu'à Bééra, l'Écriture nous donne douze générations, pour remplir plus de sept cents ans, que nous comptons depuis la sortie d'Égypte, jusqu'à la première captivité d'Israël, sous Téglathphalasar.

℣. 8. BALA... HABITAVIT IN AROER USQUE NEBO, ET BEELMEON. *Aroër* était située sur la rivière ou le torrent d'Arnon, et *Nébo* était une ville, et une

(1) *Genes.* XXXV. 22. *et* XLIX. 4.
(2) *Vide Genes.* XLVIII. 5. 6. *et Deut.* XXI. 17.
(3) Voyez ce qu'on a dit sur la *Genèse* XXV. 31.
(4) והנגיד ממנו Les Septante : Καὶ εἰς ἡγούμενον ἐξ αὐτοῦ.
(5) *Ita Syr. Arab. Val.*
(6) IV. *Reg.* XV. 29.

9. Contra orientalem quoque plagam habitavit usque ad introitum eremi, et flumen Euphraten; multum quippe jumentorum numerum possidebant in terra Galaad.

10. In diebus autem Saul prœliati sunt contra Agareos, et interfecerunt illos, habitaveruntque pro eis in tabernaculis eorum, in omni plaga quæ respicit ad orientem Galaad.

11. Filii vero Gad e regione eorum habitaverunt in terra Basan usque Selcha;

12. Joel in capite, et Saphan secundus; Janai autem, et Saphat, in Basan.

13. Fratres vero eorum secundum domos cognationum suarum: Michael, et Mosollam, et Sebe, et Jorai, et Jachan, et Zie, et Heber, septem.

14. Hi filii Abihail, filii Huri, filii Jara, filii Galaad, filii Michael, filii Jesesi, filii Jeddo, filii Buz.

15. Fratres quoque filii Abdiel, filii Guni, principes domus in familiis suis.

16. Et habitaverunt in Galaad, et in Basan, et in viculis ejus, et in cunctis suburbanis Saron, usque ad terminos.

9. Il poussa aussi ses habitations jusqu'au pays oriental, jusqu'à l'entrée du désert et jusqu'au fleuve de l'Euphrate, à cause de la grande quantité de bestiaux qu'ils possédaient dans la terre de Galaad.

10. Du temps de Saül ils combattirent contre les *Ismaélites* descendants d'Agar, et les ayant taillés en pièces, ils demeurèrent dans leurs tentes, et s'établirent dans tout le pays qui est à l'orient de Galaad.

11. Les enfants de Gad s'établirent vis-à-vis d'eux dans le pays de Basan jusqu'à Selcha.

12. Joël était leur chef, et Saphan tenait le second rang. Janaï et Saphat commandaient dans Basan.

13. Leurs frères *étaient* Michel, Mosollam, Sébé, Joraï, Jachan, Zié et Héber, lesquels sont sept en tout, et qui eurent chacun leur maison et leur postérité.

14. Ceux-ci *furent* fils d'Abihaïl, *qui était* fils d'Huri, fils de Jara, fils de Galaad, fils de Michel, fils de Jésési, fils de Jeddo, fils de Buz.

15. Leurs frères furent encore les fils d'Abdiel, fils de Guni, qui firent *chacun* une maison et une branche.

16. Ils s'établirent dans le pays de Galaad, dans Basan et les bourgades qui en dépendent, et dans tous les villages de Saron, jusqu'aux extrémités.

COMMENTAIRE

montagne dans le même pays; la montagne de Nébo s'étendait, depuis la ville de même nom, jusqu'au torrent d'Arnon. *Béelméon* était à neuf milles d'Hésébon, selon Eusèbe. Ainsi *Bala* devait occuper une grande partie des terres à l'est du Jourdain, entre l'Arnon et les montagnes de Nébo; mais il ne descendait pas jusqu'au Jourdain.

V. 9. CONTRA ORIENTALEM QUOQUE PLAGAM HABITAVIT USQUE AD INTROITUM EREMI, ET FLUMEN EUPHRATEN. Ceci put arriver sous Josué ou sous les Juges, et dans les intervalles où les affaires des Juifs étaient florissantes. Quelque temps après, sous le règne de Saül, *Bala* ou ses descendants s'étendirent au delà de l'Arnon vers l'orient, et y occupèrent tout ce qu'il y avait de bonnes terres, jusqu'à l'Arabie déserte; ils se rendirent les maîtres de tous les pâturages qui sont au delà des montagnes de Galaad, jusqu'à l'Euphrate. Ils chassèrent de tout ce terrain les Arabes *scénites*, qui ne logent que sous des tentes, sans villes, ni maisons, ni demeures fixes. C'est ce qui est marqué par les paroles du texte, verset 10: *Ils s'établirent dans leurs tentes, et demeurèrent dans tout le pays, qui est à l'orient des montagnes de Galaad.* Tout le pays, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Euphrate, avait été promis aux Israélites; ils en furent même en possession pendant quelque temps.

V. 10. IN DIEBUS SAUL PRÆLIATI SUNT CONTRA AGAREOS. Le syriaque et l'arabe, *contre les Arabes habitants de Sacca*. C'est-à-dire contre les Arabes *scénites*, ou demeurant sous des tentes, car c'est aussi la signification du grec, *scénites*. Les Septante: *Ils eurent guerre contre les étrangers.* On convient que ces étrangers sont des Arabes, nommés *Agaréniens*, à cause d'Agar leur mère; et les Septante ne traduisent pas autrement l'hébreu, *Haggeriim*, au verset 19, et au psaume LXXXII, 7. C'est apparemment la même guerre qui est racontée dans un plus grand détail, au verset 19, 20, et suivant.

V. 11. IN TERRA BASAN, USQUE SELCHA. La tribu de Gad était au nord de Ruben, dans un excellent pays, nommé Basan, qui s'étendait du midi au nord, depuis les terres de Ruben, jusqu'à la ville de *Selcha*, assez près du torrent de Jabok (1).

V. 12. JOEL IN CAPITE, ET SAPHAN SECUNDUS. L'auteur sacré nous rapporte ici un extrait tiré d'un dénombrement, et d'un état de la tribu de Gad, dressé du temps de Joatham roi de Juda, et de Jéroboam roi d'Israël (2). Alors Joël était chef de la tribu de Gad, Saphan tenait le second rang. On voit les autres chefs des branches et des familles dans les versets suivants.

V. 15. FRATRES QUOQUE FILII ABDIEL. On pourrait traduire ainsi l'hébreu (3): *A'hi fils d'Abdiel, fils de Guni, étaient chefs chacun dans leurs familles*, de même que ceux qui sont nommés dans les versets précédents.

V. 16. IN SUBURBANIS SARON, USQUE AD TERMINOS. Saron était un canton dans le pays de Basan, au delà du Jourdain. Voyez ce que nous avons dit sur Josué, XII, 18. Il y avait un autre canton de Saron, depuis Césarée de Palestine, jusqu'à Joppé, et encore un autre, entre le mont Thabor et la mer de Tibériade, selon Eusèbe.

(1) *Vide Deut.* III. 10. — (2) V. 17. (3) אחי בן עבדיאל בן גוני ראש לבית אבותם

17. Omnes hi numerati sunt in diebus Joathan, regis Juda, et in diebus Jeroboam, regis Israel.

18. Filii Ruben, et Gad, et dimidiæ tribus Manasse, viri bellatores, scuta portantes et gladios, et tendentes arcum, eruditique ad prælia, quadraginta quatuor millia et septingenti sexaginta, procedentes ad pugnam.

19. Dimicaverunt contra Agareos; Ituræi vero, et Naphis, et Nodab,

20. Præbuerunt eis auxilium. Traditique sunt in manus eorum Agarei, et universi qui fuerant cum eis, quia Deum invocaverunt cum prælïarentur; et exaudivit eos, eo quod credidissent in eum.

21. Ceperuntque omnia quæ possederant, camelorum quinquaginta millia, et ovium ducenta quinquaginta millia, et asinos duo millia, et animas hominum centum millia.

22. Vulnerati autem multi corruerunt; fuit enim bellum Domini. Habitaveruntque pro eis usque ad transmigrationem.

17. Tous ceux-ci se trouvent dans le dénombrement qui fut fait du temps de Joatham, roi de Juda, et dans celui du temps de Jéroboam, roi d'Israël.

18. Les enfants de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé, gens de guerre qui portaient le bouclier et l'épée, savaient se servir de l'arc, et étaient très expérimentés à combattre, étaient au nombre de quarante-quatre mille sept cent soixante hommes en état de se mettre en campagne.

19. Ils eurent la guerre contre les Agaréens, à qui les Ituréens, avec ceux de Naphis et de Nodab,

20. Donnèrent du secours. Et les Agaréens tombèrent en leur pouvoir avec tous les gens de leur parti, parce qu'ils eurent soin d'invoquer Dieu dans le combat; et il les exauça, parce qu'ils avaient cru en lui.

21. Et ils se rendirent maîtres de tout ce que possédaient ces peuples, *c'est-à-dire*, de cinquante mille chameaux, de deux cent cinquante mille brebis et de deux mille ânes; et ils firent cent mille prisonniers.

22. Et plusieurs tombèrent; car c'était une guerre du Seigneur. Ils s'établirent à leur place, jusqu'à la transmigration.

COMMENTAIRE

V. 17. IN DIEBUS JOATHAN REGIS JUDA, ET IN DIEBUS JEROBOAM REGIS ISRAEL. Jéroboam II et Joatham ne peuvent pas avoir été contemporains, car Jéroboam mourut la vingt-sixième année d'Osias, et Joatham n'avait que vingt-cinq ans à la mort de son père. Ce prince était donc né un an ou dix-huit mois après la mort de Jéroboam II. On a déjà examiné cette difficulté sur les livres des Rois, et il semble que, pour sauver la contradiction, le plus court serait de reconnaître, qu'il y a une faute de copiste dans le nombre des années de Joatham, d'Osias ou de Jéroboam. On pourrait dire aussi que les dénombrements marqués ici, n'ont point été faits en même temps, mais à quelque temps l'un de l'autre; le premier sous Jéroboam II, et l'autre sous Joatham; peut-être même ne s'agit-il pas ici de Jéroboam II, mais de Jéroboam I, fils de Nabat, fondateur du royaume d'Israël. Il paraît que, de temps en temps, on faisait des dénombrements du peuple dans l'un et l'autre royaume de Juda et d'Israël; c'était probablement lorsque l'on commençait une guerre, et que l'on prenait le rôle de ceux qui pouvaient porter les armes.

V. 19. 20. DIMICAVERUNT CONTRA AGAREOS, ITURÆI VERO ET NAPHIS, ET NODAB PRÆBUERUNT EIS AUXILIUM, TRADITIQUE SUNT IN MANIBUS EORUM AGAREI. On a déjà parlé de cette guerre contre les Agaréens au verset 10; il semble en cet endroit-là, qu'il n'y eut que la tribu de Ruben qui l'entreprit, mais on voit ici qu'elle était aidée de la tribu de Gad, et de la demi-tribu de Manassé; le texte de la Vulgate pourrait même s'entendre, comme si les Ituréens et les habitants de Naphis et de Nodab, se fussent joints aux Israélites, contre les Agaréens; mais il faut le prendre dans un sens contraire. Ce furent les Agaréens qui attirèrent dans leur parti les habitants de l'Iturée, de Naphis, et de Nodab. Voici l'hébreu à la lettre (1): *Ils firent la guerre avec les Agaréens, et Jétur, et Naphis, et Nodab, et ils furent secourus, et ils furent livrés entre leurs mains.* Les Septante (2): *Et ils prévalurent contre eux, et les Agaréens furent livrés entre leurs mains.*

L'Iturée ancienne était bien plus resserrée, que celle dont nous parle Josèphe. L'ancienne était renfermée dans les montagnes d'Hermon, au nord-est du lot qu'occupait la demi-tribu de Manassé; mais la nouvelle s'étendait principalement dans ce pays, qui fut abandonné, après que la tribu de Manassé fut emmenée captive par Téglathphalasar. Cette dernière partie fut appelée la basse Iturée, et l'autre partie était la haute.

NAPHIS ET NODAB sont des pays voisins de l'Iturée. Les auteurs profanes ne nous en apprennent rien, et l'Écriture n'en parle qu'ici, et Genèse XXV, 15.

V. 22. FUIT ENIM BELLUM DOMINI. C'est-à-dire, une guerre cruelle et sanglante, un combat furieux; ou parce que c'était une guerre entreprise par l'ordre du Seigneur, et exécutée avec sa protection et son secours.

USQUE AD TRANSMIGRATIONEM. *Jusqu'à ce qu'ils en furent transportés* en Assyrie par Téglathphalasar, comme on l'a déjà vu plus haut (3).

(1) ויעשו מלחמה עם ההגריאים ויטור ונפיש ונודב ויעזרו עליהם וינתנו בידם

(2) Καὶ κατίσχυσαν ἐπ' αὐτων, καὶ ἐδόθησαν εἰς χεῖρας αὐτῶν Ἀγαραῖοι.

(3) Voyez le V. 6 et IV. *Reg.* XV. 29.

23. Filii quoque dimidiæ tribus Manasse possederunt terram a finibus Basan usque Baal-Hermon, et Sanir, et montem Hermon ; ingens quippe numerus erat.

24. Et hi fuerunt principes domus cognationis eorum : Epher, et Jesi, et Eliel, et Ezriel, et Jeremia, et Odoia, et Jediel ; viri fortissimi et potentes, et nominati duces in familiis suis.

25. Reliquerunt autem Deum patrum suorum, et fornicati sunt post deos populorum terræ, quos abstulit Deus coram eis.

26. Et suscitavit Deus Israel spiritum Phul, regis Assyriorum, et spiritum Thelgath-Phalnasar, regis Assur ; et transtulit Ruben, et Gad, et dimidiam tribum Manasse, et adduxit eos in Lahela, et in Habor, et Ara, et fluvium Gozan, usque ad diem hanc.

23. La demi-tribu de Manassé occupa aussi toutes les terres qui sont depuis les extrémités de Basan jusqu'à Baal-Hermon et Sanir, ainsi que la montagne d'Hermon, parce qu'ils étaient en fort grand nombre.

24. Voici ceux qui furent chefs de leurs diverses familles : Épher, Jési, Éliel, Ézriel, Jérémie, Odoïa et Jédiel ; tous gens braves et puissants, qui acquirent beaucoup de réputation parmi ceux de leur maison qu'ils commandaient.

25. Cependant ils abandonnèrent le Dieu de leurs pères, et commirent une infidélité, en suivant les dieux de ces peuples que Dieu avait exterminés en leur présence.

26. Alors le Dieu d'Israël suscita contre eux l'esprit de Phul, roi des Assyriens, et de Téglathphalasar, *aussi* roi d'Assur, et il fit enlever la tribu de Ruben, celle de Gab et la demi-tribu de Manassé, et les emmena à Lahéla, à Habor et à Ara sur le fleuve de Gozan, *où ils sont demeurés* jusqu'à ce jour.

COMMENTAIRE

V. 23. A FINIBUS BASAN, USQUE BAAL-HERMON. Le pays que possédait la demi-tribu de Manassé, était borné au midi par le pays de Basan, qui appartenait à la tribu de Dan ; au couchant, il avait le Jourdain ; au nord, le mont Hermon, et la ville de Baal-Hermon ; et à l'est, le mont Sanir. Dans le livre de Josué (1), il est dit en passant, que la demi-tribu de Manassé avait son partage dans le pays de Galaad et de Basan, mais c'est en prenant ces deux noms dans une étendue extraordinaire, *Basan* pour tout le plat pays, depuis le torrent de Jabok jusqu'aux sources du Jourdain, et *Galaad* pour toutes les montagnes qui sont à l'orient de ce terrain.

V. 26. SUSCITAVIT DEUS ISRAEL SPIRITUM PHUL, ET SPIRITUM THELGATHPHALNASAR. Ce passage fait deux personnages et non un seul de Phul et de Téglathphalasar. Voyez ce qui a été dit IV. Rois, XV, 19. et aussi *M. Vigouroux, la Bible et les découvertes modernes,* IV, 91 *et suiv.*

(1) *Josue* XVII. 5. Ceciderunt funiculi Manasse decem, absque terra Galaad trans Jordanem.

CHAPITRE SIXIÈME

Postérité de Lévi. Descendants d'Aaron. Fonctions des prêtres et des lévites. Villes qui leur furent assignées pour demeures.

1. Filii Levi : Gerson, Caath, et Merari.
2. Filii Caath : Amram, Isaar, Hebron, et Oziel.

3. Filii Amram : Aaron, Moyses, et Maria. Filii Aaron : Nadab et Abiu, Eleazar et Ithamar.

4. Eleazar genuit Phinees, et Phinees genuit Abisue.

5. Abisue vero genuit Bocci, et Bocci genuit Ozi.
6. Ozi genuit Zaraiam, et Zaraias genuit Meraioth.
7. Porro Meraioth genuit Amariam, et Amarias genuit Achitob.
8. Achitob genuit Sadoc, et Sadoc genuit Achimaas.

9. Achimaas genuit Azariam, Azarias genuit Johanan.

10. Johanan genuit Azariam ; ipse est qui sacerdotio functus est in domo quam ædificavit Salomon in Jerusalem.

1. Les fils de Lévi *furent* Gerson, Caath et Mérari.
2. Les fils de Caath *sont* Amram, Isaar, Hébron et Oziel.
3. Les fils d'Amram *sont* Aaron, Moïse et Marie *leur sœur*. Les fils d'Aaron *sont* Nadab et Abiu, Éléazar et Ithamar.
4. Éléazar engendra Phinées, et Phinées engendra Abisué.
5. Abisué engendra Bocci, et Bocci engendra Ozi.
6. Ozi engendra Zaraïas, et Zaraïas engendra Méraïoth.
7. Méraïoth engendra Amarias, et Amarias engendra Achitob.
8. Achitob engendra Sadoc, et Sadoc engendra Achimaas.
9. Achimaas engendra Azarias, et Azarias engendra Johanan.
10. Johanan engendra Azarias. Ce fut lui qui exerça le sacerdoce dans le temple que Salomon avait fait bâtir dans Jérusalem.

COMMENTAIRE

℣. 1. Filii Levi, Gerson, Caath, et Merari. La généalogie de Lévi se trouve ici avec plus d'ordre et d'exactitude, qu'aucune de celles que nous ayons vues jusqu'à présent. Lévi eut trois fils ; savoir, Gerson, Caath, et Mérari, qui formèrent trois branches de lévites, partagés selon leurs divers emplois ; la maison d'Aaron, sortie de la branche de Caath, forma une quatrième ligne généalogique, beaucoup plus illustre que les autres, à cause de la dignité du sacerdoce, qui y était attachée. Ainsi Caath formait deux branches ; l'une de lévites ; et l'autre de prêtres. Tous les fils de Caath, qui n'étaient point sortis d'Aaron, demeurèrent dans l'ordre des lévites.

Gerson se trouve écrit avec une *m*, *Gersom*, dans l'hébreu au verset 16.

℣. 2. Isaar, autrement *Aminadab*, verset 22.

℣. 4. Eleazar genuit Phinees. On ne donne point ici la généalogie de *Nadab et d'Abiu*, qui moururent sans enfants (1) ; on ne dit rien non plus d'Ithamar, quatrième fils d'Aaron, parce que sa famille ne posséda la souveraine sacrificature, que longtemps après. On s'attache à Éléazar, parce qu'il succéda à son père dans le sacerdoce, et que sa famille le posséda pendant fort longtemps.

℣. 5. Abisue. On ne trouve son nom qu'en cet endroit. Josèphe le nomme Abiézer, *Antiq.* livre v, dernier chapitre.

Bocci genuit Ozi. On croit (2) que ce fut après *Ozi*, que le sacerdoce passa de la famille d'Éléazar, dans celle d'Ithamar, en la personne du grand prêtre Héli (3). Ainsi ni Zaraïas, ni Méraïoth, ni Amarias, ni Achitob, n'exercèrent la sacrificature.

℣. 8. Achitob genuit Sadoc. Ce fut dans la personne de Sadoc, que la souveraine sacrificature rentra dans la famille d'Éléazar (4).

℣. 9. Achimaas genuit Azariam. Dom Calmet croit qu'Azarias est le même qu'Amarias grand prêtre, sous Josaphat (5).

Johanan, peut-être le même que *Joïada*, cet illustre grand prêtre, qui mit Joas sur le trône, et qui inspira à ce prince des sentiments de piété et de sagesse, dont il se trouva si bien, tant que ce grand prêtre vécut (6).

℣. 10. Ipse est qui sacerdotio functus est, in domo quam ædificavit Salomon. Ceci peut se rapporter à *Johanan*, ou à *Azarias* ; mais pourquoi faire cette remarque sur l'un ou l'autre de ces deux pontifes, puisqu'avant eux, Azarias, Achimaas, et Sadoc, avaient exercé le sacerdoce dans ce même temple de Jérusalem ? Les

(1) *Levit.*
(2) *Ita Lyr. Tir. Cornel. Selden. de success. in Pontific. Hebr.*
(3) Voyez ce qui a été dit sur I. *Reg.* II. 30.
(4) Voyez le commentaire sur II. *Reg.* VIII. 17.
(5) II. *Par.* XIX. 11. — (6) IV. *Reg.* XI. 4.

11. Genuit autem Azarias Amariam, et Amarias genuit Achitob.
12. Achitob genuit Sadoc, et Sadoc genuit Sellum.

13. Sellum genuit Helciam, et Helcias genuit Azariam.

14. Azarias genuit Saraiam, et Saraias genuit Josedec.

15. Porro Josedec egressus est, quando transtulit Dominus Judam et Jerusalem per manus Nabuchodonosor.
16. Filii ergo Levi : Gerson, Caath, et Merari.

17. Et hæc nomina filiorum Gerson : Lobni et Semei.
18. Filii Caath : Amram, et Izaar, et Hebron, et Oziel.

19. Filii Merari : Moholi et Musi. Hæ autem cognationes Levi secundum familias eorum.

20. Gerson, Lobni, filius ejus, Jahath, filius ejus, Zamma, filius ejus,
21. Joah, filius ejus, Addo, filius ejus, Zara, filius ejus, Jethrai, filius ejus.
22. Filii Caath : Aminadab, filius ejus, Core, filius ejus, Asir, filius ejus,
23. Elcana, filius ejus, Abiasaph, filius ejus, Asir, filius ejus,
24. Thahath filius ejus, Uriel, filius ejus, Ozias, filius ejus, Saul, filius ejus.
25. Filii Elcana : Amasai, et Achimoth,
26. Et Elcana. Filii Elcana : Sophai, filius ejus, Nahath, filius ejus,

11. Or Azarias engendra Amarias, et Amarias engendra Achitob.
12. Achitob engendra Sadoc, et Sadoc engendra Sellum.
13. Sellum engendra Helcias, et Helcias engendra Azarias.
14. Azarias engendra Saraïas, et Saraïas engendra Josédec.
15. Or Josédec sortit *du pays* quand le Seigneur transféra *en Babylone la tribu de* Juda et *le peuple de* Jérusalem par la main de Nabucodonosor.
16. Les fils de Lévi *furent* donc Gerson, Caath et Mérari.
17. Les fils de Gerson *furent* Lobni et Séméi.
18. Les fils de Caath *furent* Amram, Isaar, Hébron et Oziel.
19. Les fils de Mérari *furent* Moholi et Musi. Mais voici quelle a été la postérité de Lévi *prise* selon ses différentes familles.
20. Gerson, *fils aîné de Lévi*, eut pour fils Lobni ; le fils de Lobni *fut* Jahath, le fils de Jahath *fut* Zamma ;
21. Le fils de Zamma *fut* Joah ; le fils de Joah *fut* Addo ; le fils d'Addo *fut* Zara ; le fils de Zara *fut* Jethraï.
22. Les fils de Caath *sont :* Aminadab, fils de Caath, Coré, fils d'Aminadab, Asir, fils de Coré,
23. Elcana, fils d'Asir, Abiasaph, fils d'Elcana, Asir, fils d'Abiasaph,
24. Thahath, fils d'Asir, Uriel, fils de Thahath, Ozias, fils d'Uriel, Saül, fils d'Ozias.
25. Les fils d'Elcana *furent* Amasaï, Achimoth,
26. Et Elcana. Les fils d'Elcana *furent* Sophaï, fils d'Elcana, Nahath, fils de Sophaï,

COMMENTAIRE

uns (1) croient que le Saint-Esprit a voulu donner cet éloge à Johanan ou *Joïada*, en particulier, à cause de la manière pleine de dignité, dont il s'acquitta de son ministère, lorsque, pour remettre sur le trône la famille de David, il déroba à la fureur du glaive d'Athalie, le seul héritier de la couronne, et que, vengeant l'honneur de son Dieu par la mort de cette malheureuse princesse, il rétablit enfin l'ordre et la religion dans Juda, et l'y maintint heureusement pendant tout le temps de sa vie. D'autres (2) croient que cet éloge regarde plutôt le pontife Azarias, successeur de Joïada. Azarias sut maintenir avec une vigueur vraiment sacerdotale et digne du premier ministre de Dieu, les droits de sa dignité, en empêchant l'entreprise sacrilège du roi Osias, lequel, enflé de ses prospérités, voulait mettre la main à l'encensoir et offrir le parfum dans le Saint (3).

℣. 12. Sellum, c'est le même que *Mosollam* du chapitre IX, II.

℣. 14. Saraias : c'est lui qui fut mis à mort par Nabucodonosor (4). *Josédec* son fils fut mené en captivité par les Chaldéens, comme on le voit ici au verset suivant.

℣. 20. Jahath, Zamma. Aux versets 42 et 43, on lit, *Jeth, Séméï, Zamma*.

℣. 21. Joah. Au verset 42, on donne pour fils à *Zamma*, un nommé *Éthan*.

Addo, apparemment le même qu'*Adaïa*, du verset 41, fils de Zara.

Jethrai, autrement *Athanaï*, fils de *Zara*, au verset 41.

℣. 22. Core filius ejus. On sait que Coré s'étant soulevé contre Moïse et Aaron dans le désert, fut englouti dans la terre (5) ; mais, par un miracle surprenant, Dieu préserva les enfants de Coré (6). *Aminadab* est le même qui est appelé *Isaar* au verset 2.

Asir, est nommé *Aser*, dans l'Exode (7).

℣. 23. Elcana filius ejus. *Elcana fut fils de Coré*, aussi bien qu'*Asir, et Abiasaph*, comme il paraît par l'Exode (8), et par les versets 25, 35, 37.

℣. 26. Nahath, c'est le même que *Thohu* du verset 34.

(1) *Jun. Malv.*
(2) *Lyr. Vat. Est. Grot. Menoch. Tir. alii plerique.*
(3) *Vide* II. *Par.* XXVI. 17. 18.
(4) IV. *Reg.* XXV. 18. 21.
(5) *Num.* XVI. 30. 32.
(6) *Num.* XXVI. 11. Et factum est grande miraculum ut pereunte Core, filii illius non perirent.
(7) *Exod.* VI. 24. Filii quoque Core, Aser, et Elcana, et Abiasaph.
(8) *Loco citato. Vide Jun. Pisc. Malv.*

27. Eliab, filius ejus, Jeroham, filius ejus, Elcana, filius ejus.
28. Filii Samuel : primogenitus Vasseni, et Abia.

29. Fili autem Merari : Moholi, Lobni, filius ejus, Semei, filius ejus, Oza, filius ejus,
30. Sammaa, filius ejus, Haggia, filius ejus, Asaia, filius ejus.
31. Isti sunt quos constituit David super cantores domus Domini, ex quo collocata est arca ;

32. Et ministrabant coram tabernaculo testimonii canentes, donec ædificaret Salomon domum Domini in Jerusalem ; stabant autem juxta ordinem suum in ministerio.

33. Hi vero sunt, qui assistebant cum filiis suis : de filiis Caath, Heman cantor, filius Johel, filii Samuel,

27. Éliab, fils de Nahath, Jéroham, fils d'Éliab, Elcana, fils de Jéroham *et père de Samuel*.
28. Les enfants de Samuel *furent* Vasséni qui était l'aîné, et Abia.

29. Les enfants de Mérari *sont* Moholi, son fils Lobni, Seméi, fils de Lobni, Oza, fils de Séméi,
30. Sammaa, fils d'Oza, Haggia, fils de Sammaa, Asaïa, fils d'Haggia.
31. Ce sont là ceux que David proposa sur les chantres de la maison du Seigneur, depuis que l'arche eut été déposée.
32. Ils accomplissaient leur ministère, en chantant devant le tabernacle de l'alliance, jusqu'à ce que Salomon eût bâti le temple du Seigneur dans Jérusalem ; et ils entraient en office chacun selon l'ordre de leurs familles.
33. Voici les noms de ceux qui servaient avec leurs enfants : Dans la postérité de Caath, Héman faisait l'office de chantre ; il était fils de Johel, fils de Samuel,

COMMENTAIRE

V. 27. ELCANA FILIUS EJUS (28). FILII SAMUEL, PRIMOGENITUS VASSENI, ET ABIA. Ce passage est visiblement corrompu dans l'hébreu (1) ; il faut y suppléer au verset 33, ce qui manque, de cette sorte : *Elcana fut fils de Jéroham*, Samuel fut *fils d'Elcana ; les fils de Samuel, furent* Joël *son fils aîné, et le second Abia.*

Vasséni, qu'on a pris pour un nom propre, est un terme hébreu qui signifie *et le second*. C'est par une erreur pareille, qu'on a vu (2) dans plusieurs exemplaires latins, *sessa*, qui signifie *six*, mis pour un nom propre, qui manquait dans ce texte. Le syriaque et l'arabe ont remis dans le texte *Joël*, fils aîné de Samuel, qui est marqué dans d'autres endroits de l'Écriture (3). On le trouve même sous ce nom, au verset 33. Les Septante de l'édition romaine lisent de même que la Vulgate ; mais dans les autres éditions, on lit le nom de *Joël*, qui manque ici. Quelques anciens exemplaires latins portent, *Vasséni, Joël et Abia* (4). Mais presque toutes les bibles latines imprimées portent uniformément, *primogenitus Vasseni et Abia*. Si on veut défendre le nom de *Vasséni*, il faut dire que Samuel appela son aîné, *et le second*, ce qui serait assez singulier ; il faudrait du moins ôter la conjonction, et dire qu'il l'appela *second* ou *le second*. Au reste ces deux fils de Samuel sont ceux qui s'acquittèrent si mal de l'emploi de juges, que leur père leur avait confié, et qui donnèrent occasion aux Israélites de demander un roi (5).

V. 31. QUOS CONSTITUIT DAVID SUPER CANTORES DOMUS DOMINI, EX QUO COLLOCATA EST ARCA. Après que David eut transporté l'arche de l'alliance dans la cité de Sion, et qu'il l'eut placée dans un tabernacle qu'il avait dressé, il voulut que les prêtres et les lévites y fissent leurs fonctions avec la décence convenable. Il distribua donc les lévites en trois classes ; les chantres de la famille de Caath, avaient le milieu dans le tabernacle (6) ; ceux de la famille de Mérari, la gauche (7) ; et ceux de Gerson, la droite (8). Ils étaient tous occupés à louer le Seigneur et à chanter, tant de vive voix, qu'au son des instruments. Héman était chef de la première bande du milieu ; Asaph avait la droite ; et Éthan, la gauche. Les descendants de ces trois maîtres de musique, succédèrent à leur emploi : l'hébreu de ce passage porte à la lettre (9) : *Voici ceux que David fit servir sur les mains du cantique de la maison de Dieu, depuis le repos de l'arche*, ou bien : *ceux qu'il fit tenir debout sur les espaces du cantique*, dans les lieux destinés à chanter les louanges du Seigneur, comme si, dans le tabernacle, il y eût eu des tribunes ; l'une à la droite ; et l'autre à la gauche de l'autel, sur lesquels ces chantres auraient été placés. Le texte parle *du repos de l'arche*, par opposition au temps qui précéda le règne de David ; car avant que l'arche fût transportée et fixée à Jérusalem, elle était tantôt dans un lieu, et tantôt dans un autre.

V. 33. HEMAN CANTOR. Il était chef de musique (10). Il en est souvent parlé (11). De même que, parmi les fils et les descendants d'Aaron, il y avait certaines familles distinguées et privilégiées, qui avaient droit au souverain pontificat, et qui, par là, étaient élevées au-dessus des autres familles sacerdotales ; ainsi, dans les familles des lévites, il y

(1) אלקנה בנו יבנו שמואל הבכר ושנו ואביה Les Septante : Υἱοὶ Σαμουὴλ ὁ πρωτοτόκος Σανι, καὶ Ἀβιά. *Ita Edit. Rom.*
(2) *Sup. c.* III. 22.
(3) I. *Reg.* VIII. 2.
(4) *Vide* la Haye *in hunc loc. in Bibl. Max.*
(5) *Vide* I. *Reg.* VIII. 3. 5.
(6) V. 33 et suiv.
(7) Voyez le V. 44.
(8) V. 39
(9) ואלה אשר העמיד דוד על ידי שיר בית יהוה במנוח הארון
(10) הימן המשורר Ἀ'μαν ὁ ψαλτῳδός.
(11) *Vide* I. *Par.* XV. 17. 19 ; XVI. 41. 42 ; XXV. I. 4. *etc*

34. Filii Elcana, filii Jeroham, filii Eliel, filii Thohu,

35. Filii Suph, filii Elcana, filii Mahath, filii Amasai,

36. Filii Elcana, filii Joel, filii Azariæ, filii Sophoniæ,

37. Filii Thahath, filii Asir, filii Abiasaph, filii Core,

38. Filii Isaar, filii Caath, filii Levi, filii Israel.

39. Et frater ejus Asaph, qui stabat a dextris ejus, Asaph, filius Baraehiæ, filii Samaa,

40. Filii Michael, filii Basaiæ, filii Melchiæ,

41. Filii Athanai, filii Zara, filii Adaia,

42. Filii Ethan, filii Zamma, filii Semei,

43. Filii Jeth, filii Gerson, filii Levi.

44. Filii autem Merari, fratres eorum, ad sinistram: Ethan, filius Cusi, filii Abdi, filii Maloch,

45. Filii Hasabiæ, filii Amasiæ, filii Heleiæ,

46. Filii Amasai, filii Boni, filii Somer,

47. Filii Moholi, filii Musi, filii Merari, filii Levi.

48. Fratres quoque eorum levitæ, qui ordinati sunt in cunctum ministerium tabernaculi domus Domini.

49. Aaron vero, et filii ejus, adolebant incensum super altare holoeausti et super altare thymiamatis, in omne opus Saneti sanetorum; et ut preearentur pro Israel, juxta omnia quæ præceperat Moyses, servus Dei.

50. Hi sunt autem filii Aaron: Eleazar, filius ejus, Phinees, filius ejus, Abisuc, filius ejus,

34. Fils d'Elcana, fils de Jéroham, fils d'Éliel, fils de Thohu,

35. Fils de Suph, fils d'Elcana, fils de Mahath, fils d'Amasaï,

36. Fils d'Eleana, fils de Johel, fils d'Azaria, fils de Sophonias,

37. Fils de Thahath, fils d'Asir, fils d'Abiasaph, fils de Coré,

38. Fils d'Isaar, fils de Caath, fils de Lévi, fils d'Israël.

39. Son frère Asaph était à sa droite; il était fils de Baraehias, fils de Samaa,

40. Fils de Michel, fils de Basaïas, fils de Melchias,

41. Fils d'Athanaï, fils de Zara, fils d'Adaïa,

42. Fils d'Éthan, fils de Zamma, fils de Séméi,

43. Fils de Jeth, fils de Gerson, fils de Lévi.

44. Les enfants de Mérari leurs frères tenaient la gauche; *savoir:* Éthan, fils de Cusi, fils d'Abdi, fils de Maloch,

45. Fils d'Hasabias, fils d'Amasias, fils d'Helcias,

46. Fils d'Amasaï, fils de Boni, fils de Somer,

47. Fils de Moholi, fils de Musi, fils de Mérari, fils de Lévi.

48. Les lévites leurs frères étaient aussi à tout ce qui était du service du tabernaele de la maison du Seigneur.

49. Mais Aaron et ses fils offraient *seuls* tout ce qui se brûlait sur l'autel des holocaustes et sur l'autel des parfums, pour tout ce qui regardait les fonetions du sanctuaire; et ils priaient pour Israël, suivant en tout l'ordre que Moïse, serviteur de Dieu, leur avait preserit.

50. Or voici les fils d'Aaron: Éléazar son fils, Phinées, fils d'Éléazar, Abisué, fils de Phinées,

COMMENTAIRE

avait certaines branches, qui avaient l'autorité, l'intendance et la prééminence sur les autres familles de la même tribu. Cette prééminence consistait principalement à commander aux autres chantres, à régler les airs qu'on devait chanter, à commencer le chant. C'était à ces maîtres de musique qu'on adressait certains cantiques; c'était à leur bande de chanter certains airs. De là viennent les titres de certains psaumes, qui portent souvent le nom d'un des chantres qu'on voit ici, comme *Asaph, Éthan, Héman.* David lui-même ne croyait pas déroger à la majesté royale, en se joignant aux chantres du Seigneur, et en conduisant un chœur de musique. Plusieurs psaumes lui sont adressés, ainsi qu'à Asaph, et à Idithun.

℣. 39. Frater ejus Asaph. *Asaph* était lévite, de même qu'*Héman*, mais il n'était pas de la même branche, ni de la même famille; il descendait de Gerson fils de Lévi, au lieu qu'*Héman* venait de *Caath*.

℣. 44. Filii Merari fratres eorum ad sinistram, Ethan filius Cusi. Éthan, autrement *Idithun* (1), était à la tête des musiciens de la famille de Mérari. Ces Mérarites sont frères des précédents, dans le sens que nous venons d'expliquer, en parlant d'Asaph; ils étaient de la même tribu et de la même profession.

℣. 49. Aaron, et filii ejus adolebant incensum. Sous le nom d'*encens*, on ne doit pas entendre ici des odeurs qu'on brûlât sur l'autel des holocaustes, on sait que régulièrement, on n'y brûlait point d'encens, mais seulement des hosties et des graisses des victimes, qu'on appelle quelquefois *incensum*, dans l'Écriture (2). L'hébreu porte (3): *Aaron et ses fils feront brûler*, comme une odeur agréable, *sur l'autel des holocaustes, et sur l'autel des parfums, pour tout ce qui sera à faire dans le Saint des saints.* C'est-dire, tout ce qui sera à offrir, tant sur l'autel des holocautes, que sur l'autel des parfums, dans le Saint, ou devant l'Arche dans le sanctuaire, se fera par les mains d'Aaron et de ses fils.

℣. 50. Hi sunt autem filii Aaron. Il les a déjà nommés au commencement de ce chapitre, depuis le verset 3 jusqu'au 16. Mais ici la généalogie n'est conduite que jusqu'à Achimaas, qui était prêtre du temps de Salomon, au lieu qu'au commencement on l'a poussé jusqu'à la captivité de Babylone. Cela prouve que l'auteur avait divers catalogues, dont il donne des extraits ou qu'il copie tout entiers.

(1) 1. *Par.* IX. 16. et XXV. 1. 3. 6. *et passim in titul. Psalm.*
(2) *Exod.* XXIX. 13. 18. *et Levit.* IV. 35; VI. 27; VII. 5. 25. *et passim.*
(3) אהרן ובניו יקטירים על מזבח העולה ועל מזבח הקטרת לכל מלאכת קדש קדשים

51. Bocci, filius ejus, Ozi, filius ejus, Zarahia, filius ejus,
52. Meraioth, filius ejus, Amarias, filius ejus, Achitob, filius ejus,
53. Sadoc, filius ejus, Achimaas, filius ejus.
54. Et hæc habitacula eorum per vicos atque confinia, filiorum scilicet Aaron, juxta cognationes Caathitarum; ipsis enim sorte contigerant.

55. Dederunt igitur eis Hebron in terra Juda, et suburbana ejus per circuitum;
56. Agros autem civitatis, et villas, Caleb, filio Jephone.

57. Porro filiis Aaron dederunt civitates ad confugiendum, Hebron, et Lobna, et suburbana ejus,
58. Jether quoque et Esthemo cum suburbanis suis, sed et Helon et Dabir cum suburbanis suis,
59. Asan quoque, et Bethsemes et suburbana earum.

60. De tribu autem Benjamin, Gabec et suburbana ejus, et Almath cum suburbanis suis, Anathoth quoque cum suburbanis suis; omnes civitates, tredecim, per cognationes suas.

61. Filiis autem Caath residuis de cognatione sua, dederunt ex dimidia tribu Manasse, in possessionem urbes decem.
62. Porro filiis Gerson per cognationes suas, de tribu Issachar, et de tribu Aser, et de tribu Nephthali, et de tribu Manasse, in Basan, urbes tredecim.

63. Filiis autem Merari per cognationes suas, de tribu Ruben, et de tribu Gad, et de tribu Zabulon, dederunt sorte civitates duodecim.

51. Bocci, fils d'Abisué, Ozi, fils de Bocci, Zarahia, fils d'Ozi,
52. Méraïoth, fils de Zarahia, Amarias, fils de Méraïoth, Achitob, fils d'Amarias,
53. Sadoc, fils d'Achitob, Achimaas, fils de Sadoc.
54. Et voici les lieux où ils demeuraient, savoir, les bourgades et les environs qui leur échurent par le sort, en commençant par les enfants d'Aaron qui étaient de la branche de Caath.
55. On leur donna donc Hébron dans la tribu de Juda, et tous les faubourgs qui l'environnent;
56. Mais les terres qui en dépendent, avec les villages, furent données à Caleb, fils de Jéphoné.
57. On donna aussi aux enfants d'Aaron des villes de refuge, *savoir* Hébron, et Lobna avec ses faubourgs,
58. Comme aussi Jéther et Esthémo avec leurs faubourgs, et même Hélon et Dabir avec leurs faubourgs,
59. Et encore Asan, *Jéla* et Bethsémès, avec leurs faubourgs.
60. *On leur donna* aussi de la tribu de Benjamin, Gabée avec ses faubourgs, Almath avec ses faubourgs, comme aussi Anathoth avec ses faubourgs *et Gabaon avec ses faubourgs :* le tout faisant treize villes partagées entre leurs familles.
61. On donna aussi en partage aux autres qui restaient de la postérité de Caath dix villes *de la tribu de Dan et d'Éphraïm, et* de la demi-tribu de Manassé.
62. Les descendants de Gerson divisés en plusieurs branches eurent treize villes de la tribu d'Issachar, de la tribu d'Aser, de la tribu de Nephthali, et de la tribu de Manassé dans Basan.
63. On donna aux descendants de Mérari, divisés en plusieurs branches, douze villes qui leur échurent par le sort dans la tribu de Ruben, dans la tribu de Gad et dans la tribu de Zabulon.

COMMENTAIRE

℣. 55. Hebron et suburbana ejus. Il vaudrait mieux traduire : *Hébron, et le terrain qui l'environne* a la longueur de mille coudées (1). On peut voir pour ces villes données aux prêtres et aux lévites, Josué, chapitre XX et XXI.

℣. 57. Porro filiis Aaron dederunt civitates, ad confugiendum Hebron, et Lobna, etc. Il ne faut pas s'imaginer que toutes ces treize villes, données aux enfants d'Aaron, aient été villes de refuge ; il n'y en avait que six en tout. Hébron dans la tribu de Juda ; et deux autres, dont l'une était en Galilée, et l'autre près de Sichem (2) ; et trois au delà du Jourdain ; toutes les autres villes des prêtres et des lévites, n'avaient à cet égard aucun privilège particulier.

℣. 58. Helon, autrement *Olon*, Josué, XV, 51.

℣. 59. Asan, la même que *Jethnan*. Josué, XV, 23 (3), ou peut-être qu'*Asan*, est mise pour *Aïn ;* et que *Jéla,* sera omise en cet endroit (4). Le syriaque met *Éthra* entre *Asan,* et *Bethsamès,* et le manuscrit alexandrin ajoute *Béthir* après *Bethsamès.*

℣. 60. Almath, autrement *Almon*. Josué, XXI, 18.

Civitates tredecim. Il n'y en a qu'onze d'exprimées ici ; mais il y en avait treize en tout, et on lit leurs noms dans Josué, XXI, 13, 18. Celles qui manquent ici, sont *Jéla* et *Gabaon*. Josué, XXI, 16, 17.

℣. 61. Dederunt ex dimidia tribu Manasse in possessionem, urbes decem. On voit par Josué (5), qu'on ne donna à la famille de Caath, que deux villes de la tribu de Manassé, savoir : *Thanach* et *Gethremmon ;* mais elle eut en tout dix villes, qui sont *Sichem, Gazer, Cibsaïm, Béthoron, Elthéco, Gabathon, Aïalon,* et *Gethremmon Dan,* qui jointes à *Thanach* et à *Gethremmon,* font dix. Ainsi on peut suppléer de la sorte au texte de ce passage : On donna aux Caathites dix villes *des tribus de Dan, d'Éphraïm, et de la demi-tribu de Manassé.*

℣. 63. Dederunt sorte civitates duodecim. On tirait apparemment au sort, pour voir en quel lieu ils auraient leur partage, après avoir considéré quel était leur nombre, et après avoir conclu combien on leur donnerait de villes. Le sort ne faisait que décider du lieu de leur demeure ; chose qu'on pouvait sans témérité confier au hasard.

(1) *Num.* XXXV. 3. Urbes ad habitandum, et suburbana, sint pecoribus ac jumentis, quæ a muris civitatum foris secus, per circuitum mille passuum spatio tendentur.
(2) *Vide Josue* XX. 7. 8.
(3) *Vide Bonfrer. in Josue* XXI. 13.
(4) *Josue* XXI. 15. — (5) *Josue* XXI. 25.

64. Dederunt quoque filii Israel levitis, civitates, et suburbana earum;

65. Dederuntque per sortem, ex tribu filiorum Juda, et ex tribu filiorum Simeon, et ex tribu filiorum Benjamin, urbes has quas vocaverunt nominibus suis.

66. Et his qui erant de cognatione filiorum Caath, fueruntque civitates in terminis eorum de tribu Ephraim.

67. Dederunt ergo eis urbes ad confugiendum: Sichem cum suburbanis suis in monte Ephraim, et Gazer cum suburbanis suis,

68. Jecmaan quoque cum suburbanis suis, et Bethoron similiter,

69 Necnon et Helon cum suburbanis suis, et Gethremmon in eumdem modum.

70. Porro ex dimidia tribu Manasse, Aner et suburbana ejus, Baalam et suburbana ejus: his videlicet, qui de cognatione filiorum Caath reliqui erant.

71. Filiis autem Gerson, de cognatione dimidiæ tribus Manasse: Gaulon in Basan et suburbana ejus, et Astaroth cum suburbanis suis.

72. De tribu Issachar: Cedes et suburbana ejus, et Dabereth cum suburbanis suis;

73. Ramoth quoque et suburbana ejus, et Anem cum suburbanis suis.

74. De tribu vero Aser: Masal cum suburbanis suis, et Abdon similiter,

75. Hucac quoque et suburbana ejus, et Rohob cum suburbanis suis

64. Les enfants d'Israël donnèrent donc aux lévites différentes villes avec leurs faubourgs;

65. Et ces villes furent données par le sort *aux enfants d'Aaron* dans la tribu des enfants de Juda, dans la tribu des enfants de Siméon, et dans la tribu des enfants de Benjamin; et ils les nommèrent chacune de leurs noms.

66. On en donna de même aux lévites qui étaient de la famille de Caath; et il y eut quelques-unes de leurs villes qui étaient de la tribu d'Éphraïm.

67. On leur donna donc pour villes de refuge, Sichem, avec ses faubourgs dans la montagne d'Éphraïm, et Gazer avec ses faubourgs,

68. Jecmaan, aussi avec ses faubourgs, et de même Béthoron,

69. Hélon avec ses faubourgs, et encore Gethremmon, de la même manière.

70. On donna de plus dans la demi-tribu de Manassé, Aner avec ses faubourgs, et Baalam avec ses faubourgs, à ceux de la maison de Caath qui restaient encore à *partager*.

71. Ceux de la branche de Gerson eurent de même dans la demi-tribu de Manassé, Gaulon en Basan avec ses faubourgs, et Astaroth avec ses faubourgs.

72. Dans la tribu d'Issachar, *ils eurent* Cédès avec ses faubourgs, et Dabéreth avec ses faubourgs;

73. Comme aussi Ramoth avec ses faubourgs et Anem avec ses faubourgs.

74. Dans celle d'Aser, ils eurent Masal avec ses faubourgs, et Abdon de même;

75. Hucac aussi avec ses faubourgs, et Rohob *de même* avec ses faubourgs.

COMMENTAIRE

℣. 65. URBES HAS, QUAS VOCAVERUNT NOMINIBUS SUIS. Chaque famille donna à ces villes le nom qu'elle portait. Par exemple, les fils d'Aaron appelèrent leurs villes, *villes des fils d'Aaron*, et par là ils firent voir leur domaine sur ces lieux; ils leur imposèrent le nom, comme le maître l'impose à ce qui lui appartient.

℣. 66. FUERUNTQUE CIVITATES IN TERMINIS EORUM DE TRIBU EPHRAIM (67). DEDERUNT ERGO EIS URBES AD CONFUGIENDUM, SICHEM... ET GAZER, ETC. De la manière dont le texte latin de la Vulgate, est conçu, il semblerait que toutes les villes des lévites de la famille de Caath, étaient dans la tribu d'Éphraïm, et que non seulement *Sichem*, mais encore les autres suivantes, étaient villes de refuge; il n'y avait que *Sichem*, qui fût ville de refuge (1), les autres étaient simplement villes des lévites sans autre privilège.

℣. 68. JECMAAN, c'est la même que *Cibsaïm*. Josué XXI, 22.

℣. 69. HELON, autrement *Aïalon*. Voyez Josué, XXI, 24. Il y a deux villes qui manquent ici; savoir, *Eltécho*, et *Gabathon*, de la tribu de Dan, qu'on lit dans Josué, XXI, 23.

℣. 70. ANER... ET BAALAM... HIS QUI DE COGNATIONE FILIORUM CAATH RELIQUI ERANT. Des commentateurs (2) croient qu'*Aner* est la même que *Thanach* (3), et *Balaam*, la même que *Gethremmon* (4); si cela n'est pas, il faut qu'il y ait eu dès le temps de Josué, quelque changement dans les partages, car on leur assigne Thanach, et Gethremmon, Josué XXI, 25. On donna toutes ces villes *à ceux qui restaient de la famille de Caath*, c'est-à-dire, à ceux de cette famille qui n'étaient pas prêtres, ni de la race d'Aaron, mais simples lévites (5). Voyez ce qu'on a dit au verset 1 de ce chapitre, ou encore, *à ceux qui restaient à partager*; car il paraît par cet endroit et par quelques autres (6), que ces partages se firent à plusieurs reprises: au reste *Baalam*, ou comme porte l'hébreu, *Balaam*, est la même que Jéblaam de Josué, XVII, 11. Les Septante lisent ici *Jembaan*, ou *Iblaan*.

℣. 71. ASTAROTH, autrement *Bosra*, ou suivant l'hébreu (7): *Be'eschthérâh*. Josué XXI, 27.

℣. 72. CEDES, la même que *Césion*. Josué, XXI, 28.

℣. 73. RAMOTH, autrement *Jaramoth* (8).

ANEM, autrement *Engannim*. Josué XIX, 21, et XXI, 29.

℣. 75. HUCAC, ou *Helcath*. Josué XXI, 31.

(1) *Josue* XX. 7.
(2) *Jun. Malv.*
(3) *Josue* XXI. 25.
(4) *Josue ibid.*
(5) *Grot. hic.*
(6) *Vide* ℣. 61. *et* 77. *hujus. cap.*
(7) בעשתרה
(8) *Josue* XXI. 29.

76. Porro de tribu Nephthali : Cedes in Galilæa et suburbana ejus, Hamon cum suburbanis suis, et Cariathaim et suburbana ejus.

77. Filiis autem Merari residuis, de tribu Zabulon : Remmono et suburbana ejus, et Thabor cum suburbanis suis.

78. Trans Jordanem quoque ex adverso Jericho contra orientem Jordanis, de tribu Ruben : Bosor in solitudine cum suburbanis suis, et Jassa cum suburbanis suis ;

79. Cademoth quoque et suburbana ejus, et Mephaat cum suburbanis suis ;

80. Necnon et de tribu Gad : Ramoth in Galaad et suburbana ejus, et Manaim cum suburbanis suis,

81. Sed et Hesebon cum suburbanis suis, et Jezer cum suburbanis suis.

76. Dans la tribu de Nephthali, *ils eurent* Cédès en Galilée et ses faubourgs, Hamon avec ses faubourgs, Cariathaïm et ses faubourgs.

77. Ceux de la branche de Mérari qui restaient *à partager* eurent dans la tribu de Zabulon, *Jecnam et Cartha avec leurs faubourgs*. Remmono avec ses faubourgs, et Thabor avec ses faubourgs.

78. Au delà du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, à l'orient de ce fleuve, ils eurent dans la tribu de Ruben, Bosor qui est dans le désert, avec ses faubourgs, et Jassa avec ses faubourgs ;

79. Cadémoth aussi avec ses faubourgs, et Méphaat avec ses faubourgs ;

80. Comme aussi dans la tribu de Gad, Ramoth de Galaad et ses faubourgs, et Manaïm avec ses faubourgs,

81. Et de plus Hésébon avec ses faubourgs, et Jéser avec ses faubourgs.

COMMENTAIRE

℣. 76. HAMON, la même qu'*Hammoth-Dor* (1).

℣. 77. REMMONO. Dans Josué (2), *Damna*.

THABOR CUM SUBURBANIS SUIS. Il y avait autrefois une ville sur le mont Thabor (3). Peut-être que celle-ci est la même que *Céséleth-Thabor* (4), dans la tribu de Zabulon. On a omis ici deux villes de la même tribu, qu'on donna aux fils de Mérari, et dont on trouve les noms dans Josué (5).

(1) *Josue* XXI. 32. — (2) *Ibid.* ℣. 35.
(3) *Vide dicta ad Judic.* IV. 6.
(4) *Josue* XIX. 12.
(5) *Josue* XXI. 35. *Damna et Naalol.*

CHAPITRE SEPTIÈME

Postérité d'Issachar, de Benjamin, de Nephthali, de Manassé, d'Éphraïm et d'Aser.

1. Porro filii Issachar: Thola, et Phua, Jasub, et Simeron, quatuor.

2. Filii Thola: Ozi, et Raphaia, et Jeriel, et Jemai, et Jebsem, et Samuel, principes per domos cognationum suarum. De stirpe Thola viri fortissimi numerati sunt in diebus David, viginti duo millia sexcenti.

3. Filii Ozi: Izrahia, de quo nati sunt Michael, et Obadia et Johel, et Jesia, quinque omnes principes.

4. Cumque eis per familias et populos suos, accincti ad prælium, viri fortissimi, triginta sex millia; multas enim habuerunt uxores, et filios;

5. Fratres quoque eorum per omnem cognationem Issachar, robustissimi ad pugnandum, octoginta septem millia numerati sunt.

6. Filii Benjamin: Bela, et Bechor, et Jadihel, tres.

1. Issachar eut quatre enfants : Thola, Phua, Jasub et Siméron.

2. Thola eut pour fils : Ozi, Raphaïa, Jériel, Jémaï, Jebsem et Samuel, tous chefs de diverses branches ou maisons. Et dans le dénombrement qui fut fait sous David, il se trouva vingt-deux mille six cents hommes de la maison de Thola, gens très braves.

3. Ozi eut pour fils Izrahia, duquel sont venus Michaël, Obadia, Johel et Jésia, tous cinq chefs de branches.

4. Ils eurent avec eux, à cause de leurs diverses branches et familles, jusqu'à trente-six mille hommes très braves et toujours prêts à combattre, parce qu'ils avaient eu *chacun* plusieurs femmes et beaucoup d'enfants ;

5. Et les parents de ceux-ci, en y comprenant toute la maison d'Issachar, se trouvèrent monter, dans le dénombrement qui en fut fait, jusqu'à quatre-vingt-sept mille hommes, tous très forts et propres pour la guerre.

6. Benjamin eut trois fils, *savoir*, Béla, Béchor, et Jadihel.

COMMENTAIRE

V. 1. JASUB, ou *Jasib* (1), autrement Job (2).

SIMERON, ou *Semron*. Genèse, XLVI, 13.

V. 2. NUMERATI SUNT IN DIEBUS DAVID. On sait l'histoire d'un dénombrement fait par les ordres de David (3), mais il n'est pas certain que ce soit celui-ci, puisque nous voyons ici le dénombrement de Benjamin, qui ne fut pas fait par Joab, du temps de David (4) ; celui-ci pouvait être un registre des troupes de ces tribus, qui s'étaient trouvées dans quelques expéditions sous le règne de David. Nous lisons en cet endroit le dénombrement de trois tribus ; savoir : Benjamin, Issachar, et Aser, qu'on ne lit point ailleurs. L'auteur n'a pu sans doute recouvrer les tables des dénombrements de Nephthali, de Manassé et d'Éphraïm, puisqu'il ne nous les donne point dans ce livre. Il ne parle point non plus, ni ici, ni ailleurs, des généalogies des tribus de *Dan* (5) et de *Zabulon*, parce que, suivant toute apparence, il n'en a rien trouvé dans les anciens registres, conservés dans les archives de Juda.

V. 3. QUINQUE OMNES PRINCIPES. *Tous cinq très illustres*, ou *tous cinq princes ;* à la lettre (6) : *Tous chefs*. On n'en compte que quatre dans le texte ; pour faire le nombre de cinq, il y faut comprendre *Izrahia* leur père, ou dire qu'il y a un nom de perdu dans le texte. Ils furent chacun princes, ou chefs d'une branche nombreuse et illustre dans leur tribu.

V. 5. OCTOGINTA SEPTEM MILLIA. Sans y comprendre les cinquante-huit mille six cents hommes, que la branche de Thola seule produisit (7). Ainsi cette tribu aurait été composée sous le règne de David, de cent quarante-cinq mille six cents hommes. La cause de ce grand nombre d'enfants, fut la multitude de femmes qu'ils avaient, et la fécondité de ces femmes : car, quoique tous les Hébreux jouissent de la liberté de la polygamie, tous n'en usaient pas également : il n'y avait que les plus riches, qui entretinssent un grand nombre de femmes ; ce qui leur donnait des enfants à proportion : *Multas enim habuerunt uxores et filias.*

V. 6. FILII BENJAMIN TRES. On en compte dix dans la Genèse (8) : il y en a cinq dans le livre des Nombres (9), et autant au commencement du chapitre suivant ; et ici on n'en marque que trois. Pour accorder tout cela, on peut dire que des dix fils de Benjamin, il n'y en eut que cinq qui eurent lignée, et qui furent chefs de familles ; et que, de ces cinq familles, il y en eut peut-être deux qui

(1) *Vide Text. Hebr. Num.* XXVI. 23.
(2) *Genes.* XLVI. 13. יוֹב
(3) II. *Reg.* XXIV. *et* I. *Par.* XXI.
(4) I. *Par.* XXI. 6. Levi et Benjamin non numeravit, eo quod Joab invitus exequeretur regis imperium.
(5) A l'égard de *Dan*, voyez ce qu'on a dit au V. 12.
(6) רָאשִׁים כֻּלָּם
(7) Voyez les V. 2. 3. et 4 de ce chapitre.
(8) *Genes.* XLVI. 21.
(9) *Num.* XXVI. 38.

7. Filii Bela : Esbon, et Ozi, et Oziel, et Jerimoth, et Urai, quinque principes familiarum, et ad pugnandum robustissimi ; numerus autem eorum, viginti duo milia et triginta quatuor.

8. Porro filii Bechor : Zamira, et Joas, et Eliezer, et Elioenai, et Amri, et Jerimoth, et Abia, et Anathoth, et Almath ; omnes hi filii Bechor.

9. Numerati sunt autem per familias suas principes cognationum suarum, ad bella fortissimi, viginti millia et ducenti.

10. Porro filii Jadihel : Balan. Filii autem Balan : Jehus, et Benjamin, et Aod, et Chanana, et Zethan, et Tharsis, et Ahisahar.

11. Omnes hi filii Jadihel, principes cognationum suarum, viri fortissimi, decem et septem millia et ducenti, ad prælium procedentes.

12. Sepham quoque et Hapham, filii Hir ; et Hasim, filii Aher.

13. Filii autem Nephthali : Jasiel, et Guni, et Jeser, et Sellum, filii Bala.

7. Béla eut cinq fils : Esbon, Ozi, Oziel, Jérimoth et Uraï, chefs d'autant de familles remplies d'hommes très forts pour le combat, dont le nombre se trouva monter à vingt-deux mille trente-quatre.

8. Les fils de Béchor *furent* Zamira, Joas, Éliézer, Élioënaï, Amri, Jérimoth, Abia, Anathoth et Almath, tous fils de Béchor.

9. Le dénombrement de ceux-ci, selon leurs diverses branches d'où sont descendues différentes familles, monta à vingt mille deux cents, tous braves et propres à la guerre.

10. Les descendants de Jadihel *sont* Balan qui eut pour fils Jéhus, Benjamin, Aod, Chanana, Zéthan, Tharsis et Ahisahar.

11. Tous ceux-ci descendent de Jadihel, et sont chefs d'autant de maisons remplies d'hommes très braves, dont le dénombrement monta à dix-sept mille deux cents, marchant au combat.

12. Sépham et Hapham *sont* les fils de Hir, et Hasim *est* fils d'Aher.

13. Les fils de Nephthali *furent* Jaziel, Guni, Jéser et Sellum, qui venaient de Bala.

COMMENTAIRE

furent éteintes dans la guerre, que les autres tribus firent à Benjamin (1) ; en sorte que, du temps de David, on ne comptait plus que trois branches dans cette tribu, et on n'y fit le dénombrement que de ces trois branches. Peut-être aussi que, dans la Genèse, on a mis parmi les fils de Benjamin, quelques-uns de ses petits-fils. Voyez le commentaire sur cet endroit. Ou enfin, le Benjamin de ce passage, est différent du patriarche de ce même nom. Celui-ci pouvait être de la tribu d'Issachar. Nous voyons encore un autre Benjamin au verset 20.

Jadihel. Autrement *Asbel* (2).

℣. 7. Filii Béla... quinque principes familiarum. Nous lisons dans le livre des Nombres (3), que la tribu de Benjamin produisit sept familles ; savoir, cinq qui avaient pour chefs ces cinq fils de Benjamin, *Béla, Asbel, Ahiram, Supham et Hupham*, et de plus, deux autres familles sorties de deux fils de Béla ; savoir : *Héred et Noéman*. Ici on nous donne cinq familles, ou cinq branches de *Béla ;* il faut que la suite des temps, les guerres et les calamités arrivées à cette tribu, en aient changé l'ordre et la constitution, ou que, dans quelques-uns de ces passages, il y ait des dénombrements imparfaits : ou enfin, ce qui est le plus probable, que ces cinq familles de Béla, soient subordonnées aux autres grandes branches, sorties immédiatement du patriarche Benjamin.

℣. 12. Sepham et Hapham filii Hir. Dans la Genèse (4) on lit *Mophim* et *Ophim ;* et dans les Nombres (5), *Supham* et *Hupham*. *Hir* s'appelle *Hiri* (6) dans l'hébreu du verset 7 de ce chapitre, et *Uraï* dans la Vulgate. *Hir* eut donc pour fils, *Sépham* et *Hapham ;* et lorsqu'on met *Hir* au nombre des enfants de *Bala*, au verset 7, il faut l'expliquer des petits-fils.

Et Hasim filii Aher. Il y a beaucoup d'apparence qu'il faut joindre ainsi ces paroles, à ce qui précède : Hir eut pour fils Séphim et Haphim, *et encore un autre nommé Hasim* (7), car l'hébreu, *A'her*, signifie *un autre*. Ces noms *Séphim, Haphim* et *Hasim*, sont pluriels et marquent plutôt une race, qu'un homme particulier. Il semble qu'ils ne furent pas compris dans les dénombrements marqués plus haut et qu'on les met ici comme complément. Dom Calmet suppose que *Husim* est le même que celui qui est nommé dans la Genèse, entre les fils de Dan (8), et qu'au lieu d'*A'her*, il faudrait lire *Dan*. Ce qui confirme cette conjecture, c'est qu'au verset suivant, après avoir exposé la généalogie de Nephthali, l'auteur conclut : *Voilà les fils de Bala*, c'est-à-dire, voilà quelle fut la postérité des enfants de *Bala*, servante de Jacob, dont il eut *Dan* et *Nephthali ;* et cependant il n'a pas dit un mot de Dan, qui n'eut qu'un fils nommé *Husim ;* enfin, en aucun autre endroit, on ne voit Husim parmi les descendants de Benjamin.

℣. 13. Sellum, autrement *Sallem*, Genèse xlvi, 24.

Filii Bala. C'est-à-dire, voilà la généalogie de Nephthali né de Bala, servante de Jacob : ou si l'on veut suppléer *Dan*, au verset précédent : *Voilà la généalogie de Dan et de Nephthali, fils de Bala, femme de Jacob*.

(1) *Judic.* xx. 46. 47.
(2) *Genes.* xlvi. 21.
(3) *Num.* xxvi. 38. *et seq.*
(4) *Genes.* xlvi. 21.
(5) *Num.* xxvi. 39.
(6) חירי ,עירי ,עיר *Hir*
(7) ושפם וחפם בני עיר חשם בני אחר
(8) *Genes.* xlvi. 23. Filii Dan. Husim.

14. Porro filius Manasse : Esriel ; concubinaque ejus Syra peperit Machir, patrem Galaad.

15. Machir autem accepit uxores filiis suis Happhim et Saphan ; et habuit sororem nomine Maacha ; nomen autem secundi, Salphaad, natæque sunt Salphaad filiæ.

16. Et peperit Maacha, uxor Machir, filium, vocavitque nomen ejus Phares ; porro nomen fratris ejus, Sares ; et filii ejus Ulam et Recen.

17. Filius autem Ulam, Badan ; hi sunt filii Galaad, filii Machir, filii Manasse.

18. Soror autem ejus Regina peperit Virum decorum, et Abiezer, et Mohola.

19. Erant autem filii Semida : Ahin, et Sechem, et Leci, et Aniam.

20. Filii autem Ephraim : Suthala, Bared, filius ejus, Thahath, filius ejus, Elada, filius ejus, Thahath, filius ejus, hujus filius Zabad,

14. Esriel *fut* fils de Manassé, qui eut encore d'une Syrienne, sa concubine, Machir, père de Galaad.

15. Or Machir prit des femmes pour ses fils Happhim et Saphan, et il eut une sœur, nommée Maacha ; et le nom du second fut Salphaad qui eut des filles.

16. Et Maacha, femme de Machir, accoucha d'un fils qu'elle nomma Pharès, qui eut aussi un frère nommé Sarès, père d'Ulam et de Récen.

17. Ulam *fut* père de Badan ; et tous ceux-là sont fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé.

18. Sa sœur Reine, eut un fils *nommé* le Beau, outre Abiézer et Mohola.

19. Sémida fut père d'Ahin, de Séchem, de Léci et d'Aniam.

20. D'Éphraïm sont sortis Suthala, Bared son fils, Thahath son fils, Élada son fils, Thahath son fils, Zabad son fils,

COMMENTAIRE

℣. 14. Filius Manasse Esriel..., Machir patrem Galaad. Dans le livre des Nombres, on ne lui donne pour fils que *Machir* (1). Celui-ci *fut père de Galaad*, c'est-à-dire d'un homme du nom de *Galaad*, marqué ici et ailleurs (2), dont la postérité posséda les montagnes de Galaad. L'hébreu paraît défectueux : *Les descendants de Manassé, furent Esriel né de..... et Machir père de Galaad, fils d'une concubine syrienne*. Le nom de la mère d'Esriel, ne se trouve point. Les Hébreux marquent rarement le nom des mères.

℣. 15. Machir accepit uxores filiis suis Happhim, et Saphan. Mais comment *Happhim* et *Saphan* étaient-ils fils de Machir, puisqu'on les a vus plus haut parmi les descendants de Benjamin, et qu'ils sont fils de *Hir* (3) ? Il faut que Machir les ait adoptés et qu'ils soient passés dans sa famille, puisqu'il prend soin de les marier. Le texte ne dit pas qu'ils soient ses fils (4), il met simplement, *qu'il prit une femme pour Happhim et pour Supphim et que Maacha était sa sœur*. Mais donne-t-on une seule femme à deux hommes ? Saint Jérôme semble avoir cru que Happhim et Saphan étaient des noms de femmes ; le syriaque et l'arabe portent que *Machir épousa une des sœurs des Huphim et Saphim* (des grands et des puissants) *laquelle s'appelait Maacha*. Et en effet, comment soutenir que *Maacha était sœur de Machir*, puisqu'au verset suivant on voit qu'elle était sa femme ? Le texte hébreu peut recevoir cette explication, par le moyen d'un assez léger changement : *Machir prit une femme parmi les Huphim et les Suphim, et sa sœur était Maacha*, ou plutôt, *ce fut leur sœur nommée Maacha* (5). Le Clerc soutient que le nom de la femme de Machir est perdu et que ce texte a souffert quelque altération.

Nomen autem secundi, Salphaad ; natæque sunt Salphaad filiæ. Il semble qu'il manque encore ici quelque chose au texte, car que veut dire : *Et le nom du second, fut Salphaad*, puisqu'on n'a rien dit auparavant du premier, ni d'aucun autre de ses fils ? On pourrait donc y suppléer ainsi ; Machir eut pour fils *Galaad*, celui-ci engendra *Hépher*, et Hépher fut père de Salphaad (6), qui est arrière petit-fils de Machir.

℣. 17. Filius autem Ulam Badan. On croit que *Badan* est le même que Jaïr, fameux juge d'Israël (7), qui était de Galaad et qui avait trente fils, princes d'autant de villes, surnommées les villes de Jaïr. Il semble que c'est lui-même qui est nommé *Badan*, dans les livres des Rois (8). Mais toutes ces suppositions sont très vagues, et il faut être Juif pour les admettre sans contrôle.

Hi sunt filii Galaad. Ils eurent tous leurs partages parmi les fils de Galaad et dans le pays de ce nom ; ils n'étaient point sortis de la race de Galaad, sinon en tant qu'ils étaient fils de Machir, son père.

℣. 18. Soror ejus Regina peperit virum decorum. On aurait pu conserver les termes hébreux (9) : *Sa sœur Molécheth engendra Ischhôd*. Quelques rabbins veulent que cette *reine*, soit la mère de Josué et que celui qui est nommé *le beau*, soit Josué lui-même ; d'autres, par *la Reine*, entendent *Débora la prophétesse*.

Abiezer, autrement *Jéser*. Num. xxvi, 30.

℣. 19. Leci, c'est le même que *Hélec* (10).

℣. 20. Filii Ephraim Suthala, Bared, etc. *D'Éphraïm sont sortis, Suthala, Bared* et tous les

---

(1) *Num.* xxvi. 29. Voyez ce qu'on a remarqué sur *Num.* xxxii. 41.

(2) ℣. 17. *et Num.* xxvi. 29.

(3) ℣. 12.

(4) ומכיר לקח אשה לחפים ולשפים ושם אחתו מעכה

(5) *Vide Jun. et Malv.*

(6) *Vide Num.* xx, xxvi. 29. Machir genuit Galaad. ℣. 33. Fuit Epher pater Salphaad. *Et Num.* xxvii. 1.

(7) *Judic.* x. 3.

(8) I. *Reg.* xii. 11. Misit Dominus Jerobaal, et Badan, et Jephte, etc.

(9) אחותו המלכת ילדה את איש הנד

(10) *Num.* xxvi. 30.

21. Et hujus filius Suthala, et hujus filius Ezer et Elad; occiderunt autem eos viri Geth indigenæ, quia descenderant ut invaderent possessiones eorum.

22. Luxit igitur Ephraim, pater eorum, multis diebus, et venerunt fratres ejus ut consolarentur eum.

23. Ingressusque est ad uxorem suam, quæ concepit, et peperit filium, et vocavit nomen ejus Beria, eo quod in malis domus ejus ortus esset;

24. Filia autem ejus fuit Sara, quæ ædificavit Bethoron inferiorem et superiorem, et Ozensara.

25. Porro filius ejus: Rapha, et Reseph, et Thale, de quo natus est Thaan,

21. Suthala, fils de Zabad, Ézer et Élad, fils de Suthala; mais les habitants de Geth les tuèrent *tous*, parce qu'ils étaient venus envahir leurs possessions.

22. C'est pourquoi Éphraïm leur père les pleura longtemps, et ses frères vinrent pour le consoler.

23. Ensuite il s'approcha de sa femme, et elle conçut, et eut un fils qu'elle nomma Béria, *c'est-à-dire pendant l'affliction*, parce qu'il était né dans l'affliction de sa famille.

24. Éphraïm eut aussi une fille *nommée* Sara, qui bâtit la haute et la basse Béthoron, et Ozensara.

25. Il eut encore pour fils Rapha, Réseph et Thalé, duquel est venu Thaan,

COMMENTAIRE

autres nommés dans ce verset et dans les suivants, jusqu'au 26. Éphraïm eut jusqu'à seize fils, au moins on en trouve autant ici; mais dans les Nombres, on n'en compte que trois : *Suthala, Bécher* et *Théhen*. Ce qui persuade que tous ceux dont on trouve ici les noms, étaient fils d'Éphraïm; c'est que : 1° Comme, dans les Nombres, nous trouvons *Suthala* et *Bécher* apparemment le même que *Béred* marqué ici, et *Théhen*, le même que *Thahath* de cet endroit, nommés comme fils immédiats d'Éphraïm; nous n'avons pas moins de raison de dire que ceux qui sont marqués ici, dans le même rang et avec les mêmes dénominations, sont aussi véritablement fils d'Éphraïm et dans le même sens que les trois autres; 2° Éphraïm ayant perdu ses fils, nommés en cet endroit, en pleure également la mort; 3° enfin, l'Écriture ne nous fournit aucune preuve pour les distinguer et pour les faire prendre, les uns pour fils immédiats et les autres pour petits-fils, ou arrière petits-fils. Nous avons donc sujet de les mettre tous dans le même degré de parenté que les trois qui sont sans contredit fils immédiats du patriarche.

V. 21. Occiderunt eos viri Geth indigenæ, quia descenderant ut invaderent possessiones eorum. Il y a diverses manières d'expliquer ce passage; les uns (1) veulent que les Philistins de la ville de Geth, ayant voulu faire une irruption dans l'Égypte, les fils d'Éphraïm, qui étaient dans la terre de Gessen, le canton de l'Égypte le plus avancé vers la Palestine, s'étant opposés à leur entreprise, aient été vaincus et taillés en pièces; d'autres (2) croient que ce furent les Éphraïmites, qui, par une hardiesse inconsidérée et présomptueuse, s'étaient avancés vers le pays des Philistins, voulant prévenir les temps préordonnés par la sagesse de Dieu pour s'en rendre les maîtres, et avaient été repoussés et mis à mort par les habitants de Geth. Quelques auteurs (3) soutiennent que ce combat est le même que celui dont il est parlé dans le livre des Nombres (4), lorsque les Israélites voulurent pénétrer dans la terre de Canaan, par les montagnes, mais alors Éphraïm ne pouvait plus être en vie, et l'endroit par où ils voulurent entrer est bien éloigné de Geth. Il y en a qui prétendent que les Éphraïmites attaquèrent la ville de Geth, longtemps après l'entrée des Israélites dans la terre Promise, et qu'Éphraïm père de ceux-ci, est différent du patriarche; on ne voit rien dans l'histoire sacrée qui nous donne le moindre éclaircissement sur cet événement. Le paraphraste chaldéen sur le Cantique des Cantiques en dit quelque chose (5), mais il l'a pris d'ici, et il y a mêlé plusieurs circonstances fabuleuses. Ce qui paraît de plus certain, est que ce malheur arriva pendant que les Hébreux étaient encore en Égypte; cette mort prématurée des enfants d'Éphraïm, est cause qu'on ne trouve point leur nom dans la Genèse, et qu'on n'en lit que trois dans le livre des Nombres. Voici l'hébreu à la lettre (6) : *Et les hommes de Geth, nés dans le pays, les mirent à mort, parce qu'ils étaient descendus pour prendre leurs troupeaux*. Ce texte insinue que les Éphraïmites étaient agresseurs, et c'est l'opinion la plus suivie.

V. 24. Filia ejus fuit Sara, quæ ædificavit Bethoron inferiorem et superiorem. On a parlé ailleurs de la situation de ces deux villes; elles étaient bâties avant l'arrivée des Hébreux dans le pays de Canaan. Sara, petite-fille ou arrière petite-fille d'Éphraïm, les rétablit toutes les deux, avec *Ozen-Sara*, autre ville dont on ignore la situation.

V. 25. Porro filius ejus Rapha, etc. On ne sait si ceux-ci sont encore fils d'Éphraïm, ou si *Rapha* fut fils de *Béria; Réseph* et *Thalé*, fils de Rapha; ce qui est certain, c'est que ceux du verset 26, ne sont point sortis immédiatement d'Éphraïm, puisqu'*Élisama*, qu'on y lit, était prince d'Éphraïm dans le désert (7), et qu'il engendra *Nun*, père de Josué. Ainsi on peut donner pour fils à Éphraïm, tous ceux qui sont marqués

(1) *Serar. in Josue* I. *quæst.* 2 *et* 3. *Menoch. Jun. Tirin. Ita Syr. et Arab.*

(2) *Grot. Vat. Malv. plerique.*

(3) *Vide Est hic.*

(4) *Num.* XIV. 44.

(5) *Chald. in Cant.* II. 7.

(6) והרגום אנשי גת הנולדים בארץ כי ירדו לקחת את מקניהם

(7) *Num.* I. 1. 10.

26. Qui genuit Laadan; hujus quoque filius Ammiud, qui genuit Elisama.

27. De quo ortus est Nun, qui habuit filium Josue.

28. Possessio autem eorum et habitatio: Bethel cum filiabus suis, et contra orientem Noran, ac occidentalem plagam Gazer et filiæ ejus, Sichem quoque cum filiabus suis, usque ad Aza cum filiabus ejus.

29. Juxta filios quoque Manasse: Bethsan et filias ejus. Thanach et filias ejus, Mageddo et filias ejus, Dor et filias ejus; in his habitaverunt filii Joseph, filii Israel.

30. Filii Aser: Jemna, et Jesua, et Jessui, et Baria, et Sara soror eorum.

31. Filii autem Baria: Heber, et Melchiel; ipse est pater Barsaith.

32. Heber autem genuit Jephlat, et Somer, et Hotham, et Suaa sororem eorum.

33. Filii Jephlat: Phosech, et Chamaal, et Asoth; hi filii Jephlat.

34. Porro filii Somer: Ahi, et Roaga, et Haba, et Aram.

35. Filii autem Helem, fratris ejus: Supha, et Jemna, et Selles, et Amal.

36. Filii Supha: Sue. Harnapher, et Sual, et Beri, et Jamra,

37. Bosor, et Hod, et Samma, et Salusa, et Jethran, et Bera.

38. Filii Jether: Jephone, et Phaspha, et Ara.

39. Filii autem Olla: Aree, et Haniel, et Resia.

40. Omnes hi filii Aser, principes cognationum, electi atque fortissimi duces ducum; numerus autem eorum ætatis quæ apta esset ad bellum, viginti sex millia.

26. Qui fut père de Laadan, dont le fils fut Ammiud qui engendra Élisama,

27. Duquel sortit Nun qui fut père de Josué.

28. Leurs possessions et leur demeure *furent* : Béthel avec ses dépendances, Noran du côté de l'orient, et Gazer avec ce qui en relève du côté de l'occident, comme aussi Sichem et ses dépendances jusqu'à Aza, et tout ce qui en dépend.

29. Ils possédèrent aussi du côté de Manassé Bethsan et ses dépendances, Thanach et ses dépendances, Mageddo et ses dépendances, Dor et ses dépendances. Ce sont les lieux où demeurèrent les *enfants d'Éphraïm*, fils de Joseph, fils d'Israël.

30. Les enfants d'Aser *furent* Jemna, Jésua, Jessui et Baria, avec Sara leur sœur.

31. Les fils de Baria *furent* Héber et Melchiel ; c'est lui qui est le père de Barsaïth.

32. Héber engendra Jephlat, Somer, et Hotham avec Suaa leur sœur.

33. Les fils de Jephlat *furent* Phosech, Chamaal et Asoth : ce sont là les fils de Jephlat.

34. Les fils de Somer *sont* Ahi, Roaga, Haba et Aram.

35. Ceux d'Hélem, son frère, *sont* Supha et Jemna, Sellès et Amal.

36. Les fils de Supha *sont* Sué, Harnapher, Sual, Béri et Jamra,

37. Bosor, Hod, Samma, Salusa, Jethran et Béra.

38. Les fils de Jéther *sont* Jéphoné, Phaspha et Ara.

39. Les fils d'Olla *sont* Aréé, Haniel et Résia.

40. Tous ceux-ci sont les descendants d'Aser et chefs de familles, l'élite des princes, et les plus vaillants ; le nombre de ceux qui étaient en âge de porter les armes *sous David* montait à vingt-six mille.

COMMENTAIRE

jusqu'au verset 26. *Thaan* fut père de *Laadan*, ou *Laadon*, ou plutôt *d'Adon* (1). Celui-ci eut *Ammiud*, et Ammiud engendra *Élisama*, Élisama fut père de *Nun*, et Nun, père de *Josué*, qui est le sixième depuis Éphraïm. Josué avait cinquante-quatre ans à la sortie de l'Égypte.

V. 34. ET ARAM. (35) FILII AUTEM HELEM FRATRIS EJUS. Il faudrait pour rendre ce texte plus intelligible, lire ainsi : *Les fils de Somer, sont... Aram, et Hélem ; et les fils d'Hélem frère d'Aram, sont Supha, et les autres.*

V. 37. JETHRAN, c'est *Jéther* du verset suivant.

V. 38. JEPHONE, il est bien différent du père de Caleb. Celui-ci est de la tribu d'Aser ; et le père de Caleb, de la tribu de Juda.

V. 40. OMNES HI FILII ASER, PRINCIPES COGNATIONUM, ELECTI ATQUE FORTISSIMI DUCES DUCUM. Voici l'hébreu à la lettre (2) : *Tous ceux-ci sont fils d'Aser, chefs des maisons des pères, ou patriarches choisis, gens de cœur et de force, chefs des princes.* Voilà bien des titres accumulés. Ceux dont on a eu les noms depuis le verset 30, ont été les uns après les autres chefs de leurs tribus, braves, hommes d'élite, et les premiers à la tête des autres chefs, lorsqu'il fallait marcher à l'armée.

(1) לעדן בנו עמיהוד *I'a Syr. Jun. Malv.* ל *est servile.*

(2) כל אלה בני אשר ראשי בית האבות ברורים גבורי חולים ראשי הנשיאים

CHAPITRE HUITIÈME

Descendants de Benjamin jusqu'à Saül. Enfants de Saül.

1. Benjamin autem genuit Bale primogenitum suum, Asbel secundum, Ahara tertium,
2. Nohaa quartum, et Rapha quintum.

3. Fueruntque filii Bale : Addar, et Gera, et Abiud,
4. Abisue quoque et Naaman, et Ahoe,
5. Sed et Gera, et Sephuphan, et Huram.
6. Hi sunt filii Ahod, principes cognationum habitantium in Gabaa, qui translati sunt in Manahath.
7. Naaman autem et Achia, et Gera ipse transtulit eos, et genuit Oza, et Ahiud.
8. Porro Saharaim genuit in regione Moab, postquam dimisit Husim et Bara, uxores suas.

1. Benjamin engendra Balé son aîné, Asbel le second, Ahara le troisième,
2. Nohaa le quatrième, et Rapha le cinquième.
3. Les fils de Balé furent Addar, Géra et Abiud,
4. Abisué, Naaman et Ahoé,
5. Comme aussi Géra, Séphuphan et Huram.
6. Ceux-ci sont fils d'Ahod, et chefs de familles qui demeurèrent à Gabaa et qui furent *ensuite* transportées à Manahath.
7. Naaman, Achia et Géra ; celui-ci les transféra, et il fut père d'Oza et d'Ahiud.
8. Or Saharaïm ayant renvoyé ses femmes Husim et Bara, eut des enfants dans le pays de Moab.

COMMENTAIRE

℣. 1. Benjamin autem genuit Bale. On a déjà vu une généalogie de Benjamin au chapitre précédent ; on supplée ici quelque chose à ce qui a été dit, et on y rapporte plusieurs familles, dont on n'a d'ailleurs aucune connaissance, ce qui donne de l'embarras à ceux qui examinent d'où procède une si grande diversité de noms, dans les personnes d'une même tribu. Les uns croient, que la plupart de ces variantes viennent de la diversité des exemplaires, d'où l'on a pris ces généalogies (1), et de ce que plusieurs personnes avaient différents noms. Mais Sanctius remarque avec beaucoup plus de raison, que l'auteur de ce Livre a rapporté ici les noms d'un grand nombre de Benjamites qui revinrent de la captivité de Babylone, et qui s'établirent, les uns à Jérusalem, et les autres, en d'autres endroits. En effet, on voit ici plusieurs noms qui se lisent dans le catalogue de ceux qui revinrent de la captivité (2). On a repris d'un peu loin, la généalogie de Saül, à cause de la dignité royale dont il fut revêtu.

Asbel, le même que *Jadiel,* ou suivant l'hébreu (3), *Jédi'aël,* chapitre vii, 6.

Ahara, le même qu'*Ahiram* (4) ; et *Echi* (5).

℣. 2. Nohaa, peut-être le même que *Béchor.* Genèse xlvi, 21.

Rapha, apparemment le même que *Ros* de la Genèse.

℣. 3. Addar, le même qu'*Ared* (6), ou *Héred* (7).

℣. 5. Huram, n'est-ce pas *Ophim* (8), ou *Hupham* (9) ?

℣. 6. Hi sunt filii Ahod. Il est assez vraisemblable que ce sont les descendants d'Aod, juge d'Israël. Il était de la tribu de Benjamin, et fils ou petit-fils de Géra, dont il est parlé ici au verset 5 (10). Le transport de ces colonies n'arriva qu'après la captivité. Les descendants d'Aod s'établirent d'abord à Gabaa, ville de la tribu de Benjamin ; de là ils passèrent à Menou'hath, canton de la tribu de Juda, dont on a déjà parlé, et qui fut occupé dans les commencements, par des habitants de la tribu de Juda (11).

℣. 7. Et genuit Oza, et Ahiud. Géra paraît être le sujet du verbe *genuit.*

℣. 8. 9. Saharaim genuit in regione Moab... de Hodes uxore sua, Jobab. Voici encore un homme dont on ne sait l'origine. On ignore qui est Saharaïm ; mais on sait qu'ayant répudié ses deux femmes, *Husim* et *Bara,* il eut des enfants d'une autre femme, nommée *Hodès,* et cela dans le pays des Moabites, où il s'était retiré. Quand, et à quel sujet ? C'est ce qu'on ignore. Quelques auteurs (12) expliquent le texte dans un autre sens, verset 6. Telle fut la famille d'Aod. Il eut trois fils *Naaman, Achias,* et *Géra,* qu'il envoya de *Gabaa* où ils demeuraient, à Menou'hath où ils

---

(1) *Ita Aben Ezra.*
(2) Comparez ce chapitre avec i. *Esdr.* x. xi
(3) ידיעאל Les Septante : Ἐδιήλ.
(4) *Num.* xxvi. 36.
(5) *Genes.* xlvi. 21.
(6) *Genes.* xlvi. 21.
(7) *Num.* xxvi. 40.
(8) *Genes.* xlvi. ℣. 21.
(9) *Num.* xxvi. ℣. 39.
(10) *Vide Judic.* iii. 15.
(11) i. *Par.* ii. 52. 54.
(12) *Vide Jun. et Tremell. Belgic. Vers. etc.*

9. Genuit autem de Hodes, uxore sua, Jobab, et Sebia, et Mosa, et Molchom,
10. Jehus quoque, et Sechia, et Marma; hi sunt filii ejus, principes in familiis suis.
11. Mehusim vero genuit Abitob, et Elphaal.
12. Porro filii Elphaal: Heber, et Misaam, et Samad; hic ædificavit Ono, et Lod, et filias ejus.
13. Baria autem et Sama, principes cognationum habitantium in Aialon; hi fugaverunt habitatores Geth.

14. Et Ahio, et Sesac, et Jerimoth,
15. Et Zabadia, et Arod, et Heder,
16. Michael quoque, et Jespha, et Joha, filii Baria.
17. Et Zabadia, et Mosollam, et Hezeci, et Heber,
18. Et Jesamari, et Jezlia, et Jobab, filii Elphaal.

19. Et Jacim, et Zechri, et Zabdi,
20. Et Elioenai, et Selethai, et Eliel,
21. Et Adaia, et Baraia, et Samarath, filii Semei.

22. Et Jespham, et Heber, et Eliel,
23. Et Abdon, et Zechri, et Hanan,
24. Et Hanania, et Ælam, et Anathothia,
25. Et Jephdaia, et Phanuel, filii Sesac.
26. Et Samsari, et Sohoria, et Otholia,
27. Et Jersia, et Elia, et Zechri, filii Jeroham.
28. Hi patriarchæ, et cognationum principes, qui habitaverunt in Jerusalem.

29. In Gabaon autem habitaverunt Abigabaon; et nomen uxoris ejus Maacha;
30. Filiusque ejus primogenitus Abdon, et Sur, et Cis, et Baal, et Nadab,

9. Il eut donc, de Hodès son épouse, Jobab, Sébia, Mosa, et Molchom.
10. Avec Jéhus, Séchia et Marma qui furent tous ses enfants et chefs d'autant de familles différentes.
11. Méhusim engendra Abitob et Elphaal.
12. Les enfants d'Elphaal *sont* Héber, Misaam, et Samad qui bâtit Ono et Lod avec les lieux qui en dépendent.
13. Baria et Sama *furent* chefs des branches qui s'établirent en Aïalon, ce furent eux qui chassèrent les habitants de Geth.
14. Ahio, Sésac, Jérimoth,
15. Zabadia, Arod, et Héder,
16. Michaël, Jespha et Joha *sont* les enfants de Baria.
17. Zabadia, Mosollam, Hézéci, et Héber,
18. Jésamari, Jezlia et Jobab *sont encore* les enfants d'Élphaal.
19. Jacim, Zéchri, Zabdi,
20. Elioënaï, Séléthaï, Éliel,
21. Adaïa, Baraïa et Samarath *sont* les enfants de Séméi.
22. Jespham, Héber, Éliel,
23. Abdon, Zéchri, Hanan,
24. Hanania, Élam, Anathothia,
25. Jephdaïa et Phanuel *sont* les enfants de Sésac.
26. Samsari, Sohoria, Otholia,
27. Jersia, Élia, Zéchri *sont* les enfants de Jéroham.
28. Ce sont là les premiers pères et les chefs des familles, lesquels s'établirent à Jérusalem *après le retour de la captivité*.
29. Mais Abigabaon s'établit dans Gabaon; sa femme se nommait Maacha.
30. Son fils aîné était Abdon, et *les autres* Sur, Cis, Baal, *Ner* et Nadab,

COMMENTAIRE

établirent une nouvelle colonie; il eut ensuite (1) pour fils *Oza*, *Ahiud* et *Saharaïm*, de Husim et de Bara, deux de ses femmes. Enfin il eut d'une femme nommée Hodès, d'autres fils, qui furent *Jobab*, *Sébia*, *Mosa*, *Molchom*, *Jéhus*, *Séchia*, et *Marma*. Voilà toute la descendance d'*Ahod*. Mais pour soutenir cette hypothèse, il faut un peu aider à la lettre du texte, dit dom Calmet. La réflexion ne manque pas d'une certaine naïveté.

V. 11. MEHUSIM GENUIT ABITOB. *Méhusim engendra Abitob*, ou suivant l'hébreu (2): Saharaïm *engendra Abitob, de sa femme Husim*, marquée au verset 8.

V. 12. ONO ET LOD; ce sont deux villes, dont on ne trouve point les noms avant la captivité de Babylone; elles ne furent bâties que depuis. Esdras et Néhémie en parlent en plus d'un endroit (3).

V. 13. BARIA, ET SAMA... HI FUGAVERUNT HABITATORES GETH. On ne sait pas bien qui sont *Baria* et *Sama*; on les croit pourtant fils d'*Elphaal*; eux, ou leurs descendants chassèrent les habitants de Geth. Cette particularité historique n'est continue par aucun autre endroit de l'Écriture, et on ne peut savoir, si c'est avant ou après la captivité, qu'elle arriva.

V. 25. SESAC, c'est apparemment le même qui est nommé au verset 14.

V. 28. HI PATRIARCHÆ, ET COGNATIONUM PRINCIPES, QUI HABITAVERUNT IN JERUSALEM. Ceux dont on a parlé depuis le verset 14, sont probablement les chefs des principales familles qui s'établirent à Jérusalem, après le retour de la captivité: car du temps de Josué, il n'était pas si aisé de s'établir à Jérusalem. Cette ville demeura en la possession des Jébuséens, jusqu'au temps de David (4); et de tous ceux qui sont nommés ici, on n'en remarque aucun, qui soit du temps de Josué, que l'on sache.

V. 29. IN GABAON HABITAVERUNT ABI-GABAON. On pourrait traduire (5): *Et le père de Gabaon habita dans Gabaon*. Le nom propre de ce père de Gabaon, était *Jéhiel*, dont il est parlé au chapitre suivant (6).

V. 30. NADAB. Il omet ici *Ner*, du verset 33. Voyez I. Par. IX. 36, où ils se lisent tous deux.

(1) בשדה בואב בן שלחו אתם Postquam dimisit eos, nempe Naaman, Ahia et Gera.
(2) מחשים הוליד את אביטוב
(3) I. *Esdr.* II. 33. Filii Lod, Hadid et Ono. *Ita et* II. *Esdr.* VII. 37. *et* XI. 34. 35.
(4) Voyez ce qu'on a dit sur *Josue* XV. 63.
(5) ובגבעון ישבו אבי גבעון Les Septante: Καὶ ἐν Γαβαὼν κατῴκησε πατὴρ Γαβαών.
(6) I. *Par.* IX. 35. Pater Gabaon, Jehiel. Peut-être le même qu'Abiel, de I. *Reg.* IX. 1.

31. Gedor quoque, et Ahio, et Zachar, et Macelloth ;
32. Et Macelloth genuit Samaa; habitaveruntque ex adverso fratrum suorum in Jerusalem cum fratribus suis.

33. Ner autem genuit Cis. Cis genuit Saul. Porro Saul genuit Jonathan, et Melchisua, et Abinadab, et Esbaal.
34. Filius autem Jonathan, Meribbaal; et Meribbaal genuit Micha.
35. Filii Micha : Phithon, et Melech, et Tharaa, et Ahaz.
36. Et Ahaz genuit Joada ; et Joada genuit Alamath, et Azmoth, et Zamri. Porro Zamri genuit Mosa.
37. Et Mosa genuit Banaa, cujus filius fuit Rapha, de quo ortus est Elasa qui genuit Asel.
38. Porro Asel sex filii fuerunt his nominibus : Ezricam, Bocru, Ismael, Sar'a, Obdia, et Hanan ; omnes hi filii Asel.
39. Filii autem Esec, fratris ejus : Ulam primogenitus, et Jehus secundus, et Eliphalet tertius.
40. Fueruntque filii Ulam viri robustissimi, et magno robore tendentes arcum, et multos habentes filios ac nepotes, usque ad centum quinquaginta ; omnes hi, filii Benjamin.

31. Comme aussi Gédor, Ahio, Zachar et Macelloth,
32. Qui engendra Samaa ; et tous ceux-ci s'établirent à Jérusalem avec ceux de la même branche vis-à-vis de leurs frères.
33. Ner engendra Cis, Cis engendra Saül. Saül engendra Jonathas, Melchisua, Abinadab et Esbaal.
34. Le fils de Jonathas *fut* Meribbaal, et Meribbaal fut père de Micha.
35. Les fils de Micha *furent* Phithon, Mélech, Tharaa et Ahaz.
36. Ahaz engendra Joada, Joada engendra Alamath, Azmoth et Zamri. Zamri engendra Mosa.
37. Mosa engendra Banaa, dont le fils fut Rapha, duquel est venu Élasa qui engendra Asel.
38. Asel eut six fils dont voici les noms : Ézricam, Bocru, Ismaël, Saria, Obdia et Hanan, tous fils d'Asel.
39. Les enfants d'Ésec son frère, *étaient* Ulam l'aîné, Jéhus le second, et Éliphalet le troisième.
40. Les enfants d'Ulam furent des hommes très robustes, et qui avaient une grande force pour tirer de l'arc. Ils eurent un grand nombre de fils et de petits-fils, jusqu'à cent cinquante ; tous ceux-là sont de la postérité de Benjamin.

COMMENTAIRE

℣. 31. MACELLOTH. L'hébreu a omis ce nom ; mais il se lit dans toutes les versions, et même dans l'hébreu au verset suivant.

℣. 32. HABITAVERUNT EX ADVERSO FRATRUM SUORUM IN JERUSALEM. C'est-à-dire, pendant qu'une partie de cette famille habitait à Gabaon ; l'autre partie s'établit à Jérusalem, qui est située au voisinage, et vis-à-vis de Gabaon. Tout cela n'arriva qu'au retour de la captivité (1). C'est ainsi que, dans la Genèse, il est dit que les descendants d'Ismaël s'établirent vis-à-vis de ceux d'Isaac; *e regione universorum fratrum suorum figet tentoria.*

℣. 33. NER GENUIT CIS, ET CIS GENUIT SAUL. On ne dit pas ici, de qui *Ner* était fils, mais au chapitre suivant, verset 36, on voit que Jéhiel était père de Ner, et dans les livres des Rois (2), on donne pour père à *Cis*, *Abiel* fils de *Séror ;* ainsi il faut dire qu'*Abiel* et *Ner* sont la même personne. Selon quelques commentateurs *Ner* père d'*Abner*, était différent de ce *Ner* père de *Cis ;* mais d'autres veulent que ce soient les mêmes, et qu'Abner ait été oncle paternel de Saül. Car de dire que *Ner*, frère aîné de *Cis*, ayant eu soin de l'éducation de son frère, fut dans la suite considéré comme son père (3), c'est faire des suppositions sans preuve.

ABINADAB est probablement le même que *Jessuï* (4).

ESBAAL, c'est *Isboseth*. Les Hébreux évitaient de prononcer le nom de *Baal*, qui était un faux dieu, et substituaient en sa place *Boseth*, qui signifie *la confusion*.

℣. 34. MERIBBAAL, c'est *Miphiboseth*, ainsi nommé pour la même raison ; on trouve aussi *Jérubéseth* (5), au lieu de *Jérubaal*.

℣. 36. JOADA, autrement *Jara* (6).

℣. 37. RAPHA, autrement *Raphaïa* (7).

℣. 40. VIRI ROBUSTISSIMI, ET MAGNO ROBORE, TENDENTES ARCUM. Les Benjamites, et en particulier ceux de Gabaon, se sont rendus fameux par leur valeur et par leur adresse à tirer de l'arc. On peut voir ce qu'on a dit sur le livre des Juges (8). Jonathas, qui était de cette tribu, est loué comme un très habile archer (9). *Sagitta Jonathæ numquam rediit retrorsum.*

(1) *Genes.* XVI. 12.
(2) I. *Reg.* IX. 1.
(3) *Ita Auctor. Tradit. Hebr. in libb. Paralip. et Tyr. alii passim.*
(4) I. *Reg.* XIV. 49.
(5) *Vide* II. *Reg.* XI. 21. *in Hebr.*
(6) I. *Par.* IX. 42.
(7) *Ibid.* ℣. 43.
(8) *Judic.* XX. 16.
(9) II. *Reg.* I. 22.

CHAPITRE NEUVIÈME

Premiers habitants de Jérusalem après le retour de la captivité. Noms des prêtres et des lévites qui revinrent au temple. Généalogie de Saül.

1. Universus ergo Israel dinumeratus est ; et summa eorum scripta est in Libro regum Israel et Juda ; translatique sunt in Babylonem propter delictum suum.

2. Qui autem habitaverunt primi in possessionibus, et in urbibus suis : Israel, et sacerdotes, et levitæ, et Nathinæi.

1. Voilà donc le dénombrement de tout Israël, et le nombre auquel il se montait a été écrit dans le livre des rois d'Israël et de Juda : et il furent transportés à Babylone à cause de leurs péchés.

2. Or, *après le retour de cette captivité*, ceux qui s'établirent les premiers dans leurs biens et dans leurs villes, furent les Israélites, les prêtres, les lévites, et les Nathinéens.

COMMENTAIRE

℣. 1. Universus Israel dinumeratus est, et summa eorum scripta est in libro regum Israel, et Juda. Ces paroles sont la conclusion des chapitres précédents. Les dénombrements qu'on a vus jusqu'ici, sont tirés des registres publics des royaumes de Juda et d'Israël ; et ceux qu'on va voir, regardent le temps qui suivit le retour de la captivité. L'auteur avait donc en main des registres publics, écrits avant la captivité, non seulement dans le royaume de Juda, mais encore dans celui d'Israël ; les Israélites, qui se retirèrent dans le royaume de Juda, pendant que Salmanasar ravageait leur pays et que Sargon emmenait captifs tous ceux qui tombaient entre ses mains, emportèrent avec eux les registres dont il s'agit. Voyez le verset 3 de ce chapitre. Les généalogies qu'on a vues, ont par conséquent toute la certitude dont elles sont capables. Quant aux événements arrivés depuis la captivité, l'auteur en est encore mieux informé, puisqu'il était contemporain éclairé et de bonne foi, sans parler de l'inspiration divine, qui met son témoignage au-dessus de toute critique. On a vu dans la préface sur ce livre, l'extrême exactitude des Juifs à conserver les actes de leur monarchie et leurs généalogies.

℣. 2. Qui autem habitaverunt primi in possessionibus suis. Il ne s'agit dans ce chapitre que des premiers qui s'établirent dans le pays, après la captivité (1). On trouve ici presque tous les mêmes noms, qui se lisent dans Esdras et dans Néhémie (2) ; et de même qu'avant la captivité, tous les sujets de l'État étaient divisés en quatre classes : les prêtres, les lévites, les simples Israélites, et les esclaves de la nation, on vit le même partage au retour dans le pays (3). Quand l'auteur dit que ceux dont il va parler, sont *les premiers qui soient rentrés dans leurs possessions*, il insinue que, dans la suite, il y en eut d'autres qui revinrent, et qui se placèrent dans les endroits qui n'avaient pas été occupés par les premiers. Il est certain qu'Esdras ramena d'abord un assez grand nombre de Juifs, et que Néhémie en ramena ensuite quelques autres bandes (4) ; il en revint un bien plus grand nombre encore depuis. Peut-être aussi veut-il marquer ceux qui avaient vécu avant la captivité, et qui, à leur retour dans le pays, se remirent paisiblement en possession de leur ancien héritage. Il paraît par Esdras (5) et par Aggée (6), qu'il y en avait un nombre considérable, qui avaient vu l'ancien temple, avant la transmigration.

Nathinæi, *les Nathinéens* ou *donnés*, car c'est la signification de l'hébreu (7) *Nethinîm*, étaient les restes des Gabaonites qui, ayant surpris la bonne foi et la religion de Josué, furent condamnés à porter l'eau et le bois au temple du Seigneur (8). C'étaient comme des esclaves publics, destinés au service du temple, sous le commandement des prêtres et des lévites qui les employaient. Dans la suite on leur joignit ceux des Cananéens que l'on assujettit, et à qui on voulut bien conserver la vie. On lit dans Esdras, que les Nathinéens *étaient des esclaves donnés par David, et par les princes*

(1) *Ita Lyr. Vat. Sanct. Tir. Interpp. passim.*

(2) II. *Esdr.* xi. 10. Comparé au ℣. 10 de ce chapitre, et de même ici ℣. 14. et dans Néhémie ℣. 15 du même chapitre.

(3) *Jun. Malv.*

(4) I. *Esdr.* II. 2.

(5) I. *Esdr.* III. 12.

(6) *Aggæ* II. 4. 10.

(7) הנתינים Les Septante : Οἱ δεδομένοι.

(8) *Josue* IX. 27. Deerevitque in illo die illos esse in ministerio euncti populi et altaris Domini, cædentes ligna, et aquas comportantes, etc.

3. Commorati sunt in Jerusalem de filiis Juda, et de filiis Benjamin, de filiis quoque Ephraim, et Manasse.

4. Othei, filius Ammiud, filii Amri, filii Omrai, filii Bonni, de filiis Phares, filii Juda.

5. Et de Siloni : Asaia primogenitus, et filii ejus.

6. De filiis autem Zara : Jehuel, et fratres eorum, sexcenti nonaginta.

7. Porro de filiis Benjamin : Salo, filius Mosollam, filii Oduia, filii Asana ;

8. Et Jobania, filius Jeroham ; et Ela, filius Ozi, filii Mochori ; et Mosollam, filius Saphatiæ, filii Rahuel, filii Jebaniæ ;

3. Il s'établit à Jérusalem plusieurs de la tribu de Juda, de la tribu de Benjamin, et même des tribus d'Éphraïm et de Manassé.

4. Othéi, fils d'Ammiud, fils d'Amri, fils d'Omraï, fils de Bonni, *l'un* des fils de Pharès, fils de Juda ;

5. Asaïa, fils aîné de Siloni, et ses autres fils ;

6. Jéhuel, l'un des enfants de Zara, et les autres de la même maison, au nombre de six cent quatre-vingt-dix.

7. De la tribu de Benjamin : Salo, fils de Mosollam, fils d'Oduïa, fils d'Asana ;

8. Et Jobania, fils de Jéroham, avec Éla, fils d'Ozi, fils de Mochori ; et Mosollam, fils de Saphatias, fils de Rahuel, fils de Jébanias ;

COMMENTAIRE

pour le ministère du temple (1), et ailleurs (2), qu'ils étaient des esclaves de Salomon, *filii servorum Salomonis ;* en effet on voit dans les livres des Rois (3), que ce prince assujettit les restes des Cananéens, et les contraignit à diverses servitudes : surtout à aider les prêtres et les lévites dans les plus pénibles travaux de leur ministère. Les Nathinéens furent menés en captivité avec la tribu de Juda. Au retour de la captivité, ils demeurèrent chacun dans les villes qui leur furent assignées (4), et ils eurent dans Jérusalem un quartier nommé Ophel, où ils faisaient leur résidence, lorsqu'ils étaient dans cette ville (5). On en compte deux cent vingt, qui revinrent de captivité (6) avec Esdras ; et en un autre endroit, trois cent quatre-vingt douze (7), qui retournèrent avec Zorobabel. Ainsi, à moins que d'être continuellement occupés au service des prêtres, ce petit nombre de Nathinéens ne pouvait seul soutenir le poids des charges extérieures du temple ; aussi après la captivité, pour les décharger, on prit d'autres moyens pour fournir le bois au temple. On peut voir ce qu'on a dit sur Josué en parlant des Gabaonites (8).

℣. 3. De filiis Juda.... de filiis quoque Ephraim, et Manasse. Non seulement Juda et Benjamin, mais aussi ceux des autres tribus qui voulurent profiter du privilège que Cyrus accorda aux Juifs de s'en retourner dans leur pays, purent se rendre en toute liberté dans la Palestine. Il en revint un grand nombre des tribus d'Éphraïm, et de Manassé, qui s'établirent dans les villes de Juda. Le pays n'était que trop vaste pour eux tous, et ceux de Juda pouvaient, sans jalousie, recevoir dans leurs terres, et admettre à la participation de leur liberté, ceux de leurs frères qui voulurent bien en profiter. On voit dans Néhémie (9), qu'on invita les Juifs à venir s'établir à Jérusalem, et qu'on y obligea même plusieurs de ceux qui avaient choisi leur demeure à la campagne, en tirant au sort ceux qui devaient y venir, et en prenant la dixième partie de tout le peuple, pour peupler la ville, qui était grande, et qui avait besoin d'habitants.

℣. 4. Othei filius Ammiud. Il semble que c'est le même, qui est nommé dans Néhémie, *Athaïas fils d'Aziam* (10). On ne doit pas trouver fort étrange, que les noms qu'on lit ici, soient assez différents de ceux qu'on trouve dans Néhémie. Rien n'est plus inconstant que la manière de prononcer les noms propres hébreux ; il y avait peu de personnes qui n'eussent plusieurs noms ; enfin les dénombrements ne sont pas toujours exacts, et ne comprennent pas tout le peuple ; on supplée souvent dans un endroit, ce qui manque dans un autre. Le dénombrement qu'on lit ici, est probablement celui des Juifs qui revinrent avec Zorobabel, et qui s'établirent dans Jérusalem ; et le dénombrement qui est dans Néhémie, comprend aussi ceux qui, depuis Zorobabel, s'étaient habitués dans cette capitale ; aussi la liste de Néhémie est-elle plus nombreuse que celle-ci. Le texte de cet endroit, donne la raison de cette différence, lorsqu'il dit que ceux-ci *sont les premiers habitants de Jérusalem.*

℣. 5. Et de Siloni : Asaia primogenitus. Il n'est pas certain que *Siloni* soit un nom d'homme : il y en a qui le dérivent de la ville de Silo ; d'autres le font venir de *Séla*, fils de Juda, comme si l'on disait : *Asaïa*, fils aîné et chef d'une famille de Juda, de la branche de Séla (11).

℣. 7. Filii Oduia, autrement *Joheb* (12), *Juda* (13).

(1) I. *Esdr.* VIII. 20. Et de Nathinæis quos dederat David et principes ad ministeria levitarum.

(2) I. *Esdr.* II. 58.

(3) III. *Reg.* IX. 20. 21.

(4) I. *Esdr.* II. 70. Habitaverunt sacerdotes..... et Nathinæi in urbibus suis.

(5) II. *Esdr.* III. 26. Nathinæi autem habitabant in Ophel, usque contra portam aquarum, ad orientem. *Vide et* XI. 21.

(6) I. *Esdr.* VIII. 20. — (7) I. *Esdr.* II. 58.

(8) *Josue* IX. 23.

(9) II. *Esdr.* XI. 1. 2.

(10) *Ibid.* ℣. 4.

(11) Voyez *Num.* XXVI. 20. Fuerunt filii Juda.... Sela, a quo familia Selaitarum, *et* II. *Esdr.* XI. 5. Filius Zachariæ, filius Silonitis.

(12) *Nehem.* XI. 7.

(13) *Ibid.* ℣. 9. *Ita Jun. et Malvenda*

9. Et fratres eorum per familias suas, nongenti quinquaginta sex. Omnes hi, principes cognationum per domos patrum suorum.

10. De sacerdotibus autem : Jedaia, Joiarib, et Jachin ;

11. Azarias quoque, filius Helciæ, filii Mosollam, filii Sadoc, filii Maraioth, filii Achitob, pontifex domus Dei.

12. Porro Adaias, filius Jeroham, filii Phassur, filii Melchiæ ; et Maasai, filius Adiel, filii Jezra, filii Mosollam, filii Mosollamith, filii Emmer ;

13. Fratres quoque eorum principes per familias suas, mille septingenti sexaginta, fortissimi robore ad faciendum opus ministerii in domo Dei.

14. De levitis autem : Semeia, filius Hassub, filii Ezricam, filii Hasebia, de filiis Merari ;

15. Bacbacar quoque carpentarius, et Galal, et Mathania, filius Micha, filii Zechri, filii Asaph ;

16. Et Obdia, filius Semeiæ, filii Galal, filii Idithun ; et Barachia, filius Asa, filii Elcana, qui habitavit in atriis Nethophati.

9. Et encore tous les parents de ceux-ci divisés en diverses branches, au nombre de neuf cent cinquante-six. Tous ceux-ci *furent* chefs de différentes branches dans les maisons dont ils étaient descendus.

10. De la famille sacerdotale, il y eut Jédaïa, Joïarib et Jachin ;

11. Comme aussi Azarias, fils d'Helcias, fils de Mosollam, fils de Sadoc, fils de Maraïoth, fils d'Achitob, pontife de la maison de Dieu ;

12. Adaïas qui était fils de Jéroham, fils de Phassur, fils de Melchias ; et Maasaï, qui était fils d'Adiel, fils de Jezra, fils de Mosollam, fils de Mosollamith, fils d'Emmer,

13. Avec encore leurs parents qui ont été chefs de plusieurs autres familles au nombre de mille sept cent soixante hommes, forts et robustes pour s'acquitter de tout le service qu'ils avaient à faire dans la maison de Dieu.

14. Des lévites, *il y eut* Séméia, fils d'Hassub, fils d'Ézricam, fils d'Hasébia, l'un des fils de Mérari,

15. Bacbacar, charpentier, Galal et Mathania, fils de Micha, fils de Zechri, fils d'Asaph.

16. Avec Obdia, fils de Séméias, fils de Galal, fils d'Idithun, et Barachia, fils d'Asa, fils d'Elcana, qui demeura dans les faubourgs de Néthophati.

COMMENTAIRE

V. 11. AZARIAS, autrement *Saraïa* (1).

MOSALLAM, autrement *Sellum*. I. Par. VI, 12, 13.

PONTIFEX DOMUS DEI. Le grand prêtre d'alors, était Jésu fils de Josédech (2) ; le pontife dont il est parlé ici, était *Azarias*, nommé *Saraïa*, II. Esdr. XI, 11, chef d'une des principales familles, et peut-être le premier en dignité après le souverain pontife. Nous avons déjà vu ailleurs un prêtre qui tenait le premier rang après le grand prêtre (3). L'hébreu (4) : *Azarias fils d'Helcias,... fils d'Achitob, qui fut* chef, ou *capitaine de la maison du Seigneur*. Si l'on prend cette dernière expression, pour celui qui commandait les portiers et les lévites de la garde du temple, il n'y aura pas de difficulté de l'attribuer à Azarias.

V. 12. FILII PHASSUR. Il n'était que son arrière petit-fils (5). Jéroham était fils de Phélélia, fils d'Amsi, fils de Zacharie, fils de Phéshur, ou *Phassur*.

MAASAI FILIUS ADIEL, FILII JEZRA, FILII MOSOLLAM, FILII MOSOLLAMITH. Dans Néhémie, il y a quelque différence (6) : *Amassaï fils d'Azréel, fils d'Ahazi, fils de Mosollamoth*.

V. 14. DE LEVITIS AUTEM. *Des lévites*, qui s'établirent à Jérusalem, il y eut ceux qui suivent.

V. 15. BACBACAR CARPENTARIUS. On assure que ni les prêtres ni les lévites n'exerçaient aucun art mécanique (7) ; celui-ci n'était pas charpentier de son métier, mais il avait, dit-on, l'intendance sur ceux qui travaillaient aux réparations du temple. Il y en a qui prennent l'hébreu חרש *héresch*, pour un surnom : *Bacbacar surnommé héresch*. Les Septante : *Barbakar et Arés*. Mais quel inconvénient trouve-t-on à prendre ce terme dans sa signification ordinaire ? Et pourquoi les lévites et les prêtres, dans le temps de leur loisir, et pendant qu'ils n'étaient point occupés à travailler au temple, n'auraient-ils pas pu exercer quelque métier honnête ? Surtout n'ayant point de fonds, ni de travail à la campagne. Le travail n'a jamais été honteux, ni jugé incompatible avec la profession de ministre du Seigneur. L'exercice des métiers n'était point une chose estimée basse et déshonorante parmi les Hébreux. Uri et Béséléel sont estimés du temps de Moïse, et Hiram sous Salomon. Homère place dans son Iliade, parmi les héros de la guerre de Troie, un Phéréclus (8) fils d'un charpentier.

V. 16. IN ATRIIS NETHOPHATI. On donna à ces lévites, les villages et les hameaux dépendants de *Néthophathi*, ville de la tribu de Juda (9). On fut obligé de se départir des règlements de Josué, à l'égard des villes des prêtres et des lévites, parce que l'on se trouva plus resserré dans le pays. Les prêtres avaient reçu dans leurs villes les lévites qui avaient été obligés de se retirer du royaume d'Israël, dans celui de Juda ; on suivit, au retour de la captivité, la même disposition qu'auparavant, autant que cela pût s'observer, selon les circonstances des temps et des lieux.

---

(1) *Ibid.* V. 11.
(2) I. *Esdr.* III. 8.
(3) IV. *Reg.* XXV. 18. Sophoniam sacerdotem secundum. (4) עזריה בן ...אחיטוב נגיד בית האלהים Les Septante : Υἱοῦ Λ'γιτὼβ ἡγουμένου οἴκου τοῦ Θεοῦ.
(5) II. *Esdr.* XI. 12.
(6) *Ibid.* V. 13.
(7) *Lyr. Menoch. Test. Tirin.*
(8) *Iliad.* E.
(9) *Vide sup. cap.* II. V. 54.

17. Janitores autem, Sellum, et Accub, et Telmon, et Ahimam ; et frater eorum Sellum princeps.

18. Usque ad illud tempus, in porta regis ad orientem, observabant per vices suas de filiis Levi.

19. Sellum vero, filius Core, filii Abiasaph, filii Core, cum fratribus suis, et domo patris sui ; hi sunt Coritæ super opera ministerii, custodes vestibulorum tabernaculi ; et familiæ eorum per vices castrorum Domini custodientes introitum.

20. Phinees autem, filius Eleazari, erat dux eorum coram Domino.

17. Les portiers *étaient :* Sellum, Accub, Telmon, et Ahimam ; et leur frère Sellum était le chef.

18. Jusqu'à ce temps-là, des enfants de Lévi avaient gardé chacun à leur tour la porte du roi, qui était à l'orient.

19. Sellum, fils de Coré, fils d'Abiasaph, fils de Coré, était là avec ses frères et toute la maison de son père, c'est-à-dire, les Corites établis sur les ouvrages qui regardaient le ministère, ayant la garde des portes du Tabernacle, chacune de leurs familles gardant tour à tour l'entrée du camp du Seigneur.

20. Or Phinées, fils d'Éléazar, était leur chef devant le Seigneur.

COMMENTAIRE

V. 17. Janitores, Sellum et Accub.... Ces quatre personnages étaient les chefs des portiers ; mais *Sellum*, l'un des quatre avait l'intendance et la prééminence sur tous les autres (1). Il y avait donc quatre compagnies de gardes (2) ; l'une à l'orient ; l'autre, au couchant ; la troisième, au midi ; et la quatrième, au nord. La compagnie qui était destinée pour le côté de l'occident, avait son poste au haut de la montée, qui conduisait du palais du roi au temple (3). Les autres trois compagnies avaient chacune leur porte à garder. Ces lévites étaient aussi chargés de la garde des appartements, et des trésors de la maison du Seigneur, comme on le voit au verset 26.

V. 18. Usque ad illud tempus in porta regis ad orientem, observabant per vices suas de filiis Levi. On a montré ailleurs (4), que le roi de Juda avait une porte de son palais qui s'ouvrait du côté du temple ; il se rendait à la porte orientale du parvis des prêtres, pour se mettre dans la tribune qui lui était préparée. Cette porte orientale ne s'ouvrait que le jour du sabbat (5). Et quoiqu'au retour de la captivité, il n'y eût point de roi dans Israël, on dit qu'on ne laissait pas d'entretenir une compagnie de gardes à la porte du roi, comme de coutume. C'est ce qu'on infère de ces paroles : *Jusqu'à ce temps-là.* Mais il faut sans doute leur donner un autre sens, et les prendre comme la conclusion de ce qui précède. L'hébreu lit simplement, *et jusqu'ici* (6). Voilà ce qui est contenu dans les registres ; ils finissent ici. Voici à présent l'ordre qu'observaient les gardes qui étaient à la porte du roi, avant la captivité.

V. 19. Sellum filius Core. On a déjà vu (7) que *Sellum*, avec ses frères, c'est-à-dire, avec trois autres lévites, avait l'intendance sur tous les portiers et les gardes du temple ; leurs familles ou les branches des lévites auxquelles ils appartenaient montaient la garde dans le temple, comme dans le camp du roi tout-puisssant ; *ils étaient établis sur les ouvrages qui regardent le ministère* (8), c'est-à-dire, il étaient chargés de la garde du temple. Le texte hébreu ne dit pas ici, qu'ils servissent *chacun à leur tour,* mais on sait bien que les lévites particuliers ne servaient pas toujours au temple, et on voit par le verset 25, qu'ils étaient relevés chaque jour du sabbat. L'emploi de ceux qui étaient capitaines ou chefs faisait exception, il les tenait toujours attachés au temple, ou à Jérusalem, et ils n'avaient point de semestres, comme on le voit au verset 34. Voici l'hébreu de la fin du verset (9) : *Ce sont là les gardes des portes du Tabernacle, et leurs pères* étaient établis *sur le camp du Seigneur, et gardes de l'entrée.* Les fils de Coré firent, dans le second temple, ce que leurs pères avaient fait, d'abord dans le Tabernacle au désert, et ensuite au temple de Salomon. Ils furent établis sur la garde des portes ; on ne parle ici que des gardes de la famille de Coré, il ne faudrait pourtant pas assurer qu'eux seuls fussent chargés de cet emploi.

V. 20. Phinees filius Eleazari, erat dux eorum. Phinées, fils d'Éléazar, était capitaine des fils de Coré, et Zacharie fils de *Mosollamia,* avait l'intendance sur la porte du sanctuaire, verset 21. On ne réfute point ici les visions des rabbins, qui voudraient nous persuader que le fameux Phinées, qui se distingua si fort par son zèle, sous Moïse (10), fut un ange du ciel, qui parut de temps en temps, et qui se fit voir en particulier au retour de la captivité. Dans les Nombres (11), nous voyons qu'Éléazar, fils d'Aaron, était *prince des princes des lévites,* et avait l'intendance, et l'inspection sur toutes les familles des lévites, et sur tout leur ministère ; sous David *Joïada,* est appelé prince de la famille d'Aaron, quoiqu'il ne fût pas grand

(1) V. 26. His quatuor levitis creditus erat omnis numerus janitorum.
(2) Voyez le V. 24.
(3) Voyez I. *Par.* XXVI. 16.
(4) IV. *Reg.* XVI. 18.
(5) *Ezech.* XLVI. *et seq.*
(6) ועד הנה — (7) Voyez le V. 17.
(8) על מלאכת העבדה
(9) שמרי הסכיב לאהל ואבותיהם על מחנה יהוה שמרי המבוא
(10) *Num.* XXV. 7 *et seq.*
(11) *Num.* III. 32. Princeps principum levitarum, Eleazar filius Aaron sacerdotis.

21. Porro Zacharias, filius Mosollamia, janitor portæ tabernaculi testimonii.

22. Omnes hi electi in ostiarios per portas, ducenti duodecim; et descripti in villis propriis, quos constituerunt David, et Samuel Videns, in fide sua,

23. Tam ipsos, quam filios eorum, in ostiis domus Domini, et in tabernaculo, vicibus suis.

24. Per quatuor ventos erant ostiarii, id est ad orientem, et ad occidentem, et ad aquilonem, et ad austrum.

25. Fratres autem eorum in viculis morabantur, et veniebant in sabbatis suis de tempore usque ad tempus.

26. His quatuor levitis creditus erat omnis numerus janitorum, et erant super exedras, et thesauros domus Domini,

21. Zacharie, fils de Mosollamia, était chargé de la porte du tabernacle du témoignage.

22. Tous ces officiers destinés à la garde des portes du temple étaient au nombre de deux cent douze, et inscrits chacun sur le rôle de leur ville. David et Samuel le Voyant les avaient établis par un effet *de la lumière* de leur foi,

23. Tant eux que leurs enfants, afin de garder chacun à leur tour les portes de la maison du Seigneur et celles de son sanctuaire.

24. Les portiers étaient placés selon la situation des quatre vents ; c'est-à-dire, à l'orient, à l'occident, au nord et au midi.

25. Et leurs frères demeuraient dans leurs bourgades ; mais ils venaient chacun à leur tour les jours de sabbat, depuis le commencement de la semaine jusqu'à la fin.

26. Ces quatre lévites avaient l'intendance sur tous les portiers, et ils étaient *encore* chargés du soin de toutes les chambres et sur le trésor de la maison du Seigneur.

COMMENTAIRE

prêtre : il amena à David trois mille sept cents hommes de sa tribu (1). Phinées pouvait avoir la même dignité, au retour de la captivité.

V. 22. Ducenti duodecim. On ne les a pas nommés plus haut, on n'a exprimé que les noms de leurs chefs.

Descripti in villis propriis, quos constituerunt David, et Samuel in fide sua. On ne lit nulle part, que Samuel ait établi les prêtres ni les lévites pour le service du tabernacle ; et comme ce prophète était mort longtemps avant que David montât sur le trône, on ne peut pas dire, que David, de concert avec Samuel ou par ses conseils, ait établi l'ordre des ministres du tabernacle. Il est donc à présumer que Samuel s'étant trouvé à la tête de la nation, après la mort d'Héli, reforma l'ordre des officiers du tabernacle, qui avait été dérangé pendant la vieillesse d'Héli, et troublé par le mauvais gouvernement de ses deux fils ; et qu'après le retour de l'arche du pays des Philistins, ce prophète rétablit les choses sur un pied tout différent de ce qui avait été jusqu'alors.

Pour David, aussitôt qu'il eut fixé l'arche dans la ville de Sion, il eut soin que le service s'y fît avec la majesté et la décence convenables (2) ; il suivit dans tout ce qu'il ordonna, les avis des prophètes Gad et Nathan, comme il est marqué expressément plus bas (3). Après le retour de Babylone, on ne crut pas pouvoir suivre un ordre plus juste et plus beau, que ce qui avait été ordonné par Samuel, par David et par les prophètes que nous avons cités, dont les noms et la mémoire étaient en bénédiction. On rétablit donc l'ordre des prêtres et des lévites sur la forme qu'ils en avaient prescrite. On dressa un rôle exact des noms de tous ceux qui étaient en âge de servir, et on les distingua par les lieux de leurs demeures ; on se régla sur leur nombre pour la distribution des bandes et des compagnies, qui devaient servir tour à tour. Après la captivité, les compagnies furent moins nombreuses, parce que le nombre des prêtres et des lévites était moins grand qu'auparavant. L'Écriture dit ici, que Samuel et David les établirent suivant leur foi, *in fide sua*, ce qui peut marquer, ou la foi et la fidélité des ministres ; ou la lumière, le discernement, la religion de ces deux prophètes : ou plutôt, suivant l'hébreu (4), ils furent établis dans *un emploi fixe* et invariable, ou dans *un ordre déterminé* et constant ; on les attacha à leur emploi par une destination certaine et irrévocable.

V. 24. Per quatuor ventos, erant ostiarii. Voyez ce qu'on a dit sur le verset 17 de ce chapitre.

V. 26. His quatuor levitis. Ces quatre lévites, *Sellum, Accub, Telmon, et Ahimam*, dont on a parlé au verset 17, avaient l'intendance sur les quatre compagnies de gardes qui étaient aux portes.

Erant super exedras, et thesauros domus Domini. Les portiers dont on vient de parler, outre la garde des portes, avaient aussi l'intendance des appartements des prêtres, et de tous les logements du temple, surtout de ceux où l'on serrait ce qu'il y avait de plus précieux en or, en argent, en cuivre, en aromates, en habits, en huiles, en sel, en vin ; tout cela est compris sous le nom de *trésor de la maison de Dieu* (5). Nous croyons que la plupart de ces choses, se conservaient dans les chambres qui étaient adhérentes aux côtés du temple : les prêtres et les lévites logeaient dans les ailes, et dans les appartements des parvis.

(1) I. *Par.* XII. 27. — (2) Voyez le chap. VI. V. 31.
(3) I. *Par.* XXIX. 25. Secundum dispositionem David regis, et Gad Videntis, et Nathan prophetæ,
(4) באמונתם
(5) על המשכות יעל האצרות בית האלהים

27. Per gyrum quoque templi Domini morabantur in custodiis suis, ut cum tempus fuisset, ipsi mane aperirent fores.

28. De horum gencre erant et super vasa ministerii; ad numerum enim et inferebantur vasa, et efferebantur.

29. De ipsis, et qui credita habebant utensilia sanctuarii, præerant similæ, et vino, et oleo, et thuri, et aromatibus.

30. Filii autem sacerdotum unguenta ex aromatibus conficiebant.

31. Et Mathathias levites, primogenitus Sellum Coritæ, præfectus erat eorum quæ in sartagine frigebantur.

32. Porro de filiis Caath, fratribus eorum, super panes erant propositionis, ut semper novos per singula sabbata præpararent.

33. Hi sunt principes cantorum per familias levitarum, qui in exedris morabantur, ut die ac nocte jugiter suo ministerio deservirent.

27. Ils demeuraient aussi autour du temple du Seigneur, chacun dans leur département, afin que, quand l'heure était venue, ils en ouvrissent eux-mêmes les portes dès le matin.

28. Il y avait aussi quelques-uns de leurs frères qui avaient soin de toutes les choses qui servaient au ministère du temple ; car on apportait toutes ces choses par compte, et on les remportait de même.

29. C'était d'entre ceux qui avaient en garde tout ce qui servait au sanctuaire, qu'on en prenait quelques-uns pour avoir soin de la farine, du vin, de l'huile, de l'encens et des aromates.

30. Mais ceux qui étaient de la famille sacerdotale, composaient *seuls* les parfums de plusieurs aromates mêlés ensemble.

31. Le lévite Mathathias, fils aîné de Sellum, descendant de Coré, avait l'intendance sur tout ce qu'on faisait frire dans la poêle.

32. Quelques-uns de la branche de Caath, leurs frères, avaient la charge des pains qu'on exposait devant le Seigneur, afin d'en préparer toujours de nouveaux pour tous les jours de sabbat.

33. C'étaient les premiers d'entre les chantres des familles de lévites qui demeuraient près du temple, afin de pouvoir plus librement remplir jour et nuit les fonctions de leur ministère.

COMMENTAIRE

℣. 30. Filii sacerdotum unguenta ex aromatibus conficiebant. C'était aux lévites de conserver ces aromates, mais il n'y avait que les prêtres qui en osassent faire la composition : et il était défendu par la loi, sous peine de la vie, d'en employer à l'usage d'aucun mortel (1).

℣. 31. Præfectus eorum quæ in sartagine frigebantur. L'hébreu (2) : *Sur tout l'ouvrage des poêles.* Les Septante (3) : *Sur les ouvrages de la poêle du grand prêtre.* Il y avait dans le temple des cuisines particulières, où l'on préparait à manger aux prêtres (4), où l'on faisait frire les grains et les gâteaux qui devaient, dans certaines cérémonies, être offerts sur l'autel des holocaustes (5). C'était Matthathias, fils aîné de Sellum, qui avait l'intendance de ces choses ; des auteurs traduisent l'hébreu par *des grilles,* ou *des pots :* ce qu'on faisait rôtir, ou bouillir dans le temple. Matthathias avait soin que tout cela se fît avec la décence, la propreté, et la fidélité convenable.

℣. 32. Super panes propositionis, ut semper novos per singula sabbata præparent. Les pains qu'on exposait tous les samedis sur l'autel d'or, dans le Saint, en présence du Seigneur, sont ordinairement appelés dans Moïse (6), *les pains de la face ;* ici on les appelle (7), *les pains de l'arrangement,* ou des pains disposés et arrangés sur la table d'or, pour y demeurer toute la semaine. C'étaient les lévites, qui les pétrissaient et qui les faisaient cuire ; mais c'étaient les prêtres, qui les exposaient sur la table Sainte. Il y a sur cela quelque diversité de sentiment, qu'on peut voir au chapitre XXIII, 29.

℣. 33. Hi sunt principes cantorum .. Qui sont ces premiers chantres, ou ces chefs de musique, dont on nous parle ici ? Il est assez croyable, que ce sont les mêmes dont on a parlé auparavant, qui étaient établis sur les portiers, sur les trésors, et sur les appartements du temple. Il est certain que les chantres étaient lévites, comme les portiers ; mais il n'est pas si clair que les uns et les autres aient eu les mêmes chefs (8). Voici l'hébreu de ce passage (9) : *Et voilà les chantres, chefs des familles des lévites dans les chambres, libres* et dégagés, *parce que jour et nuit le ministère repose sur eux,* ou parce qu'ils sont chargés nuit et jour du ministère. Pourquoi sont-ils *libres, dans les chambres ?* C'est, disent les uns, afin qu'éloignés du commerce du monde et de leurs femmes, ils se conservent purs, et toujours en état de servir jour et

(1) *Exod.* XXX. 34. Homo quicumque fecerit simile, ut odore illius perfruatur, peribit de populis suis.

(2) על מעשה המחבתים

(3) Ἐπὶ τὰ ἔργα τῆς θυσίας τοῦ τηγάνου τοῦ μεγάλου ἱερέως.

(4) *Vide Ezech.* XLVI. 20.

(5) *Levit.* II. 4. Lagana azyma oleo lita. *Item Levit.* VII. 12. *et* VIII. 28. *etc.*

(6) *Exod.* XXXV. 13. לחם הפנים

(7) על לחם המערכת Les Septante : Ἐπὶ τῶν ἄρτων τῆς προθέσεως.

(8) On peut examiner les chapitres XV et XVI, où la chose paraît douteuse.

(9) ואלה המשררים ראשי אבות ללוים בלשכות פטורים כי יומם ולילה עליהם במלאכה Les Septante : Καὶ οὗτοι ψαλτῳδοὶ ἀρχόντες τῶν πατριῶν τῶν Λευιτῶν, διατεταγμένοι ἐφημερίαι, ὅτι ἡμέρα καὶ νὺξ ἐπ' αὐτοῖς ἐν ἔργοις. *Alii Libri.* ἐν τῷ πωστοφορίῳ διατεταγμένοι εἰς ἐφημερίας. Il semble qu'ils ont lu פתורים au lieu de בחדרים

34. Capita levitarum, per familias suas principes, manserunt in Jerusalem.

35. In Gabaon autem commorati sunt pater Gabaon Jehiel, et nomen uxoris ejus Maacha.

36. Filius primogenitus ejus Abdon, et Sur, et Cis, et Baal, et Ner, et Nadab,

37. Gedor quoque, et Ahio, et Zacharias, et Macelloth.

38. Porro Macelloth genuit Samaan ; isti habitaverunt e regione fratrum suorum in Jerusalem, cum fratribus suis.

39. Ner autem genuit Cis ; et Cis genuit Saul ; et Saul genuit Jonathan, et Melchisua, et Abinadab, et Esbaal.

40. Filius autem Jonathan, Meribbaal ; et Meribbaal genuit Micha.

41. Porro filii Micha : Phithon, et Melech, et Tharaa, et Ahaz.

42. Ahaz autem genuit Jara, et Jara genuit Alamath, et Azmoth, et Zamri. Zamri autem genuit Mosa.

43. Mosa vero genuit Banaa, cujus filius Raphaia genuit Elasa, de quo ortus est Asel.

44. Porro Asel sex filios habuit his nominibus : Ezricam, Bocru, Ismahel, Saria, Obdia, Hanan. Hi sunt filii Asel.

34. Les chefs des lévites, princes de leurs familles, demeurèrent à Jérusalem.

35. Et dans Gabaon demeurèrent Jéhiel, prince de Gabaon ; sa femme se nommait Maacha.

36. Abdon son fils aîné, Sur, Cis, Baal, Ner et Nadab,

37. Comme aussi Gédor, Ahio, Zacharie, Macelloth,

38. Qui fut père de Samaan : tous ceux-ci demeurèrent à Jérusalem, eux et ceux de leur maison, vis-à-vis de leurs autres frères.

39. Ner fut père de Cis, et Cis père de Saül. Saül engendra Jonathas, Melchisua, Abinadab et Ésbaal.

40. Jonathas eut pour fils, Meribbaal qui fut père de Micha.

41. Les fils de Micha *furent* Phithon, Mélech, Tharaa et Ahaz.

42. Ahaz engendra Jara, et Jara engendra Alamath, Azmoth et Zamri. Zamri engendra Mosa.

43. Mosa engendra Banaa dont le fils *nommé* Raphaïa engendra Élasa duquel est sorti Asel.

44. Asel eut six fils dont voici les noms : Ézricam, Bocru, Ismahel, Saria, Obdia, Hanan. Ce sont là les fils d'Azel.

COMMENTAIRE

nuit. D'autres croient qu'ils étaient libres et dégagés de toutes autres fonctions personnelles et particulières dans le temple, afin qu'ils fussent toujours en état de veiller sur les chantres et sur les portiers, soumis à leur direction. Les Septante : *Voilà les maîtres de la musique, établis sur les bandes des lévites, disposés par tour, parce que nuit et jour ils sont occupés à leur ministère.* Ce qui fait un sens plus clair.

℣. 34. Capita levitarum... manserunt in Jerusalem. Ils servaient toujours, et sans aucun semestre, comme on l'a dit sur le verset 19. Mais les lévites subalternes ne servaient que tour à tour; ainsi rien n'empêchait qu'ils ne pussent demeurer dans les villes et les villages de la campagne.

℣. 35. In Gabaon commorati sunt : pater Gabaon, Jehiel. C'est une répétition de ce qui a été déjà expliqué sur le chapitre VIII, 29 et suivant.

Nomen uxoris ejus Maacha. C'est ainsi que les Septante, le chaldéen, le syriaque, l'arabe, et le chapitre VIII, verset 29, ont lu et entendu cet endroit : ce qui fait croire que l'hébreu, qui porte ici, *sa sœur* (1), au lieu de sa femme, est corrompu. Cette répétition de la généalogie de Saül, nous conduit à David, qui est le principal objet de ces livres.

℣. 39. Ner genuit Cis. La même généalogie se lit déjà au chapitre précédent, depuis le verset 33.

℣. 42. Jara, autrement *Joada*, I. Par. VIII, 36. Les Septante lisent ici *Jada*.

℣. 43. Raphaia. Le même que *Rapha*, I. Par. VIII, 37.

(1) אשתו au lieu de אחתו

CHAPITRE DIXIÈME

Mort de Saül et de ses enfants.

1. Philisthiim autem pugnabant contra Israel, fugeruntque viri Israel Palæsthinos, et ceciderunt vulnerati in monte Gelboe.

2. Cumque appropinquassent Philisthæi persequentes Saul, et filios ejus, percusserunt Jonathan, et Abinadab, et Melchisua, filios Saul.

3. Et aggravatum est prælium contra Saul ; inveneruntque eum sagittarii, et vulneraverunt jaculis.

4. Et dixit Saul ad armigerum suum : Evagina gladium tuum, et interfice me, ne forte veniant incircumcisi isti, et illudant mihi. Noluit autem armiger ejus hoc facere, timore perterritus ; arripuit ergo Saul ensem, et irruit in eum.

5. Quod cum vidisset armiger ejus, videlicet mortuum esse Saul, irruit etiam ipse in gladium suum, et mortuus est.

6. Interiit ergo Saul, et tres filii ejus, et omnis domus illius pariter concidit.

7. Quod cum vidissent viri Israel, qui habitabant in campestribus, fugerunt ; et Saul ac filiis ejus mortuis, dereliquerunt urbes suas, et huc illucque dispersi sunt ; veneruntque Philisthiim, et habitaverunt in eis.

8. Die igitur altero detrahentes Philisthiim spolia cæsorum, invenerunt Saul, et filios ejus jacentes in monte Gelboe ;

9. Cumque spoliassent eum, et amputassent caput, armisque nudassent, miserunt in terram suam, ut circumferretur, et ostenderetur idolorum templis et populis.

1. Or les Philistins ayant livré bataille contre Israël, les Israélites furent mis en fuite par les Philistins, et un grand nombre d'Israélites furent tués sur la montagne de Gelboé.

2. Les Philistins étant venus fondre sur Saül et sur ses enfants, tuèrent Jonathas, Abinadab et Melchisua, enfants de Saül.

3. Enfin le fort du combat tomba sur Saül *même*. Les archers le reconnurent, et le blessèrent de leurs flèches.

4. Saül dit alors à son écuyer : Tire ton épée, et tue-moi, de peur que ces incirconcis ne viennent, et ne m'insultent. Son écuyer saisi d'épouvante ne voulut point le faire ; ainsi Saül prit donc son épée, et se jeta dessus.

5. Ce que son écuyer ayant vu, savoir que Saül était mort, il se jeta de même sur sa propre épée, et mourut.

6. Saül mourut donc et ses trois fils et toute sa maison périt avec lui.

7. Les Israélites qui habitaient la campagne ayant vu cela s'enfuirent ; et comme Saül était mort aussi bien que ses enfants, ils abandonnèrent leurs villes, se dispersant de tous côtés ; ainsi les Philistins y vinrent et s'y établirent.

8. Le lendemain *de la défaite*, les Philistins dépouillant les morts, trouvèrent Saül et ses fils étendus sur la montagne de Gelboé ;

9. Et l'ayant dépouillé, ils lui coupèrent la tête, prirent ses armes, et les envoyèrent dans leur pays, pour les porter de tous côtés, et les exposer dans les temples de leurs idoles, à la vue du peuple.

COMMENTAIRE

V. 1. PHILISTHIIM AUTEM PUGNABANT CONTRA ISRAEL. On peut voir la même histoire racontée dans les livres des Rois (1), presque dans les mêmes termes qu'en cet endroit.

V. 3. INVENERUNTQUE EUM SAGITTARII, ET VULNERAVERUNT JACULIS. On pourrait traduire ainsi l'hébreu (2) : *Et les archers le trouvèrent* (l'attaquèrent) *et il craignit les archers*. Ou : Il fut attaqué par les archers, et il fut saisi de frayeur ; en effet, il n'était pas blessé, au moins dangereusement, lorsqu'il prit la résolution de se percer de son épée. Ce fut un effet de sa terreur et du trouble de son esprit.

V. 4. NOLUIT ARMIGER EJUS HOC FACERE, TIMORE PERTERRITUS. Que craignait-il, cet écuyer ? Il redoutait la majesté du roi : il ne veut pas, par un respect mêlé de crainte, porter ses mains sur son maître ; le danger présent qui le regardait d'aussi près que Saül, ne lui permit pas de réfléchir. Craindre, se prend souvent pour respecter ; on a vu dans les livres des Rois (3), la fausseté du récit de l'Amalécite à David, touchant la manière dont Saül était mort.

V. 6. OMNIS DOMUS ILLIUS PARITER CONCIDIT. Tous ceux de sa famille qui l'avaient suivi à la guerre, périrent avec lui dans ce combat. Il y avait encore quelques enfants de sa maison, qui étaient demeurés à Gabaa, à cause de leur bas-âge, comme Miphiboseth, fils de Jonathas, et Isboseth, fils de Saül. L'hébreu à la lettre (4) : *Et toute sa maison moururent ensemble*, tous ses officiers, ses domestiques, ses enfants.

V. 9. OSTENDERETUR IDOLORUM TEMPLIS, ET POPULIS. L'hébreu (5) : *Pour annoncer à leurs idoles, et au peuple*. Les idoles peuvent être mises, ou pour les prêtres, ou pour les adorateurs des faux dieux, ou pour les temples. Ils publièrent leur victoire dans leurs temples, ils en rendirent grâces à leurs faux dieux, ils en répandirent la nouvelle dans tout le pays.

(1) I. *Reg.* XXXI.
(2) ויבצאהו הבורים בקשת ויחל בין הוורים
(3) II. *Reg.* I. — (4) כי ביהו יחדו כיתו
(5) רבשר את עצביהם ואת העם

10. Arma autem ejus consecraverunt in fano dei sui, et caput affixerunt in templo Dagon.

11. Hoc cum audissent viri Jabes Galaad, omnia scilicet quæ Philisthiim fecerant super Saul,

12. Consurrexerunt singuli virorum fortium, et tulerunt cadavera Saul et filiorum ejus, attuleruntque ea in Jabes, et sepelierunt ossa eorum subter quercum, quæ erat in Jabes, et jejunaverunt septem diebus.

13. Mortuus est ergo Saul propter iniquitates suas, eo quod prævaricatus sit mandatum Domini quod præceperat, et non custodierit illud; sed insuper etiam pythonissam consuluerit,

14. Nec speraverit in Domino: propter quod interfecit eum, et transtulit regnum ejus ad David, filium Isai.

10. Ils consacrèrent ses armes dans le temple de leur dieu *Astaroth*, et attachèrent sa tête dans le temple de Dagon.

11. Quand les habitants de Jabès de Galaad eurent appris le traitement que les Philistins avaient fait à Saül.

12. Les plus courageux d'entre eux s'étant assemblés, s'en allèrent et enlevèrent les corps de Saül et de ses enfants, et les apportèrent à Jabès. Ils enterrèrent leurs os sous le chêne qui était à Jabès, et ils jeûnèrent pendant sept jours.

13. Ainsi mourut Saül à cause de ses iniquités, parce qu'au lieu de garder le commandement que le Seigneur lui avait fait, il l'avait violé ; et de plus, il avait consulté une pythonisse,

14. Et n'avait point espéré dans le Seigneur ; c'est pour cela que Dieu le fit mourir, et qu'il transféra son royaume à David, fils d'Isaï.

COMMENTAIRE

℣. 10. Caput affixerunt in templo Dagon. On lit dans le livre des Rois (1) qu'ils suspendirent son corps aux murs de Bethsan ; mais il n'y a nulle contradiction à dire, qu'on pendit sa tête, ou son crâne, comme parle l'hébreu (2), dans le temple de Dagon et son corps aux murs de Bethsan.

℣. 12. Subter quercum quæ erat in Jabes. On peut traduire l'hébreu (3) : *Sous la chênaie de Jabès*, ou sous le bois de Jabès, *sub nemore Jabes*, comme saint Jérôme traduit dans le livre des Rois (4); ou enfin *sous le chêne*, ce chêne connu et remarquable de *Jabès*.

℣. 13. Mortuus est propter iniquitates suas. Pour avoir épargné le roi des Amalécites et pour avoir gardé quelques troupeaux pris sur eux (5), et ensuite pour avoir mis sa confiance dans l'art de la pythonisse.

---

(1) I. *Reg.* XXXI. 10.
(2) ואת גלגלתו תקעו בית דגון
(3) תחת השלה בוכש
(4) II. *Reg.* XXXI. 13. — (5) I. *Reg.* XV. 23.

CHAPITRE ONZIÈME

David sacré roi d'Israël. Siège de Jérusalem. Joab général des armées de David. Noms des plus vaillants hommes qui étaient avec David.

1. Congregatus est igitur omnis Israel ad David in Hebron, dicens : Os tuum sumus, et caro tua.

2. Heri quoque, et nudiustertius, cum adhuc regnaret Saul, tu eras qui educebas et introducebas Israel ; tibi enim dixit Dominus Deus tuus : Tu pasces populum meum Israel, et tu eris princeps super eum.

3. Venerunt ergo omnes majores natu Israel, ad regem in Hebron, et iniit David cum eis fœdus coram Domino ; unxeruntque eum regem super Israel, juxta sermonem Domini, quem locutus est in manu Samuel.

4. Abiit quoque David, et omnis Israel in Jerusalem ; hæc est Jebus, ubi erant Jebusæi habitatores terræ.

5. Dixeruntque qui habitabant in Jebus ad David : Non ingredieris huc. Porro David cepit arcem Sion, quæ est civitas David,

6. Dixitque : Omnis qui percusserit Jebusæum in primis, erit princeps et dux. Ascendit igitur primus Joab, filius Sarviæ, et factus est princeps.

7. Habitavit autem David in arce, et idcirco appellata est Civitas David.

8. Ædificavitque urbem in circuitu a Mello usque ad gyrum ; Joab autem reliqua urbis exstruxit.

9. Proficiebatque David vadens et crescens, et Dominus exercituum erat cum eo.

10. Hi principes virorum fortium David, qui adjuverunt eum ut rex fieret super omnem Israel, juxta verbum Domini quod locutus est ad Israel.

1. Tout Israël s'assembla donc vers David à Hébron, et lui dit : Nous sommes vos os et votre chair.

2. Et auparavant même, lorsque Saül régnait encore, c'était vous qui meniez Israël au combat et le rameniez ; car c'est à vous que le Seigneur votre Dieu a dit : Vous serez le pasteur de mon peuple d'Israël, et vous en serez le prince.

3. Tous les anciens d'Israël vinrent donc vers le roi à Hébron, et David fit alliance avec eux devant le Seigneur ; et ils le sacrèrent roi sur Israël, suivant la parole que le Seigneur avait dite par la bouche de Samuel.

4. David, accompagné de tout Israël, marcha ensuite vers Jérusalem, nommée autrement Jébus, dont étaient maîtres les Jébuséens, habitants du pays.

5. Ceux qui demeuraient dans Jébus, dirent alors à David : Vous n'entrerez point ici. Néanmoins David prit la forteresse de Sion, qui est la cité de David ;

6. Et il fit publier que quiconque battrait le premier les Jébuséens, serait fait chef et général. Ainsi Joab, fils de Sarvia, monta le premier, et fut fait général.

7. David prit son logement dans la citadelle ; et c'est ce qui la fit appeler la cité de David.

8. Et il bâtit une ville tout autour, depuis Mello, jusqu'aux alentours (de la forteresse); et Joab répara le reste de la ville.

9. David faisait tous les jours de nouveaux progrès, s'avançant et s'affermissant de plus en plus ; et le Seigneur des armées était avec lui.

10. Voici les premiers d'entre les braves de David, qui l'ont aidé à se faire reconnaître roi sur tout Israël, suivant la parole que le Seigneur avait dite à Israël.

COMMENTAIRE

℣. 1. CONGREGATUS EST OMNIS ISRAEL AD DAVID IN HEBRON. Ce fut après la mort d'Isboseth, et quand David était déjà reconnu roi de Juda, depuis quelques années, que tout Israël vint le trouver à Hébron. On peut voir le chapitre v du second livre des Rois, où l'on raconte ce qu'on lit ici, depuis le premier verset jusqu'au verset 10.

℣. 8. ÆDIFICAVIT URBEM IN CIRCUITU A MELLO, USQUE AD GYRUM ; JOAB AUTEM RELIQUA URBIS EXSTRUXIT. Le livre des Rois ne dit rien de cette dernière particularité de la construction de la ville par Joab. L'hébreu à la lettre (1) : *Et David bâtit la ville tout autour, depuis Mello, jusque tout autour ; et Joab donna la vie au reste de la ville.* Cette expression (2), *donna la vie,* quand il s'agit de bâtiment, signifie, rétablir, rebâtir ; David bâtit une nouvelle ville au nord de l'ancienne, sur le mont Sion ; et Joab fut chargé de rétablir l'ancienne Jébus, de réparer les brèches, qu'elle avait souffertes dans le siège, de rebâtir les maisons qui avaient été renversées ou brûlées après la prise, et de conserver ce qui avait échappé à la violence du soldat. Ni les Septante, ni l'arabe, ni le syriaque ne disent rien de Joab en cet endroit ; les deux derniers disent seulement que David prit la ville à composition, et laissa la liberté à ceux qui s'y trouvèrent.

℣. 10. HI PRINCIPES VIRORUM FORTIUM DAVID. On peut voir le second livre des Rois, chapitre XXIII, 8 et suivants.

---

(1) ויבן העיר מסביב מן המלוא ועד הסביב ויואב יחיה את שאר העיר

(2) II. *Par.* XXIV. 13. *Vide et* II. *Esdr.* IV. 4.

11. Et iste numerus robustorum David. Jesbaam, filius Hachamoni, princeps inter triginta. Iste levavit hastam suam super trecentos vulneratos una vice.

12. Et post eum Eleazar, filius patrui ejus, Ahohites, qui erat inter tres potentes.

13. Iste fuit cum David in Phesdomim, quando Philisthiim congregati sunt ad locum illum in prælium. Et erat ager regionis illius plenus hordeo; fugeratque populus a facie Philistinorum.

14. Hi steterunt in medio agri, et defenderunt eum; cumque percussissent Philisthæos, dedit Dominus salutem magnam populo suo.

15. Descenderunt autem tres de triginta principibus ad petram in qua erat David, ad speluncam Odollam, quando Philisthiim fuerant castrametati in valle Raphaim.

16. Porro David erat in præsidio, et statio Philisthinorum in Bethlehem.

17. Desideravit igitur David, et dixit : O si quis daret mihi aquam de cisterna Bethlehem, quæ est in porta!

18. Tres ergo isti per media castra Philisthinorum perrexerunt, et hauserunt aquam de cisterna Bethlehem, quæ erat in porta, et attulerunt ad David ut biberet; qui noluit, sed magis libavit illam Domino,

19. Dicens : Absit ut in conspectu Dei mei hoc faciam, et sanguinem istorum virorum bibam, quia in periculo animarum suarum attulerunt mihi aquam! Et ob hanc causam noluit bibere. Hæc fecerunt tres robustissimi.

20. Abisai quoque, frater Joab, ipse erat princeps trium; et ipse levavit hastam suam contra trecentos vulneratos, et ipse erat inter tres nominatissimus,

21. Et inter tres secundos inclytus, et princeps eorum; verumtamen usque ad tres primos non pervenerat.

22. Banaias, filius Joiadæ, viri robustissimi, qui multa opera perpetrarat, de Cabseel. Ipse percussit duos Ariel Moab; et ipse descendit, et interfecit leonem in media cisterna tempore nivis.

11. Et voici le dénombrement des plus vaillants guerriers de David : Jesbaam, fils d'Hachamoni, chef de trente. C'est lui qui, ayant pris sa lance, en blessa trois cents ennemis en un seul combat.

12. Après lui Éléazar Ahohites, fils de son oncle, était entre les trois plus vaillants.

13. C'est lui qui se trouva avec David à Phesdomim, quand les Philistins s'y rassemblèrent pour livrer bataille. La campagne était en ce lieu toute semée d'orge ; et le peuple s'était enfui devant les Philistins.

14. Mais ceux-ci tinrent ferme au milieu du champ, et le défendirent ; et après qu'ils eurent battu les Philistins, Dieu donna une grande délivrance à son peuple.

15. Trois d'entre les trente princes descendirent vers David sur cette roche où il était, près de la caverne d'Odollam, quand les Philistins avaient mis leur camp dans la vallée de Raphaïm.

16. David étant donc ainsi dans son fort, et une garnison des Philistins dans Bethléhem,

17. Il se trouva pressé de la soif, et il dit : Oh ! si quelqu'un pouvait me donner de l'eau de la citerne de Bethléhem, qui est près de la porte !

18. Ces trois hommes traversèrent donc le camp des Philistins, puisèrent de l'eau dans la citerne qui était à la porte de Béthléhem, et l'apportèrent à David, afin qu'il en bût ; mais il s'y refusa, et il aima mieux la répandre en l'honneur du Seigneur,

19. Disant : A Dieu ne plaise que je fasse cette faute en sa présence, et que je boive le sang de ces hommes qui m'ont apporté cette eau au péril de leur vie ! Ainsi, pour cette raison, il ne voulut point boire. Voilà ce que firent ces trois vaillants guerriers.

20. Abisaï, frère de Joab, était le premier des trois : ce fut lui qui combattit avec une lance contre trois cents hommes qu'il frappa, et il était fort renommé entre les trois.

21. On le regardait comme le plus illustre d'entre les trois seconds, et comme leur chef ; néanmoins il n'égalait pas encore les trois premiers.

22. Banaïas de Cabséel, fils de Joïada, homme très vaillant, qui se signala par plusieurs grandes actions. Il tua les deux Ariel de Moab, et étant descendu dans une citerne en un temps de neige, il y tua un lion.

COMMENTAIRE

℣. 11. PRINCEPS INTER TRIGINTA. On peut traduire l'hébreu (1), par chef des *Schalischîm*, ou des officiers de ce nom. Voyez II. *Reg.* XIII, 8.

SUPER TRECENTOS VULNERATOS UNA VICE. On lit dans les livres des Rois, qu'il en tua huit cents (2).

℣. 13. ISTE FUIT CUM DAVID IN PHESDOMIM. Ce ne fut pas *Éléazar* seul, qui se distingua dans cette occasion ; Semma, fils d'Agé d'Arari, s'y trouva aussi, et fit avec Éléazar l'action de valeur, dont il est parlé au verset suivant. Il faut que le nom de *Semma* ait été omis par le copiste de l'original hébreu, car on parle de cette action au pluriel au verset 14. *Ils tinrent ferme au milieu du champ, c'est-à-dire, Éléazar et Semma.*

℣. 15. DESCENDERUNT AUTEM TRES. *Ce furent les trois*, dont on a parlé, savoir : *Jesbaam, Éléazar, et Semma*, qui allèrent trouver David. Voyez II. Reg. XXIII, 13, où il est dit, qu'ils y allèrent *au temps de la moisson* (3) ; et ici *dans le rocher*, ou dans le fort. Cette dernière leçon paraît la meilleure.

℣. 20. ABISAI IPSE ERAT PRINCEPS TRIUM. Il y avait plus d'un ordre de braves dans l'armée de David ; Abisaï était à la tête des trois qui tenaient le second rang parmi ces héros.

℣. 21. AD TRES PRIMOS NON PERVENERAT. Ni l'hébreu, ni le grec ne portent point *primos*. Il lisent simplement : *Il ne parvint pas jusqu'aux troisièmes.* Il ne put atteindre à la gloire de la première bande des braves, nommés *schalischîm, troisièmes.*

℣. 22. IPSE PERCUSSIT DUOS ARIEL MOAB. Ariel en hébreu, signifie *un grand lion*. Voyez ce qu'on a dit sur le second livre des Rois, chapitre XXIII, verset 20, où saint Jérôme a traduit les mêmes termes de l'original, par : *Il tua les deux lions de Moab.*

(1) ראש השלושים — (2) II. *Reg.* XXIII. 8. (3) אל קציר II. *Reg.* XI.XII 13. אל הצור *hic.*

23. Et ipse percussit virum Ægyptium, cujus statura erat quinque cubitorum, et habebat lanceam ut liciatorium texentium. Descendit igitur ad eum cum virga, et rapuit hastam quam tenebat manu, et interfecit eum hasta sua.

24. Hæc fecit Banaias, filius Joiadæ, qui erat inter tres robustos nominatissimus.

25. Inter triginta primus ; verumtamen ad tres usque non pervenerat. Posuit autem eum David ad auriculam suam.

26. Porro fortissimi viri in exercitu, Asahel, frater Joab, et Elchanan, filius patrui ejus, de Bethlehem ;

27. Sammoth, Arorites, Helles, Phalonites ;

28. Ira, filius Acces, Thecuites, Abiezer Anathotites ;

29. Sobbochai Husathites, Hai Ahohites ;

30. Maharai Netophatites, Heled, filius Banaa, Nethophathites ;

31. Ethai, filius Ribai de Gabaath, filiorum Benjamin, Banaia Pharathonites ;

32. Hurai de torrente Gaas, Abiel Arbathites, Azmoth Bauramites, Eliaba Salabonites.

33. Filii Assem Gezonites, Jonathan, filius Sage Araritès ;

34. Ahiham, filius Sachar, Ararites,

35. Eliphal, filius Ur,

36. Hepher Mecherathites, Ahia Phelonites ;

37. Hesro Carmelites, Naarai, filius Asbai ;

38. Joel, frater Nathan, Mibahar, filius Agarai ;

39. Selec Ammonites, Naharai Berothites, armiger Joab, filii Sarviæ ;

40. Ira Jethræus, Gareb Jethræus ;

41. Urias Hethæus, Zabad, filius Oholi ;

23. Ce fut lui aussi qui tua un Égyptien haut de cinq coudées, qui portait une lance comme l'ensouple des tisserands. Il l'attaqua avec une baguette, et lui ayant arraché la lance qu'il avait en sa main, il le tua avec sa propre lance.

24. Voilà ce que fit Banaïas, fils de Joïada ; il était aussi très illustre entre les trois *seconds*.

25. *Et* le premier entre les trente ; néanmoins il n'égalait pas encore les trois *premiers*. David l'admit dans son conseil secret.

26. Mais les plus braves de ceux qui étaient dans l'armée, *étaient* Asahel, frère de Joab, et Elchanan, fils de son oncle, de Béthléhem ;

27. Sammoth d'Arori, et Hellès de Phalon ;

28. Ira de Thécua, fils d'Accès, Abiézer d'Anathoth.

29. Sobbochaï d'Husath, Haï d'Ahoh,

30. Maharaï de Nétophath, Héled, fils de Baana, *aussi* de Nétophath,

31. Éthaï, fils de Ribaï de Gabaath, de la tribu de Benjamin, Banaïa de Pharaton,

32. Huraï du torrent de Gaas, Abiel d'Arbath, Azmoth de Bauram, Éliaba de Salabon ;

33. De la maison d'Assem Gézonite, Jonathan, fils de Sagé d'Arari,

34. Ahiam, fils de Sachar *aussi* d'Arari,

35. Éliphal, fils d'Ur,

36. Hépher de Méchérath, Ahia de Phélon,

37. Hesro du Carmel, Naaraï fils d'Asbaï,

38. Joël frère de Nathan, Mibahar, fils d'Agaraï,

39. Sélec d'Ammoni, Naharaï de Béroth, écuyer de Joab, fils de Sarvia ;

40. Ira de Jethri, Gareb *aussi* de Jethri ;

41. Urie Héthéen, Zabad, fils d'Oholi,

COMMENTAIRE

℣. 25. Posuit autem eum David ad auriculam suam. *David l'admit dans son conseil secret ;* il le fit son confident. C'était donc un homme également vaillant et sage ; d'une prudence et d'une fidélité consommée, jointe à une rare valeur. Quelques savants (1) voudraient qu'on changeât les termes de l'original (2), ou du moins, qu'on les prit autrement, et qu'on lût : *Il l'établit capitaine de ses gardes.* Les Septante (3) : *Il l'établit sur sa famille.* Le syriaque : *Il l'établit garde de sa lance et chef de ses héros.* L'arabe : *Il l'établit sur toutes ses richesses.* Le texte du livre des Rois (4) est semblable à celui des Paralipomènes en cet endroit ; saint Jérôme le traduit par : *fecit eum auricularium a secreto.*

℣. 26. Elcanan filius patrui ejus. Dans les Rois (5), on trouve un *Elchanan fils de Jaïr*, qui est, selon les apparences, le même que celui-ci. Saint Jérôme a suivi l'étymologie de son nom, en le traduisant par : *a Deo datus filius saltus*, Dieu-donné, fils du bois.

℣. 27. Semmoth Arorites, autrement *Semma de Harodi*. II. Reg. XXIII, 25.

℣. 32. Hurai de torrente Gaas. L'hébreu (6) : *Huraï des torrents*, ou des vallées *de Gaas*. Il est nommé *Heddaï*, dans les Rois (7).

℣. 33. Filii Assem Gezonites, Jonathan filius Sage Ararites. Dans les Rois (8) on lit : *Les fils de Jassen, sont Jonathan, et Semma d'Orori.* On ne sait ce que veut dire l'épithète de *Gézonite*, qui est donnée ici à *Assem*. Nous ne connaissons aucun lieu de ce nom.

℣. 38. Joel frater Nathan. Il est nommé ailleurs (9) : *Igaal fils de Nathan*. Ce dernier paraît le plus correct ; il est ordinaire de nommer les personnes par les noms de leurs pères.

℣. 41. Zabad, ce nom, comme les suivants, ne se trouve point dans les Rois ; et au contraire, on

---

(1) *Capell. Grot. Jun. Kim'hi. Piscat. Anglica Vers'o. etc.*

(2) וישיכהו דויד על משכבתו Grotius voudrait lire : על משמרתו

(3) Κατέστησεν ἀυτὸν ἐπὶ τὴν πατριὰν ἀυτοῦ. Ils ont lu : על משפחתו

(4) II. *Reg.* XXIII. 23.

(5) III. *Reg.* XXI. 18.

(6) הורי כנחלי נעש

(7) II. *Reg.* XXIII. 30.

(8) *Ibid.* ℣. 32. 33.

(9) *Ibid.* ℣. 30.

42. Adina, filius Siza, Rubenites, princeps Rubenitarum, et cum eo triginta,

43. Hanan filius Maacha, et Josaphat Mathanites;

44. Ozia Astarothites, Samma et Jehiel, filii Hotham, Arorites;

45. Jedihel, filius Samri, et Joha, frater ejus, Thosaites;

46. Eliel Mahumites, et Jeribai et Josaia, filii Elnaem, et Jethma Moabites, Eliel, et Obed, et Jasiel de Masobia.

42. Adina, fils de Siza, de la tribu de Ruben, chef des Rubénites, lequel en avait encore trente avec lui;

43. Hanaan, fils de Maacha, et Josaphat de Mathani.

44. Ozia d'Astaroth, Samma et Jéhiel, fils d'Hotham d'Arori.

45. Jedihel, fils de Samri et Joha son frère, qui étaient de Thosa,

46. Éliel de Mahumi, avec Jéribaï et Josaïa, enfants d'Elnaëm, et Jethma de Moab, Éliel, et Obed, et Jasiel de Masobia.

COMMENTAIRE

ne lit point ici, *Élica d'Harodi*, qui se voit dans les Rois (1). Le catalogue du second livre des Rois finit à Urie le Héthéen, époux de Bethsabée.

℣. 42. Adina filius Siza Rubenites. C'est ici un supplément à ce qui manque au dénombrement du livre des Rois. Ceux-ci habitaient au delà du Jourdain, puisque les noms de leur patrie sont dans ces parages.

℣. 43. Josaphat Mathanites; apparemment de la ville de *Mathana*, connue dans Moïse (2).

(1) *Ibid.* ℣. 25.

(2) *Num.* xxi. 18.

CHAPITRE DOUZIÈME

Dénombrement de ceux qui se joignirent à David pendant la persécution de Saül, et de ceux qui vinrent lui déférer la royauté à Hébron après la mort de ce prince.

1. Hi quoque venerunt ad David in Siceleg, cum adhuc fugeret Saul, filium Cis, qui erant fortissimi et egregii pugnatores,

2. Tendentes arcum, et utraque manu fundis saxa jacientes, et dirigentes sagittas; de fratribus Saul, ex Benjamin :

3. Princeps Ahiezer, et Joas, filii Samaa, Gabaathites, et Jaziel, et Phallet, filii Asmoth, et Baracha, et Jehu Anathothites ;

4. Samaias quoque Gabaonites, fortissimus inter triginta et super triginta ; Jeremias, et Jeheziel, et Johanan, et Jezabad Gaderothites ;

5. Et Eluzai et Jerimuth et Baalia, et Samaria, et Saphatia Haruphites;

6. Elcana, et Jesia, et Azareel, et Joezer, et Jesbaam de Carehim ;

7. Joela quoque, et Zabadia, filii Jeroham de Gedor.

8. Sed et de Gaddi transfugerunt ad David cum lateret in deserto, viri robustissimi, et pugnatores optimi, tenentes clypeum et hastam ; facies eorum quasi facies leonis, et veloces quasi capreæ in montibus.

1. Ceux-ci vinrent aussi vers David à Sicéleg, lorsqu'il était encore obligé de fuir Saül, fils de Cis ; c'étaient des hommes très forts et très vaillants guerriers,

2. Qui tiraient de l'arc, et qui se servaient également des deux mains pour lancer des pierres avec la fronde, ou pour tirer des flèches. Ils étaient parents de Saül, et de la tribu de Benjamin.

3. Le premier *était* Ahiézer, et *ensuite* Joas, *tous deux* fils de Samaa de Gabaath, Jaziel et Phallet, fils d'Asmoth, Baracha et Jéhu d'Anathoth,

4. Samaïas de Gabaon, le plus brave d'entre les trente, et qui les commandait; Jérémie, Jéhéziel, Johanan et Jézabad de Gadéroth,

5. Éluzaï, Jérimuth, Baalia, Samaria, et Saphatia d'Haruphi,

6. Elcana, Jésia, Azaréel, Joézer et Jesbaam de Caréhim,

7. Joéla et Zabadia, fils de Jéroham, qui était de Gédor,

8. Il y eut aussi des hommes très forts et très braves de la tribu de Gad, qui vinrent se retirer près de David, lorsqu'il était caché dans le désert. Ils étaient très vaillants dans le combat, se servant du bouclier et de la lance ; leur face était comme la face du lion, et ils égalaient à la course les chevreuils des montagnes.

COMMENTAIRE

V. 1. HI QUOQUE VENERUNT AD DAVID IN SICELEG, CUM ADHUC FUGERET SAUL. L'hébreu porte (1) : *Lorsqu'il était encore enfermé par la crainte de Saül.* On sait que le roi de Geth avait donné Sicéleg à David, comme une retraite contre les poursuites de Saül. Ce fut là que la plupart des braves qui, dans la suite contribuèrent si fort à sa gloire, se joignirent à lui. Ces premiers Benjamites qui vinrent joindre David du vivant de Saül, sont fort différents de ceux qui n'y vinrent qu'après la mort de ce prince (2).

V. 2. DE FRATRIBUS SAUL. *Ils étaient parents de Saül* et de sa tribu. Il fallait que le mérite de David fût bien reconnu, et son innocence bien déclarée et bien publique ; puisque ni la crainte de Saül, ni l'état de fugitif où se trouvait David, ne purent empêcher ce qu'il y avait de plus brave dans le pays, de l'aller trouver, pour partager avec lui sa bonne ou sa mauvaise fortune. C'est dans la disgrâce et dans l'adversité que paraît la parfaite amitié et que la vertu éclate le plus.

V. 4. SAMAIAS FORTISSIMUS INTER TRIGINTA, ET SUPRA TRIGINTA. Il vaudrait mieux traduire l'hébreu (3) par *brave parmi les Schalischim* (ou les officiers) *et au-dessus d'eux ;* ou par sa valeur, ou par son rang, ou par son autorité. *Schalischim*, ne signifie point en cet endroit, un nombre déterminé de trente hommes, mais une catégorie d'officiers.

V. 6. JESBAAM DE CAREHIM. Il vaudrait mieux traduire (4) : *Jesbaam de la famille de Coré.* Ils étaient donc lévites.

V. 8. SED ET DE GADDI TRANSFUGERUNT AD DAVID. C'est ainsi qu'il faut entendre par *Gaddi* la tribu de Gad, comme la suite le fait voir, verset 14.

FACIES EORUM QUASI FACIES LEONIS, ET VELOCES QUASI CAPREÆ IN MONTIBUS. Les anciens louaient l'air farouche et le visage terrible dans un soldat; ils tenaient pour maxime, que les yeux sont toujours les premiers vaincus : *Primi in omnibus prœliis oculi vincuntur* (5). La vitesse à la course était encore une qualité dont ils faisaient grande

(1) עוד עצור בבני שאול LXX συνεχομένου ἀπὸ προσώπου Σαοὺλ.
(2) V. 29.
(3) גבור בשלשים ועל השלשים
(4) ישבעם הקרחים
(5) *Tacit. de moribus Germanorum.*

9. Ezer princeps. Obdias secundus, Eliab tertius.

10. Masmana quartus, Jeremias quintus,
11. Ethi sextus, Eliel septimus,
12. Johanan octavus, Elzebad nonus.
13. Jeremias decimus, Machbanai undecimus.
14. Hi de filiis Gad, principes exercitus. Novissimus centum militibus præerat, et maximus mille.

15. Isti sunt qui transierunt Jordanem mense primo, quando inundare consuevit super ripas suas; et omnes fugaverunt, qui morabantur in vallibus ad orientalem plagam, et occidentalem.

16. Venerunt autem et de Benjamin, et de Juda, ad præsidium in quo morabatur David.

17. Egressusque est David obviam eis, et ait : Si pacifice venistis ad me ut auxiliemini mihi, cor meum jungatur vobis ; si autem insidiamini mihi pro adversariis meis, cum ego iniquitatem in manibus non habeam, videat Deus patrum nostrorum et judicet.

18. Spiritus vero induit Amasai principem inter triginta, et ait : Tui sumus, o David, et tecum, filii Isai ; pax, pax tibi, et pax adjutoribus tuis ; te enim adjuvat Deus tuus. Suscepit ergo eos David, et constituit principes turmæ.

9. Le premier *d'entre eux était* Ézer ; le second, Obdias ; le troisième, Éliab ;
10. Le quatrième, Masmana ; le cinquième, Jérémie ;
11. Le sixième, Éthi ; le septième, Éliel ;
12. Le huitième, Johanan ; le neuvième, Elébad ;
13. Le dixième, Jérémie ; le onzième, Machbanaï
14. Tous ceux-ci *étaient* de la tribu de Gad ; ils étaient chefs dans l'armée. Le moindre commandait cent soldats, et le plus grand, mille.

15. Ce furent eux qui passèrent le Jourdain au premier mois, lorsqu'il a coutume de se déborder, et qui mirent en fuite tous ceux qui demeuraient dans les vallées, tant à l'orient qu'à l'occident.

16. Plusieurs aussi de la tribu de Benjamin et de la tribu de Juda, vinrent dans la forteresse où David s'était retiré.

17. Et lui, étant sorti au-devant d'eux, leur dit : Si vous venez avec un esprit de paix pour me secourir, je ne veux avoir qu'un même cœur avec vous ; mais si vous venez de la part de mes ennemis pour me surprendre, quoique je n'aie aucune iniquité dans mes mains, que le Dieu de nos pères voit et juge.

18. Alors Amasaï, qui était le premier entre les trente, tout transporté en lui-même, lui répondit : Nous sommes à vous, ô David, et nous ne nous séparerons jamais de vous, ô fils d'Isaï ; que la paix soit avec vous, et qu'elle soit aussi avec ceux qui prennent votre défense ; car votre Dieu vous protège. David les reçut donc, et les établit officiers dans ses troupes.

COMMENTAIRE

estime ; aussi y exerçaient-ils les jeunes soldats avec tant d'exactitude (1). *Ad cursum præcipue assuefaciendi sunt milites, ut majore impetu in hostem procurrant, ut loca opportuna celeriter occupent, ut ad explorandum alacriter pergant, ut fugientium terga facilius comprehendant.*

V. 14. Novissimus centum militibus præerat, et maximus, mille. On ne peut pas entendre ceci du temps que David était à Sicéleg ; il n'avait pas assez de troupes, pour en donner le commandement à tant d'officiers divers. Tous les braves dont on nous donne ici le dénombrement, furent les uns capitaines de cent et les autres princes de mille hommes, lorsque David fut bien établi sur le trône. Quelques auteurs traduisent ainsi : *Le moindre était digne de commander à cent et le plus grand à mille* (2), ou bien *le moindre en valait cent, et le meilleur en valait mille* (3). C'est une exagération qui marque leur extrême valeur.

V. 15. Isti sunt qui transierunt Jordanem. On relève cette circonstance du premier mois, parce qu'alors le Jourdain se grossit (4) par les pluies et par la fonte des neiges du Liban. Ces braves qui passèrent le Jourdain dans une saison si peu favorable, sont ceux de la tribu de Gad, dont on a parlé au verset 8 et dans les suivants. Ils vinrent d'au delà du Jourdain, à Sicéleg, où demeuraient David et ses gens.

Omnes fugaverunt qui morabantur in vallibus. L'hébreu à la lettre (5) : *Ils mirent en fuite toutes les vallées.* Le syriaque et l'arabe : *Ils chassèrent toutes les troupes qui étaient dans le désert.* Ces braves de David dispersèrent les ennemis d'Israël, qui étaient dans les vallées, tant à l'orient qu'à l'occident du Jourdain. Mais on ne sait en quel temps cela arriva, ni à quelle occasion.

V. 16. Venerunt et de Benjamin, et de Juda ad præsidium. Au pays de Moab où il s'était retiré (6). Les Benjamites se joignent à Juda, pour éviter le soupçon que David aurait pu concevoir de leur fidélité, parce qu'ils étaient de la même tribu que Saül, le plus grand ennemi de David.

V. 18. Spiritus induit Amasai. L'Esprit saint inspira à Amasaï la réponse qu'il fit à David : Ou simplement il se sentit porté par un certain transport, d'une impétuosité comme surnaturelle, à répondre à David au nom de toute sa troupe. *Amasaï* était le premier des *Schalischîm*, ou des officiers ; *chef, ou prince de trente*, ne signifie pas ici chef de trente hommes, mais *chef des Schalischîm*, dont on a parlé plus d'une fois.

Constituit eos principes turmæ. *Il leur donna commandement dans ses troupes*, suivant le nombre qu'il en avait alors ; et dans la suite, il les avança à proportion de leur mérite, de leur service, et de la grandeur de ses armées.

---

(1) *Veget. lib.* I. *c.* 9.
(2) אחד לבאה הקטין והגדול לאלף
(3) *Vatab. Munst.*
(4) *Vide Josue* III. 15.
(5) יבריחו את כל העמקים
(6) I. *Reg.* XXII. 4.

19. Porro de Manasse transfugerunt ad David, quando veniebat cum Philisthiim adversus Saul, ut pugnaret; et non dimicavit cum eis, quia inito consilio remiserunt eum principes Philisthinorum, dicentes : Periculo capitis nostri revertetur ad dominum suum Saul.

20. Quando igitur reversus est in Siceleg, transfugerunt ad eum de Manasse, Ednas, et Jozabad, et Jedihel, et Michael, et Ednas, et Jozabad, et Eliu, et Salathi, principes millium in Manasse.

21. Hi præbuerunt auxilium David adversus latrunculos; omnes enim erant viri fortissimi, et facti sunt principes in exercitu.

22. Sed et per singulos dies veniebant ad David ad auxiliendum ei, usque dum fieret grandis numerus, quasi exercitus Dei.

23. Iste quoque est numerus principum exercitus, qui venerunt ad David, cum esset in Hebron, ut transferrent regnum Saul ad eum, juxta verbum Domini.

24. Filii Juda portantes clypeum et hastam, sex millia octingenti expediti ad prælium.

25. De filiis Simeon virorum fortissimorum ad pugnandum, septem millia centum.

26. De filiis Levi, quatuor millia sexcenti.

27. Joiada quoque, princeps de stirpe Aaron, et cum eo tria millia septingenti.

28. Sadoc etiam, puer egregiæ indolis, et domus patris ejus, principes viginti duo.

19. Il y en eut de même de Manassé, qui se retirèrent vers David, lorsqu'il marchait avec les Philistins contre Saül ; mais il ne combattit pas avec eux ; parce que les princes des Philistins ayant tenu conseil le renvoyèrent, en disant : Il s'en retournera à nos dépens, vers Saül son maître.

20. Lors donc qu'il revint à Sicéleg, quelques chefs de Manassé se retirèrent vers lui, savoir : Ednas, Jozabad, Jédihel, Michaël, Ednas, Jozabad ; Éliu et Salathi, chefs de mille hommes dans Manassé.

21. Et ils donnèrent du secours à David contre les voleurs, car ils étaient tous des hommes très braves ; et ils devinrent officiers dans son armée.

22. Enfin il venait tous les jours un si grand nombre de personnes se joindre à ses troupes, que son armée devint très puissante.

23. Voici le nombre des chefs de l'armée qui vinrent à David lorsqu'il était à Hébron, pour lui transférer la couronne de Saül, suivant la parole du Seigneur :

24. Ceux de la tribu de Juda portant le bouclier et la lance, au nombre de six mille huit cents, tous gens prêts à combattre ;

25. Ceux de la tribu de Siméon, sept mille cent hommes, très braves dans le combat ;

26. De la tribu de Lévi, il y en avait quatre mille six cents ;

27. Joïada, chef de la race d'Aaron, et avec lui trois mille sept cents hommes.

28. Ainsi que Sadoc, jeune homme d'un naturel excellent, avec la maison de son père, où il y avait vingt-deux chefs de famille ;

COMMENTAIRE

V. 19. De Manasse transfugerunt ad David, quando veniebat cum Philisthiim adversus Saul. Lorsqu'Achis, roi de Geth, le pria de venir avec les Philistins, dans la dernière guerre qu'ils eurent contre Saül (1), ces braves de Manassé ne rencontrèrent David, qu'au retour de cette expédition, lorsqu'il revint à Sicéleg (2) ; les Philistins n'ayant point jugé à propos de se servir de lui dans cette guerre. Il semble par l'hébreu de ce verset que ceux de Manassé, qui vinrent joindre David dans cette occasion, étaient de l'armée de Saül, et qu'ils quittèrent son parti après sa défaite, pour se jeter dans les troupes de David. Le voici à la lettre (3) : Et plusieurs *de Manassé s'échappèrent* (vinrent comme transfuges) *vers David, comme il marchait avec les Philistins contre Saül.*

V. 21. Præbuerunt auxilium David adversus latrunculos. Pour poursuivre et arrêter les Amalécites, qui avaient pillé Sicéleg en l'absence de David (4).

V. 22. Quasi exercitus Dei. *Comme une armée de Dieu,* comme une très grande et très puissante armée.

V. 23. Qui venerunt ad David, cum esset in Hebron. *Ils vinrent trouver David à Hébron,* après la mort d'Isboseth, pour lui déférer la royauté sur toute la nation (5).

V. 27. Joiada princeps de stirpe Aaron. Il n'était pas grand prêtre ; c'était Abiathar qui possédait alors cette dignité auprès de David ; mais *Joïada* était à la tête des guerriers de la race d'Aaron, et par là même de toute la tribu de Lévi ; car comment la seule famille des prêtres, qui avait été si maltraitée par Saül (6), et dont une partie était déjà auprès de David, eût-elle fourni trois mille sept cents hommes, sans ceux que Sadoc amena encore à David, au nombre de vingt-sept chefs de famille ? *Joïada* était donc alors dans Lévi, ce qu'Éléazar y avait été autrefois sous Moïse (7), *princeps principum levitarum.*

V. 28. Sadoc puer egregiæ indolis. L'hébreu porte (8) : *Tsadoq jeune homme très fort,* ou très vaillant. Saül avait donné la grande sacrificature à Sadoc, en la place d'Achimélech, qu'il avait fait mourir. Sadoc fut bien reçu de David, et sa dignité lui fut conservée ; en sorte qu'on vit en même temps deux grands prêtres dans la nation.

(1) I. *Reg.* XXVIII. 1. 2.
(2) V. 20.
(3) ומנשה נפלו על דויד בבאו עם פלשתים על שאול
(4) I. *Reg.* XXX. 1. 2.
(5) II. *Reg.* V. 1.
(6) I. *Reg.* XXII. 17. 18.
(7) *Num.* III. 32.
(8) צדיק נער גבור חיל Les Septante : Νέος, δυνατός ἰσχύι.

29. De filiis autem Benjamin, fratribus Saul tria millia ; magna enim pars eorum adhuc sequebatur domum Saul.

30. Porro de filiis Ephraim viginti millia octingenti, fortissimi robore, viri nominati in cognationibus suis.

31. Et ex dimidia tribu Manasse, decem et octo millia, singuli per nomina sua venerunt ut constituerent regem David.

32. De filiis quoque Issachar viri eruditi, qui noverant singula tempora ad præcipiendum quid facere deberet Israel, principes ducenti. Omnis autem reliqua tribus eorum consilium sequebatur.

33. Porro de Zabulon, qui egrediebantur ad prælium, et stabant in acie instructi armis bellicis, quinquaginta millia venerunt in auxilium, non in corde duplici.

34. Et de Nephthali, principes mille ; et cum eis instructi clypeo et hasta triginta et septem millia.

35. De Dan etiam præparati ad prælium, viginti octo millia sexcenti.

29. Il y vint aussi trois mille hommes de la tribu de Benjamin, parents de Saül ; car la plupart des autres suivirent encore la maison de Saül.

30. De la tribu d'Éphraïm, *il y en eut* vingt mille huit cents, tous gens très robustes, renommés dans leur tribu.

31. *Il y en eut* dix-huit mille de la demi-tribu de Manassé qui vinrent en se joignant chacun avec ceux de leur maison, afin d'établir David sur le trône.

32. *Il en vint* aussi de la tribu d'Issachar, qui étaient des hommes instruits qui savaient remarquer tous les temps, afin d'ordonner à Israël ce qu'il devait faire. Les principaux de ceux-ci étaient au nombre de deux cents, et tout le reste de cette tribu suivait leur conseil.

33. Ceux de Zabulon, qui étaient gens aguerris, et toujours bien armés et prêts à combattre, vinrent au nombre de cinquante mille offrir leurs services à David, sans aucune duplicité de cœur.

34. Mille officiers de la tribu de Nephthali, suivis de trente-sept mille hommes armés de lances et de boucliers.

35. Comme aussi vingt-huit mille six cents de la tribu de Dan, tous gens guerriers ;

COMMENTAIRE

℣. 29. MAGNA PARS EORUM ADHUC SEQUEBATUR DOMUM SAUL. *Quoique la plupart des autres suivissent encore la maison de Saül ;* même après la mort d'Abner et d'Isboseth, la plus grande partie de la tribu de Benjamin, demeura attachée à la famille de Saül ; mais on ignore qui était leur chef, et qui ils reconnaissaient pour roi. Il y a sur ce point quelque difficulté ; car l'hébreu porte (1) : *Et jusqu'alors une multitude faisait garde à la maison de Saül.* Le syriaque et l'arabe croient que jusqu'à la mort de Saül, la troupe qui vint trouver David, était la garde du prince. On peut aussi traduire le texte d'une manière plus approchante de la Vulgate : *Et jusqu'alors* (jusqu'à la mort d'Isboseth) *une multitude* de Benjamites, *obéissait à la maison de Saül.* Mais nous ne voyons rien dans l'Écriture, qui nous persuade que, depuis que David fut reconnu roi à Hébron, les Benjamites soient demeurés attachés à la famille de Saül ; ils la quittèrent absolument après la mort d'Isboseth.

℣. 31. EX DIMIDIA TRIBU MANASSE. Il faut l'entendre de la moitié de cette tribu, qui avait sa demeure en deçà du Jourdain, car l'autre partie qui demeurait au delà du fleuve, est marquée au verset 37.

℣. 32. DE FILIIS ISSACHAR VIRI ERUDITI. Voici l'hébreu à la lettre (2) : *Et ceux d'Issachar connaissaient l'intelligence dans les temps* (ou ils étaient très habiles dans leurs temps), *pour savoir ce que devait faire Israël, et tous leurs frères suivaient leur décision,* ou leur avis ; à la lettre : *Ils dépendaient de leur bouche.* On est partagé sur la nature de cette science des fils d'Issachar ; les uns la bornent à la connaissance des temps, des saisons, pour prévoir les changements qui doivent arriver dans l'air. Leur vie champêtre (3), et leurs observations continuelles, fondées sur une longue expérience, avaient pu les y rendre très habiles. On voit par les anciens (4), et l'expérience journalière nous le persuade, que les gens de la campagne prévoyaient mieux les changements du temps, que les plus habiles astronomes (5), avant que la météorologie fut élevée à la hauteur de science méthodique. D'autres (6) croient que la principale étude de ceux d'Issachar, était la politique, l'histoire, les droits de la nation et les maximes du gouvernement, et qu'on avait beaucoup d'égard à leur avis, dans les entreprises de conséquence. Dans le livre d'Esther, chapitre I, verset 13, les conseillers d'Assuérus, sont qualifiés comme ici ceux d'Issachar *de savants dans la science des temps.* Enfin les Juifs (7) l'expliquent ainsi : Ils étaient habiles dans les supputations, pour marquer exactement les jours de fête, dont la célébration dépendait d'un calcul exact du cours de la lune.

℣. 33. VENERUNT IN AUXILIUM, NON IN CORDE DUPLICI. L'hébreu à la lettre (8) : *Ils vinrent pour se ranger en bataille, non dans un cœur, et un cœur.* C'est le même sens que le cœur parfait ou entier, dont il est parlé au verset 38. Ils vinrent sans déguisement, sans duplicité de cœur.

---

(1) ועד הנה מרכיתם שמרים משמרת בית שאול

(2) ידעי בינה לעתים לדעת מה יעשה ישראל ...וכל אחיהם על פיהם

(3) *Genes.* XLIX. 14. 15. Vidit requiem quod esset bona... et supposuit humerum suum ad portandum.

(4) *Vide si lubet Virgil. Georgic. lib.* I.

(5) *Tost. Sanct. Menoch. Tir. Cornel.*

(6) *Vatab. Osi. ali.*

(7) *Heb. apud Cald. et Auctor. de tradit. Heb. in lib. Paralipp.*

(8) לעזר לא בלב ולב Saint Jérôme a lu

36. Et de Aser egredientes ad pugnam, et in acie provocantes, quadraginta millia.

37. Trans Jordanem autem de filiis Ruben, et de Gad, et dimidia parte tribus Manasse, instructi armis bellicis, centum viginti millia.

38. Omnes isti viri bellatores expediti ad pugnandum, corde perfecto venerunt in Hebron, ut constituerent regem David super universum Israel; sed et omnes reliqui ex Israel uno corde erant ut rex fieret David.

39. Fueruntque ibi apud David tribus diebus, comedentes et bibentes; præparaverant enim eis fratres sui.

40. Sed et qui juxta eos erant, usque ad Issachar, et Zabulon, et Nephthali, afferebant panes in asinis, et camelis, et mulis, et bobus, ad vescendum; farinam, palathas, uvam passam, vinum, oleum, boves, arietes ad omnem copiam; gaudium quippe erat in Israel.

36. Et quarante mille de celle d'Aser, marchant en bataille et provoquant l'ennemi dans les combats.

37. Il en vint encore cent vingt mille d'au delà du Jourdain, tant des deux tribus de Ruben et de Gad, que de la demi-tribu de Manassé, tous bien armés.

38. Tous ces guerriers, qui ne demandaient qu'à combattre, vinrent avec un cœur parfait trouver David à Hébron, pour l'établir roi sur tout Israël; enfin tout le reste d'Israël conspirait d'un même cœur à faire déclarer David pour roi.

39. Ils demeurèrent là pendant trois jours près de David, mangeant et buvant ce que leurs frères leur avaient préparé.

40. Mais de plus, tous les peuples des environs jusqu'aux tribus d'Issachar, de Zabulon et de Nephthali, apportaient sur des ânes et des chameaux, sur des mulets et des bœufs, des vivres pour les nourrir; ils apportaient de la farine, des figues, des raisins secs, du vin et de l'huile; et ils amenaient des bœufs et des moutons, afin qu'ils eussent toutes choses en abondance; car c'était une réjouissance en Israël.

COMMENTAIRE

V. 40. Et qui juxta eos erant, usque ad Issachar. Non seulement les tribus de Juda, de Benjamin et de Siméon, qui étaient les plus voisines d'Hébron; mais aussi toutes les autres, jusqu'aux plus éloignées, comme celles d'Issachar, de Zabulon, d'Aser et de Nephthali, contribuèrent abondamment à la dépense nécessaire, pour régaler les députés des tribus, assemblés à Hébron, afin de reconnaître David, roi de toute la nation.

CHAPITRE TREIZIÈME

L'arche est amenée de Cariathiarim. Oza est frappé de mort. L'arche est déposée dans la maison d'Obédédom.

1. Iniit autem consilium David cum tribunis et centurionibus, et universis principibus,

2. Et ait ad omnem cœtum Israel : Si placet vobis, et a Domino Deo nostro egreditur sermo quem loquor, mittamus ad fratres nostros reliquos in universas regiones Israel, et ad sacerdotes, et levitas, qui habitant in suburbanis urbium, ut congregentur ad nos,

3. Et reducamus arcam Dei nostri ad nos ; non enim requisivimus eam in diebus Saul.

4. Et respondit universa multitudo ut ita fieret ; placuerat enim sermo omni populo.

5. Congregavit ergo David cunctum Israel, a Sihor Ægypti, usque dum ingrediaris Emath, ut adduceret arcam Dei de Cariathiarim.

1. Cependant David tint conseil avec les tribuns, les centeniers et tous les chefs.

2. Et il dit à toute l'assemblée d'Israël : Si vous êtes de l'avis que je vais vous proposer, et qu'il vienne du Seigneur notre Dieu, envoyons à nos autres frères dans tout le pays d'Israël, aux prêtres et aux lévites qui demeurent dans les faubourgs des villes, afin qu'ils s'assemblent près de nous,

3. Et que nous ramenions l'arche de notre Dieu chez nous, parce que nous ne l'avons point recherchée pendant le règne de Saül.

4. Toute l'assemblée répondit qu'il fût fait ainsi ; car cette proposition avait plu à tout le peuple.

5. David fit donc assembler tout Israël, depuis *le fleuve* Sihor d'Égypte jusqu'à l'entrée d'Émath, afin qu'il ramenât l'arche de Cariathiarim *à Jérusalem*.

COMMENTAIRE

℣. 1. INIIT AUTEM CONSILIUM DAVID CUM TRIBUNIS... ET AIT AD OMNEM CŒTUM ISRAEL. David signala les commencements de son règne, par la prise de Jérusalem, et par quelques victoires contre les Philistins ; il reçut ensuite une ambassade du roi de Tyr, et, voyant son royaume affermi et en paix (1), sa première pensée fut de faire fleurir la religion dans ses États. Il s'y prit avec la sagesse qui accompagna la plupart de ses actions. Il en délibéra d'abord avec les principaux officiers de ses États, et proposa ensuite son dessein à tout le peuple dans une assemblée solennelle. En matière de religion, on ne doit faire ni innovation, ni changements, que par le consentement et de l'aveu du corps de l'Église. Dieu lui-même n'a imposé sa loi à Israël, qu'après avoir obtenu son agrément. Il n'y a point de religion où il n'y ait point de liberté. La religion doit être libre, non seulement dans son fonds, mais encore dans la manière dont elle s'exerce. S'il est permis dans quelques circonstances d'user de contraintes et de violence, ce n'est qu'envers ceux, qui n'exécutent pas ce à quoi ils se sont volontairement obligés.

℣. 2. SI PLACET VOBIS, ET A DOMINO EGREDITUR SERMO. L'hébreu (2) : *S'il est bon avec vous, et de la part du Seigneur mon Dieu.* Si ce que je vous propose, vous agrée, et si le dessein m'en a été inspiré de Dieu. Je jugerai que cette résolution vient du ciel, si je vois que vous l'approuviez.

MITTAMUS AD FRATRES NOSTROS RELIQUOS, ET AD SACERDOTES, ET LEVITAS QUI HABITANT IN SUBURBANIS URBIUM. La première assemblée où David proposa sa résolution d'amener l'arche à Jérusalem, n'était point une assemblée générale de tout le peuple, elle n'était point aussi nombreuse qu'il le souhaitait, pour faire ce transport avec la pompe et la solennité requise ; d'ailleurs il fallait du temps, pour faire les préparatifs nécessaires pour cette cérémonie. Il dit donc qu'il fallait envoyer par tout le pays, pour avertir le peuple de ce qui serait résolu, et inviter tous ceux qui étaient demeurés dans leur maison, à se trouver à cette cérémonie, mais principalement les prêtres qui demeuraient dans les villes qu'on leur avait assignées ; l'hébreu porte, qu'ils demeuraient (3) *dans les villes de leurs faubourgs*, c'est-à-dire, dans les villes et dans les faubourgs qu'on leur avait assignés, avec le terrain de mille coudées tout autour, comme il leur avait été accordé par Josué, en conséquence des ordres de Moïse (4).

℣. 3. NON ENIM REQUISIVIMUS EAM IN DIEBUS SAUL. On n'a point eu le temps ni la commodité, ni peut-être la pensée de la placer dans un lieu plus sûr et plus décent que Cariathiarim, pendant tout le règne de Saül. On ne s'en est pas mis en peine ; mais c'est une négligence que nous ne devons point imiter.

℣. 5. A SIHOR ÆGYPTI, USQUE DUM INGREDIARIS EMATH. Depuis le torrent d'El-Arîsch, jusqu'au défilé qui conduit de la Palestine à Émèse en

(1) Voyez II. *Reg.* VI. 6. jusqu'à la fin, *et* I. *Par.* XIV.
(2) אם עליכם טוב ומן יהוה אלהינו
(3) בערי מגרשיהם
(4) *Num.* XXXV. 3. *et seq.*

6. Et ascendit David, et omnis vir Israel ad collem Cariathiarim, qui est in Juda, ut afferret inde arcam Domini Dei sedentis super cherubim, ubi invocatum est nomen ejus.

7. Imposueruntque arcam Dei super plaustrum novum, de domo Abinadab. Oza autem, et frater ejus, minabant plaustrum.

8. Porro David, et universus Israel, ludebant coram Deo omni virtute in canticis, et in citharis, et psalteriis, et tympanis, et cymbalis, et tubis.

9. Cum autem pervenissent ad aream Chidon, tetendit Oza manum suam ut sustentaret arcam, bos quippe lasciviens paululum inclinaverat eam.

10. Iratus est itaque Dominus contra Ozam, et percussit eum, eo quod tetigisset arcam ; et mortuus est ibi coram Domino.

11. Contristatusque est David, eo quod divisisset Dominus Ozam ; vocavitque locum illum, Divisio Ozæ, usque in præsentem diem.

12. Et timuit Deum tunc temporis, dicens : Quomodo possum ad me introducere arcam Dei ?

13. Et ob hanc causam non adduxit eam ad se, hoc est in civitatem David ; sed avertit in domum Obededom Gethæi.

14. Mansit ergo arca Dei in domo Obededom tribus mensibus ; et benedixit Dominus domui ejus, et omnibus quæ habebat.

6. Et David, suivi de tout Israël, monta la colline de Cariathiarim, qui est dans *la tribu de* Juda, pour en apporter l'arche du Seigneur Dieu assis sur les chérubins où l'on invoque son nom.

7. On mit donc l'arche de Dieu sur un chariot neuf, pour l'amener de la maison d'Abinadab, Oza et son frère, *fils d'Abinadab*, conduisaient ce chariot.

8. Or David et tout Israël témoignaient leur joie devant l'arche, en chantant de toute leur force des cantiques, et jouant de la harpe, de la lyre, du tambour, *du fifre*, des cymbales et des trompettes.

9. Mais lorsqu'on fut arrivé près de l'aire de Chidon, Oza vit qu'un des bœufs avait fait un peu pencher l'arche en regimbant, il étendit la main pour la soutenir.

10. Alors le Seigneur irrité contre Oza le frappa pour avoir touché l'arche, et il tomba mort devant le Seigneur, *à côté de l'arche*.

11. David fut affligé de ce que le Seigneur avait frappé Oza, et il appela ce lieu la Mort d'Oza, *comme on le nomme* encore aujourd'hui.

12. Il eut donc alors une grande crainte du Seigneur, et il dit : Comment pourrais-je faire venir l'arche de Dieu chez moi ?

13. C'est la raison pour laquelle il ne voulut point la faire venir chez lui, c'est-à-dire dans la cité de David ; mais il la fit détourner en la maison d'Obédédom de Geth.

14. L'arche de Dieu demeura donc dans la maison d'Obédédom pendant trois mois, et le Seigneur bénit *Obédédom* et sa maison, et tout ce qui lui appartenait.

COMMENTAIRE

Syrie ; *Sihor ou Schî'hôr*, c'est-à-dire, *le fleuve trouble*, signifie tantôt le Nil, tantôt le torrent d'El-Arîsch comme on l'a montré ailleurs (1).

℣. 6. Ascendit ad collem Cariathiarim, qui est in Juda, ut afferret inde arcam Domini. L'hébreu porte (2) : *On alla à Baalath à Cariathiarim*. On donne quelquefois le nom de *Baalath* (3), ou même de *Baalim* (4), à cette ville. Voyez ce qu'on a dit sur le livre des Rois.

℣. 7. Oza autem et frater ejus minabant plaustrum. Quelques auteurs (5) traduisent 6 : Oza et Ahio conduisaient le chariot. Les Septante (7), le syriaque et l'arabe : *Oza et ses frères, etc.*

℣. 8. Ludebant coram Deo omni virtute. Ils donnaient toutes les marques de joie et d'allégresse qu'ils pouvaient, en dansant, en chantant, et en jouant des instruments devant l'arche.

℣. 9. Ad aream Chidon. On lit dans les livres des Rois (8), *près de l'air de Nachon*. Les Septante ne lisent ni *Chidon*, ni *Nachon*, en cet endroit. Le syriaque et l'arabe : A l'aire de *Ramim* ou de *Rém'm*.

Bos quippe lasciviens paululum inclinaverat eam. Il y en a qui traduisent l'hébreu (9) par : *Les bœufs étaient prêts à tomber*, ou *ils s'étaient enfoncés dans la boue*. Il faut voir ce qu'on a dit sur les livres des Rois.

℣. 11. Eo quod divisisset Dominus Ozam. Parce que le Seigneur avait violemment séparé l'âme d'Oza de son corps : ou plutôt, parce que le Seigneur avait en quelque sorte apporté la division et la consternation dans la famille d'Oza. L'hébreu, *diviser*, se prend souvent pour tuer, faire mourir, par allusion à ce qui arrive dans les morts violentes, où les parties du corps sont séparées violemment l'une de l'autre ; ou par allusion à un fleuve qui brise ses digues ; ou à une armée qui fait irruption dans un pays. Par exemple, Agag, roi des Amalécites, se voyant sur le point de perdre la vie, s'écriait : Est-ce ainsi que tu sépares, ô mort amère (10) ? On est partagé sur la faute d'Oza. Voyez 1. Reg. VI, 7.

(1) *Vide Josue* XIII. 3.
(2) בעלתה של קריית יערים
(3) *Josue* XV. 9. 60.
(4) II. *Reg.* VI. 2.
(5) *Pagn. Jun. et Tremell. et Tigur.*
(6) עזא ואחיו
(7) Καὶ Οζὰ καὶ ὁι ἀδελφοὶ αὐτοῦ ἦγον τὴν ἅμαξαν.
(8) II. *Reg.* VI. 6.
(9) כי שמטו הבקר Les Septante : Ὅτι ἐξέκλινεν αὐτὴν ὁ μόσχος.
(10) 1. *Reg.* XV. 32. Siccine separat amara mors? *Vide et cap. seq.* ℣. 11. *et cap.* XV. 13.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Ambassade de Hiram à David. Femmes et enfants de David. Ses victoires contre les Philistins.

1. Misit quoque Hiram, rex Tyri, nuntios ad David, et ligna cedrina, et artifices parietum, lignorumque, ut ædificarent ei domum.

2. Cognovitque David quod confirmasset eum Dominus in regem super Israel et sublevatum esset regnum suum super populum ejus Israel.

3. Accepit quoque David alias uxores in Jerusalem, genuitque filios et filias.

4. Et hæc nomina eorum qui nati sunt ei in Jerusalem : Samua, et Sobad, Nathan, et Salomon,

5. Jebahar, et Elisua, et Eliphalet.

6. Noga quoque, et Napheg, et Japhia.

7. Elisama, et Baaliada, et Eliphalet.

8. Audientes autem Philisthiim eo quod unctus esset David in regem super universum Israel, ascenderunt omnes ut quærerent eum ; quod cum audisset David, egressus est obviam eis.

9. Porro Philisthiim venientes, diffusi sunt in valle Raphaim.

10. Consuluitque David Dominum dicens : Si ascendam ad Philisthæos, et si trades eos in manu mea ? et dixit ei Dominus : Ascende, et tradam eos in manu tua.

11. Cumque illi ascendissent in Baalpharasim, percussit eos ibi David et dixit : Divisit Deus inimicos meos per manum meam, sicut dividuntur aquæ. Et idcirco vocatum est nomen illius loci Baalpharasim.

12. Dereliqueruntque ibi deos suos, quod David jussit exuri.

1. Hiram, roi de Tyr, envoya aussi des ambassadeurs à David, et du bois de cèdre, des maçons et des charpentiers, pour lui bâtir une maison.

2. Et David reconnut que Dieu l'avait confirmé roi sur Israël, et qu'il l'avait élevé en autorité sur son peuple d'Israël.

3. Et il épousa encore à Jérusalem d'autres femmes, dont il eut des fils et des filles.

4. Voici les noms des enfants qu'il eut à Jérusalem : Samua, Sobad, Nathan et Salomon,

5. Jébahar, Élisua et Éliphalet,

6. Noga, Napheg et Japhia,

7. Élisama, Baaliada et Éliphalet.

8. Or *quelque temps auparavant*, les Philistins ayant appris que David avait été sacré roi sur tout Israël, se rassemblèrent tous pour venir l'attaquer ; ce que David ayant su, il marcha au devant d'eux.

9. Cependant les Philistins s'avançant, se répandirent dans la vallée de Raphaïm.

10. David consulta alors le Seigneur, en lui disant : Irai-je contre les Philistins, et me les livrerez-vous entre les mains ? Et le Seigneur lui dit : Allez, et je les livrerai entre vos mains.

11. Les ennemis étant donc venus à Baalpharasim, David les défit, et il dit : Le Seigneur a dissipé mes ennemis par ma main comme se dissipent les eaux. Et c'est pour cette raison que ce lieu fut appelé Baalpharasim.

12. Et les Philistins ayant laissé là leurs dieux, David ordonna de les brûler.

COMMENTAIRE

V. 1. MISIT HIRAM REX TYRI NUNTIOS AD DAVID. Ceci arriva avant le transport de l'arche, de Cariathiarim à Jérusalem ; aussi bien que les guerres des Philistins dont on va parler.

ARTIFICES PARIETUM. Dans l'endroit parallèle des Rois, on lit : *Des ouvriers de pierres de murailles*. Des tailleurs de pierres, et des ouvriers qui les mettent en œuvre dans la maçonnerie.

V. 2. ET SUBLEVATUM ESSET REGNUM SUUM SUPER POPULUM EJUS. L'hébreu (1) et les Septante (2) : *Parce que son royaume était élevé à cause de son peuple ;* Dieu veut montrer aux rois qu'il ne les élève qu'en faveur des peuples ; qu'ils ne sont puissants que pour leurs peuples ; en un mot, qu'ils sont moins rois pour eux, que pour leurs sujets. Rien n'est plus propre que cette vérité, pour humilier les grands, qui veulent que tout soit fait pour eux, et qui n'ont en vue que leur satisfaction ou leur grandeur.

V. 5. 6. ELIPHALET, NOGA ne sont point nommés, II. Reg. V, 15.

V. 7. BAALIADA, apparemment le même qu'*Éliada* (3).

V. 11. BAALPHARASIM, signifie *le Dieu*, ou le maître *des divisions*. David rend raison de cette dénomination ; Dieu avait dissipé ses ennemis en sa présence, comme les eaux répandues dans la campagne, se dissipent par la chaleur du soleil.

V. 12. DERELIQUERUNT DEOS SUOS QUOS DAVID JUSSIT COMBURI. Suivant la loi du Deutéronome (4) : *Vous brûlerez leurs dieux faits en sculpture, sans vous mettre en peine de l'or et de l'argent qui les*

(1) כי נשאת למעלה ממלכותו בעבור עמו

(2) Ὅτι ἠρέθη εἰς ὕψος ἡ βασιλεία αὐτοῦ, διὰ τὸν λαὸν αὐτοῦ.

(3) II. *Reg.* V. 16.

(4) *Deut.* VII. 25.

13. Alia etiam vice Philisthiim irruerunt, et diffusi sunt in valle.

14. Consuluitque rursum David Deum, et dixit ei Deus : Non ascendas post eos ; recede ab eis, et venies contra illos ex adverso pyrorum.

15. Cumque audieris sonitum gradientis in cacumine pyrorum, tunc egredieris ad bellum ; egressus est enim Deus ante te, ut percutiat castra Philisthiim.

16. Fecit ergo David sicut præceperat ei Deus, et percussit castra Philisthinorum de Gabaon usque Gazera.

17. Divulgatumque est nomen David in universis regionibus, et Dominus dedit pavorem ejus super omnes gentes.

13. Mais les Philistins revinrent encore une autre fois pour l'attaquer, et se répandirent dans la *même* vallée.

14. David consulta donc Dieu de nouveau ; et Dieu lui dit : N'allez pas directement les attaquer ; éloignez-vous d'eux plutôt, et vous vous tournerez contre eux quand vous serez vis-à-vis des poiriers.

15. Et dès que vous entendrez au haut de ces poiriers comme le bruit de quelqu'un qui marche, vous avancerez pour combattre ; car *alors* le Seigneur aura commencé de marcher devant vous pour défaire l'armée des Philistins.

16. David fit donc ce que Dieu lui avait commandé, et il battit les Philistins depuis Gabaon jusqu'à Gazéra.

17. Ainsi la réputation de David se répandit parmi tous les peuples, et le Seigneur rendit son nom redoutable à toutes les nations.

COMMENTAIRE

couvrent ; vous n'en réserverez rien pour vous, etc. Ces idoles étaient pour l'ordinaire de bois, couvertes de lames d'or ou d'argent.

℣. 14. RECEDE AB EIS, ET VENIES CONTRA ILLOS EX ADVERSO PYRORUM. L'hébreu dit : *N'allez point contre eux, mais tournez au-dessus d'eux, et vous viendrez vers eux vis-à-vis des poiriers*, ou des mûriers. On peut voir ce qui a été remarqué sur le II. *Reg.* V, 23.

℣. 15. CUM AUDIERIS SONITUM GRADIENTIS IN CACUMINE PYRORUM. *Dès que vous entendrez au haut de ces poiriers.* Ou plutôt : *Sur la hauteur où sont ces poiriers*, comme le bruit d'une troupe qui s'avance, avancez vous-même. C'était une armée invisible, que Dieu envoyait au secours de David (1).

℣. 16. DE GABAON, USQUE GAZERA. On lit dans les Rois (2) : *Depuis Gabaa, jusqu'à Gézer.* Gabaon et Gabaa étaient assez voisines, dans la tribu de Benjamin. *Gazer* était aux environs d'Azot, dans le pays des Philistins. Ainsi David nettoya tout le pays de Juda et de Benjamin de ces peuples ennemis.

(1) *Joseph. Theodoret. Est. Vat.*

(2) I. *Reg.* V. 25. De Gabaa usque dum veniat Gezer.

CHAPITRE QUINZIÈME

Transport de l'arche dans la maison d'Obédédom. Michol se moque de David.

1. Fecit quoque sibi domos in civitate David, et ædificavit locum arcæ Dei, tetenditque ei tabernaculum.

2. Tunc dixit David : Illicitum est ut a quocumque portetur arca Dei, nisi a levitis quos elegit Dominus ad portandum eam,et ad ministrandum sibi usque in æternum.

3. Congregavitque universum Israel in Jerusalem, ut afferretur arca Dei in locum suum,quem præparaverat ei ;
4. Necnon et filios Aaron, et levitas.

5. De filiis Caath : Uriel princeps fuit, et fratres ejus ducenti viginti ;
6. De filiis Merari : Asaia princeps, et fratres ejus ducenti viginti ;
7. De filiis Gerson : Joel princeps, et fratres ejus centum triginta ;
8. De filiis Elisaphan : Semeias princeps, et fratres ejus ducenti ;
9. De filiis Hebron : Eliel princeps, et fratres ejus octoginta ;
10. De filiis Oziel : Aminadab princeps, et fratres ejus centum duodecim.

1. Il se bâtit aussi des maisons dans la cité de David, et prépara un lieu pour y placer l'arche du Seigneur, et lui dressa un tabernacle.
2. Alors David dit : Il n'est permis à personne de porter l'arche de Dieu, sinon aux lévites que le Seigneur a choisis pour la porter, et pour les rendre ses ministres à jamais.
3. Et il assembla tout Israël à Jérusalem, afin de faire apporter l'arche de Dieu au lieu qu'il lui avait préparé :
4. Comme il assembla aussi les enfants d'Aaron et les lévites, *savoir :*
5. Uriel, *qui* était chef des descendants de Caath, et cent vingt de ses frères ;
6. Asaïa, *qui* était chef des descendants de Mérari, et deux cent vingt de ses frères ;
7. Joël, *qui* était chef des descendants de Gerson, et cent trente de ses frères ;
8. Séméias, *qui* était chef des descendants d'Élisaphan, et deux cents de ses frères ;
9. Éziel, *qui* était chef des descendants d'Hébron, et quatre-vingts de ses frères.
10. Aminabab, *qui* était chef des descendants d'Oziel, et cent douze de ses frères.

COMMENTAIRE

V. 1. FECIT SIBI DOMOS IN CIVITATE DAVID. Ce prince ayant fixé sa demeure à Jérusalem, et ayant considérablement agrandi et fortifié la ville, se servit des offres que lui avait faites le roi de Tyr (1), pour se bâtir des palais magnifiques pour lui et pour sa nombreuse famille. Il en eut une espèce de scrupule dans la suite, et il ne put voir sans quelque espèce de confusion, que l'arche du Seigneur fût plus mal logée que lui (2). *Ne voyez-vous pas*, disait ce prince religieux à Nathan, *que je loge dans une maison de cèdre, pendant que l'arche du Seigneur est sous une tente de peaux !*

TETENDIT EI TABERNACULUM. *Il lui dressa un tabernacle*, ou une tente toute neuve. On laissa à Gabaon le tabernacle ancien, que Moïse avait fait faire dans le désert, aussi bien que l'autel des holocaustes qui avait servi depuis la sortie d'Égypte. Les habitants de Gabaon n'avaient pas probablement voulu consentir qu'on leur ôtât ces monuments si précieux et si respectables. Ils demeurèrent chez eux pendant tout le règne de David, et même encore après que le temple de Salomon fut bâti. Depuis que l'arche avait été transférée à *Cariathiarim*, on avait bâti tout autour des murailles pour la fermer : c'est de là que David la tira pour la placer dans la tente qu'il lui avait fait dresser à Jérusalem, sur le modèle du Tabernacle de Moïse.

V. 2. ILLICITUM EST UT A QUOCUMQUE PORTETUR ARCA DEI, NISI A LEVITIS. David, instruit par le malheur qui était arrivé à Oza, jugea que ce qui avait troublé la fête dans la première cérémonie, était qu'on avait négligé la loi défendant que personne ne touchât à l'arche, si ce n'est les lévites de la famille de Caath (3) ; il ordonne donc aux lévites de se préparer, cette fois, pour la fonction qui leur était propre.

V. 8. DE FILIIS ELISAPHAN, SEMEIAS PRINCEPS. Séméïas était de la famille de Caath, et un des descendants d'Élisaphan, fils d'Oziel, fils de Caath, qui vivait lors de la sortie d'Égypte (4).

V. 9. DE FILIIS HEBRON, ELIEL. Hébron était un des fils de Caath, comme on le voit dans l'Exode (5).

V. 10. DE FILIIS OZIEL, AMINADAB PRINCEPS. Cet Oziel est le même que celui dont on a parlé au verset 8 ; il était fils de Caath, et avait lui-même plusieurs fils, d'où sortaient diverses familles. Aminadab était chef de l'une de ses branches.

(1) Chapitre XIII. 1.
(2) II. *Reg.* VII. 10.
(3) *Num.* IV. 5. 15. Voyez ci-après le V. 13.
(4) *Exod.* VI. 18. 22. — (5) *Exod.* VI. 18.

11. Vocavitque David Sadoc et Abiathar sacerdotes, et levitas, Uriel, Asaiam, Joel, Semeiam, Eliel, et Aminadab ;

12. Et dixit ad eos : Vos qui estis principes familiarum leviticarum, sanctificamini cum fratribus vestris, et afferte arcam Domini Dei Israel, ad locum qui ei præparatus est,

13. Ne, ut a principio, quia non eratis præsentes, percussit nos Dominus, sic et nunc fiat, illicitum quid nobis agentibus.

14. Sanctificati sunt ergo sacerdotes, et levitæ, ut portarent arcam Domini, Dei Israel.

15. Et tulerunt filii Levi arcam Dei, sicut præceperat Moyses juxta verbum Domini, humeris suis, in vectibus.

16. Dixitque David principibus levitarum ut constituerent de fratribus suis cantores in organis musicorum, nablis videlicet, et lyris, et cymbalis, ut resonaret in excelsis sonitus lætitiæ.

17. Constitueruntque levitas : Heman filium Joel, et de fratribus ejus, Asaph, filium Barachiæ ; de filiis vero Merari, fratribus eorum, Ethan, filium Casaiæ,

18. Et cum eis fratres eorum ; in secundo ordine : Zachariam, et Ben, et Jaziel, et Semiramoth, et Jahiel, et Ani, Eliab, et Banaiam, et Maasiam, et Mathathiam, et Eliphalu, et Maceniam, et Obededom, et Jehiel, janitores.

19. Porro cantores, Heman, Asaph, et Ethan, in cymbalis æncis concrepantes ;

11. David appela donc Sadoc et Abiathar, prêtres, avec les lévites Uriel, Asaïa, Joël, Séméia, Éliel et Aminadab :

12. Et il leur dit : Vous qui êtes les chefs des familles de Lévi, purifiez-vous avec vos frères, et portez l'arche du Seigneur Dieu d'Israël au lieu qui lui a été préparé.

13. De peur que, comme le Seigneur nous frappa d'abord, parce que vous n'étiez pas présents, il ne nous arrive le même malheur, si nous faisons quelque chose de contraire à ses lois.

14. Les prêtres se purifièrent donc avec les lévites, pour porter l'arche du Seigneur Dieu d'Israël.

15. Et les enfants de Lévi portèrent l'arche de Dieu sur leurs épaules avec des bâtons, selon l'ordre que Moïse en avait donné d'après la parole du Seigneur.

16. David dit aussi aux chefs des lévites d'établir quelques-uns de leurs frères pour chantres et pour jouer de toutes sortes d'instruments de musique, comme de la lyre, de la guitare, des cymbales, afin de faire retentir bien haut le bruit de leur joie.

17. Ils choisirent donc plusieurs lévites, *savoir :* Héman, fils de Joël, et entre ses frères, Asaph, fils de Barachias ; et entre les fils de Mérari leurs frères, Éthan, fils de Casaïa,

18. Et leurs frères avec eux ; et au second rang, Zacharie, Ben, Jaziel, Sémiramoth, Jahiel, Ani, Éliab, Banaïas, Maasias, Matthathias, Éliphalu, Macénias, Obédédom et Jéhiel, qui étaient portiers.

19. Or les chantres Héman, Asaph et Éthan jouaient des cymbales d'airain.

COMMENTAIRE

V. 12. SANCTIFICAMINI CUM FRATRIBUS VESTRIS. Mettez-vous en état de pouvoir demain porter l'arche, et servir dans les fonctions de votre ministère. Purifiez-vous des souillures que vous pouvez avoir contractées, et prévenez celles qui pourraient vous arriver ; demeurez dans la continence et dans la pureté ; lavez vos corps et vos habits.

C'étaient là les purifications ordinaires dans ces rencontres.

V. 17. CONSTITUERUNTQUE LEVITAS : HEMAN, ASAPH..... ETHAN. Ces trois personnages étaient les principaux chefs de la musique du temps de David, comme on l'a vu déjà (1). Ils formaient le premier chœur ou la première bande de musiciens ; ils avaient en main des cymbales d'airain, comme on le voit au verset 19.

V. 18. IN SECUNDO ORDINE ZACHARIAM, ET BEN, ET JAZIEL. Au verset 20, où l'on répète les mêmes personnes, on n'y met point *Ben ;* les Septante ne le lisent point ici : le syriaque et l'arabe et plusieurs interprètes (2) le traduisent, comme signifiant *le fils*, et le joignent au mot suivant, de cette manière : Et *le fils de Jaziel* ou *Ben-Jaziel*. Il ne faudrait pourtant rien changer sans y être contraint par l'évidence ou la nécessité. On voit que le psaume neuvième a été adressé à *Ben, chef de la bande des filles,* ou des musiciennes ; ceux qui sont marqués dans ce verset étaient au second rang, c'est-à-dire, ils présidaient à la bande des filles qui chantaient dans cette cérémonie, comme on le verra au verset 20, et ils avaient des nables ou des cornemuses. Un troisième chœur était conduit par Matthathias, Éliphalu et les autres marqués au verset 21 ; ils jouaient sur des instruments à huit cordes ; enfin les prêtres désignés au verset 24, sonnaient de la trompette devant l'arche du Seigneur. Chonénias, prince des lévites, présidait à toute cette musique, verset 22.

OBED-EDOM, ET JEHIEL, JANITORES. Il y avait dans cette pompe quatre portiers ; *Obed-Édom, Jéhiel, Barachias et Elcana* marqués au verset 23. On pense qu'ils étaient chefs des portiers, ou des lévites armés, qui accompagnaient et qui gardaient l'arche ; il est certain qu'il y avait ordinairement dans le temple ou dans le tabernacle quatre capitaines des gardes ou des portiers, comme on l'a vu plus haut (3). Dans cette cérémonie, *Obed-Édom et Jahiel* firent leur partie dans la musique ; ils jouaient d'un instrument à huit cordes, verset 21.

(1) Voyez ce que l'on a remarqué sur I. *Par.* VI. 31.
(2) *Castal. Strigel. Mariana, Tigur. Vers.*
(3) I. *Par.* IX. 17.

20. Zacharias autem, et Oziel, et Semiramoth, et Jahiel, et Ani, et Eliab, et Maasias, et Banaias, in nablis arcana cantabant.

21. Porro Mathathias, et Eliphalu, et Macenias, et Obededom, et Jehiel, et Ozaziu, in citharis pro octava canebant epinicion.

22. Chonenias autem, princeps levitarum, prophetiæ præerat, ad præcinendam melodiam ; erat quippe valde sapiens.

23. Et Barachias, et Elcana, janitores arcæ.

20. Mais Zacharie, Oziel, Sémiramoth, Jahiel, Ani, Éliab, Maasias et Banaïas, chantaient sur le nable des airs mystérieux.

21. Matthathias, Éliphalu, Macénias, Obédédom, Jéhiel et Ozaziu chantaient des chants de triomphe sur des guitares à huit cordes.

22. Chonénias, chef des lévites, présidait à la musique, pour commencer le premier cette symphonie, parce qu'il était très habile.

23. Barachias et Elcana faisaient la fonction d'huissiers à l'égard de l'arche.

COMMENTAIRE

V. 20. IN NABLIS ARCANA CANTABANT. L'hébreu (1) : *Ils avaient des nables et présidaient aux vierges.* Le terme *nébel*, ou nable, signifie en hébreu un pot de terre, ou une outre, un sac de cuir, ce qui a fait dire à quelques-uns que c'était une cornemuse ; on sait que la cornemuse est un instrument composé d'une peau de mouton, qu'on enfle comme un ballon par le moyen d'un tuyau qui est enté sur cette peau et de trois chalumeaux, ou flûtes de différentes grosseurs. On en joue en serrant la peau sous le bras, quand elle est enflée. Mais l'opinion qui assimile le nable à la cornemuse est erronée, le nable était un instrument à cordes et sa matière était le bois. Des chœurs de filles chantaient ordinairement dans les pompes et les cérémonies pareilles à celle-ci.

V. 21. IN CITHARIS PRO OCTAVA CANEBANT EPINICION. L'hébreu (2) signifie : *Pour chanter sur les guitares à huit cordes.* Dom Calmet préférerait traduire : *Ils avaient des guitares et présidaient sur la huitième bande, pour entonner*, ou pour prendre la partie la plus élevée, à la lettre *pour vaincre ou pour surmonter.* Dans ces troupes de musiciens, on en choisissait ordinairement un qui conduisait la bande, qui entonnait et qui soutenait le chœur. C'était celui qui avait la voix la plus belle et la plus forte, qui savait le mieux son chant. On verra plus loin qu'il y avait jusqu'à vingt-quatre bandes de musiciens dans le temple (3). La huitième est fameuse ; il y a quelques psaumes qui lui sont adressés (4). Il est aisé de distinguer dans cette pompe du transport de l'arche, diverses bandes de musiciens, qui étaient réunis en quatre chœurs. Uriel, Asaïa, Joël, Séméïas, Éliel et Aminadab avaient chacun leur bande (5) ; les filles avec les joueurs de *nable* faisaient le septième chœur (6) ; Matthathias, Éliphalu et leurs compagnons avec leurs guitares, présidaient à la huitième bande (7). Enfin, les prêtres Sébénias, Josaphat et les autres avec leurs trompettes, conduisaient encore une bande (8) ; mais toutes ces bandes étaient réunies en quatre chœurs, à raison des instruments qui étaient la cymbale, le nable, le *kinnor*, ou la guitare et les trompettes.

V. 22. CHONENIAS PRINCEPS LEVITARUM, PROPHETIÆ PRÆERAT, AD PRÆCINENDAM MELODIAM, ERAT QUIPPE VALDE SAPIENS. On peut traduire ainsi le texte hébreu (9) : *Et Chonénias, prince des lévites, présidait à l'élévation et corrigeait l'élévation* des voix, *parce qu'il était très sage.* Cette présidence à l'élévation des voix, peut marquer qu'il réglait la mesure, et qu'il corrigeait les voix discordantes, trop basses, ou trop élevées. Les Septante (10) lisent simplement : *Et Chonénias, prince des lévites, était chef des musiciens, parce qu'il était intelligent.* Et au verset 27, Chonénias est nommé dans l'hébreu (11) simplement chef ou *prince de l'élévation des chantres.* Ce qui a donné lieu à l'auteur de la Vulgate de l'appeler *président de la prophétie* ; c'est que, dans l'Écriture, l'hébreu *Masçâ* se prend souvent pour une prophétie. Par exemple, où nous lisons dans la Vulgate, *onus Moab, onus Babylonis, onus Duma ;* prophétie fâcheuse contre Moab, contre Babylone, ou contre Duma. L'hébreu porte : *Masçâ Moab, etc.* Le syriaque a pris ce dernier terme pour un poids, une chose qu'on porte avec peine. Il traduit ainsi le passage : *Benaïa* (c'est ainsi qu'il l'appelle) *prince des lévites, portait tous les jours sa charge, parce qu'il y avait un lieu préparé pour lui.* Il faut s'en tenir à la première explication ; le verbe נשׂא *nasçâ*, qui est le radical de *Masçâ*, se prend souvent pour élever la voix, continuer un discours, une lamentation, une oraison, dire une prière, une parabole, pro-

(1) בנבלים על עלמות
(2) בכנרות על השמינית לנצח
(3) 1. *Par.* XXV.
(4) *Psal.* VI. 1 ; XI. 1.
(5) Voyez les V. 5. 6. 7. 8. 9. 10.
(6) V. 20.
(7) V. 21.
(8) V. 24.
(9) וכנניהו שר הלוים במשא יסר במשא כי בבין הוא
(10) Καὶ Χωνενια ἄρχων τῶν Λευιτῶν, ἀρχῶν τῶνῳ δον, ὅτε συνετὸς ἦν.
(11) השר הנשׂא המשררים

24. Porro Sebenias, et Josaphat, et Nathanael, et Amasai, et Zacharias, et Banaias, et Eliezer, sacerdotes, clangebant tubis coram arca Dei; et Obededom, et Jehias erant janitores arcæ.

25. Igitur David, et omnes majores natu Israel, et tribuni, ierunt ad deportandam arcam fœderis Domini de domo Obededom cum lætitia.

26. Cumque adjuvisset Deus levitas, qui portabant arcam fœderis Domini, immolabantur septem tauri, et septem arietes.

27. Porro David erat indutus stola byssina, et universi levitæ qui portabant arcam cantoresque et Chonenias, princeps prophetiæ inter cantores; David autem etiam indutus erat ephod lineo.

24. Sébénias, Josaphat, Nathanaël, Amasaï, Zacharie, Banaïas et Éliézer, qui étaient prêtres, sonnaient de la trompette devant l'arche de Dieu. Obédédom et Jéhias faisaient encore la fonction d'huissiers à l'égard de l'arche.

25. Ainsi David, et tous les anciens d'Israël, et les officiers de l'armée s'en allèrent pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur, de la maison d'Obédédom *à Jérusalem* dans des transports de joie.

26. Et comme Dieu avait assisté les enfants de Lévi qui portaient l'arche de l'alliance du Seigneur, on immola sept taureaux et sept béliers.

27. Or David était revêtu d'une robe de fin lin, aussi bien que tous les enfants de Lévi qui portaient l'arche, et les chantres, et Chonénias, qui était le maître de la musique et du chœur des chantres; mais David avait de plus un éphod de lin.

COMMENTAIRE

noncer les termes d'une alliance, etc. (1); il se prend aussi pour entonner (2), chanter, conduire un chœur de musique.

℣. 24. Obed-Edom et Jehias erant janitores arcæ. *Jéhias* est le même que *Jéhiel*, marqué en plus d'un endroit de ce chapitre (3). *Obédédom* et lui faisaient la fonction d'huissiers à l'égard de l'arche; ils l'accompagnaient et la gardaient, de même que les gardes accompagnent le prince, les juges et les magistrats. Ils faisaient avec cela leur partie dans la musique, verset 21. Voyez le verset 18.

℣. 26. Cum adjuvisset Deus levitas... immolabantur septem tauri. Les lévites, voyant que Dieu avait eu pitié d'eux, et n'avait pas permis qu'il leur arrivât rien de pareil à ce qui était arrivé à Oza, immolèrent en action de grâces sept taureaux et sept béliers, en leur nom, sans compter les victimes que le roi fournissait et qu'on immolait de six en six pas (4).

℣. 27. Porro David erat indutus stola byssina. L'hébreu (5) : *Et David était enveloppé d'un manteau de boûts.* Nous avons déjà vu plus d'une fois le nom de *byssus* dans le texte latin de l'Écriture; mais voici le premier passage où nous trouvions l'hébreu *boûts*. Il est bon d'en examiner ici la nature. « Nous croyons, dit Dom Calmet, que c'était cette laine précieuse, ou cette espèce de soie, qui est naturellement attachée en manière de houpe, au poisson renfermé dans la nacre rouge, que Rondelet appelle *Pinna magna*. On dit (6) que ce poisson est enraciné, et tient au fond par cette soie dont nous parlons, et qu'il meurt aussitôt qu'on l'arrache; il est toujours accompagné d'un autre poisson nommé *Squilla*, qui est comme son gardien, et qui l'avertit, lorsqu'il se présente quelque chose pour sa nourriture. Nous croyons que les *Péninim* dont Jérémie relève le brillant et la couleur vermeille (7), ne sont autre chose que la *Pinna* dont nous parlons, et dont on a formé le nom de perles. Tournefort qui nous a communiqué quelques remarques sur la soie de la *Pinna*, et qui nous a même donné une houpe tirée de ce poisson, dit qu'on le pêche par toute la Grèce, et sur toutes les côtes, depuis Constantinople jusqu'en Égypte; on mange de ce poisson, et sa coquille approche assez, pour la forme, de celles des moules, mais elle a jusqu'à un pied et demi de long. Quoiqu'on néglige assez aujourd'hui la soie de cette coquille, parce que la soie de Perse est susceptible de toute sorte de couleurs, au lieu que celle-ci ne peut guère être teinte qu'en noir; on ne laisse pas d'en faire des ouvrages recherchés en Orient, et surtout des mouchoirs, qui ont je ne sais quoi de brillant, qu'on ne trouve pas dans la soie ordinaire. Casaubon (8) assure qu'on lui a fait voir à Fontainebleau, des franges d'une bourse ancienne, qu'on disait être de cette matière.

Saint Basile le Grand parle de cette soie merveilleuse, qu'il appelle *une toison d'or*, en ces termes (9) : *D'où vient cette laine dorée que la Pinna produit, et dont aucun teinturier n'est capable d'imiter la couleur? d'où viennent ces laines pré-*

(1) *Vide si lubet Isai.* III. 7. - *Jerem.* IX. 10. - *Psal.* XLIX. 16. - *Job.* XXXVI. 3. - *Psal.* XCIII. 2. - *Isai.* LII. 8. - *Jerem.* VII. 18.

(2) *Vide Psal.* LXXX. 3. — (3) ℣. 18 et 21.

(4) II. *Reg.* VI. 13. Cumque transcendissent qui portabant arcam Domini sex passus, immolabat bovem et arietem.

(5) ודוד מכרבל בבעיר בוץ Les Septante : Καὶ ἐπὶ Δαυὶδ στολὴ βυσσίνη.

(6) *Athen. l.* III. *c.* 2. Αἱ δὲ πίνναι ὄρθιαι φύονται ἐκ τοῦ βυθοῦ, ἐχουσίτε ἐν αὐτοῖς πιννοφύλακα, *etc.*

(7) *Jerem. Lament.* IV. 7. אדמו עצם מפנינים *Vulg.* Rubicundiores ebore antiquo. L'hébreu à la lettre : Dont le corps est plus rouge que les *Péninim*.

(8) *Casaubon. Not. in. Athen. l.* IX. *c.* 11.

(9) *Basil. in Hexaemer. Orat.* VII. Πόθεν τὸ χρυσοῦν ἔριον αἱ πίνναι τρέφουσι, ὅπερ οὐδεὶς τῶν ἀνθρώπων ἐμιμήσατο; πόθεν αἱ κόγλοι τοῖς βασιλεῦσι τὰς ἀλουργίδας χαρίζονται; αἱ καὶ τὰ ἄνθη τῶν λειμώνων τῇ εὐχροίᾳ παρέδραμον.

28. Universusque Israel deducebant arcam fœderis Domini in jubilo, et sonitu buccinæ, et tubis, et cymbalis, et nablis, et citharis concrepantes.

29. Cumque pervenisset arca fœderis Domini usque ad civitatem David, Michol, filia Saul, prospiciens per fenestram, vidit regem David saltantem atque ludentem, et despexit eum in corde suo.

28. Tout Israël conduisait donc l'arche de l'alliance du Seigneur avec de grandes acclamations, au son des trompettes, des hautbois, des cymbales, des guitares, et des autres instruments de musique.

29. Et l'arche de l'alliance du Seigneur étant arrivée jusqu'à la ville de David, Michol, fille de Saül, regardant par la fenêtre, vit le roi David qui sautait et dansait, et elle le méprisa dans son cœur.

COMMENTAIRE

cieuses, que donnent les huîtres, et qui fournissent la matière des manteaux des rois ? La plus vive couleur des herbes des prairies, n'approche ni de leur éclat, ni de leur beauté. Il en parle encore ailleurs, lorsqu'il reproche aux femmes les excès de leurs parures (1). *Elles vont,* dit-il, *chercher au fond de la mer une soie précieuse, au lieu de la laine que les brebis leur fournissent sans peine.* Quoique la soie de Perse fût assez commune en Orient du temps de Justinien, cet empereur pourtant ne laissait pas, comme nous l'apprend Procope (2), de se servir de la soie de la pinna, à cause de sa beauté, de son éclat, et de sa rareté. *Il avait,* dit cet auteur, *un manteau fait non de laine ordinaire, mais d'une laine qui se tire de la mer; on appelle pinna le poisson qui la produit.*

Le manteau de David était sans doute de la même matière. Le byssus n'est point connu dans l'Écriture avant son règne; mais depuis ce temps,il devint assez fréquent. Nous voyons dans les Paralipomènes (3), qu'il y avait une manufacture de *boûts*, ou byssus à *Beth-asbeah*, que nous croyons être la même que *Bethsabée*. Non seulement ce prince était vêtu de byssus, dans la pompe du transport de l'arche, de la maison d'Obedédom au tabernacle de Sion ; mais tous les lévites qui portaient l'arche,et tous les chantres (4) en étaient parés. Sous Salomon, nous ne voyons pas moins de magnificence. Le fameux Hiram, venu de Tyr pour travailler aux ouvrages du temple, mit en œuvre tout ce qu'il y avait de plus riche et de plus rare pour les voiles du sanctuaire : on n'y épargna ni la pourpre, ni le byssus (5) ; et dans la cérémonie de la dédicace du temple, tous les lévites et tous les chantres étaient vêtus de byssus (6). Ézéchiel, parlant des marchandises précieuses qu'on menait de Syrie, à Tyr, n'oublie pas le byssus avec la pourpre et les pierres précieuses (7). Esther, parmi les richesses du roi Assuérus, nous dépeint des tentes précieuses, soutenues par des cordons de byssus (8). Mardochée fut revêtu d'un habit de pourpre et de byssus (9), lorsque le roi l'eut honoré des premiers emplois de son royaume.

La couleur du byssus était d'un jaune foncé et tirant sur l'or ; on assure que les jeunes filles mêlaient à leurs cheveux la soie de la *pinna*, dont nous avons parlé ; saint Basile l'appelle une laine dorée ou une toison d'or. Pausanias (10) dit que le byssus de Judée est plus jaune, mais non pas plus fin que celui d'Élide ; mais le byssus d'Égypte était blanc : c'était le coton, comme nous l'avons montré sur l'Exode (11), et il est nommé en hébreu : *Schesch.* » Le sentiment de Dom Calmet est aussi le nôtre. Nous considérons le *boûts* ou byssus des Hébreux, comme les filaments de la *pinna*, finement travaillés au métier. Cependant nous devons avertir le lecteur que la plupart des lexicographes traduisent שֵׁשׁ *boûts* par lin blanc et fin.

DAVID AUTEM ETIAM INDUTUS ERAT EPHOD LINEO. L'éphod n'était pas tellement propre aux prêtres, que d'autres ne pussent aussi le porter. Samuel, qui n'était que lévite, le portait étant encore enfant (12). L'éphod était une simple ceinture, qui se mettait sur la tunique (13).

℣. 29. MICHOL... DESPEXIT EUM IN CORDE SUO. *Michol le méprisa dans son cœur,* et, au retour, elle lui fit des reproches de s'être découvert comme un bouffon (14).

---

(1) *Idem Orat. ad divites.* Τὰ δὲ ἐκ θαλάττης ἄνθη, ἡ κόγχος, ἡ πίννα ὑπὲρ τὸ ἐν τῶν προβάτων ἔριον.

(2) *Procop. de fabricis.* Χλαμὺς ἐξ ἐρίων πεποιημένη, οὐκ οἷα τῶν προβατῶν ἐκπέφυκεν, ἄλλα ἐκ θαλάσσης συνειλεγμένων, πίννους τὰ ζῶα καλεῖν νενομίκασι, ἐν οἷς ἡ τῶν ἐρίων ἔκφυσις γίνεται.

(3) I. *Par.* IV. 21.

(4) Voyez la suite du ℣. 27. de ce chapitre.

(5) II. *Par.* II. 14. *et* III. 14.

(6) II. *Par.* V. 12.

(7) *Ezech.* XXVII. 16. — (8) *Esther.* I. 6.

(9) *Ibid. cap.* VIII. 15.

(10) *Pausan. in Eliac.* Ἡ βύσσος ἡ ἐν τῇ Ἤλει λεπτότητος μὲν ἕνεκα οὐκ ἀποδεῖ τῆς Ἐβραιῶν, ἔστι δὲ οὐκ ὁμοίως ξανθή.

(11) Voyez *Exod.* XVI. 4. *pag.* 352.

(12) I. *Reg.* II. 18.Samuel autem ministrabat ante faciem Domini, puer accinctus ephod lineo.

(13) *Exod.* XXV.

(14) II. *Reg.* VI. 20. Quam gloriosus fuit hodie rex Israel, discooperiens se ante ancillas servorum suorum, et nudatus est, quasi si nudetur unus de scurris.

CHAPITRE SEIZIÈME

L'arche est mise dans le tabernacle de Sion. Cantique qui fut chanté dans cette cérémonie. Lévites établis pour chanter devant le Seigneur.

1. Attulerunt igitur arcam Dei, et constituerunt eam in medio tabernaculi, quod tetenderat ei David ; et obtulerunt holocausta et pacifica coram Deo.

2. Cumque complesset David offerens holocausta et pacifica, benedixit populo in nomine Domini.

3. Et divisit universis per singulos, a viro usque ad mulierem, tortam panis, et partem assæ carnis bubalæ, et frixam oleo similam.

4. Constituitque coram arca Domini de levitis, qui ministrarent, et recordarentur operum ejus, et glorificarent atque laudarent Dominum, Deum Israel :

5. Asaph principem, et secundum ejus Zachariam, porro Jahiel, et Semiramoth, et Jehiel, et Mathathiam, et Eliab, et Banaiam, et Obededom ; Jehiel super organa psalterii, et lyras ; Asaph autem ut cymbalis personaret ;

6. Banaiam vero et Jaziel, sacerdotes, canere tuba jugiter coram arca fœderis Domini.

7. In illo die fecit David principem ad confitendum Domino Asaph, et fratres ejus :

1. L'arche de Dieu fut donc apportée et placée au milieu du tabernacle que David lui avait fait dresser ; l'on offrit des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces en la présence de Dieu.

2. Quand David eut achevé d'offrir les holocaustes et les sacrifices d'actions de grâces, il bénit le peuple au nom du Seigneur.

3. Il distribua à chacun en particulier, tant aux hommes qu'aux femmes, un pain en façon de gâteau, et un morceau de bœuf rôti, avec de la farine frite à l'huile.

4. Il établit des lévites pour servir devant l'arche du Seigneur, pour le glorifier et lui rendre de continuelles actions de grâces de toutes ses merveilles, et pour chanter les louanges du Seigneur Dieu d'Israël.

5. Asaph fut le premier de tous : Zacharie le second ; et ensuite Jahiel, Sémiramoth, Jéhiel, Matthathias, Éliab, Banaïas et Obédédom ; Jéhiel fut chargé de jouer du psaltérion et de la lyre, et Asaph de jouer des cymbales.

6. Mais Banaïas et Jaziel, qui étaient prêtres, devaient sonner de la trompette devant l'arche de l'alliance du Seigneur.

7. En ce jour-là, David établit Asaph premier chantre, et tous ceux de sa maison *sous lui*, pour chanter les louanges du Seigneur, *en disant :*

COMMENTAIRE

℣. 2. Benedixit populo in nomine Domini. Il lui souhaita toutes sortes de bénédictions de la part du Seigneur ; il loua son zèle et lui fit distribuer à manger. Le roi se regarde à la tête de son peuple, comme un père de famille dans sa maison. Voyez ce qu'on a dit sur II, *Reg.* VI, 18.

℣. 3. Tortam panis, et partem assæ carnis. bubalæ, et frixam oleo similam. On peut traduire l'hébreu (1) : *Un morceau de pain* (ou un pain entier), *un morceau de viande, et une bouteille de vin.* Les deux derniers termes de l'hébreu sont incertains, quant à leur vraie signification. Le syriaque : *Un gâteau, une portion, un beignet.* Les Septante (2) : *Un pain fait de la main du boulanger, et en forme de gâteau,* ou, fait de la farine mêlée avec du miel. L'arabe : *Un pain et un morceau de viande.* Voyez I. *Reg.* VI, 18.

℣. 5. Asaph principem... On a déjà vu au chapitre précédent, qu'*Asaph* avec *Héman* et *Éthan* étaient du premier chœur des chantres, et jouaient des cymbales d'airain ; que Zacharie et les siens, du nombre desquels étaient *Obédédom* et *Jéhiel,* jouaient sur le nable, et présidaient au chœur des chanteuses, c'est ici la même disposition ; mais comme, dans le Tabernacle, il n'y avait point de filles ni de chanteuses, Zacharie et sa bande jouaient simplement des instruments qui leur sont assignés ; savoir, le *nable* et le *kinnor.* On lit ici dans l'hébreu, et dans la Vulgate trois fois le nom de *Jéhiel ;* mais il est visible, en comparant ce passage avec les autres, où les mêmes noms se rencontrent (3), qu'il faut lire *Zacharie, Oziel, Sémiramoth,* au lieu de Zacharie, Jéhiel, Sémiramoth ; les deux autres Jéhiel, sont en leur place naturelle.

℣. 6. Canere tuba jugiter coram arca. Dans le chapitre précédent on joint à Banaïas et à Jaziel, *Sébénias, Josaphat, Nathanaël, Amasaï,* et *Zacharie ;* et au lieu de *Jaziel,* on lit *Éliézer ;* ils devaient sonner de la trompette aux temps prescrits, en présence de l'arche et dans le tabernacle.

℣. 7. In illo die fecit David principem ad confitendum Domino, Asaph. L'hébreu porte (4) :

(1) בכר לחם ואשפר ואשישה

(2) Λ"ρτον ἕνα ἀρτοκοπικόν, καὶ ἀμαρίτην. Ce dernier terme vient de ἀμόρα, qui signifie de la farine pétrie avec du miel. αμορα σεμίδαλις ἐφθὴ συν μέλιτι. *Hesych.*

(3) Voyez le chapitre précédent, ℣. 18. 20. 21.

(4) *etc.* ביום ההוא אז נתן דוד לראש להדות ליהוה ביד אסף

8. Confitemini Domino, et invocate nomen ejus ; notas facite in populis adinventiones ejus.
9. Cantate ei, psallite ei ; et narrate omnia mirabilia ejus.
10. Laudate nomen sanctum ejus, lætetur cor quærentium Dominum.
11. Quærite Dominum et virtutem ejus ; quærite faciem ejus semper.
12. Recordamini mirabilium ejus quæ fecit, signorum illius, et judiciorum oris ejus,
13. Semen Israel, servi ejus ; filii Jacob, electi ejus.

14. Ipse Dominus Deus noster ; in universa terra judicia ejus.
15. Recordamini in sempiternum pacti ejus, sermonis quem præcepit in mille generationes,
16. Quem pepigit cum Abraham, et juramenti illius cum Isaac.
17. Et constituit illud Jacob in præceptum, et Israel in pactum sempiternum,
18. Dicens : Tibi dabo terram Chanaan funiculum hæreditatis vestræ ;
19. Cum essent pauci numero, parvi et coloni ejus.

20. Et transierunt de gente in gentem et de regno ad populum alterum.
21. Non dimisit quemquam calumniari eos, sed increpavit pro eis reges :
22. Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari.
23. Cantate Domino, omnis terra ; annuntiate ex die in diem salutare ejus.

24. Narrate in gentibus gloriam ejus ; in cunctis populis mirabilia ejus ;

8. Louez le Seigneur, et invoquez son nom ; publiez ses œuvres parmi tous les peuples ;
9. Chantez ses louanges ; chantez-les sur les instruments ; annoncez toutes ses merveilles.
10. Glorifiez son saint nom ; que le cœur de ceux qui cherchent le Seigneur soit dans la joie.
11. Cherchez le Seigneur, et la force qui vient de lui ; cherchez sans cesse sa face.
12. Souvenez-vous des merveilles qu'il a faites, de ses prodiges et des jugements de sa bouche,
13. O descendants d'Israël, son serviteur, enfants de Jacob, son élu.
14. Il est le Seigneur notre Dieu ; il exerce ses jugements dans toute la terre.
15. Souvenez-vous à jamais de son alliance, et de la loi qu'il a prescrite pour tous les âges à venir.
16. De l'accord qu'il a fait avec Abraham, et du serment par lequel il s'est obligé envers Isaac,
17. Serment qu'il a confirmé à Jacob comme une loi inviolable, et à Israël comme une alliance éternelle,
18. Disant : Je vous donnerai la terre de Canaan pour votre héritage,
19. Lorsqu'ils étaient en petit nombre, peu considérables, et étrangers dans cette terre *qu'il leur promettait.*
20. Et *même* ils passèrent d'une nation à une autre, et d'un royaume à un autre peuple.
21. Il ne permit pas que qui que ce fût leur fît du mal, et il reprit des rois à cause d'eux.
22. *En leur disant* Gardez-vous bien de toucher à mes oints et ne faites point de mal à mes prophètes.
23. Chantez les louanges du Seigneur, vous tous qui habitez la terre ; annoncez tous les jours le salut qu'il vous a donné.
24. Publiez sa gloire parmi les nations, et ses merveilles parmi tous les peuples ;

COMMENTAIRE

En ce jour-là, alors David donna pour commencer à louer le Seigneur par la main d'Asaph et de ses frères, ce psaume : *Louez le Seigneur, etc.* David composa donc pour la cérémonie du transport de l'arche, le psaume que nous lisons ici, et il le mit en main d'Asaph et du chœur auquel il présidait, afin qu'ils le chantassent ; et tous les autres chœurs apparemment le chantèrent de même, après qu'Asaph l'eut entonné.

℣. 8. Confitemini Domino, etc. C'est le même que le psaume civ, que nous expliquerons plus exactement dans le commentaire sur les psaumes.

℣. 11. Quærite Dominum, et virtutem ejus. *Cherchez le Seigneur et sa force*, c'est-à-dire son arche, qui est le gage, et le symbole de sa force (1) ; par le moyen de laquelle, il a fait si souvent éclater sa force et ses merveilles ; enfin son arche qui est l'objet de notre espérance, et du secours puissant que nous attendons du Seigneur. Dans les psaumes on lit (2) : *Quærite Dominum, et confirmamini ;* mais l'hébreu est le même.

Quærite faciem ejus semper. Cherchez continuellement la présence de son Arche, qui est le lieu où il se montre plus à découvert, où il se fait connaître d'une manière plus sensible ; cherchez à venir souvent dans son Tabernacle, vous présenter en sa présence, et lui rendre vos hommages.

℣. 13. Semen Israel. Dans les psaumes on lit : *Vous qui êtes les descendants d'Abraham. Semen Abraham servi ejus.*

℣. 22. Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari. Il donne aux patriarches, Abraham, Isaac et Jacob, les noms d'oints et de prophètes, pour marquer leur autorité royale, et le don de prophétie dont il les avait revêtus. Les patriarches dont on vient de parler, n'étaient en rien inférieurs aux rois de ce pays où ils vivaient, et ils avaient tout le mérite, la sainteté, le zèle, et l'inspiration des prophètes. Ils étaient parmi les leurs, ce qu'ont été les rois et les prophètes dans la république d'Israël : ils y gouvernaient souverainement pour le civil, et ils instruisaient avec autorité, leur nombreuse famille, dans tout ce qui concernait la religion.

℣. 23. Cantate Domino omnis terra. Ceci est le commencement du psaume xcv. On en peut voir l'explication dans le livre des Psaumes.

(1) II. *Par.* vi. 41. Consurge Domine in requiem tuam, u, et arca fortitudinis tuæ. *Et Ps.* lxxvii. 61. Et tradidit in captivitatem virtutem eorum.
(2) *Psalm.* civ. 4. דרשו יהוה ועזו

25. Quia magnus Dominus, et laudabilis nimis, et horribilis super omnes deos.
26. Omnes enim dii populorum idola, Dominus autem cælos fecit.
27. Confessio et magnificentia coram eo, fortitudo et gaudium in loco ejus.

28. Afferte Domino, familiæ populorum, afferte Domino gloriam et imperium.
29. Date Domino gloriam nomini ejus; levate sacrificium, et venite in conspectu ejus, et adorate Dominum in decore sancto.
30. Commoveatur a facie ejus omnis terra; ipse enim fundavit orbem immobilem.
31. Lætentur cæli, et exultet terra; et dicant in nationibus : Dominus regnavit.

32. Tonet mare, et plenitudo ejus; exultent agri, et omnia quæ in eis sunt.

33. Tunc laudabunt ligna saltus coram Domino, quia venit judicare terram.

34. Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus.
35. Et dicite : Salva nos, Deus Salvator noster, et congrega nos, et erue de gentibus, ut confiteamur nomini sancto tuo, et exultemus in carminibus tuis.

25. Car le Seigneur est grand et mérite des louanges infinies; il est plus redoutable que tous les dieux.
26. Car tous les dieux des peuples *ne* sont *que* des idoles, mais le Seigneur a fait les cieux.
27. Il est tout environné de gloire et de majesté; la force et la joie se trouvent dans le lieu où il se rend présent.
28. Apportez au Seigneur, ô vous, familles des nations, apportez au Seigneur la gloire et l'empire.
29. Offrez au Seigneur la gloire *due* à son nom; apportez des hosties, et présentez-vous devant lui; adorez le Seigneur dans un saint respect.
30. Que toute la terre tremble devant sa face; car c'est lui qui l'a établie immobile sur ses fondements.
31. Que les cieux se réjouissent, que la terre tressaille de joie, et que l'on publie dans les nations : Le Seigneur est entré dans son règne.
32. Que la mer et tout ce qu'elle renferme, fasse retentir son allégresse; que les campagnes et tout ce qu'elles contiennent, soient dans la joie.
33. Les arbres des forêts chanteront alors les louanges du Seigneur en sa présence, parce qu'il est venu pour juger la terre.
34. Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternelle.
35. Et dites-lui : Sauvez-nous, ô Dieu, qui êtes notre Sauveur; rassemblez-nous, et retirez-nous du milieu des nations, afin que nous rendions gloire à votre saint nom, et que nous témoignions notre joie par de saints cantiques.

COMMENTAIRE

℣. 27. FORTITUDO, ET GAUDIUM IN LOCO EJUS. Dans les psaumes, on lit (1) : *La force, et la beauté sont dans son sanctuaire.* La Vulgate : *Sanctimonia et magnificentia in sanctificatione ejus.* Dieu est servi dans son Tabernacle, d'une manière pleine de majesté et de piété; on y publie sa sainteté et sa grandeur par les cantiques de joie.

℣. 29. LEVATE SACRIFICIUM. *Apportez des hosties,* ou plutôt (2) : *Apportez des présents,* de pain, de vin, de farine.

ADORATE DOMINUM IN DECORE SANCTO. *Adorez le Seigneur dans un saint respect,* ou *dans une décence digne de sa sainteté,* ou suivant l'hébreu (3) : *Dans la beauté de son sanctuaire.* Dans les psaumes, on lit (4) : *Dans ses parvis,* dans son tabernacle. C'est le vrai sens de cet endroit.

℣. 30. COMMOVEATUR A FACIE EJUS OMNIS TERRA. Dans le psaume XCV, on lit immédiatement après : *Dicite in nationibus quia Dominus regnavit;* au lieu qu'ici on ne lit ces paroles qu'à la fin du verset 31.

℣. 32. TONET MARE, ET PLENITUDO EJUS. A la lettre (5) : *Que la mer et tout ce qu'elle contient, tonne.* Le syriaque et l'arabe : *Que la mer publie les louanges du Seigneur.* Le psalmiste a voulu exprimer d'une manière poétique, le bruit des flots agités et le tonnerre de la mer en furie : Que la mer entre dans tous les mouvements dont elle est capable, pour témoigner sa joie.

℣. 33. QUIA VENIT JUDICARE TERRAM. Le psaume XCV ajoute : *Il jugera l'univers dans la justice et les peuples dans sa vérité.* Ainsi finit ce psaume.

℣. 35. DICITE : SALVA NOS..., ET CONGREGA NOS, ET ERUE DE GENTIBUS. Ni ce verset, ni le précédent, ni le suivant ne se lisent point dans le livre des Psaumes. Et en effet, cette prière ne paraît pas convenir au temps de David; alors les Juifs n'étaient ni dispersés dans les nations, ni opprimés par les étrangers; on n'avait point encore vu de transmigration ni de captivité; depuis fort longtemps l'État n'avait été ni plus florissant ni plus tranquille : c'est ce qui fait croire à quelques interprètes (6), qu'Esdras, l'auteur présumé de ces livres, a ajouté cette fin au cantique de David, afin de le proportionner aux besoins du peuple de son temps, et afin que les lévites qui le chantaient dans le second temple, y trouvassent une prière convenable à leur état présent, où la plus grande partie d'Israël, encore dispersée parmi les nations, était opprimée par des princes étrangers. On voit une prière à peu près pareille dans le psaume CV (7). D'autres croient que David écrivit

(1) *Psalm.* XCV. 6. עז והדרת במקדשו
(2) שאו מנחה (3) בהדרת קדש
(4) *Psalm.* XCV. 8. בחצרותיו
(5) ירעם הים Les Septante : Βομβήσειε ὁ ἅλασσα σὺν τῷ πληρώματι.
(6) *Psalm.* CV. 47. Salvos nos fac, Domine Deus noster, et congrega nos de nationibus, ut confiteamur nomini sancto suo, etc.
(7) ויאמרו כל העם אמן והלל ליהוה

36. Benedictus Dominus, Deus Israel, ab æterno usque in æternum ; et dicat omnis populus : Amen, et hymnum Domino.

37. Reliquit itaque ibi coram arca fœderis Domini Asaph et fratres ejus, ut ministrarent in conspectu arcæ jugiter per singulos dies, et vices suas.

38. Porro Obededom, et fratres ejus sexaginta octo, et Obededom, filium Idithun, et Hosa constituit janitores.

39. Sadoc autem sacerdotem, et fratres ejus sacerdotes, coram tabernaculo Domini, in excelso quod erat in Gabaon,

40. Ut offerrent holocausta Domino super altare holocautomatis jugiter, mane et vespere, juxta omnia quæ scripta sunt in lege Domini quam præcepit Israeli.

41. Et post eum Heman et Idithun, et reliquos electos, unumquemque vocabulo suo, ad confitendum Domino : Quoniam in æternum misericordia ejus.

42. Heman quoque et Idithun canentes tuba, et quatientes cymbala, et omnia musicorum organa, ad canendum Deo ; filios autem Idithun fecit esse portarios.

43. Reversus est omnis populus in domum suam ; et David, ut benediceret etiam domui suæ.

36. Que le Seigneur Dieu d'Israël soit béni dans tous les siècles ; et que tout le peuple dise : Amen, et chante les louanges du Seigneur.

37. David laissa donc en ce lieu devant l'arche de l'alliance du Seigneur, Asaph et ses frères, afin qu'ils servissent continuellement en présence de l'arche, tous les jours chacun à leur tour.

38. Il établit Obédédom et ses frères, au nombre de soixante-huit, et Obédédom, fils d'Idithun, avec Hosa pour portiers.

39. Il établit aussi Sadoc et ceux de sa maison *pour* prêtres devant le tabernacle du Seigneur, sur le lieu élevé de Gabaon.

40. Afin d'y offrir continuellement des holocaustes au Seigneur, sur l'autel des holocaustes, matin et soir, suivant tout ce qui est ordonné dans la loi que le Seigneur a prescrite à Israël.

41. Après Sadoc étaient Héman et Idithun, avec les autres choisis, chacun selon qu'ils étaient marqués pour chanter les louanges du Seigneur, *en disant :* Que sa miséricorde est éternelle.

42. Héman et Idithun sonnaient aussi de la trompette, jouaient des cymbales et de tous les autres instruments de musique, pour chanter les louanges de Dieu. Mais, pour les fils d'Idithun, le roi les établit portiers.

43. Ensuite chacun s'en retourna en sa maison ; et David *se retira aussi* pour faire part à sa famille de la bénédiction *de ce jour*.

COMMENTAIRE

ceci par un esprit de prophétie, prévoyant la captivité future de son peuple ; ou enfin, qu'il souhaitait que tout Israël, réuni sous son gouvernement, vécût dans la paix et dans la piété.

V. 36. DICAT OMNIS POPULUS, AMEN, ET HYMNUM DOMINO. On peut traduire ainsi l'hébreu (1) : *Et tout le peuple dira amen et alleluia.* Ou bien (2) : *Tout le peuple dit : Ainsi soit-il et que le Seigneur soit loué*, ou, que tout le peuple dise : *Que la vérité et la louange soit au Seigneur.*

V. 39. SADOC AUTEM SACERDOTEM, ET FRATRES EJUS SACERDOTES, CORAM TABERNACULO DOMINI, IN EXCELSO QUOD ERAT IN GABAON. On a déjà vu que le tabernacle dressé par Moïse et l'autel des holocaustes étaient demeurés à Gabaon ; on a vu aussi qu'il y avait alors deux grands prêtres, *Abiathar* et *Sadoc*. David, pour prévenir les brouilleries qui auraient pu naître par la jalousie et la concurrence des deux familles sacerdotales, si elles eussent fait leurs fonctions dans un même lieu, les partage et établit Sadoc, à Gabaon, et Abiathar, à Jérusalem. On ne sait combien dura cet établissement ; mais il semble que quelques années après, lorsque David fut obligé de se sauver de Jérusalem, à cause d'Absalom (3), et lorsque Salomon fut déclaré roi (4), Sadoc et Abiathar étaient tous deux attachés au tabernacle de Jérusalem.

V. 41. ET POST EUM, HEMAN ET IDITHUN. Ils suivirent sans doute Sadoc à Gabaon, et ils y faisaient les fonctions de chantres, de même qu'Asaph et sa bande à Jérusalem (5).

V. 42. FILIOS AUTEM IDITHUN, FECIT ESSE PORTARIOS. *Pour les fils d'Idithun, le roi les établit portiers*, ou gardes du tabernacle de Gabaon, de même qu'Obédédom et Hosa l'étaient à Jérusalem (6). Il est possible que tout cela ait subsisté jusqu'à la fin du règne de David. Alors il fit de nouveaux règlements, qu'on lit aux chapitres XXIII, XXIV, XXV et XXVI. Ces règlements n'ont eu leur parfaite exécution qu'après la construction du temple, puisqu'il est certain que, sous Salomon même, l'autel de Gabaon n'était point abandonné et qu'on y allait encore sacrifier (7).

(1) *Vide Lyran. et Est. hic.*
(2) *Ita les Septante.* Καὶ ἐρεῖ πᾶς ὁ λαός, Ἀμήν, καὶ ἤνεσαν τῷ Κυρίῳ.
(3) *Vide* II. *Reg.* XV. 24.
(4) III. *Reg.* I. 7. 8. *et* IV. 4. Voyez aussi le chap. XXIV. 3. 6. 31.
(5) Plus haut V. 37.
(6) V. 38. — (7) III. *Reg.* III. 3. 4.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

David conçoit le dessein de bâtir un temple au Seigneur. Nathan lui déclare que cet honneur est réservé à son fils. Prière de David à cette occasion.

1. Cum autem habitaret David in domo sua, dixit ad Nathan prophetam : Ecce ego habito in domo cedrina ; arca autem fœderis Domini sub pellibus est.

2. Et ait Nathan ad David : Omnia quæ in corde tuo sunt, fac ; Deus enim tecum est.

3. Igitur nocte illa factus est sermo Dei ad Nathan, dicens :

4. Vade, et loquere David, servo meo. Hæc dicit Dominus : Non ædificabis tu mihi domum ad habitandum ;

5. Neque enim mansi in domo, ex eo tempore quo eduxi Israel, usque ad diem hanc ; sed fui semper mutans loca tabernaculi, et in tentorio

6. Manens cum omni Israel. Numquid locutus sum saltem uni judicum Israel, quibus præceperam ut pascerent populum meum, et dixi: Quare non ædificastis mihi domum cedrinam ?

7. Nunc itaque sic loqueris ad servum meum David : Hæc dicit Dominus exercituum : Ego tuli te, cum in pascuis sequereris gregem, ut esses dux populi mei Israel ;

8. Et fui tecum quocumque perrexisti : et interfeci omnes inimicos tuos coram te, fecique tibi nomen quasi unius magnorum qui celebrantur in terra.

9. Et dedi locum populo meo Israel ; plantabitur, et habitabit in eo, et ultra non commovebitur ; nec filii iniquitatis atterent eos sicut a principio,

1. David étant établi dans son palais, dit au prophète Nathan : Me voici logé dans une maison de cèdre, et l'arche de l'alliance du Seigneur est sous une tente de peaux.

2. Nathan répondit à David : Faites tout ce que vous avez dans le cœur, car Dieu est avec vous.

3. Mais la nuit suivante Dieu parla à Nathan, et lui dit :

4. Allez dire à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne me bâtirez point de maison pour y faire ma demeure ;

5. Car je n'ai point eu de maison, ni de demeure, depuis le temps où j'ai tiré Israël *de l'Égypte* jusqu'à présent ; mais j'ai été sous des tentes, changeant toujours de lieux où l'on dressait mon pavillon,

6. Quand je demeurais avec tout Israël. Ai-je jamais parlé à aucun des juges d'Israël, à qui j'avais commandé d'avoir soin de mon peuple, et lui ai-je dit : Pourquoi ne m'avez vous point bâti une maison de cèdre ?

7. Vous direz donc maintenant à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vous ai choisi lorsque vous meniez paître des troupeaux, pour vous établir chef de mon peuple d'Israël ;

8. Et j'ai été avec vous partout où vous marchiez, j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous, et j'ai rendu votre nom aussi illustre que celui des grands hommes qui sont célèbres dans le monde.

9. J'ai donné un lieu *fixe* à mon peuple d'Israël : Il y sera affermi, et il y demeurera sans être ébranlé à l'avenir ; et les enfants d'iniquité ne l'humilieront plus, comme ils ont fait auparavant,

COMMENTAIRE

℣. 1. ECCE EGO HABITO IN DOMO CEDRINA, ARCA AUTEM FŒDERIS DOMINI SUB PELLIBUS EST. On peut voir ce qui a été dit sur le second livre des Rois, chapitre VII, où cette histoire est racontée. Les maisons de cèdre étaient les plus belles et les plus magnifiques. *Ai-je dit à aucun des juges d'Israël : D'où vient que vous ne m'avez point bâti de maison de cèdre ?* dit Dieu en parlant à Nathan (1).

℣. 7. EGO TULI TE CUM IN PASCUIS SEQUERERIS GREGEM. L'hébreu à la lettre (2) : *Je vous ai tiré de la bergerie, de la suite des brebis.* Vous n'êtes parvenu à la royauté, que par un pur effet de ma bonté, sans aucun mérite précédent de votre part.

℣. 9. DEDI LOCUM POPULO MEO ISRAEL. J'ai eu soin de lui donner une demeure fixe et assurée, pendant que moi-même je suis demeuré jusqu'ici sans aucune habitation certaine et déterminée, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre : *Neque mansi in domo ex eo tempore quo eduxi Israel, usque in diem hanc*, verset 5.

NEC FILII INIQUITATIS ATTERENT EOS SICUT A PRINCIPIO. Les Égyptiens ne réduiront plus les Israélites en servitude, comme ils ont fait autrefois. Mon peuple est dans un pays heureux, où il demeurera aussi longtemps qu'il se conservera dans la fidélité qu'il me doit ; je ne permettrai plus qu'il soit assujetti à ses ennemis, comme dans le passé. Toutes ces promesses étaient conditionnelles. Les Hébreux n'ayant point satisfait à leur devoir, Dieu n'a pas cru devoir exécuter envers eux les promesses qu'il leur avait faites ; ils les abandonna successivement aux Assyriens, aux Chaldéens, aux Grecs et aux Romains.

(1) ℣. 6.

(2) אני לקחתיך מן הנוה מן אחרי הצאן

10. Ex diebus quibus dedi judices populo meo Israel ; et humiliavi universos inimicos tuos. Annuntio ergo tibi, quod ædificaturus sit tibi Dominus domum.

11. Cumque impleveris dies tuos, ut vadas ad patres tuos, suscitabo semen tuum post te, quod erit de filiis tuis, et stabiliam regnum ejus.

12. Ipse ædificabit mihi domum, et firmabo solium ejus usque in æternum.

13. Ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium ; et misericordiam meam non auferam ab eo, sicut abstuli ab eo qui ante te fuit.

14. Et statuam eum in domo mea, et in regno meo, usque in sempiternum ; et thronus ejus erit firmissimus in perpetuum.

15. Juxta omnia verba hæc, et juxta universam visionem istam, sic locutus est Nathan ad David.

16. Cumque venisset rex David, et sedisset coram Domino, dixit : Quis ego sum, Domine Deus, et quæ domus mea, ut præstares mihi talia ?

17. Sed et hoc parum visum est in conspectu tuo ; ideoque locutus es super domum servi tui etiam in futurum ; et fecisti me spectabilem super omnes homines, Domine Deus.

18. Quid ultra addere potest David, cum ita glorificaveris servum tuum, et cognoveris eum ?

19. Domine, propter famulum tuum, juxta cor tuum fecisti omnem magnificentiam hanc, et nota esse voluisti universa magnalia.

10. Depuis le temps que j'ai donné des juges à mon peuple d'Israël, et que j'ai humilié tous vos ennemis. Je vous déclare donc que le Seigneur doit établir votre maison.

11. Et lorsque vos jours seront accomplis pour aller avec vos pères, je susciterai après vous, un de votre race qui sera de vos enfants, et j'affermirai son règne.

12. Ce sera lui qui me bâtira une maison ; et j'établirai son trône pour jamais.

13. Je serai son père, et il sera mon fils ; et je ne retirerai point ma miséricorde de lui, comme je l'ai retirée de celui qui a été avant vous.

14. Et je l'établirai dans ma maison et dans mon royaume pour jamais, et son trône sera très ferme pour toujours.

15. Nathan parla dans ces mêmes termes à David, et lui rapporta tout ce que Dieu lui avait fait entendre dans cette vision.

16. Ensuite le roi David étant venu devant le Seigneur, et s'y étant arrêté, il dit : Qui suis-je, Seigneur Dieu, et quelle est ma maison, pour mériter que vous me fassiez de si grandes grâces ?

17. Mais cela vous a encore paru peu de chose ; c'est pourquoi vous avez fait des promesses à la maison de votre serviteur, même pour les siècles à venir ; et vous m'avez rendu plus considérable que tous les autres hommes, Seigneur Dieu.

18. Que peut ajouter David, lorsque vous avez ainsi élevé votre serviteur, et que vous vous êtes ainsi souvenu de lui.

19. Seigneur, c'est pour l'amour de votre serviteur que, selon vos desseins, vous en avez usé envers lui d'une manière si magnifique, et que vous avez voulu faire connaître tant de grandes choses.

COMMENTAIRE

℣. 12. FIRMABO SOLIUM EJUS USQUE IN ÆTERNUM. Cela n'est vrai à la lettre, que du trône de Jésus-Christ descendu de David selon la chair. Les descendants de David ont possédé longtemps le royaume ; mais ils ne l'ont pas possédé toujours. Dans l'Écriture : *In æternum*, ne marque souvent qu'un long temps.

℣. 13. MISERICORDIAM MEAM NON AUFERAM AB EO, SICUT ABSTULI AB EO QUI ANTE TE FUIT. Je ne le traiterai point, comme j'ai traité Saül. Si je réprouve sa personne, je conserverai ses enfants. Si je l'abandonne pour un temps, je lui tendrai la main avant sa mort, je le relèverai de ses chutes.

℣. 17. FECISTI ME SPECTABILEM SUPER OMNES HOMINES. Vous m'avez traité d'une manière plus favorable, qu'aucun autre homme de mon temps, ni même des siècles passés et futurs. Où trouvera-t-on dans tous les siècles, un homme aussi privilégié de Dieu, que l'a été David ? L'hébreu porte (1) : *Vous m'avez regardé suivant l'ordre d'un homme d'excellence.* Vous m'avez destiné pour être mis au rang des hommes les plus illustres ; et vous vous êtes rabaissé à regarder un homme aussi vil que je suis, comme si j'étais un grand personnage. Les Septante (2) : *Vous m'avez regardé comme un homme, et vous m'avez élevé, ô Seigneur Dieu !* Vous m'avez regardé d'une vue humaine, ou avec des yeux pleins d'humanité et de bonté. Dans le second livre des Rois, où la même prière se trouve, on lit simplement (3) : *Car telle est la loi de l'homme, ô Seigneur Dieu.* Voyez ce qui a été remarqué sur cet endroit.

℣. 18. QUID ULTRA ADDERE POTEST DAVID, CUM COGNOVERIS EUM ? De quels termes peut-il se servir pour vous marquer sa reconnaissance, de ce que vous avez bien voulu le traiter, comme votre ami. *Connaître quelqu'un*, s'en souvenir, signifie en Dieu les plus tendres effets de son amour. Il connaît ses amis, il les distingue, il les comble de grâces ; il oublie ses ennemis, il ne les reconnaît plus, il les rejette. *Qu'est-ce que l'homme pour être connu de vous ?* dit David en un autre endroit (4) : *Quid est homo quia innotuisti ei, aut filius hominis quia reputas eum ?*

℣. 19. PROPTER FAMULUM TUUM, JUXTA COR TUUM FECISTI OMNEM MAGNIFICENTIAM HANC. Dans

(1) וראיתני כתור האדם המעלה

(2) Καὶ ἐπεῖδές με ὡς ὅρασις ἀνθρώπου, καὶ ὕψωσάς με Κύριε ὁ Θεός.

(3) II. *Reg.* VII. 19. Ista enim est lex Adam, Domine Deus... *Hebr.* וזאת תורת האדם אדני יהוה

(4) *Psal.* CXLIII. 3.

20. Domine, non est similis tui ; et non est alius Deus absque te, ex omnibus quos audivimus auribus nostris.

21. Quis enim est alius, ut populus tuus Israel, gens una in terra, ad quam perrexit Deus, ut liberaret, et faceret populum sibi, et magnitudine sua atque terroribus ejiceret nationes a facie ejus, quem de Ægypto liberaret ?

22. Et posuisti populum tuum Israel tibi in populum usque in æternum ; et tu Domine, factus es Deus ejus.

23. Nunc igitur, Domine, sermo quem locutus es famulo tuo, et super domum ejus, confirmetur in perpetuum, et fac sicut locutus es.

24. Permaneatque et magnificetur nomen tuum usque in sempiternum, et dicatur : Dominus exercituum Deus Israel ; et domus David servi ejus permanens coram eo.

25. Tu enim, Domine Deus meus, revelasti auriculam servi tui, ut ædificares ei domum ; et idcirco invenit servus tuus fiduciam, ut oret coram te.

26. Nunc ergo, Domine, tu es Deus, et locutus es ad servum tuum tanta beneficia.

27. Et cœpisti benedicere domui servi tui, ut sit semper coram te ; te enim, Domine, benedicente, benedicta erit in perpetuum.

20. Seigneur, nul n'est semblable à vous ; et il n'y a point d'autre Dieu que vous entre tous ceux dont nous avons entendu parler.

21. En effet, y a-t-il un peuple semblable à votre peuple d'Israël, cette nation unique sur la terre, dont Dieu a daigné s'approcher pour la délivrer de la servitude et en faire un peuple qui lui fut consacré, et pour chasser par sa puissance et par des choses terribles, toutes les nations, devant ce peuple qu'il avait tiré de l'Égypte.

22. Et vous avez établi votre peuple d'Israël pour être à jamais votre peuple ; et vous, Seigneur, êtes devenu son Dieu.

23. Confirmez donc maintenant pour jamais, Seigneur, la promesse que vous avez faite à votre serviteur pour lui et pour sa maison, et accomplissez-la selon votre parole.

24. Que votre nom demeure et soit glorifié éternellement ; qu'on dise : Le Seigneur des armées est le Dieu d'Israël ; et la maison de David son serviteur subsiste toujours devant lui ;

25. Car c'est vous, Seigneur mon Dieu, qui avez révélé à votre serviteur que vous vouliez lui établir une maison ; et c'est pour cela que votre serviteur est rempli de confiance pour vous offrir sa prière.

26. Maintenant donc, Seigneur, vous êtes le *seul vrai* Dieu, et vous avez fait ces grandes promesses à votre serviteur ;

27. Et vous avez daigné bénir la maison de votre serviteur afin qu'elle subsiste éternellement devant vous. Car puisque vous la bénissez, Seigneur, elle sera bénie pour jamais.

COMMENTAIRE

le second livre des Rois, on lit (1) : *Vous avez opéré toutes ces merveilles, suivant votre parole et selon votre cœur, pour les faire connaître à votre serviteur,* ou pour lui en donner des preuves.

℣. 21. UT FACERET POPULUM SIBI. L'hébreu ajoute (2) : *Pour vous faire un nom.* Ce qui peut s'entendre ainsi : *Qui est le peuple que le Seigneur ait délivré, pour en faire son peuple,* comme vous avez délivré Israël, *afin de faire connaître la grandeur de votre nom,* ou bien, *afin de vous faire un nom, ô Israël,* afin de vous rendre illustre parmi les autres peuples ? Mais cette dernière explication est trop dure ; la première est plus naturelle et plus proportionnée avec la suite du discours, où le prophète continue son apostrophe au Seigneur.

℣. 25. INVENIT SERVUS TUUS FIDUCIAM. L'hébreu lit simplement (3) : *Votre serviteur a trouvé pour prier devant vous.* Mais dans le passage parallèle des Rois (4), on lit : *Votre serviteur a trouvé son cœur pour vous prier.*

℣. 27. CŒPISTI BENEDICERE DOMUI SERVI TUI. Plusieurs traduisent ainsi l'hébreu (5) : *Vous avez eu la bonté de bénir la maison de votre serviteur,* de la combler de vos grâces et de vos faveurs. Les Septante (6) : *A présent commencez à bénir la maison de votre serviteur.* Le syriaque et l'arabe : *Je vous prie de bénir la maison de votre serviteur.*

(1) II. *Reg.* VII. 21. Propter verbum tuum, et secundum cor tuum, fecisti omnia magnalia hæc, ita ut notum faceres servo tuo.

(2) לפדות לו עם לשום לו שם

(3) כן מצא עבדך להתפלל לפניך

(4) II. *Reg.* VII. 27. Propterea invenit servus tuus cor suum, ut oraret, etc.

(5) הואלת לברך את בית עבדך

(6) Καὶ νῦν ἄρξαι τοῦ εὐλογῆσαι τὸν οἶκον τοῦ παιδός σου.

La fin de ce verset est plus étendue au IIe livre des Rois, VII. 29 ; mais le fond est le même.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Diverses victoires de David. Thoü, roi d'Émath, lui envoie son fils pour le féliciter. Dénombrement des principaux officiers de David.

1. Factum est autem post hæc, ut percuteret David Philisthiim, et humiliaret eos, et tolleret Geth, et filias ejus, de manu Philisthiim,

2. Percuteretque Moab, et fierent Moabitæ servi David, offerentes ei munera.

3. Eo tempore percussit David etiam Adarezer, regem Soba, regionis Hemath, quando perrexit ut dilataret imperium suum usque ad flumen Euphraten.

4. Cepit ergo David mille quadrigas ejus, et septem millia equitum, ac viginti millia virorum peditum ; subnervavitque omnes equos curruum, exceptis centum quadrigis, quas reservavit sibi.

5. Supervenit autem et Syrus Damascenus, ut auxilium præberet Adarezer regi Soba : sed et hujus percussit David viginti duo millia virorum.

6. Et posuit milites in Damasco, ut Syria quoque serviret sibi, et offerret munera. Adjuvitque eum Dominus in cunctis ad quæ perrexerat.

7. Tulit quoque David pharetras aureas quas habuerant servi Adarezer, et attulit eas in Jerusalem.

1. Or il arriva après cela que David battit les Philistins ; il les humilia, et retira Geth avec ses dépendances d'entre leurs mains.

2. Il défit aussi les Moabites, et se les assujettit, et les obligea de lui payer tribut.

3. En ce même temps, David battit encore Adarézer, roi de Soba, dans le pays d'Hémath, lorsqu'il marcha pour étendre son empire jusqu'au fleuve de l'Euphrate.

4. David lui prit donc mille chariots et sept mille hommes de cheval, avec vingt mille hommes d'infanterie ; il coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chariots, hormis cent attelages qu'il réserva pour son service.

5. Alors les Syriens de Damas survinrent pour porter secours à Adarézer, roi de Soba ; mais David en défit vingt-deux mille.

6. Il mit garnison dans Damas pour tenir la Syrie soumise et se la rendre tributaire. Et le Seigneur l'assista dans toutes les guerres qu'il entreprenait.

7. David prit aussi les carquois d'or qu'avaient les soldats d'Adarézer, et les porta à Jérusalem.

COMMENTAIRE

℣. 1. Factum est ut David... tolleret Geth, et filias ejus de manu Philisthiim. Voyez ce qu'on a dit sur le second livre des Rois, chapitre XIII. 1, où on lit dans la Vulgate, *tulit David frenum tributi de manu Philisthiim.*

℣. 2. Offerentes ei munera. L'hébreu (1), les Septante, et la Vulgate à la lettre : *Ils lui donnaient des présents,* ou lui faisaient des offrandes. C'est ainsi qu'on appelle le tribut ; c'est ici le même terme en hébreu, que celui qui est employé pour marquer les offrandes de pain, de fruits et de liqueurs, qu'on présentait au temple (2).

℣. 3. Adarezer, autrement *Adadézer.* Voyez II. *Reg.* VIII, 3.

Quando perrexit ut dilataret imperium suum, usque ad flumen Euphraten. L'hébreu (3) : *Lorsqu'il alla pour affermir sa main sur l'Euphrate :* Pour se saisir du pays qui est sur l'Euphrate, ou, pour y mettre une garnison de ses troupes ; ou enfin, pour étendre ses limites, sa puissance, son empire jusqu'à ce fleuve. La *main* peut marquer la puissance, l'étendue, la possession, etc. On peut fort bien rapporter ceci à Adarézer, que David attaqua et réprima, comme il allait, lui Adarézer, sur l'Euphrate, pour pousser ses conquêtes de ce côté.

℣. 4. Cepit mille quadrigas, et septem millia equitum. L'hébreu (4) peut signifier mille chevaux qui conduisaient des chariots, et sept mille hommes qui montaient les chariots et les chevaux. Dans les livres des Rois (5), on ne lit que *dix-sept cents hommes de cheval,* sans parler expressément de chariots ; mais bientôt après, on dit que David coupa les nerfs des chevaux qui conduisaient les chariots. Voyez ce qu'on a dit sur cet endroit.

℣. 5. Supervenit Syrus Damascenus. L'hébreu (6) : *L'Araméen de Darméseq. Aram* en hébreu, signifie la Syrie. Soba était dans la Syrie, aussi bien que Damas. On nomme ici *Darméseq* et *Adarézer,* les mêmes qui ailleurs sont appelés *Daméseq* et *Adadézer.*

℣. 6. Posuit milites in Damasco. L'hébreu : *Il mit dans Damas.* Le copiste a oublié des troupes ou une garnison.

℣. 7. Tulit pharetras aureas. On doit traduire l'hébreu (7) par : *Des boucliers.* Les Septante (8) :

(1) נשאי מנחה Les Septante : Φέροντες δῶρα.
(2) *Vide ad Levit.* II.
(3) בלכתי להציב ידו בנהר פרת
(4) אלף רכב ושבעת אלפים פרשים
(5) II. *Reg.* VIII. 4. Captis mille septingentis equitibus... subnervavit omnes jugales curruum.
(6) ויבא ארם דרמשק — (7) יקח את שלטי הזהב
(8) Ἔλαβε τοὺς κλοιοὺς τοὺς χρυσοῦς.

8. Necnon de Thebath et Chun, urbibus Adarezer, æris plurimum, de quo fecit Salomon mare æneum, et columnas et vasa ænea.

9. Quod cum audisset Thou, rex Hemath, percussisse videlicet David omnem exercitum Adarezer, regis Soba,

10. Misit Adoram, filium suum, ad regem David, ut postularet ab eo pacem, et congratularetur ei, quod percussisset et expugnasset Adarezer; adversarius quippe erat Thou Adarezer.

11. Sed et omnia vasa aurea, et argentea, et ænea consecravit David rex Domino, cum argento et auro, quod tulerat ex universis gentibus, tam de Idumæa, et Moab, et filiis Ammon, quam de Philisthiim et Amalec.

12. Abisai vero, filius Sarviæ, percussit Edom in valle Salinarum, decem et octo millia.

13. Et constituit in Edom præsidium, ut serviret Idumæa David; salvavitque Dominus David in cunctis ad quæ perrexerat.

14. Regnavit ergo David super universum Israel; et faciebat judicium atque justitiam cuncto populo suo.

15. Porro Joab, filius Sarviæ, erat super exercitum, et Josaphat, filius Ahilud, a commentariis.

16. Sadoc autem, filius Achitob, et Ahimelech, filius Abiathar, sacerdotes; et Susa scriba.

8. Il enleva encore de Thébath et de Chun, villes du roi Adarézer, une grande quantité d'airain dont Salomon fit la mer d'airain, avec les colonnes et les vases d'airain.

9. Thoü, roi d'Hémath, ayant appris que David avait défait toute l'armée d'Adarézer, roi de Soba,

10. Envoya Adoram son fils au roi David, pour lui demander son alliance et lui témoigner sa joie de ce qu'il avait défait et vaincu entièrement Adarézer; car Thoü était ennemi d'Adarézer.

11. Le roi David consacra au Seigneur tous les vases d'or, d'argent et d'airain, avec ce qu'il avait pris d'or et d'argent sur tous les peuples, tant sur les Iduméens, les Moabites et les Ammonites, que sur les Philistins et les Amalécites.

12. Abisaï, fils de Sarvia, défit aussi dix-huit mille Iduméens dans la vallée des Salines.

13. Il mit garnison dans l'Idumée, pour tenir cette province dans l'obéissance de David; et le Seigneur conserva toujours David dans toutes les expéditions qu'il entreprit.

14. David régna donc sur tout Israël; et il rendait la justice et les jugements à tout son peuple.

15. Joab, fils de Sarvia, était général de ses armées, et Josaphat fils d'Ahilud avait la charge des registres.

16. Sadoc fils d'Achitob, et Ahimélech, fils d'Abiathar, étaient prêtres. Susa était secrétaire.

COMMENTAIRE

Des colliers. L'arabe: *Des lames d'or qui étaient au cou des chevaux.* Le syriaque: *De petits boucliers d'or qui étaient pendus aux chevaux.* Ces interprètes traduisent les mêmes termes de l'original assez différemment dans les livres des Rois (1).

℣. 8. THEBATH, ET CHUN. On connaît une ville de Thèbes en Syrie (2). *Chun* est la ville de *Conna* dans l'itinéraire d'Antonin, nommée peut-être Ganna dans Ptolomée. Il semble que *Thébath*, et *Chun*, sont appelés *Béta'h* et *Bérothaï*, dans l'endroit parallèle des livres des Rois.

℣. 10. ADORAM, il est nommé *Joram*, II. *Reg.* VIII, 10.

UT POSTULARET AB EO PACEM, ET CONGRATULARETUR EI. L'hébreu (3): *Pour lui souhaiter la paix, et pour le bénir.* En un mot pour le complimenter et le féliciter de sa victoire.

℣. 11. OMNIA VASA AUREA ET ARGENTEA CONSECRAVIT DAVID REX. David ne pouvant satisfaire entièrement la dévotion qu'il avait de bâtir un temple au Seigneur, fait des préparatifs pour ce grand ouvrage. Salomon employa une partie de ce qui avait été offert, à la construction du temple et à la composition des vases nécessaires à son usage (4); mais il en demeura une grande quantité en dépôt dans les trésors du temple (5).

DE IDUMÆA, ET MOAB. Les livres des Rois lisent: *Les Syriens, les Moabites.* On a confondu par une erreur de copiste (6). *Aram* avec *Édom.* Ces deux mots sont très ressemblants en hébreu. L'un signifie *la Syrie;* et l'autre, *l'Idumée.*

℣. 12. ABISAI PERCUSSIT EDOM. Dans quelques endroits de l'Écriture, on attribue cette victoire à David (7). Il semble en effet, par les livres des Rois, que ce prince était en personne à cette guerre; mais, même en son absence, comme roi et chef de l'entreprise, on lui donne l'honneur de la victoire. On lit ailleurs (8), que Joab défit douze mille Iduméens; mais nous croyons que ce fut après la victoire d'Abisaï. Voyez III. *Reg.* XI, 15.

℣. 16. SADOC, ET AHIMELECH FILIUS ABIATHAR SACERDOTES. On prétend qu'il faut traduire: *Sadoc, et Abiathar fils d'Achimélech*; parce qu'en effet, Achimélech était père d'Abiathar: Les copistes ont pu aisément transposer les noms et mettre *Achimélech* en la place d'*Abiathar.* L'hébreu en cet endroit lit: *Abimélech,* de même que quelques éditions de la Vulgate (9); mais c'est

(1) II. *Reg.* VIII. 7.

(2) *Stephan. de urbibus.*

(3) לשאל לו לשלום ולברכו

(4) ℣. 8. De quo fecit Salomon mare æneum, et columnas, et vasa ænea.

(5) II. *Par.* XXVI. 26. 27.

(6) *Aram.* ארם *Edom* אדם

(7) II. *Reg.* VIII. 13. Fecit sibi, David nomen, cum reverteretur capta Syria in valle Salinarum, cæsis decem et octo millibus. *Psal.* LIX. 9. In Idumæam extendam calceamentum meum.

(8) III. *Reg.* XI. 15. 16. Cum esset David in Idumæa, et ascendisset Joab princeps militiæ ad sepeliendum eos, qui fuerant interfecti, et occidisset omne masculinum in Idumæa, etc. *Vide et titul. Psal.* LIX. Et convertit Joab, et percussit Idumæam in valle Salinarum duodecim millia.

(9) אבימלך *Ita Editio Polyglottæ Antuerp. et Parisina Mich. le Jay. Nivell. Paris.* 1573. *et Joh. Benedicti, etc.*

17. Banaias quoque, filius Joiadæ, super legiones Cerethi et Phelethi; porro filii David, primi ad manum regis.

17. Banaïas, fils de Joïada, commandait les Céréthiens et les Phéléthiens ; mais les fils de David étaient grands officiers de la couronne.

COMMENTAIRE

une faute visible et reconnue par tous les exégètes. Quelques auteurs (1) croient qu'*Achimélech* fils d'Abiathar, dont il est parlé ici, pourrait bien être cet Achimélech fils du grand prêtre Abiathar, dont il est parlé plus loin (2) ; à qui Abiathar aurait communiqué les honneurs et les fonctions de la souveraine sacrificature. Mais serait-il possible qu'on parlât du fils du grand prêtre associé à son père, sans parler du père lui-même, qui exerçait, sans contredit, la souveraine sacrificature sous David? Dom Calmet prétend qu'Abiathar, père et fils, portaient indifféremment le nom d'Abiathar et d'Achimélech, et qu'on leur donnait tantôt l'un, et tantôt l'autre nom (3).

Suza scriba. Il est appelé *Saraïa*, dans les livres des Rois (4).

℣. 17. Filii David primi ad manum regis. A la lettre (5) : *Les premiers à la main du roi.* Ils étaient les premiers auprès de sa personne, pour exécuter ses ordres et pour l'aider dans les travaux du gouvernement. Les Septante (6) : *Les premiers vicaires du roi.* Le syriaque et l'arabe : *Les fils de David étaient les princes*, les premiers de tous les officiers, dont on vient de parler. Dans le passage parallèle du second livre des Rois, on lit qu'ils étaient prêtres (7).

(1) *Tirin. Cornel. a Lapid.* — (2) I. *Par.* XXIV. 6.
(3) Voyez I. *Par.* XXIV ℣. 3. 6. 31.
(4) II. *Reg.* VIII. 17.
(5) הראשנים ליד המלך
(6) Οἱ πρῶτοι διάδοχοι τοῦ βασιλέως.
(7) II. *Reg.* VIII. 18. Filii autem David sacerdotes erant,

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Le roi des Ammonites outrage les ambassadeurs de David. Défaite des Ammonites et des Syriens. Seconde défaite des Syriens.

1. Accidit autem ut moreretur Naas, rex filiorum Ammon, et regnaret filius ejus pro eo.

2. Dixitque David : Faciam misericordiam cum Hanon, filio Naas ; præstitit enim mihi pater ejus gratiam. Misitque David nuntios ad consolandum eum super morte patris sui. Qui cum pervenissent in terram filiorum Ammon, ut consolarentur Hanon,

3. Dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon : Tu forsitan putas, quod David honoris causa in patrem tuum miserit qui consolentur te ; nec animadvertis quod ut explorent et investigent, et scrutentur terram tuam, veneriat ad te servi ejus.

4. Igitur Hanon pueros David decalvavit, et rasit, et præcidit tunicas eorum a natibus usque ad pedes, dimisit eos.

5. Qui cum abiissent, et hoc mandassent David, misit in occursum eorum (grandem enim contumeliam sustinuerant), et præcepit ut manerent in Jericho, donec cresceret barba eorum, et tunc reverterentur.

6. Videntes autem filii Ammon, quod injuriam fecissent David, tam Hanon, quam reliquus populus, miserunt mille talenta argenti, ut conducerent sibi de Mesopotamia, et de Syria Machaa, et de Soba, currus et equites.

7. Conduxeruntque triginta duo millia curruum, et regem Maacha cum populo ejus. Qui cum venissent, castrametati sunt e regione Medaba. Filii quoque Ammon, congregati de urbibus suis, venerunt ad bellum.

1. Or il arriva que Naas, roi des Ammonites mourut, et que son fils régna en sa place.

2. Alors David dit : Je veux témoigner de l'affection à Hanon, fils de Naas, parce que son père m'a obligé. Il envoya donc des ambassadeurs pour le consoler de la mort de son père. Mais quand ils furent arrivés sur les terres des Ammonites pour consoler Hanon,

3. Les princes des enfants d'Ammon dirent à Hanon : Vous croyez peut-être que c'est pour rendre quelque honneur à la mémoire de votre père que David a envoyé ici des ambassadeurs pour vous consoler ; et vous ne voyez pas qu'ils n'y sont venus que pour reconnaître votre pays, pour y découvrir tout, et pour marquer jusqu'aux moindres choses.

4. Hanon fit donc raser la tête et la barbe aux serviteurs de David, leur fit couper leurs robes depuis le haut des cuisses jusqu'aux pieds, et les renvoya.

5. Lorsqu'ils s'en furent allés, et qu'ils eurent fait savoir à David ce qui était arrivé, il envoya au-devant d'eux à cause de ce grand outrage qu'ils avaient reçu, et leur ordonna de demeurer à Jéricho jusqu'à ce que leur barbe eût repoussé, et de revenir ensuite.

6. Mais les Ammonites voyant bien qu'ils avaient offensé David, envoyèrent tant de la part d'Hanon que de celle de tout le peuple, mille talents d'argent pour acheter des chars de guerre et lever de la cavalerie dans la Mésopotamie, dans la Syrie de Maacha et dans Soba.

7. Ils rassemblèrent donc trente-deux mille chars, et le roi de Maacha avec son peuple. Tous ces gens s'étant mis en marche, vinrent camper vis-à-vis de Médaba. Et les Ammonites s'étant aussi rassemblés de toutes leurs villes, se préparèrent à la guerre.

COMMENTAIRE

℣. 1. ACCIDIT UT MORERETUR NAAS. Voyez ce qu'on a dit sur cette histoire, II. *Reg.* X.

℣. 3. UT SCRUTENTUR TERRAM TUAM. *Pour reconnaître votre pays,* ou *votre ville,* comme il est dit dans le second livre des Rois.

℣. 4. DECALVAVIT, ET RASIT, ET PRÆCIDIT TUNICAS EORUM A NATIBUS USQUE AD PEDES. On lit ailleurs qu'il leur fit raser la moitié de la barbe, et qu'il fit couper la moitié de leur habit, jusqu'au haut des cuisses (1). L'hébreu porte ici à la lettre (2) : *Il les tondit, et il coupa leurs habits au milieu, jusqu'au-dessus des cuisses.* Il leur coupa leurs habits, depuis la ceinture jusqu'au bas ; leur laissant découvert ce qui blesse la pudeur.

℣. 6. VIDENTES FILII AMMON, QUOD INJURIAM FECISSENT DAVID. L'hébreu (3) : *Voyant qu'ils s'étaient rendus puants à David.* Les Septante (4) : *Voyant que le peuple de David était chargé de confusion;* que cette insulte retombait sur tout Israël.

UT CONDUCERENT SIBI DE MESOPOTAMIA, ET DE SYRIA MAACHA, ET DE SOBA. La Syrie de *Maacha* était aux environs du mont Hermon, et dans la Trachonite. On lit dans les livres des Rois (5), que les Ammonites envoyèrent acheter des troupes dans la Syrie de Rohob, dans la Syrie de Soba, dans la Syrie de Maacha et à Istob. Ils ne parlent point de la Mésopotamie ; parce que sans doute les troupes de Mésopotamie n'arrivèrent pas assez tôt, pour se trouver au premier combat. Voyez le verset 16.

℣. 7. TRIGINTA DUO MILLIA CURRUUM. Dans les livres des Rois, nous ne voyons pas ce nombre de

(1) II. *Reg.* X. 4. Rasitque dimidiam partem barbæ eorum, et præcidit vestes eorum medias usque ad nates.

(2) יגלחם ויכרת את מדויהם בחצי עד המפשעה

(3) כי התבאשו עם דויד

(4) Καὶ εἶδον οἱ υἱοὶ Ἀμμὼν ὅτι ᾐσχύνθη λαὸς Δαυίδ.

(5) II. *Reg.* X. 6.

8. Quod cum audisset David, misit Joab, et omnem exercitum virorum fortium;

9. Egressique filii Ammon, direxerunt aciem juxta portam civitatis; reges autem, qui ad auxilium ejus venerant, separatim in agro steterunt.

10. Igitur Joab intelligens bellum ex adverso et post tergum contra se fieri, elegit viros fortissimos de universo Israel, et perrexit contra Syrum.

11. Reliquam autem partem populi dedit sub manu Abisai fratris sui, et perrexerunt contra filios Ammon;

12. Dixitque: Si vicerit me Syrus, auxilio eris mihi; si autem superaverint te filii Ammon, ero tibi in præsidium.

13. Confortare, et agamus viriliter pro populo nostro, et pro urbibus Dei nostri; Dominus autem, quod in conspectu suo bonum est, faciet.

14. Perrexit ergo Joab, et populus qui cum eo erat, contra Syrum ad prælium, et fugavit eos.

15. Porro filii Ammon videntes quod fugisset Syrus, ipsi quoque fugerunt Abisai fratrem ejus, et ingressi sunt civitatem: reversusque est etiam Joab in Jerusalem.

16. Videns autem Syrus quod cecidisset coram Israel, misit nuntios, et adduxit Syrum, qui erat trans fluvium; Sophach autem princeps militiæ Adarezer, erat dux eorum.

17. Quod cum nuntiatum esset David, congregavit universum Israel, et transivit Jordanem, irruitque in eos, et direxit ex adverso aciem, illis contra pugnantibus.

8. Lorsque David eut été informé de tous ces préparatifs, il envoya Joab avec toutes ses meilleurs troupes.

9. Les Ammonites étant sortis, rangèrent leur armée en bataille près de la porte de la ville. Et les rois qui étaient venus à leur secours campèrent séparément dans la plaine.

10. Ainsi Joab ayant remarqué qu'on se préparait à le combattre, et de front et par derrière, prit l'élite de toutes les troupes d'Israël, et s'avança contre les Syriens.

11. Il donna le reste de l'armée à Abisaï son frère pour marcher contre les Ammonites;

12. Et il dit: Si les Syriens ont de l'avantage sur moi, vous viendrez à mon secours, et si les Ammonites en ont sur vous, j'irai pour vous secourir.

13. Prenez courage et agissons en hommes, et combattons vaillamment pour notre peuple et pour les villes de notre Dieu, et le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

14. Joab marcha donc contre les Syriens, avec les troupes qu'il commandait, et les mit en fuite.

15. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens, s'enfuirent aussi eux-mêmes devant son frère Abisaï, et se retirèrent dans la ville; et Joab s'en retourna à Jérusalem.

16. Lorsque les Syriens eurent vu que leur armée était tombée devant Israël, ils envoyèrent engager les autres Syriens qui étaient au delà du fleuve; or Sophach, général de l'armée d'Adarézer, les commandait.

17. David en ayant reçu nouvelle, rassembla toutes les troupes d'Israël, passa le Jourdain, et vint fondre sur eux, en les attaquant de front avec son armée rangée en bataille, et eux de leur côté soutenant le choc.

COMMENTAIRE

chars; on y spécifie seulement vingt mille hommes de pied de la Syrie de Rohob et de la Syrie de Soba; mille hommes de Maacha, et douze mille d'Istob: ce qui fait en tout trente-trois mille hommes. On n'y compte pas les troupes de Mésopotamie, et on n'y parle ni de chars, ni de cavalerie. On supplée ici ce qui manque dans les livres des Rois, ou bien ces trente-mille chars ne vinrent qu'après, et ne se trouvèrent qu'au second combat, dont on parle aux versets 17, 18. Ce nombre de trente-deux mille chars paraît excessif, et il peut se faire qu'il y ait quelque faute dans les Nombres, et qu'on ait mis trente-deux mille chars, pour les trente-deux mille hommes fournis par les deux Syries de Rohob et de Soba, et par le pays de Tob. L'hébreu peut signifier aussi: *Trente-deux mille hommes montés sur des chars.*

CASTRAMETATI SUNT E REGIONE MEDABA. *Ils campèrent vis-à-vis de Médaba*, aux portes de cette ville (1), située sur l'Arnon dans le pays des Ammonites.

V. 16. ADDUXIT SYRUM, QUI ERAT TRANS FLUVIUM. C'est-à-dire, dans la Mésopotamie. Les Ammonites les avaient déjà envoyé chercher comme on le voit au verset 6, mais apparemment que Joab ne leur donna pas le temps de venir pour le premier combat. Voyant qu'ils ne pouvaient résister aux Israélites, les Syriens envoyèrent eux-mêmes presser la venue de ce secours.

SOPHACH AUTEM PRINCEPS MILITIÆ ADAREZER, ERAT DUX EORUM. Ce général est appelé *Sobach* dans les Rois. Adarézer n'osant favoriser visiblement les Ammonites, à cause de David dont il était tributaire, leur prête le général de ses troupes, pour commander celles qu'ils avaient achetées dans la Mésopotamie. Il paraît même par les livres des Rois, qu'Adarézer y envoya de ses gens, pour engager ces troupes à marcher au secours des Ammonites (2).

V. 17. TRANSIVIT JORDANEM, IRRUITQUE IN EOS. Dans l'endroit parallèle des Rois, on lit (3): *Que David passa le Jourdain, et vint à Hélam;* mais nous croyons qu'*Hélam*, est mis pour *aléhem. Il passa à eux* (4), ou, il vint tomber sur eux.

V. 18. INTERFECIT DE SYRIS SEPTEM MILLIA CURRUUM, ET QUADRAGINTA MILLIA PEDITUM. Au lieu de *sept mille chariots;* dans le livre des Rois on ne

(1) II. *Reg.* x. 8. Direxerunt aciem ante ipsum introitum urbis. *Vide et infra* V. 9.

(2) II. *Reg.* x. 15. 16. Misitque Adarezer, et eduxit; Syros qui erant trans fluvium, et adduxit eorum exercitum. Sobac autem magister militiæ Adarezer, erat princeps eorum.

(3) II. *Reg.* x. 17. Transivit Jordanem, venitque in Helam.

(4) יבא אלהם Comme il est marqué ici, au lieu de יבא חלאמה

18. Fugit autem Syrus Israel ; et interfecit David de Syris septem millia curruum, et quadraginta millia peditum, et Sophach, exercitus principem.

19. Videntes autem servi Adarezer se ab Israel esse superatos, transfugerunt ad David, et servierunt ei. Noluitque ultra Syria auxilium præbere filiis Ammon.

18. Mais les Syriens prirent la fuite devant Israël ; et David leur tailla en pièces sept mille chars, et quarante mille hommes de pied, avec Sophach, général de cette armée.

19. Alors tous les serviteurs d'Adarézer, se voyant vaincus par les Israélites, passèrent à David, et lui furent assujettis. Et les Syriens ne voulurent plus donner de secours aux Ammonites.

COMMENTAIRE.

lit que *sept cents*. *Occidit de Syris septingentos currus*. Et, au lieu de quarante mille hommes de pied, on lit au même endroit, *quarante mille cavaliers*. On peut voir notre commentaire sur les Rois (1), où l'on essaie de concilier ces difficultés.

℣. 19. Servi Adarezer transfugerunt ad David, et servierunt ei. L'hébreu porte (2): *Qu'ils firent la paix*, ou qu'ils vécurent en paix avec David, *et qu'ils lui demeurèrent assujettis*. Les Septante : *Qu'ils firent alliance avec lui, etc.* Adarézer, quoique vaincu par David, et réduit à lui payer tribut (3), avait encore divers petits princes, auxquels il commandait, et dont il exigeait des tributs et des services. Mais après cette dernière victoire de David, contre les Syriens, et contre les peuples de Mésopotamie, tous ces petits princes, qui jusqu'alors avaient dépendu d'Adarézer, se soumirent à David, et firent leur accommodement avec lui.

(1) *Vide ad* II. *Reg.* X. 18.

(2) וישליבו עם דויד ויעבדהו Les Septante : Καὶ διέθεντο μετὰ Δαυὶδ, καὶ ἐδούλευσαν αὐτῷ.

(3) Voyez le chapitre XVIII. 3 et suiv. *et* II. *Reg.* VIII. 3. et suiv.

CHAPITRE VINGTIÈME

Prise de Rabba. Rigueurs exercées sur les Ammonites. Victoires remportées sur les Philistins.

1. Factum est autem post anni circulum, eo tempore quo solent reges ad bella procedere, congregavit Joab exercitum, et robur militiæ, et vastavit terram filiorum Ammon ; perrexitque, et obsedit Rabba. Porro David manebat in Jerusalem, quando Joab percussit Rabba, et destruxit eam.

2. Tulit autem David coronam Melchom de capite ejus, et invenit in ea auri pondo talentum, et pretiosissimas gemmas, fecitque sibi inde diadema ; manubias quoque urbis plurimas tulit.

3. Populum autem, qui erat in ea, eduxit ; et fecit super eos tribulas, et trahas, et ferrata carpenta transire, ita ut dissecarentur et contererentur. Sic fecit David cunctis urbibus filiorum Ammon ; et reversus est cum omni populo suo in Israel.

4. Post hæc initum est bellum in Gazer adversum Philisthæos, in quo percussit Sobochai Husathites, Saphai de genere Raphaim, et humiliavit eos.

1. Or il arriva un an après, au temps où les rois ont coutume d'aller à la guerre, que Joab rassembla une armée composée de l'élite de toutes les troupes, et ravagea le pays des Ammonites ; puis s'avançant, il mit le siège devant Rabba. Pour David, il demeura à Jérusalem pendant que Joab fit battre Rabba ; et il la fit détruire.

2. Alors David prit la couronne de dessus la tête de Melchom, et il y trouva un talent d'or pesant, des pierreries très précieuses, dont il se fit un diadème, et il remporta plusieurs autres dépouilles de cette ville.

3. Il en fit sortir aussi tout le peuple qui y était, et fit passer sur eux des traîneaux et des chariots armés de fer et de tranchants, pour les briser et les mettre en pièces. Il en usa de la même sorte dans toutes les villes des Ammonites ; et il s'en revint ensuite à Jérusalem avec tout son peuple.

4. Après cela, on fit la guerre à Gazer contre les Philistins, où Sobochaï de Husathi tua Saphaï, qui était de la race des géants, et les humilia.

COMMENTAIRE

℣. 1. FACTUM EST POST ANNI CIRCULUM. L'hébreu (1) : *Dans le temps du retour de l'année.* Dans la même saison de l'année suivante, et au printemps, David recommença la guerre contre les Ammonites. On peut voir II. *Reg.* XI, 1 ; XII, 26. et suivants. On ne parle point dans les Paralipomènes du péché de David avec Bethsabée, femme d'Urie, qui arriva pendant que Joab était occupé à cette guerre, contre les Ammonites, ni des funestes suites de ce péché.

℣. 2. TULIT DAVID CORONAM MELCHOM. *David prit la couronne de Melchom*, idole des Ammonites (2). Mais la plupart (3) traduisent ici, comme dans les livres des Rois : *Il prit la couronne de leur roi*, du roi des Ammonites. *Melkom* en hébreu, signifie *leur roi* (4). Les Septante lisent : *Il prit la couronne de Melchom leur roi.*

℣. 3. FECIT SUPER EOS TRIBULAS, ET TRAHAS, ET FERRATA CARPENTA TRANSIRE. L'hébreu (5) : *Il les fit scier par la scie, et par des traîneaux de fer, et par des scies ;* le nom de *scies* se trouve ici deux fois ; mais il faut apparemment mettre un autre terme hébreu, qui signifie des machines propres à triturer.

℣. 4. POST HÆC INITUM EST BELLUM IN GAZER. Ces guerres arrivèrent assez longtemps après celle qu'on vient de voir contre les Ammonites. On doit mettre auparavant, le crime d'Amnon avec sa sœur Thamar et les fâcheuses conséquences de cette action ; la révolte d'Absalom et le retour de David, dont l'auteur de ce livre ne dit rien. Dans les livres des Rois, où cette guerre contre les Philistins est racontée, on dit qu'elle se fit à Gob (6). Mais notre manière de lire ici paraît meilleure ; on connaît *Gazer* frontière des Philistins, entre *Geth* et *Accaron ;* mais on ne sait ce que c'est que *Gob.* Quelques auteurs supposent, mais sans aucune preuve, que c'est la même que *Nob* ou *Béthanoba.*

---

(1) ויהי לעת תשובת השנה

(2) *Ita Arab. Auctor. Tradit. Heb. Alii apud Est.*

(3) *Grot. Est. Tir. Syr. et alii. Vide* II. *Reg.* XII. 30.

(4) מלכם Les Septante : Τὸν στέφανον Μελχὸν τοῦ βασιλέως αὐτῶν.

(5) וישר במגרה ובחריצי הברזל ובמגרות En la place de ce dernier terme, qui se lit deux fois dans ce verset, il est probable qu'il faut mettre מגדרת qu'on lit au IIe livre des Rois, XII. 31. Au même endroit on lit ישם au lieu de ישר *il scia.*

(6) II. *Reg.* XXI. 18. Secundum quoque bellum fuit in Gob contra Philistæos.

5. Aliud quoque bellum gestum est adversus Philisthæos, in quo percussit Adeodatus, filius Saltus, Bethlehemites, fratrem Goliath Gethæi, cujus hastæ lignum erat quasi liciatorium texentium.

6. Sed et aliud bellum accidit in Geth, in quo fuit homo longissimus, senos habens digitos, id est simul viginti quatuor; qui et ipse de Rapha fuerat stirpe generatus.

7. Hic blasphemavit Israel; et percussit eum Jonathan, filius Samaa, fratris David. Hi sunt filii Rapha in Geth, qui ceciderunt in manu David et servorum ejus.

5. On fit encore une autre guerre contre les Philistins, où Elchanan, fils de Jaïr, qui était de Bethléhem, tua un frère de Goliath de Geth, dont la hampe de la lance était comme l'ensouple des tisserands.

6. Il y eut encore une autre guerre à Geth où il se trouva un homme extrêmement grand, qui avait six doigts, c'est-à-dire, vingt-quatre en tout, et qui était aussi lui-même de la race des géants.

7. Celui-ci outrageait insolemment les Israélites, et Jonathan, fils de Samaa, frère de David, le tua. Ce sont là les enfants des géants qui se trouvèrent à Geth, et qui furent tués par David et par ses gens.

COMMENTAIRE

V. 5. Percussit Adeodatus filius saltus, Bethlehemites, fratrem Goliath Gethæi. On peut, tout en conservant les noms propres de l'original, traduire ainsi (1): *Elchanan, fils de Jaïr, tua Lé'hemi, frère de Goliath de Geth* (2). Ou : *Elchanan, fils de Jaïr de Lé'hem,* ou de Béthléhem, *tua le frère de Goliath.* Par ces termes : *Frère de Goliath;* on peut entendre ou le frère naturel de Goliath, ou un géant comme lui, aussi grand et aussi fort que lui.

V. 7. Hic blasphemavit Israel. L'hébreu (3): *Il insultait,* ou il chargeait d'injures Israël.

Hi sunt filii Rapha in Geth. Le nom de *fils de Rapha* se prend en général pour les géants de la Palestine; c'est en ce sens qu'on doit l'entendre ici. On les appelait communément *Rephâïm, Raphaïm* ou fils de Rapha.

(1) יונך אלחנן בן יחיר את לחמי אחי גלית הגתי

(2) *Ita les Septante :* Καὶ ἐπάταξεν Ἐλχανὰν υἱὸς Ἰαΐρ, τὸν Λαχμὶ ἀδελφὸν Γολιὰθ τοῦ Γεθαίου. *Ita et Syr. et Mont. et alii.*

(3) ויחרף את ישראל Les Septante : Ὠνείδισε τὸν Ἰσραήλ.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME

David fait faire le dénombrement de son peuple. Il en est repris par le prophète Gad. Peste que Dieu envoie dans Israël.

1. Consurrexit autem Satan contra Israel, et concitavit David ut numeraret Israel.

2. Dixitque David ad Joab, et ad principes populi : Ite, et numerate Israel a Bersabee usque Dan, et afferte mihi numerum ut sciam.

3. Responditque Joab : Augeat Dominus populum suum centuplum, quam sunt. Nonne, domine mi rex, omnes servi tui sunt? Quare hoc quærit dominus meus, quod in peccatum reputetur Israeli ?

4. Sed sermo regis magis prævaluit ; egressusque est Joab, et circuivit universum Israel, et reversus est Jerusalem.

5. Deditque Davidi numerum eorum quos circuierat ; et inventus est omnis numerus Israel, mille millia et centum millia virorum educentium gladium ; de Juda autem quadringenta septuaginta millia bellatorum.

6. Nam Levi et Benjamin non numeravit, eo quod Joab invitus exequeretur regis imperium.

7. Displicuit autem Deo quod jussum erat, et percussit Israel.

8. Dixitque David ad Deum : Peccavi nimis ut hoc facerem ; obsecro, aufer iniquitatem servi tui, quia insipienter egi.

1. Cependant Satan s'éleva contre Israël, et excita David à faire le dénombrement d'Israël.

2. David dit donc à Joab et aux premiers d'entre le peuple : Allez, faites le dénombrement de tout Israël, depuis Bersabée jusqu'à Dan ; et afin que j'en sache le nombre, apportez-m'en le rôle.

3. Joab lui répondit : Que le Seigneur multiplie son peuple au centuple de ce qu'il est maintenant. Mon seigneur et mon roi, tous ne sont-ils pas vos serviteurs ? Pourquoi recherchez-vous une chose qui sera imputée à péché à Israël ?

4. Néanmoins l'avis du roi l'emporta : Joab partit donc, et fit tout le tour des terres d'Israël ; et il s'en revint à Jérusalem.

5. Il donna à David le dénombrement de tous ceux qu'il avait passés en revue ; et il se trouva onze cent mille hommes d'Israël, pouvant tirer l'épée, et quatre cent soixante-dix mille hommes de guerre de Juda.

6. Joab ne fit point le dénombrement de la tribu de Lévi, ni de celle de Benjamin, parce qu'il n'exécutait qu'à regret l'ordre du roi.

7. En effet, ce commandement déplut à Dieu, et il frappa Israël.

8. Et David dit à Dieu : J'ai commis une grande faute d'avoir fait cela ; je vous prie, Seigneur, de pardonner cette iniquité à votre serviteur, parce que j'ai agi comme un insensé.

COMMENTAIRE

℣. 1. CONSURREXIT AUTEM SATAN CONTRA ISRAEL. On a déjà expliqué cette histoire sur le second livre des Rois, chapitre XXIV. On ne marquera ici que quelques différences entre les deux textes des Paralipomènes et des Rois.

℣. 3. QUOD IN PECCATUM REPUTETUR ISRAELI ? *Pourquoi recherchez-vous une chose, qui sera imputée à péché à Israël ?* Ou bien qui sera sévèrement punie dans Israël. Le péché se prend souvent pour la peine du péché (1). Car autrement quelle justice y aurait-il d'imputer à péché à Israël, une faute à laquelle il n'avait aucune part?

℣. 5. OMNIS NUMERUS ISRAEL, MILLE MILLIA, ET CENTUM MILLIA VIRORUM ; DE JUDA AUTEM SEPTUAGINTA MILLIA. On lit dans les Rois (2) : *Huit cent mille hommes d'Israël, et cinq cent mille de Juda.* On peut voir ce qu'on a dit sur cet endroit, pour concilier ces différences.

℣. 6. LEVI ET BENJAMIN NON NUMERAVIT, EO QUOD JOAB INVITUS EXEQUERETUR REGIS IMPERIUM. L'hébreu (3) à la lettre : *Parce que la parole du roi était abominable à Joab.* Il ne regardait cet ordre qu'avec horreur, et ne l'exécutait qu'avec la dernière répugnance. Le syriaque et l'arabe : *Parce que Joab négligea ou méprisa l'ordre du roi, et ne voulut pas en faire le dénombrement.* On lit plus haut (4) un dénombrement de la tribu de Benjamin fait sous David, qui montait à soixante mille quatre cent trente-quatre hommes. Mais nous avons remarqué sur cet endroit, qu'il n'y avait pas d'apparence que ce dénombrement se fût fait dans la même occasion que celui-ci : si cela était, il faudrait dire que la tribu de Benjamin fut visitée par quelqu'autre que par Joab, et que ce général n'en présenta point le rôle à David ; il demeura dans les archives de la tribu ou de la nation. L'auteur de ce livre remarque que l'on ne rapporta pas dans les annales de Rois, le nombre de toutes les tribus ; mais il ne s'ensuit pas qu'on n'en ait fait partout des dénombrements. Voyez I. Par. XXVII. 24.

(1) *Vatab.*

(2) II. *Reg* XXIV. 9.

(3) כי נתעב דבר המלך את יואב Les Septante : Ὅτι κατίσχυσε λόγος τοῦ βασιλέως τὸν Ἰωάβ.

(4) I. *Par.* VI. 6. 7. 9. 11.

9. Et locutus est Dominus ad Gad, videntem Davidis, dicens :

10. Vade, et loquere ad David, et dic ei : Hæc dicit Dominus : Trium tibi optionem do ; unum quod volueris, elige, et faciam tibi.

11. Cumque venisset Gad ad David, dixit ei : Hæc dicit Dominus : Elige quod volueris.

12. Aut tribus annis famem, aut tribus mensibus te fugere hostes tuos, et gladium eorum non posse evadere ; aut tribus diebus gladium Domini, et pestilentiam versari in terra, et angelum Domini interficere in universis finibus Israel. Nunc igitur vide quid respondeam ei qui misit me.

13. Et dixit David ad Gad : Ex omni parte me angustiæ premunt ; sed melius mihi est, ut incidam in manus Domini, quia multæ sunt miserationes ejus, quam in manus hominum.

14. Misit ergo Dominus pestilentiam in Israel ; et ceciderunt de Israel septuaginta millia virorum.

15. Misit quoque angelum in Jerusalem, ut percuteret eam ; cumque percuteretur, vidit Dominus, et misertus est super magnitudine mali ; et imperavit angelo qui percutiebat : Sufficit, jam cesset manus tua. Porro angelus Domini stabat juxta aream Ornan Jebusæi.

9. Alors le Seigneur parla à Gad prophète de David, et lui dit :

10. Allez parler à David, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous donne le choix de trois choses ; choisissez celle que vous voudrez, et je vous la ferai.

11. Lors donc que Gad fut venu vers David, il lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Choisissez ce que vous voudrez :

12. Ou de souffrir la famine durant trois ans, ou de fuir devant vos ennemis durant trois mois, sans pouvoir éviter leur épée ; ou d'être sous le glaive du Seigneur durant trois jours, la peste étant dans vos états, et l'ange du Seigneur tuant les peuples dans toutes les terres d'Israël. Voyez donc ce qu'il faut que je réponde à celui qui m'a envoyé.

13. David répondit à Gad : De toutes parts les angoisses me pressent. Cependant il m'est plus avantageux de tomber entre les mains du Seigneur, parce qu'il est plein de miséricorde, que de tomber entre les mains des hommes.

14. Le Seigneur envoya donc la peste en Israël ; et il mourut soixante-dix mille Israélites.

15. Il envoya aussi l'ange à Jérusalem pour la frapper ; et comme la ville était toute ravagée, le Seigneur la regarda, et fut touché de compassion à cause de la grandeur du mal ; il dit donc à l'ange exterminateur : C'est assez ; que votre main en demeure là. Or l'ange du Seigneur était *alors* près de l'aire d'Ornan, Jébuséen.

COMMENTAIRE

℣. 9. LOCUTUS EST AD GAD VIDENTEM DAVIDIS. Quoique David eût lui-même l'esprit de prophétie, et qu'on lui donne le nom de prophète par excellence, il ne laissait pas de consulter le Seigneur par ses prêtres ou par ses prophètes, comme on le voit par toute l'histoire de sa vie.

℣. 10. TRIUM TIBI OPTIONEM DO. L'hébreu (1) : *J'étends trois choses sur vous.* Les Septante (2) : *Je vais porter trois choses sur vous ;* je vais vous frapper de trois fléaux : choisissez lequel des trois, vous aimez le mieux.

℣. 12. TRIBUS ANNIS FAMEM. On lit ailleurs (3) : *Durant sept ans.* On peut voir ce qu'on a dit aux livres des Rois, sur cette difficulté.

℣. 13. MELIUS EST UT INCIDAM IN MANUS DOMINI, QUAM IN MANUS HOMINUM. David paraît être d'un sentiment différent de celui des autres saints. *Il vaut mieux tomber entre vos mains, sans commettre le mal, que de pécher devant le Seigneur,* disait Suzanne aux anciens qui la sollicitaient au crime (4). Ceux qui craignent le Seigneur, dit l'Ecclésiastique (5), observent ses commandements ; *et ils disent : Si nous ne faisons pas pénitence, nous tomberons entre les mains du Seigneur, et non pas en celles des hommes.* Enfin, il n'y a aucun juste qui ne soit pénétré de cette vérité ; qu'il est terrible de tomber entre les mains d'un Dieu vivant (6), et que tout le mal, qui peut nous arriver de la part des hommes, n'arrive que par la volonté de Dieu (7) ; enfin, que toute la malice de nos persécuteurs, ne pourra rien contre nous, si Dieu est pour nous (8). Comment donc David préfère-t-il de tomber entre les mains de Dieu, plutôt que de tomber entre les mains des hommes ? Ce roi éclairé n'était pas sans doute contraire aux sentiments des saints, que nous venons de proposer ; il ne préférait pas les peines éternelles, dont Dieu punit les méchants dans l'enfer, aux peines temporelles dont il châtie même les justes dans cette vie ; mais il choisit plutôt les maux envoyés immédiatement de la main de Dieu en ce monde, que les calamités causées dans cette vie, par la malice des hommes ; et il n'y a aucun juste qui, dans un pareil cas, ne fît un semblable choix. David ne compare pas les peines éternelles aux peines passagères ; mais il compare les peines temporelles envoyées de Dieu, aux mêmes peines temporelles causées par la main des hommes (9).

℣. 15. MISERTUS EST SUPER MAGNITUDINE MALI. L'hébreu (10) : *Il se repentit du mal.* Il en fut touché ; il fut apaisé, attendri, il eut compassion de tant de malheureux.

(1) שלוש אני נטה עליך

(2) Τρία αἴρω ἐγὼ ἐπὶ σέ.

(3) II. *Reg.* XXIV. 13.

(4) *Daniel.* XIII. 23. — (5) *Eccli.* II. 22.

(6) *Hebr.* X. 31. Horrendum est incidere in manus Dei viventis.

(7) Voyez *Matt.* X. 30.

(8) *Rom.* VIII. 31. Si Deus pro nobis, quis contra nos?

(9) *Vide si lubet Est. et Tirin. hic.*

(10) וינחם על הרעה Les Septante : Μετεμελήθη ἐπὶ τῇ κακίᾳ.

16. Levansque David oculos suos, vidit angelum Domini stantem inter cælum et terram, et evaginatum gladium in manu ejus, et versum contra Jerusalem. Et ceciderunt tam ipse, quam majores natu, vestiti cilieiis, proni in terram.

17. Dixitque David ad Deum : Non ego sum, qui jussi ut numeraretur populus? Ego, qui peccavi, ego, qui malum feci ; iste grex quid commeruit ? Domine Deus meus, vertatur, obsecro, manus tua in me, et in domum patris mei ; populus autem tuus non percutiatur.

18. Angelus autem Domini præcepit Gad, ut diceret Davidi ut ascenderet, exstrueretque altare Domino Deo in area Ornan Jebusæi.

19. Ascendit ergo David juxta sermonem Gad, quem locutus ei fuerat ex nomine Domini.

20. Porro Ornan cum suspexisset, et vidisset angelum, quatuorque filii ejus cum eo, absconderunt se ; nam eo tempore terebat in area triticum.

21. Igitur cum veniret David ad Ornan, conspexit eum Ornan, et processit ei obviam de area, et adoravit eum pronus in terram.

22. Dixitque ei David : Da mihi locum areæ tuæ, ut ædificem in ea altare Domino, ita ut quantum valet argenti accipias, et cesset plaga a populo.

23. Dixit autem Ornan ad David : Tolle, et faciat dominus meus rex quodcumque ei placet ; sed et boves do in holocaustum, et tribulas in ligna, et triticum in sacrificium ; omnia libens præbebo.

24. Dixitque ei rex David : Nequaquam ita fiet, sed argentum dabo quantum valet ; neque enim tibi auferre debeo, et sic offerre Domino holocausta gratuita.

25. Dedit ergo David Ornan, pro loco, siclos auri justissimi ponderis sexcentos.

16. Et David levant les yeux, vit l'ange du Seigneur qui était entre le ciel et la terre, et qui avait à la main une épée nue et tournée contre Jérusalem. Alors le roi et les anciens couverts de cilices, se prosternèrent à terre.

17. Et David dit à Dieu : N'est-ce pas moi qui ai commandé de faire ce dénombrement du peuple ? C'est moi qui ai péché ; c'est moi qui ai commis le mal ; mais ce troupeau, qu'a-t-il mérité ? Tournez donc, je vous supplie, Seigneur mon Dieu, votre main contre moi et contre la maison de mon père ; mais épargnez votre peuple.

18. Or l'ange du Seigneur commanda à Gad de dire à David de venir, et de dresser un autel au Seigneur Dieu, dans l'aire d'Ornan le Jébuséen.

19. David s'y transporta donc, suivant l'ordre que Gad lui en avait signifié de la part de Dieu.

20. Cependant Ornan ayant levé les yeux et vu l'ange, et ses quatre fils qui l'avaient vu aussi, car c'était le temps où il battait son grain dans son aire, se cachèrent.

21. Lors donc que David approchait, Ornan l'aperçut ; et, sortant de son aire pour aller au-devant de lui, il l'adora prosterné en terre.

22. David lui dit : Donnez-moi la place qu'occupe votre aire, afin que j'y dresse un autel au Seigneur et que je fasse cesser cette plaie de dessus le peuple ; et je vous paierai le prix qu'elle vaut.

23. Ornan répondit à David : Le roi mon seigneur n'a qu'à la prendre, et en faire ce qu'il lui plaira ; je lui donnerai aussi les bœufs pour l'holocauste, des traîneaux au lieu de bois, et le blé qui est nécessaire pour le sacrifice ; je lui donnerai toutes ces choses avec joie.

24. Le roi David lui répondit : Je ne puis pas l'admettre ainsi ; mais je vous en paierai le prix ; car je ne dois pas vous l'ôter, pour offrir au Seigneur des holocaustes qui ne me coûtent rien.

25. David donna donc à Ornan pour la place six cents sicles d'or à bon poids.

COMMENTAIRE

℣. 18. In area Ornan. Autrement : *Près de l'aire d'Areuna* (1).

℣. 20. Ornan cum suspexisset, et vidisset angelum, quatuorque filii ejus cum eo. Les Septante (1) de l'édition romaine, lisent : *Et Ornan s'étant tourné, vit le roi et ses quatre fils avec lui, avec Hacabin.* L'arabe : *David aperçut l'ange qui frappait le peuple, qui avait déjà arrêté sa main, et avait cessé de frapper ; et le roi étant arrivé près d'Ornan,* ou comme il l'appelle, d'Aran, *celui-ci vit David et quatre de ses fils avec lui, etc.* Le syriaque lit à peu près de même que l'arabe ; mais il ne dit rien des quatre fils, ni de David, ni d'Ornan. On peut voir II. *Reg.* xxiv, 19, 20 ; on ne lit pas qu'Ornan ait vu l'ange. Mais cette circonstance a pu être suppléée ici. Eupolème dans Eusèbe (2), appelle cet ange *Dianathan*, et il dit qu'il montra à David le lieu où Dieu voulait qu'on lui bâtît un temple. Ce *Dianathan* est pris du prophète *Nathan*, mal entendu.

℣. 22. Quantum valet argenti accipias. L'hébreu (3) : *Donnez-la moi pour un argent plein ;* les Septante (4) : *Pour un argent digne.* Je vous donnerai un bon argent, de bon poids et de bon aloi, et autant que vous m'en demanderez. Ce n'était point un argent monnayé ; on le livrait au poids, comme on va le voir.

℣. 25. Dedit pro loco siclos auri justissimi ponderis sexcentos. L'hébreu à la lettre : *Il lui donna des sicles d'or du poids de six cents.* Dans les livres de Rois (5), on ne lit que *cinquante sicles d'argent.* On y peut voir ce qui a été dit pour concilier cette variante. Il n'acheta d'abord que l'aire, dont il donna cinquante sicles ; mais ensuite il acheta tout l'héritage d'Ornan, pour la somme de six cents sicles d'or.

---

(1) Voyez ce qui a été dit sur II. *Reg.* xxiv. 18 *et* 23.

(2) Καὶ ἐπέστρεψεν Ὀρνὰ καὶ εἶδε τὸν βασιλέα καὶ τέσσαρας υἱοὺς αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ, μεθ' Ἀγχαβίν. Les autres exemplaires : Καὶ τέσσαρες υἱοὶ αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ κρυβόμενοι. Il est visible qu'ils ont lu בֵּיךְ *le roi*, au lieu de מַלְאַךְ *l'ange*.

(3) *Euseb. Præpar. l.* ix. *c.* 30.

(4) בְּכֶסֶף מָלֵא תִּתְּנֵהוּ לִי

(5) Ἐν ἀργυρίῳ ἀξίῳ δὸς μοι αὐτόν.

26. Et ædificavit ibi altare Domino, obtulitque holocausta pacifica ; et invocavit Dominum, et exaudivit eum in igne de cælo super altare holocausti.

27. Præcepitque Dominus angelo, et convertit gladium suum in vaginam.

28. Protinus ergo David videns quod exaudisset eum Dominus in area Ornan Jebusæi, immolavit ibi victimas.

29. Tabernaculum autem Domini quod fecerat Moyses in deserto, et altare holocaustorum, ea tempestate erat in excelso Gabaon.

30. Et non prævaluit David ire ad altare, ut ibi obsecraret Deum ; nimio enim fuerat timore perterritus, videns gladium angeli Domini.

26. Et il dressa là un autel au Seigneur, et y offrit des holocaustes et des hosties pacifiques. Il invoqua le Seigneur ; et le Seigneur l'exauça, en faisant descendre le feu du ciel sur l'autel de l'holocauste.

27. Alors le Seigneur commanda à l'ange, et il remit son épée dans le fourreau.

28. Et, à l'heure même, David voyant que le Seigneur l'avait exaucé dans l'aire d'Ornan le Jébuséen, lui immola des victimes.

29. Le tabernacle du Seigneur que Moïse avait fait dans le désert, et l'autel des holocaustes, étaient alors au haut lieu de Gabaon.

30. Et David n'eut pas la force d'aller jusque là, pour y offrir sa prière à Dieu, parce qu'il avait été frappé d'une trop grande frayeur en voyant l'épée de l'ange du Seigneur.

COMMENTAIRE

V. 26. EXAUDIVIT EUM IN IGNE. Cette circonstance ne se voit pas dans le livre des Rois. On a d'autres exemples avant et après David, d'une semblable faveur accordée à des prophètes ou à des patriarches, dans quelques-uns de leurs sacrifices (1).

V. 30. NON PRÆVALUIT DAVID IRE AD ALTARE. *David n'eut pas la force d'aller jusqu'à l'autel de Gabaon,* pour y offrir des sacrifices d'actions de grâces, après avoir satisfait à ce qui lui avait été ordonné par le prophète Gad de la part de Dieu (2). On doit bien distinguer ici les sacrifices ordonnés par ce prophète, d'avec ceux que David offrit par pure dévotion ; il aurait souhaité d'aller offrir ces derniers sur l'autel des holocaustes, qui était à Gabaon, mais sa faiblesse ne lui permit pas de le faire.

(1) II. *Reg.* XXIV. 24.

(2) V. 18. 19.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

David prépare toutes les choses nécessaires pour bâtir le temple du Seigneur. Il ordonne à Salomon et aux princes d'Israël de s'employer à cette entreprise.

1. Dixitque David: Hæc est domus Dei, et hoc altare in holocaustum Israel.

2. Et præcepit ut congregarentur omnes proselyti de terra Israel, et constituit ex eis latomos ad cædendos lapides et poliendos, ut ædificaretur domus Dei.

3. Ferrum quoque plurimum ad clavos januarum, et ad commissuras atque juncturas præparavit David, et æris pondus innumerabile.

4. Ligna quoque cedrina non poterant æstimari, quæ Sidonii et Tyrii deportaverant ad David.

1. Cependant David dit: C'est ici la maison de Dieu; et c'est là l'autel où Israël offrira ses holocaustes.

2. Et il ordonna d'assembler tous les prosélytes qui se trouveraient dans la terre d'Israël, et il en prit pour tirer les pierres et les marbres des carrières, pour les tailler et les polir, pour la construction du temple.

3. David fit aussi provision de fer pour les clous des portes, et pour les gonds et les jointures, et d'une quantité innombrable d'airain.

4. Les Tyriens et les Sidoniens lui apportaient aussi des bois de cèdre dont on ne pouvait estimer la quantité.

COMMENTAIRE

℣. 1. Dixitque David: Hæc est domus Dei. David ayant vu que le Seigneur avait approuvé son sacrifice, en faisant tomber du ciel le feu qui consuma l'holocauste, ne douta point que cette place ne fût celle qu'il avait destinée pour y bâtir le temple (1): Dieu lui fit comprendre par ce signe miraculeux, qu'il choisissait cet endroit pour sa maison (2), et pour y placer l'autel des holocaustes. C'est apparemment ce qui détermina David à acheter toute cette montagne, ou du moins tout le terrain qui y appartenait à Ornan; il n'avait d'abord acheté que l'aire, où il avait bâti l'autel (3).

℣. 2. Præcepit ut congregarentur omnes proselyti de terra Israel. Voici la première fois que le nom de *prosélyte* se trouve dans la Vulgate. Nous avons parlé ailleurs de ces sortes de gens (4). Le nom de prosélyte en grec, signifie *un étranger;* on ne les souffrait dans ce pays, que sous l'obligation d'observer les préceptes de la loi naturelle, et de renoncer à l'idolâtrie. C'est ce qu'enseignent les rabbins et les commentateurs. Mais il est probable que les prosélytes ou étrangers, dont il est parlé ici, sont les restes des Cananéens. Nous lisons dans les livres des Rois, III. Reg. IX, 20, 21, que Salomon les assujettit et les obligea à de grands travaux. Il aurait été, et contre la justice et contre l'humanité, d'opprimer de simples étrangers, qui auraient demeuré dans le pays des Israélites et qui auraient pour cela quitté l'idolâtrie. Rien n'aurait été ni plus contraire à la loi de Moïse, qui recommande si souvent l'humanité envers les étrangers, ni plus malentendu que cette politique. Où est l'étranger qui voulût s'établir dans un pays, pour y vivre esclave toute sa vie? Les rabbins ont corrompu toute l'idée de la jurisprudence ancienne des Hébreux, par leurs interprétations pleines d'ignorance et de passion. Il paraît par cet endroit, qu'on traitait ces restes des peuples de Canaan, comme des esclaves ou des captifs pris à la guerre; on les contraignait de travailler aux ouvrages publics, pour l'utilité du roi ou de la nation, ou pour le service du Seigneur. Ces étrangers, choisis pour aider à la construction du temple, sont une figure des peuples gentils convertis au christianisme, lesquels servent à bâtir le nouvel édifice de l'Église.

℣. 3. Ferrum ad clavos januarum, et ad commissuras atque juncturas præparavit. Le syriaque et l'arabe: *Il destina d'entre les prosélytes, des maréchaux pour forger des instruments propres à tailler la pierre et à la gratter et pour faire des pieux.* Mais la plupart suivent la Vulgate. Sous le nom de clous, on n'entend pas ici simplement ce qui joint ensemble les pièces de bois, mais généralement tout ce qui sert à lier les pierres, à embrasser les poutres et autres choses pareilles.

℣. 4. Ligna quoque cedrina, quæ Sidonii et Tyrii deportaverant ad David. On verra plus loin que, nonobstant tous ces prodigieux amas de bois, Salomon en fit venir de nouveau, comme si David n'eût encore rien fait. On en peut inférer, que le temple que Salomon entreprit de bâtir, était encore beaucoup au-dessus de ce que David s'en était figuré. Les Tyriens sont nommés en

(1) Voyez II. *Par.* III. 1. Cœpit Salomon ædificare.... in monte Moria, qui demonstratus fuerat David patri ejus, in loco quem paraverat David in area Ornan,

(2) *Grot. Lyr. Menoc. Vat. Tir. Malv. Jun, alii.*

(3) Voyez le chapitre XXI. 25.

(4) *Exod.* XII. 45.

5. Et dixit David : Salomon, filius meus, puer parvulus est et delicatus ; domus autem, quam ædificari volo Domino, talis esse debet ut in cunctis regionibus nominetur. Præparabo ergo ei necessaria. Et ob hanc causam ante mortem suam omnes præparavit impensas.

6. Vocavitque Salomonem, filium suum, et præcepit ei ut ædificaret domum Domino, Deo Israel.

7. Dixitque David ad Salomonem : Fili mi, voluntatis meæ fuit ut ædificarem domum nomini Domini Dei mei ;

8. Sed factus est sermo Domini ad me, dicens : Multum sanguinem effudisti, et plurima bella bellasti ; non poteris ædificare domum nomini meo, tanto effuso sanguine coram me.

5. Et David dit : Mon fils Salomon est encore jeune et faible ; cependant la maison que je désire qu'on bâtisse au Seigneur doit être telle qu'on en parle dans tous les pays. Je veux donc lui préparer toutes les choses nécessaires. Et c'est pour cette raison qu'avant sa mort il prépara tout en abondance.

6. Et il appela Salomon son fils, et lui ordonna de bâtir un temple au Seigneur Dieu d'Israël.

7. Et David dit à Salomon : Mon fils, j'avais le dessein de bâtir un temple au nom du Seigneur mon Dieu ;

8. Mais Dieu me parla, et me dit : Vous avez répandu beaucoup de sang, et vous avez livré de nombreuses batailles ; ainsi vous ne pourrez point bâtir un temple à mon nom, après tant de sang répandu en ma présence.

COMMENTAIRE

hébreu *Tsoûrîm*, et c'est de là, selon Dom Calmet, qu'est venu le nom de Syrie, qui n'est point connu dans les livres de l'Écriture, écrits en hébreu.

V. 5. SALOMON PUER PARVULUS ET DELICATUS. L'hébreu à la lettre (1) : *Salomon mon fils est un enfant et tendre :* c'est un enfant sans expérience et sans science dans l'art de régner, incapable par lui-même d'entreprendre et de conduire un bâtiment tel que je le médite.

DOMUS AUTEM.... TALIS ESSE DEBET, UT IN CUNCTIS REGIONIBUS NOMINETUR. L'hébreu porte (2) : *La maison qu'il faut bâtir au Seigneur, doit être pour la grandeur, pour l'excellence, pour la réputation, pour la beauté, parmi toutes les terres.* Ce doit être un prodige et un modèle en magnificence, en grandeur, en beauté. David en avait fait dresser des modèles, qu'il donna à Salomon ; comme aussi de tous les vases d'or et d'argent, pour lesquels il fournit le métal (3).

OMNES PRÆPARAVIT IMPENSAS. L'hébreu (4) : *Il prépara beaucoup,* ou, *il prépara en abondance* avant sa mort.

V. 8. MULTUM SANGUINEM EFFUDISTI, ET PLURIMA BELLA BELLASTI, NON POTERIS ÆDIFICARE DOMUM NOMINI MEO. On lit encore cette raison au chapitre XXVIII, verset 3. Mais on ne la voit point dans ce que le Seigneur fit dire à David par Nathan (5). Saint Jérôme (6) et les rabbins ont prétendu que ce sang répandu, qui avait rendu David indigne de bâtir un temple au Seigneur, était le sang d'Urie. *Quia erat vir sanguinarius, non ut plerique existimant propter bella, sed propter homicidium.* Mais ce sentiment est particulier à saint Jérôme et aux rabbins. Les commentateurs anciens (7) et modernes reconnaissent que la seule cause qui obligea le Seigneur à préférer Salomon à David, dans la construction de son temple, furent les guerres où ils s'étaient trouvé. L'Écriture mentionne cette raison en plus d'un endroit (8), et elle la marque ici d'une manière bien positive, *plurima bella bellasti ;* vous vous êtes trouvé en plusieurs combats ; mais ce qui est encore plus fort, c'est que l'ordre des temps nous persuade que David avait conçu le dessein de bâtir un temple avant le meurtre d'Urie (9) ; ce ne peut donc pas être le sang de ce malheureux guerrier qui l'a privé de cet honneur. Le sang qu'on répand même dans les guerres les plus justes, ne laisse pas d'imprimer une espèce de souillure, incompatible avec la pureté que demandent les choses saintes. Les Hébreux ne recevaient pas dans leur camp ceux qui retournaient du combat, à moins qu'ils ne se fussent purifiés (10). Dans l'Église chrétienne, on regarde comme irréguliers, et comme incapables des fonctions ecclésiastiques, non seulement ceux qui ont répandu le sang humain, mais les accusateurs, les juges et les témoins qui ont contribué à la mort d'un homme, quelque juste et quelque nécessaire qu'elle soit. Les païens eux-mêmes ont connu cette incompatibilité du sang avec les choses sacrées. Énée, tout couvert du sang répandu pour la défense de sa patrie, n'ose toucher les dieux de son pays, quoique dans la plus extrême nécessité ; il les remet, pour les sauver, entre les mains de son père Anchyse, et le charge sur ses épaules (11).

Tu, genitor, cape sacra manu, patriosque Penates,
Me bello e tanto digressum et cæde recenti,
Attrectare nefas.

TANTO EFFUSO SANGUINE CORAM ME. Ces termes *en ma présence,* augmentent l'idée de cette quantité de sang répandu. C'est une espèce d'exagération, comme quand on dit, grand devant le Seigneur (12), méchant devant le Seigneur (13),

(1) שלמה בני נער ורך
(2) והבית לבנות ליהוה להגדיל לבעבה לשם ולתפארת לכל הארצות
(3) I. *Par.* XXVIII. 11. *et seq.*
(4) ויכן דויד לרב כטרם מותו
(5) II. *Reg.* VII. 5. *et seq. et* I. *Par.* XVII. 4.
(6) *Hieron. lib.* I. *contra Jovin. Ita et Hebræi.*
(7) *Vide Joseph. Antiq. lib.* VII. *c.* 11. *et Eupolem. apud Euseb. Præpar. l.* IX. *c.* 30. *et alii plerique.*
(8) I. *Par.* XVII. 4. *et* XXVIII. 3.
(9) Voyez II. *Reg.* VII. 1. *et seq. Vide Est hic.*
(10) *Num.* XXXI. 19.
(11) *Virgil. Æneid.* II.
(12) *Luc.* I. 15. — (13) *Genes.* XXXVIII. 7.

9. Filius qui nascetur tibi erit vir quietissimus; faciam enim eum requiescere ab omnibus inimicis suis per circuitum; et ob hanc causam Pacificus vocabitur; et pacem et otium dabo in Israel cunctis diebus ejus.

10. Ipse ædificabit domum nomini meo; et ipse erit mihi in filium, et ego ero illi in patrem. firmaboque solium regni ejus super Israel in æternum.

11. Nunc ergo, fili mi, sit Dominus tecum, et prosperare; et ædifica domum Domino Deo tuo, sicut locutus est de te.

12. Det quoque tibi Dominus prudentiam et sensum, ut regere possis Israel, et custodire legem Domini Dei tui.

13. Tunc enim proficere poteris, si custodieris mandata et judicia, quæ præcepit Dominus Moysi ut doceret Israel; confortare, et viriliter age; ne timeas, neque paveas.

14. Ecce ego in paupertate mea præparavi impensas domus Domini, auri talenta centum millia, et argenti mille millia talentorum; æris vero et ferri non est pondus, vincitur enim numerus magnitudine; ligna et lapides præparavi ad universa impendia.

15. Habes quoque plurimos artifices latomos et cæmentarios artificesque lignorum, et omnium artium, ad faciendum opus prudentissimos,

16. In auro et argento, et ære et ferro, cujus non est numerus. Surge igitur, et fac; et erit Dominus tecum.

17. Præcepit quoque David cunctis principibus Israel, ut adjuvarent Salomonem, filium suum:

9. Vous aurez un fils qui sera tout à fait tranquille, car je le maintiendrai en paix, sans qu'il soit inquiété par aucun des ennemis qui vous environnent; c'est pour cette raison qu'il sera appelé *Salomon, c'est-à-dire* Pacifique; et je donnerai la paix et le repos en Israël durant tous ses jours.

10. Ce sera lui qui bâtira un temple à mon nom; il sera mon fils, et moi je serai son père; et j'affermirai pour jamais le trône de son règne sur Israël.

11. Que le Seigneur soit donc maintenant avec vous, mon fils, qu'il vous rende heureux; et bâtissez une maison au Seigneur votre Dieu, comme il a prédit que vous deviez faire.

12. Qu'il vous donne aussi la sagesse et l'intelligence, afin que vous puissiez conduire Israël, et garder la loi du Seigneur votre Dieu;

13. Car vous ne pourrez prospérer qu'en suivant ses ordres, et en observant les lois qu'il a commandé à Moïse d'enseigner à Israël; armez-vous de force; agissez en homme de cœur; ne craignez rien; ne vous effrayez de rien.

14. Voici que, dans ma pauvreté, j'ai préparé de quoi fournir à la dépense de l'édifice de la maison du Seigneur, savoir, cent mille talents d'or et un million de talents d'argent, avec une quantité d'airain et de fer dont on ne peut dire le poids ni le nombre, sans compter le bois et les pierres que j'ai préparés pour les employer à tout ce qui sera nécessaire.

15. Vous avez aussi quantité d'ouvriers, des tailleurs de pierres, des maçons, des ouvriers en bois, et des gens qui excellent dans toutes sortes d'ouvrages,

16. En or ou en argent, en cuivre ou en fer, dont on ne peut dire le nombre. Levez-vous donc, et mettez-vous à l'ouvrage; et le Seigneur sera avec vous.

17. David ordonna en même temps à tous les chefs d'Israël d'assister son fils Salomon dans cette entreprise.

COMMENTAIRE

puissant devant le Seigneur (1), pour exprimer une grandeur, une malice, une puissance au-dessus de l'ordinaire.

℣. 9. OB HANC CAUSAM PACIFICUS VOCABITUR. L'hébreu (2) : *C'est pourquoi son nom sera Salomon.* On sait qu'en hébreu, Salomon signifie *pacifique*, un homme de paix.

℣. 10. IPSE ERIT MIHI IN FILIUM. Dieu a permis que Salomon soit tombé dans de grandes fautes, selon la remarque de saint Augustin (3), afin que l'on ne prît pas ces paroles à la lettre de sa personne. Elles ont un sens plus élevé et plus certain en les expliquant de Jésus-Christ; c'est dans lui qu'elles se vérifient dans toute leur rigueur : de là vient que saint Paul lui en fait l'application (4) : *Auquel des anges Dieu a-t-il jamais dit, je serai son père, et il sera mon fils ?*

℣. 12. DET TIBI SENSUM, UT REGERE POSSIS ISRAEL. L'hébreu (5) : *Que le Seigneur vous donne l'intelligence et qu'il vous ordonne de gouverner Israël.* Qu'il veuille vous en confier la conduite, et vous établir sur son peuple.

℣. 14. ECCE EGO IN PAUPERTATE MEA PRÆPARAVI IMPENSAS. David, par un sentiment d'humilité ou de modestie, reconnaît qu'il est pauvre devant Dieu. Il dit que, dans sa pauvreté, il a amassé de quoi bâtir un temple au Seigneur; convaincu que ces immenses richesses qu'on va voir, comparées à la grandeur et à la majesté de Dieu, n'étaient qu'une pauvreté et un petit présent, et ne pouvaient répondre à la haute idée qu'il s'était formé de Celui, à qui il voulait faire bâtir une maison : il les considère comme peu de chose. L'Écriture insinue en plus d'un endroit (6), que David avait préparé tout ce qui était nécessaire pour l'édifice du temple : et la suite fera voir qu'il avait en effet laissé beaucoup au delà de ce qu'il fallait. Salomon trouva dans les trésors de David de quoi payer les ouvriers tyriens qu'il employait, et de quoi exécuter tout ce que son père avait ordonné, avec beaucoup plus de magnificence qu'il ne l'avait commandé.

AURI TALENTA CENTUM MILLIA, ET ARGENTI MILLE MILLIA TALENTORUM. Le talent d'or valait environ

---

(1) *Genes.* x. 19. — (2) כי שלמה יהיה שמו

(3) *Aug. de Civit. lib.* XVII. *cap.* 8 *et* 9. Hanc tam grandem promissionem, qui putat in Salomone fuisse completam, multum errat, etc.

(4) *Hebr.* I. 5.

(5) יתן לך יהוה שכל ובינה ויצוך על ישראל

(6) Voyez ℣. 5. *et* XXVIII. 2. *et* XXIX. 2. 19. *et* II. *Par.* VIII. 16.

18. Cernitis, inquiens, quod Dominus Deus vester vobiscum sit, et dederit vobis requiem per circuitum, et tradiderit omnes inimicos vestros in manus vestras, et subjecta sit terra coram Domino, et coram populo ejus.

19. Præbete igitur corda vestra et animas vestras, ut quæratis Dominum Deum vestrum ; et consurgite, et ædificate sanctuarium Domino Deo, ut introducatur arca fœderis Domini, et vasa Domino consecrata, in domum quæ ædificatur nomini Domini.

18. Vous voyez, leur dit-il, que le Seigneur votre Dieu est avec vous, et qu'il vous a établis dans une profonde paix de tous côtés, en livrant tous vos ennemis entre vos mains ; et que la terre est soumise devant le Seigneur et devant son peuple.

19. Disposez donc vos cœurs et vos âmes pour chercher le Seigneur votre Dieu. Levez-vous, et bâtissez un sanctuaire au Seigneur Dieu, afin que l'arche de l'alliance du Seigneur et les vases qui sont consacrés au Seigneur, soient transportés dans cette maison qu'on va bâtir en son nom.

COMMENTAIRE

131,850 francs, et le talent d'argent 8,500. Si ces chiffres sont exacts, David laissait donc à son fils plus de vingt-un milliards et demi.

Nous croyons qu'on ne peut prendre ces chiffres à la lettre, car il serait bien singulier qu'il y eut juste cent mille talents d'or, et un million de talents d'argent. Ces expressions désignent, à notre avis, un chiffre indéterminé mais colossal.

℣. 18. TRADIDERIT OMNES INIMICOS VESTROS IN MANUS VESTRAS. L'hébreu (1) : *Il a livré entre mes mains ceux qui habitent le pays*. David était maître non seulement de la Judée, mais aussi de presque tous les pays voisins.

(1) נתן בידי את ישבי הארץ

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

David établit Salomon roi sur Israël. Il règle l'ordre et les fonctions des lévites, destinés aux divers offices de la maison du Seigneur.

1. Igitur David, senex et plenus dierum, regem constituit Salomonem, filium suum, super Israel.

2. Et congregavit omnes principes Israel, et sacerdotes atque levitas.

3. Numeratique sunt levitæ a triginta annis, et supra; et inventa sunt triginta octo millia virorum.

4. Ex his electi sunt et distributi in ministerium domus Domini, viginti quatuor millia; præpositorum autem et judicum, sex millia.

1. David étant donc vieux et plein de jours, établit son fils Salomon roi sur Israël.

2. Et il assembla tous les princes d'Israël, avec les prêtres et les lévites.

3. Et les lévites furent comptés depuis trente ans et au-dessus, et l'on en trouva trente-huit mille hommes.

4. On choisit entre eux vingt-quatre mille hommes, qui furent distribués dans les divers offices de la maison du Seigneur; ceux qui faisaient la fonction de chefs et de juges montaient au nombre de six mille.

COMMENTAIRE

℣. 1. DAVID SENEX ET PLENUS DIERUM. *David étant fort âgé et plein de jours,* rassasié de jours.

Cur non ut plenus vitæ conviva recedit (1)?

REGEM CONSTITUIT SALOMONEM. Voyez III. Reg. I. Cet exemple d'établir roi l'héritier du royaume avant la mort du père, et de lui communiquer l'autorité royale, fut en usage dans la suite parmi les Hébreux.

℣. 3. NUMERATIQUE SUNT LEVITÆ A TRIGINTA ANNIS ET SUPRA. En quel temps David fit-il ce dénombrement des lévites? Ce fut durant la dernière année de sa vie (2), et dans le même temps qu'il déclara à Salomon ses volontés sur le temple qu'il devait bâtir au Seigneur. On fit d'abord ce dénombrement sur le même pied que Moïse l'avait ordonné dans le désert (3), c'est-à-dire depuis trente ans et au-dessus, jusqu'à cinquante. Mais David crut devoir changer ce règlement; il ordonna que dans la suite on tiendrait rôle de tous les lévites depuis vingt ans et au-dessus, parce qu'alors l'Arche et le Tabernacle étant fixés à Jérusalem, les travaux des lévites étaient de beaucoup diminués, car ils n'étaient plus obligés de transporter les pièces du Tabernacle d'un lieu en un autre (4). Le nombre de trente-huit mille lévites, non compris les prêtres, était sans doute plus que suffisant pour le service ordinaire du Tabernacle; mais ce prince religieux crut qu'il était de la grandeur et de la majesté du Seigneur, d'avoir des ministres le plus qu'il serait possible. Quelle occupation plus digne et plus glorieuse pour les enfants de Lévi, que d'être occupés de bonne heure au service de Dieu? et quel plus grand motif de consolation et d'édification pour les Israélites, que de voir ce grand nombre de ministres rendre au Seigneur le culte, que le peuple ne pouvait pas lui rendre par lui-même avec la même assiduité? On doit bien remarquer ici que cet ordre des prêtres et des lévites est fort différent de celui qui avait été réglé par David, après qu'il eut placé l'Arche dans le tabernacle de Sion. Ces premiers règlements ne subsistèrent que jusqu'au commencement du règne de Salomon. Alors David fit de nouvelles ordonnances, que nous lisons ici, et dans le chapitre suivant.

TRIGINTA OCTO MILLIA. Tous lévites, non compris les prêtres; il y en avait six mille juges (5), quatre mille portiers, quatre mille chantres (6), et vingt-quatre mille employés aux différents offices du Tabernacle (7); toutes ces fonctions étaient propres aux lévites, mais non pas aux prêtres.

℣. 4. DISTRIBUTI IN MINISTERIUM DOMUS DOMINI. L'hébreu porte (8): *Vingt-quatre mille d'entre eux, pour présider à l'ouvrage de la maison du Seigneur.* Les lévites étaient soumis aux prêtres, mais ils avaient une espèce de présidence sur les *Donnés*, *Nathinæi*, et autres gens, qui n'étaient point de la race de Lévi; ils présidaient aussi à leurs propres

(1) *Lucret. lib.* III.

(2) ℣. 27. Juxta præcepta David novissima, supputabitur numerus filiorum Levi, a viginti annis et supra. *Et chap.* XXVI. 31. Quadragesimo anno David, recensiti sunt, etc.

(3) *Num.* IV. 3. A trigesimo anno et supra, usque ad quinquagesimum annum.

(4) ℣. 24.

(5) ℣. 4.

(6) Voyez le ℣. 5.

(7) ℣. 4.

(8) לִנְצֹחַ עַל מְלֶאכֶת בֵּית יְהוָה עֶשְׂרִים וְאַרְבַּע אָלֶף Les Septante : Ἀπὸ τῶν ἐργολαβούντων ἐπὶ τὰ ἔργα τοῦ οἴκου.

5. Porro quatuor millia janitores, et totidem psaltæ canentes Domino in organis, quæ fecerat ad canendum.

6. Et distribuit eos David per vices filiorum Levi : Gerson videlicet, et Caath, et Merari.

7. Filii Gerson : Leedan, et Semei.
8. Filii Leedan : princeps Jahiel, et Zethan, et Joel, tres.

9. Filii Semei : Salomith, et Hosiel, et Aran, tres; isti principes familiarum Leedan.

10. Porro filii Semei : Leheth, et Ziza, et Jaus, et Baria ; isti filii Semei, quatuor.
11. Erat autem Leheth prior, Ziza secundus. Porro Jaus et Baria non habuerunt plurimos filios ; et idcirco in una familia unaque domo computati sunt.

12. Filii Caath : Amram, et Isaar, Hebron, et Ozieli quatuor.
13. Filii Amram : Aaron, et Moyses. Separatusque est Aaron ut ministraret in Sancto sanctorum, ipse et filii ejus in sempiternum, et adoleret incensum Domino secundum ritum suum, ac benediceret nomini ejus in perpetuum..
14. Moysi quoque, hominis Dei, filii annumerati sunt in tribu Levi.

5. En outre quatre mille portiers et autant de chantres qui célébraient les louanges du Seigneur sur les instruments que David avait faits pour chanter.
6. David les distribua tous, pour servir chacun à son tour, selon les diverses maisons de la tribu de Lévi, savoir, celle de Gerson, de Caath et de Mérari.
7. Les enfants de Gerson étaient Léédan et Séméi.
8. Léédan eut pour fils Jahiel qui était le chef, Zéthan et Joël, au nombre de trois.
9. Séméi eut trois enfants : Salomith, Hosiel et Aran. Ce sont là les chefs des familles qui descendent de Léédan.
10. Les enfants de Séméi sont Léheth, Ziza, Jaüs et Baria. Ce sont là les quatre enfants de Séméi.
11. Léheth était donc l'aîné, Ziza le second. Or Jaüs et Baria n'eurent pas beaucoup d'enfants ; c'est pourquoi on les comprit sous une seule famille et une seule maison.
12. Les fils de Caath au nombre de quatre, *savoir :* Amram, Isaar, Hébron et Oziel.
13. Ceux d'Amram *furent* Aaron et Moïse. Aaron fut séparé pour servir à jamais, lui et ses enfants, dans le sanctuaire, pour offrir l'encens au Seigneur selon les cérémonies qu'il avait ordonnées, et pour bénir éternellement son nom.
14. Les enfants de Moïse, l'homme de Dieu, furent aussi compris dans la tribu de Lévi.

COMMENTAIRE

offices ; ils avaient leurs chefs tirés de leur corps. C'est apparemment le sens du texte ; car ils ne pouvaient à vingt-quatre mille présider aux ouvrages du temple.

PRÆPOSITORUM ET JUDICUM SEX MILLIA. L'hébreu (1) : *Les huissiers et les juges.* Les Septante (2) : *Les écrivains et les juges.* Les *Schophétîm* signifient sûrement des juges ; mais les fonctions des *Schotérim* sont moins connues. Quelques commentateurs confondent ces deux offices (3) : la plupart croient néanmoins que les *Schotérim* étaient les huissiers, les hérauts, les appariteurs et même les exécuteurs de la sentence des juges (4). C'étaient une sorte de commissaires ou de prévôts.

V. 8. FILII LEEDAN, PRINCEPS JAHIEL. *Jahiel qui était l'aîné ;* ou qui était le chef et le prince de la famille de Léédan. Il semblerait par le verset suivant, que ce furent les fils de Séméi qui furent les chefs de la famille de Léédan. Junius croit que les trois fils de Léédan marqués dans le verset 8, étaient tous trois chefs de cette famille. Au lieu de *Jahiel, Zathan et Joël,* on lit au verset 21 du chapitre XXVI, *Léédan, Gersonni et Jéhiel ;* et au verset 22 les fils de Jahiel, sont *Zatan et Joël.*

V. 9. FILII SEMEI, SALOMITH. Ce Séméi était différent du fils de Gerson nommé aux versets 7 et 10. Celui-ci était un des descendants de Léédan (5).

V. 10. SEMEI : LEHETH. L'hébreu *Schim'ï, Ja'hath.* Les Septante : Séméi Jéeth.

ZIZA. L'hébreu (6) : *Zina ;* mais il l'appelle *Ziza* au verset suivant.

V. 11. IN UNA FAMILIA, UNAQUE DOMO COMPUTATI SUNT. On joignit dans le ministère du temple les deux familles de Séméi et de Léédan, parce que celle de Séméi étant fort peu nombreuse, elle aurait été surchargée, si elle eut été obligée de faire autant que la famille de Léédan.

V. 13. UT MINISTRARET IN SANCTO SANCTORUM. L'hébreu (7) : *Pour sanctifier le Saint des Saints.*

BENEDICERET NOMINI EJUS IN PERPETUUM. L'hébreu (8) : *Pour bénir en son nom.* Pour donner la bénédiction au peuple au nom du Seigneur. C'était une des principales fonctions réservées aux prêtres (9), fort différente de celle de bénir le nom de Dieu, qui convenait principalement aux lévites.

V. 14. ANNUMERATI SUNT IN TRIBU LEVI. Les fils de Moïse ne furent pas mis au rang des prêtres ; ils demeurèrent dans l'ordre des lévites.

SUBUEL PRIMUS. On ne nomme que lui, quoique peut-être il eut encore d'autres frères. On donne

(1) ושטרים ושפטים ששת אלפים
(2) Γραμματεῖς καὶ κριταὶ ἑξακισχίλιοι.
(3) *Vat. Menoch.*
(4) *Grot. et Malv.* sur cet endroit.
(5) *Vide Menoch. hic.*
(6) V. 10. זינה V. 11. זיזה
(7) להקדישו קדש קדשים
(8) לברך בשמו עד עולם Les Septante : Εὔξασθαι ἐπὶ τῷ ὀνόματι αὐτοῦ.
(9) *Num.* VI. 23. 24. Loquere Aaron et filiis ejus : Sic benedicetis filiis Israel, et dicetis eis : Benedicat tibi Dominus, etc.

15. Filii Moysi : Gersom, et Eliezer.
16. Filii Gersom : Subuel primus.
17. Fuerunt autem filii Eliezer : Rohobia primus ; et non erant Eliezer filii alii. Porro filii Rohobia multiplicati sunt nimis.
18. Filii Isaar : Salomith primus.
19. Filii Hebron : Jeriau, primus ; Amarias, secundus ; Jahaziel, tertius ; Jecmaam, quartus.
20. Filii Oziel : Micha, primus ; Jesia secundus.

21. Filii Merari : Moholi, et Musi. Filii Moholi, Eleazar et Cis.
22. Mortuus est autem Eleazar, et non habuit filios, sed filias ; acceperuntque eas filii Cis, fratres earum.

23. Filii Musi : Moholi, et Eder, et Jerimoth, tres.

24. Hi filii Levi in cognationibus et familiis suis, principes per vices, et numerum capitum singulorum, qui faciebant opera ministerii domus Domini, a viginti annis et supra.

25. Dixit enim David : Requiem dedit Dominus, Deus Israel, populo suo, et habitationem Jerusalem usque in æternum.
26. Nec erit officii levitarum, ut ultra portent tabernaculum, et omnia vasa ejus ad ministrandum.

27. Juxta præcepta quoque David novissima, supputabitur numerus filiorum Levi a viginti annis et supra.

28. Et erunt sub manu filiorum Aaron in cultum domus Domini, in vestibulis, et in exedris, et in loco purificationis, et in sanctuario, et in universis operibus ministerii templi Domini.

29. Sacerdotes autem super panes propositionis, et ad similæ sacrificium, et ad lagana azyma, et sartaginem, et ad torrendum, et super omne pondus atque mensuram.

15. Les enfants de Moïse furent Gersom et Éliézer.
16. Gersom eut pour fils Subuel son aîné.
17. Éliézer eut pour fils Rohobia, qui fut un chef de famille ; et Éliézer n'eut point d'autre fils ; mais Rohobia eut un grand nombre d'enfants.
18. Isaar eut pour fils Salomith son aîné.
19. Les enfants d'Hébron furent Jériau, l'aîné ; Amarias, le second ; Jahaziel, le troisième ; Jecmaam, le quatrième.
20. Les fils d'Oziel *étaient* Micha l'aîné ; et Jésia le second.
21. Les fils de Mérari *étaient* Moholi et Musi. Les fils de Moholi *étaient* Éléazar et Cis.
22. Éléazar mourut sans avoir de fils, et il ne laissa que des filles qui furent mariées aux fils de Cis leurs cousins germains.
23. Les fils de Musi furent trois : Moholi, Éder et Jérimoth.
24. Voilà les fils de Lévi, selon leurs branches et leurs familles, *qui*, comme les chefs, *servaient* à leur tour avec un certain nombre de particuliers qui s'acquittaient des différents ministères dans la maison du Seigneur, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus ;
25. Car David dit : Le Seigneur Dieu d'Israël a donné la paix à son peuple, et l'a établi dans Jérusalem pour jamais.
26. Et *ainsi* les lévites ne seront plus obligés de porter le Tabernacle avec tous les vases destinés pour son ministère.
27. On comptera aussi à l'avenir le nombre des enfants de Lévi, en les prenant depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, suivant les dernières ordonnances de David.
28. Et ils seront soumis aux fils d'Aaron, pour tout ce qui regarde le service de la maison du Seigneur, soit dans les vestibules ou dans les chambres *du temple*, soit dans le lieu de la purification ou dans le sanctuaire, soit enfin dans toutes les différentes fonctions concernant le ministère du temple du Seigneur.
29. Mais les prêtres auront l'intendance sur les pains de proposition, sur le sacrifice qui se fait de fleur de farine, sur les beignets de pâte sans levain, sur les poêles, sur les épis que l'on rôtit sur le feu, et sur tous les poids et toutes les mesures.

COMMENTAIRE

quelquefois le nom d'aîné même à ceux qui n'ont point eu de frères après eux : par exemple Jésus-Christ est nommé *le premier né de Marie* (1), quoiqu'il fût son seul fils. *Primus* peut aussi marquer le principal personnage, le chef d'une famille.

℣. 22. ACCEPERUNT EAS FILII CIS FRATRES EARUM. Suivant la loi, qui veut que les filles héritières épousent leur plus proche parent (2).

℣. 24. A VIGINTI ANNIS ET SUPRA. Voyez le verset 2, et *Num.* IV, 3.

℣. 28. IN LOCO PURIFICATIONIS ET IN SANCTUARIO. Dans le parvis intérieur, où étaient les bassins où les prêtres se lavaient avant de faire leurs fonctions. L'hébreu (3) porte, *dans la pureté de toute sainteté*. Pour purifier toutes les choses qui regardent le culte du Seigneur ; pour entretenir dans la propreté et dans la bienséance tout ce qui concerne le tabernacle, tant les vases, que les animaux et les personnes.

℣. 29. SACERDOTES AUTEM SUPER PANES PROPOSITIONIS. C'étaient les prêtres qui avaient soin de les exposer devant le Seigneur et de les en ôter ; c'étaient eux aussi qui les pétrissaient et qui les cuisaient, et même qui en semaient, moissonnaient et moulaient le froment dont ces pains étaient composés, suivant la tradition des Juifs rapportée par saint Jérôme (4). *Panes propositionis quos juxta traditiones Hebraicas, ipsi serere, ipsi demetere, ipsi molere, ipsi coquere debebatis.* D'autres (5) croient que les prêtres recevaient du peuple la farine de ces pains, et qu'ensuite ils les pétrissaient, et les cuisaient eux-mêmes. Il y en a même (6) qui semblent croire que

(1) *Matt.* I. *ult.* Donec peperit filium suum primogenitum.
(2) *Num.* XXVII. 3. 6. *et* XXXVI. 7.
(3) ועל טהרת לכל קדש
(4) *Hieron. in Malac.* I. ℣. 6.
(5) *Menoch. hic.* — (6) *Tirinus.*

30. Levitæ vero, ut stent mane ad confitendum et canendum Domino ; similiterque ad vesperam,

31. Tam in oblatione holocaustorum Domini, quam in sabbatis, et calendis, et solemnitatibus reliquis juxta numerum, et ceremonias uniuscujusque rei, jugiter coram Domino.

32. Et custodiant observationes tabernaculi fœderis, et ritum sanctuarii, et observationem filiorum Aaron, fratrum suorum, ut ministrent in domo Domini.

30. Les lévites seront aussi obligés de se trouver dès le matin pour chanter les louanges du Seigneur; et ils le feront aussi le soir,

31. Tant au sacrifice des holocaustes qu'on offre au Seigneur, qu'aux jours de sabbat, aux premiers jours des mois et aux autres solennités, en observant toujours le nombre qui leur est prescrit, et les cérémonies que l'on doit garder en chaque chose, *se tenant* continuellement en la présence du Seigneur.

32. Et ils observeront avec soin les ordonnances qui sont prescrites touchant le tabernacle de l'alliance et le culte du sanctuaire, et rendront une respectueuse obéissance aux enfants d'Aaron qui sont leurs frères, pour s'acquitter de leur ministère dans la maison du Seigneur.

COMMENTAIRE

les lévites les préparaient, et que les prêtres les exposaient simplement devant le Seigneur ; c'est ce qui paraît assez clairement par le chapitre IX, verset 32, de ce livre (1). Voyez aussi ce qu'on a dit sur le Lévitique, chapitre XXIV, 8. L'hébreu ne lit pas ici le nom des prêtres ; et on peut le rapporter aux lévites comme aux prêtres, puisqu'il est parlé des uns et des autres auparavant.

SUPER OMNE PONDUS ATQUE MENSURAM. On conservait au temple les étalons des poids, des mesures, des monnaies, afin d'y avoir recours dans l'occasion, pour réformer les poids et les mesures des marchands. Voyez ce que nous avons dit à cet égard dans le commentaire sur l'Exode XXX, 13.

V. 30. LEVITÆ VERO. L'hébreu n'exprime pas ici le nom *des lévites ;* la fonction de servir devant le Seigneur, et de le louer regardait les prêtres aussi bien que les lévites.

V. 31. TAM IN OBLATIONE HOLOCAUSTORUM DOMINI. On jouait des instruments, et on chantait les louanges du Seigneur tous les soirs et tous les matins, lorsqu'on offrait les holocaustes ordinaires de tous les jours. Cela se faisait aussi dans les sacrifices solennels pour le prince ou pour la nation en commun (2).

(1) I. *Par.* IX. 32. Porro de filiis Caath, super panes erant propositionis, ut semper novos per singula sabbata præpararent.

(2) *Num.* X. 10.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

David règle l'ordre et les fonctions des prêtres.

1. Porro filiis Aaron hæ partitiones erant. Filii Aaron: Nabad, et Abiu, et Eleazar, et Ithamar.

2. Mortui sunt autem Nadab et Abiu ante patrem suum absque liberis ; sacerdotioque functus est Eleazar, et Ithamar.

3. Et divisit eos David, id est, Sadoc de filiis Eleazar, et Ahimelech de filiis Ithamar, secundum vices suas et ministerium.

4. Inventique sunt multo plures filii Eleazar in principibus viris, quam filii Ithamar. Divisit autem eis, hoc est, filiis Eleazar principes per familias sedecim, et filiis Ithamar per familias et domos suas octo.

5. Porro divisit utrasque inter se familias sortibus ; erant enim principes sanctuarii, et principes Dei, tam de filiis Eleazar, quam de filiis Ithamar.

1. Voici en quelles classes fut partagée la postérité d'Aaron. Les fils d'Aaron sont Nadab, Abiu, Éléazar et Ithamar.

2. Mais Nadab et Abiu moururent avant leur père sans laisser d'enfants. Ainsi Éléazar et Ithamar firent toutes les fonctions sacerdotales.

3. David divisa donc la famille de Sadoc qui venait d'Éléazar et celle d'Ahimélech qui descendait d'Ithamar, afin qu'elles servissent alternativement, et s'acquittassent chacune de leur ministère.

4. Mais il se trouva beaucoup plus de chefs de familles descendus d'Éléazar que d'Ithamar ; et ainsi il distribua les descendants d'Éléazar en seize familles, chaque famille ayant son prince ; et ceux d'Ithamar en huit seulement.

5. Il distribua encore les fonctions de l'une et de l'autre famille par le sort ; car les enfants d'Éléazar et ceux d'Ithamar étaient les princes du sanctuaire et les princes de Dieu.

COMMENTAIRE

℣. 2. MORTUI SUNT NADAB ET ABIU ANTE PATREM SUUM. Voyez Lévit. x, 2. L'hébreu (1) : *Ils moururent en présence de leur père*, de son vivant.

SACERDOTIO FUNCTUS EST ELEAZAR ET ITHAMAR. Les familles d'Éléazar et d'Ithamar demeurèrent seules de la race sacerdotale d'Aaron. Éléazar et Ithamar exercèrent les fonctions sacerdotales sous les ordres d'Aaron leur père pendant sa vie ; Éléazar lui succéda ; et le sacerdoce entra dans la famille d'Ithamar sous Héli.

℣. 3. AHIMELECH DE FILIIS ITHAMAR. Ahimélech est mis ici pour *Abiathar*, qui était grand prêtre du temps de David. On voit la même chose aux versets 6 et 21 ; on a déjà remarqué ailleurs (2) qu'*Abiathar*, selon Dom Calmet, portait aussi le nom d'Achimélech, aussi bien que son père, tué par Saül.

℣. 4. PLURES FILII ELEAZAR IN PRINCIPIBUS VIRIS. On peut dire aussi d'après l'hébreu : Il se trouva plus d'hommes, en les prenant par tête (3), parmi les fils d'Éléazar, que parmi ceux d'Ithamar. Quand on fit le dénombrement des familles et des particuliers descendus d'Éléazar et d'Ithamar, la famille du premier se trouva de beaucoup la plus nombreuse. Les Septante (4) et plusieurs interprètes suivent le sens de la Vulgate. Il se trouva beaucoup plus de princes, de chefs, de grands hommes dans la famille d'Éléazar.

℣. 5. DIVISIT... FAMILIAS SORTIBUS. C'était pour éviter la jalousie et les disputes sur le rang et sur les fonctions. Toutes les familles étant également nobles, et les emplois dont il s'agit, étant les premiers dans la religion et dans la République, il aurait été malaisé de les contenter autrement que par le sort. Voyez ce que nous avons dit sur les sorts, Josué VII, 14.

ERANT ENIM PRINCIPES SANCTUARII, ET PRINCIPES DEI. Ils étaient chargés des premières et des plus nobles fonctions du sacerdoce dans le temple ; ils étaient *comme des princes de Dieu*, comme de grands princes (5), ou bien, ils étaient princes dans ce qui regarde le culte de la divinité, dans tout ce qui regarde le service de Dieu ; autrement, ils possédaient les premières dignités du sacerdoce et de la judicature : *princes du sanctuaire et princes des juges*. C'est le sens que Gro-

(1) יסתו לפני אביהם
(2) I. *Par.* XVIII. 16.
(3) *Ita Vat. Castal. Tigur. Syriac.*
(4) Εὑρέθησαν οἱ υἱοὶ Ἐλεάζαρ πλείους εἰς ἄρχοντας τῶν δυνατῶν.
(5) Voyez *Genes.* XXIII. 6. Princeps Dei es apud nos.

6. Descripsitque eos Semeias, filius Nathanael, scriba levites, coram rege et principibus, et Sadoc sacerdote, et Ahimelech, filio Abiathar, principibus quoque familiarum sacerdotalium et leviticarum : unam domum, quæ cæteris præerat, Eleazar ; et alteram domum, quæ sub se habebat cæteros, Ithamar.

7. Exivit autem sors prima Joiarib ; secunda, Jedei ;

8. Tertia, Harim ; quarta, Seorim ;
9. Quinta, Melchia ; sexta, Maiman ;
10. Septima, Accos ; octava, Abia,
11. Nona, Jesua ; decima, Sechenia ;
12. Undecima, Eliasib ; duodecima, Jacim ;
13. Tertia decima, Hoppha ; decima quarta, Isbaab ;
14. Decima quinta, Belga ; decima sexta, Emmer ;
15. Decima septima, Hezir ; decima octava, Aphses ;
16. Decima nona, Pheteia ; vigesima, Hezechiel ;

17. Vigesima prima, Jachin ; vigesima secunda, Gamul ;

18. Vigesima tertia, Dalaiau ; vigesima quarta, Maaziau ;

19. Hæ vices eorum secundum ministeria sua, ut ingrediantur domum Domini, et juxta ritum suum sub manu Aaron, patris eorum, sicut præceperat Dominus Deus Israel.

6. Séméias, fils de Nathanaël, de la tribu de Lévi, en dressa le rôle, comme secrétaire, en présence du roi et des princes, de Sadoc prêtre, et d'Ahimélech, fils d'Abiathar, et devant tous les chefs de familles sacerdotales et lévitiques ; prenant d'une part la maison d'Éléazar, qui était comme la souche de plusieurs branches ; et d'autre part celle d'Ithamar qui en avait plusieurs autres sous elle.

7. Ainsi le premier sort échut à Joïarib ; le second, à Jédéi ;

8. Le troisième, à Harim ; le quatrième, à Séorim ;
9. Le cinquième, à Melchia ; le sixième, à Maïman
10. Le septième, à Accos ; le huitième, à Abia ;
11. Le neuvième, à Jésua ; le dixième, à Séchénia ;
12. Le onzième, à Éliasib ; le douzième, à Jacim ;
13. Le treizième, à Hoppha ; le quatorzième, à Isbaab ;
14. Le quinzième, à Belga ; le seizième, à Emmer ;
15. Le dix-septième, à Hézir ; le dix-huitième, à Aphsès ;
16. Le dix-neuvième, à Phéléia ; le vingtième, à Hézéchiel ;

17. Le vingt et unième, à Jachin ; le vingt-deuxième à Gamul ;

18. Le vingt-troisième, à Dalaïau ; le vingt-quatrième, à Maaziau.

19. Voilà quel fut leur partage, selon les différentes fonctions de leur ministère, afin qu'ils pussent chacun à leur tour être employés dans le temple, en gardant les cérémonies accoutumées, sous l'autorité d'Aaron leur père, comme le Seigneur Dieu d'Israël l'avait commandé.

COMMENTAIRE

tius donne à l'hébreu (1) ; le mot *Élohîm,* signifie Dieu ou les Juges.

V. 6. UNAM DOMUM QUÆ CÆTERIS PRÆERAT, ELEAZAR : ET ALTERAM DOMUM QUÆ SUB SE HABEBAT CÆTEROS, ITHAMAR. La famille d'Éléazar était la plus illustre des deux familles sacerdotales ; 1° parce qu'elle était descendue de l'aîné des fils d'Aaron ; 2° parce que Dieu lui avait promis le sacerdoce pour toujours (2) ; et 3° parce qu'elle était la plus nombreuse, comme on l'a vu au verset 4. La famille d'Ithamar était, après celle d'Éléazar, la plus considérable ; elle possédait alors le sacerdoce dans la personne d'Abiathar et avait sous elle plusieurs familles. L'hébreu de ce passage est fort obscur et d'habiles critiques (3) le croient corrompu. Le voici à la lettre (4) : *Une famille attachée à Éléazar et attachée à Ithamar.* Les Septante sont plus clairs (5) : on prit le rôle de chaque famille séparément, *un et un d'Éléazar, et un et un d'Ithamar.* On prenait les familles d'Éléazar et d'Ithamar l'une après l'autre, et on marqua séparément les noms de chaque particulier qui s'y trouvèrent ; ce sens paraît assez clair ; ce dénombrement, cette distribution des familles sacerdotales, se fit de la manière la plus authentique et la plus solennelle, en présence des princes, des deux grands prêtres et des chefs des familles sacerdotales et lévitiques. On voit dans Josèphe (6) le soin extrême que les prêtres et les lévites avaient eu de conserver jusqu'à son temps, le rôle et la suite de leur généalogie, et la preuve que l'ordre des prêtres subsista dans la nation jusqu'à la fin, de la même manière qu'il avait été réglé par Moïse ; c'est ce qui nous est aussi confirmé par les évangélistes qui nous parlent de la famille d'Abia (7), que nous voyons ici la huitième.

V. 19. SUB MANU AARON PATRIS EORUM. Aaron était mort plusieurs siècles avant cette distribution des familles sacerdotales ; mais le grand prêtre qui occupait la place et qui exerçait le ministère d'Aaron, était considéré comme lui-même (8) ; des exégètes traduisent, *en la place d'Aaron.* Il vaudrait mieux mettre, *sous ses ordres,* en suivant les

(1) שרי קדש ושרי האלהים

(2) *Num.* XXV. 13. Do ei (Phinees filio Eleazari) pacem fœderis mei, et erit iam ipsi, quam semini ejus, pactum sacerdotii sempiternum.

(3) *Capell. Castal. Grot.*

(4) בית אב אחד אחז לאלעזר ואחז אחד לאיתמר

(5) Τῶν Λευιτῶν ὄντων πατρίας, εἰς εἷς τῷ Ἐλεάζαρ, καὶ εἰς εἷς τῷ Ἰθάμαρ.

(6) *Vide Joseph. contra Appion. lib.* 1. *p.* 1036. *et lib.* 2. *p.* 1066. *et Antiq. lib.* VIII. *c.* 2.

(7) *Luc.* 1. 5. Zacharias de vice Abia.

(8) *Grot. Cornel. a Lapid. Lyr. Menoch.*

20. Porro filiorum Levi, qui reliqui fuerant, de filiis Amram erat Subael, et de filiis Subael, Jehedeia.

21. De filiis quoque Rohobiæ, princeps Jesias.
22. Isaari vero filius, Salemoth ; filiusque Salemoth, Jahath.
23. Filiusque ejus Jeriau, primus ; Amarias, secundus ; Jahaziel, tertius ; Jeemaan, quartus.
24. Filius Oziel, Micha ; filius Micha, Samir.

25. Frater Micha, Jesia ; filiusque Jesiæ, Zacharias.

26. Filii Merari : Moholi, et Musi. Filius Oziau : Benno.
27. Filius quoque Merari : Oziau, et Soam, et Zachur et Hebri.
28. Porro Moholi filius : Eleazar, qui non habebat liberos.
29. Filius vero Cis : Jerameel.
30. Filii Musi : Moholi, Eder, et Jerimoth. Isti filii Levi, secundum domos familiarum suarum.
31. Miseruntque et ipsi sortes contra fratres suos, filios Aaron, coram David rege, et Sadoe, et Ahimelech, et principibus familiarum sacerdotalium et levitiearum, tam majores, quam minores ; omnes sors æqualiter dividebat.

20. Or les autres enfants de Lévi, dont on n'a point parlé, sont Subaël, descendant d'Amram, et Jéhédéia, descendant de Subaël.
21. Entre les enfants de Rohobia, le chef était Jésias.
22. Salémoth était fils d'Isaar ; et Jahath était fils de Salémoth.
23. Le fils aîné de Jahath fut Jériaü ; le second, Amarias ; le troisième, Jahaziel ; le quatrième, Jeemaan.
24. Le fils d'Oziel fut Micha ; et le fils de Micha fut Samir.
25. Jésia était frère de Micha ; et Zacharie était fils de Jésia.
26. Les enfants de Mérari sont Moholi et Musi. Oziau eut un fils nommé Benno.
27. Mais Mérari eut encore Oziau, Soam, Zachur et Hébri.
28. Moholi eut un fils nommé Éléazar, qui n'eut point de fils.
29. Cis eut un fils nommé Jéraméel.
30. Les fils de Musi sont Moholi, Éder et Jérimoth. Ce sont là les enfants de Lévi, selon leurs diverses familles.
31. Et ceux-ci tirèrent aussi au sort avec leurs frères, enfants d'Aaron, en la présence du roi David, de Sadoc, d'Ahimélech et des chefs des familles sacerdotales et lévitiques. Ainsi tout se jetait au sort, pour diviser également les offices, soit entre les anciens, soit entre les plus jeunes.

COMMENTAIRE

ordres qu'il avait donnés durant sa vie et la manière dont il avait réglé les cérémonies du tabernacle. Il y avait sur cela une tradition et des usages, dont on regardait Aaron comme l'auteur.

℣. 20. De filiis Amram erat Subael. On rappelle ici Subaël, dont le nom n'est point exprimé dans les versets précédents, parce qu'il était grand trésorier du temple (1) ; il était de la famille de Gerson, fils de Moïse et petit-fils d'Amram.

℣. 21. De filiis Rohobiæ. Rohobias était descendu d'Éliézer, fils de Moïse (2).

℣. 23. Jahath, filiusque ejus Jeriau primus. L'hébreu (3) : *Et les enfants de Jériahu, Amaria le second.* Le sens de la Vulgate est meilleur et plus suivi ; il y a apparence que le texte hébreu est corrompu en cet endroit, aussi bien que les Septante qui lisent (4) : *Les fils d'Ecdius sont Amadias le second.* On voit par le chapitre précédent (5), que *Jéria était fils d'Hébron et qu'Amaria et Iahaziel étaient ses frères ;* ce qu'il est assez malaisé d'accorder avec ce qu'on lit ici, à moins que *Jahat* ne soit le même qu'*Hébron*, ce qui est assez vraisemblable.

℣. 26. Filius Oziau, Benno. On peut traduire l'hébreu (6), *le fils de Jéhasia*, ou *d'Oziaü*... mais on ne lit pas le nom de ce fils, qui peut être perdu du texte original. Il est assez remarquable qu'on ne parle pas ici de la famille de Gerson, quoiqu'on y parle de celle de Mérari.

℣. 27. Filius quoque Merari, Oziau, et Soam, et Zachur, et Hebri. Les Septante lisent (7) : *Les fils d'Ozia, fils de Mérari sont Isoam, Zachur et Abaï.* Et dans d'autres exemplaires : *Les fils d'Ozia, les fils de Bonni, les fils de Mérari ; ceux d'Ozia, sont Issoam, Sacchur et Obdi ;* mais on est assez embarrassé de deviner d'où sont venus ces fils de Mérari ou d'Ozia. On ne connaît de fils de Mérari, que *Moholi et Musi*, marqués au verset 26, on n'en trouve pas davantage au chapitre xxiii. 21, 22, 23. Des critiques soupçonnent que ceux qui se lisent ici, y ont été mis par quelque erreur de copistes (8). Bien qu'il répugne d'accuser la pureté du texte, on ne peut disconvenir qu'il n'y ait dans ce chapitre des rapprochements qui ne paraissent pas logiques.

℣. 31. Miseruntque et ipsi sortes contra fratres suos filios Aaron. Les lévites jetèrent au sort pour régler leurs fonctions dans le même ordre qu'avaient fait les prêtres ; ils se partagèrent en vingt-quatre bandes, et attachèrent chacune

(1) Voyez le chapitre xxvi. ℣. 24. Subael filius Gerson, filii Moysi, præpositus thesauris.
(2) I. *Par.* xxiii. 17.
(3) ובני ירחו אמריחו השנו
(4) Υἱοὶ Ἐκδίου, Ἀμαδία ὁ δεύτερος.
(5) I. *Par.* xxiii. 19. *et* xxvi. 31.
(6) לעזיהו בני
(7) Υἱοὶ Ὀζία τοῦ Μεραρὶ τὸ Ὀζιὰ, υἱὸς αὐτοῦ Ἰσοαμ, καὶ Ζαχχοὺρ, καὶ Ἀβαΐ. *Ita editio Romana.*
(8) *Capell. Critic. etc. Grot. hic.*

de ces bandes à celle des prêtres, avec laquelle ils entraient en service et avec laquelle ils en sortaient : Voyez le commencement du chapitre suivant.

TAM MAJORES, QUAM MINORES. L'hébreu est obscur (1) : *Le chef de la famille, vis-à-vis de ses moindres frères :* on traita également le chef de la famille, et le dernier de la famille ; les Septante (2) : *Les patriarches des lévites, de même que leurs frères les plus jeunes ;* on les tira tous également au sort dans leur rang.

(1) אבות הראש לעמת אחיו חקטן

(2) Καὶ τῶν Λευιτῶν πατριάρχαι Λ'ραὰβ, καθὼς ὁι ἀδελφοὶ αὐτοῦ οἱ νεώτεροι. On ne sait d'où vient ce terme barbare et inutile Λ'ραὰβ dans cet endroit ; il n'y a rien dans l'hébreu qui lui ressemble.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

David règle l'ordre des chantres et des musiciens.

1. Igitur David et magistratus exercitus segregaverunt in ministerium filios Asaph, et Heman, et Idithun, qui prophetarent in citharis, et psalteriis, et cymbalis, secundum numerum suum dedicato sibi officio servientes.

1. David, et les principaux officiers de l'armée, choisirent donc, pour remplir les fonctions de chantres, les enfants d'Asaph, d'Héman et d'Idithun, afin qu'ils touchassent les guitares, les harpes et les cymbales, s'employant chacun *à leur tour* à remplir les offices qui leur étaient destinés à proportion de leur nombre.

COMMENTAIRE

V. 1. DAVID ET MAGISTRATUS EXERCITUS, SEGREGAVERUNT FILIOS ASAPH, ET HEMAN, ET IDITHUN. Ces *officiers de l'armée*, sont apparemment les mêmes, qui sont nommés *les princes* au verset 6 du chapitre précédent, où il est dit que David, accompagné des princes, des deux grands prêtres, des chefs des familles sacerdotales, et des princes des lévites, régla l'ordre des prêtres; ici il règle l'ordre des chantres, accompagné des mêmes personnes.

Il y avait une parfaite proportion entre l'ordre des prêtres, et celui qu'observaient les lévites, les chantres et les portiers; ils étaient tous distribués en vingt-quatre classes, de douze hommes chacune; en sorte que les vingt-quatre classes comprenaient deux cent quatre-vingt-huit hommes, qui servaient au temple, chacun en sa semaine; douze prêtres semainiers, autant de chantres, et autant de portiers. Mais comme le nombre des prêtres, des chantres et des portiers aurait été trop petit, si l'on eût réduit chacune de leur bande au nombre de douze hommes, il est à présumer que ces douze étaient ceux qui présidaient aux autres, qui étaient en bien plus grand nombre. En effet, nous lisons (1) qu'il y avait quatre mille chantres, quatre mille portiers et vingt-quatre mille lévites, occupés aux diverses fonctions du Tabernacle; il devait même y en avoir un bien plus grand nombre sur la fin du règne de David, puisqu'on commença alors à les prendre dès l'âge de vingt ans, pour les faire entrer dans le ministère de leur charge. Qu'auraient fait tous ces lévites, si l'on n'en eut employé que trente-six ou quarante-huit par semaine? Le verset 7 favorise tout à fait ce sentiment: car on y lit qu'il y en avait deux cent quatre-vingt huit, qui étaient maîtres et qui instruisaient les autres; c'étaient donc douze maîtres chantres par semaine, et un autre nombre proportionné d'autres chantres moins habiles et moins expérimentés (2), qu'on tirait au sort indistinctement, comme il est marqué ici verset 8.

Asaph, Héman, et Idithun, autrement, *Éthan* (3), étaient les trois plus habiles musiciens du temps de David et de Salomon (4); leurs fils furent les principaux chefs des vingt-quatre bandes de chantres. Asaph avait quatre fils, Idithun six, et Héman quatorze; ces vingt-quatre personnes furent mises à la tête des vingt-quatre classes de musiciens, et on les établit par le sort, sans avoir égard ni à l'âge, ni aux autres qualités personnelles. Chacun de ces vingt-quatre maîtres avait sous lui onze chantres, maîtres aussi, mais d'un ordre inférieur: Voyez le verset 9.

QUI PROPHETARENT IN CITHARIS. *Afin qu'ils touchassent les guitares*, et les autres instruments: A la lettre (5): *Afin qu'ils prophétisassent sur le Kinnor*. Prophétiser se prend ici pour jouer des instruments. Les Juifs (6) prétendent que, pour l'ordinaire, les chantres du temple se sentaient inspirés et émus en chantant les louanges du Seigneur, et en jouant des instruments en son honneur, comme on vit Élisée rempli de l'Esprit saint, en entendant un joueur d'instrument, qu'on fit venir en sa présence (7).

SECUNDUM NUMERUM SUUM DEDICATO SIBI OFFICIO SERVIENTES. L'hébreu (8): *Et on fit le dénombrement de ceux qui étaient habiles*, et expérimentés: à la lettre *hommes d'ouvrage, pour* s'acquitter *de leur ministère*. On ne prit pas au hasard les premiers venus pour remplir les places de présidents

(1) 1. *Par.* XXIII. 4.
(2) *Vide Tirin. in* V. 7.
(3) II. *Reg.* IV. 31. – 1. *Par.* XV. 19. – *Psal.* LXXXVIII.
(4) III. *Reg.* IV. 31. Salomon erat sapientior Ethan et Heman, etc.
(5) הנביאים בכנורות
(6) *Heb. apud Lyr. Vide Est. hic.*
(7) IV. *Reg.* III. 15.
(8) ויהי בספרם אנשי מלאכה לעבדתם

2. De filiis Asaph : Zacchur, et Joseph, et Nathania, et Azarela, filii Asaph, sub manu Asaph prophetantis juxta regem.

3. Porro Idithun : filii Idithun, Godolias, Sori, Jeseias, et Hasabias, et Mathathias, sex sub manu patris sui Idithun, qui in cithara prophetabat super confitentes et laudantes Dominum.

4. Heman quoque : filii Heman, Bocciau, Mathaniau, Oziel, Subuel, et Jerimoth, Hananias, Hanani, Eliatha, Geddelthi, et Romemthiezer, et Jesbacassa, Mellothi, Othir, Mahazioth.

5. Omnes isti filii Heman, Videntis regis, in sermonibus Dei, ut exaltaret cornu ; deditque Deus Heman, filios quatuordecim, et filias tres.

6. Universi sub manu patris sui ad cantandum in templo Domini distributi erant, in cymbalis, et psalteriis, et citharis, in ministeria domus Domini juxta regem : Asaph videlicet, et Idithun, et Heman.

2. Des enfants d'Asaph, il y avait Zacchur, Joseph, Nathania et Asaréla, tous fils d'Asaph qui les conduisait et les faisait chanter, suivant ce que le roi ordonnait.

3. Pour ce qui est d'Idithun, ses enfants étaient Godolias, Sori, Jéséias, Hasabias. Matthathias, *en tout* six. Le père conduisait ses enfants, et chantait sur la harpe, ayant la direction des chantres, lorsqu'ils faisaient retentir les louanges du Seigneur.

4. Quant à Héman, ses fils étaient Bocciau, Mathaniau, Oziel, Subuel, Jérimoth, Hananias, Hanani, Éliatha, Geddelthi, Romemthiézer, Jesbacassa, Mellothi, Othir, Mahazioth.

5. Tous ceux-là étaient fils d'Héman, le voyant du roi, pour chanter les louanges de Dieu, et relever sa puissance, Dieu ayant donné quatorze fils à Héman avec trois filles.

6. Ces enfants d'Asaph, d'Idithun, et d'Héman, avaient donc été tous distribués *en classes*, sous la conduite de leur père, pour chanter dans le temple du Seigneur, en jouant des cymbales, des harpes et des guitares, et pour remplir les ministères de la maison du Seigneur, selon l'ordre prescrit par le roi.

COMMENTAIRE

des vingt-quatre classes ; on ne choisit que les plus habiles musiciens.

℣. 2. Sub manu Asaph prophetantis juxta regem. Asaph, outre sa qualité de chantre au tabernacle du Seigneur, pouvait avoir à la cour la charge de maître de la musique du roi. Peut-être aussi qu'on l'appelle *prophète*, ou chantre *à la main du roi*, pour marquer qu'il servait ordinairement au tabernacle dressé par David à Sion, afin de le distinguer des autres maîtres de musique, qui exerçaient leurs fonctions à Gabaon (1). Enfin Asaph était celui à qui David donnait les psaumes qu'il composait, pour y mettre l'air, et pour les faire chanter dans le Tabernacle ; nous en avons un exemple dans celui qu'il composa pour la cérémonie du transport de l'arche (2).

℣. 3. Porro Idithun, filii Idithun, Godolias... sex. *Pour ce qui est d'Idithun, ses fils étaient Idithun, Godolias... qui sont six.* Ou bien : *Pour ce qui est d'Idithun, les fils d'Idithun sont Godolias.* Si l'on suit cette dernière tradition, il faudra comprendre Idithun parmi ses fils, pour faire le nombre de six. Mais en donnant à Idithun un fils de même nom que lui, la difficulté est levée. Autrement il faudrait avouer qu'il manque ici un nom.

Qui in cithara prophetabat super confitentes Dominum. Les bandes de musiciens du temple, étaient distinguées entre elles, par les instruments dont elles jouaient. Les fils d'Idithun jouaient du kinnor (3).

℣. 5. Omnes isti filii Heman videntis regis, in sermonibus Dei, ut exaltaret cornu. Héman était le *Voyant*, ou prophète du roi. Il était ordinairement auprès de la personne du roi. Gad est aussi appelé le *Voyant* du roi (4) ; mais Héman était le *Voyant pour les paroles du Seigneur*, apparemment pour les publier et les chanter dans le tabernacle, *au son du cor*. C'est ce qui le distinguait des autres bandes de musiciens. Il semble que, d'abord, Héman avait été destiné pour chanter au tabernacle de Gabaon (5), mais cela fut changé dans la suite.

Dedit Deus Heman filios quatuordecim, et filias tres. On ne remarque ces trois filles, que parce qu'elles étaient de la musique du Tabernacle, aussi bien que leurs frères. C'est le sentiment de Tostat (6) et de Ménochius, qu'il y avait dans le temple des filles, qui chantaient dans les solennités. Nous en avons vu des bandes dans le temps du transport de l'Arche à Sion (7) ; et le prophète les marque clairement dans le psaume (8), *præverunt principes conjuncti psallentibus, in medio juvencularum tympanistriarum.*

℣. 6. Universi sub manu patris sui... juxta regem. L'hébreu à la lettre (9) : *Ils étaient tous à la main de leur père, à la main du roi.* Ils chantaient sous la direction de leur père et du roi ; on ne doute point que David ne se soit mêlé de musique, et qu'il n'ait présidé aux chœurs de musique, aussi bien qu'Asaph, Héman, et Idithun. Il est marqué plus haut (10), qu'Asaph était à la main du roi ; et ici on peut traduire : Ils étaient sous la main du roi, d'Asaph, d'Héman et d'Idithun ; ou bien, Asaph, Héman et Idithun étaient

(1) Voyez le chapitre XVI. ℣. 37 et 41.
(2) I. *Par.* XVI. 7.
(3) Voyez I. *Par.* XV. 21.
(4) II. *Reg.* XXIV. 11.
(5) I. *Par.* XVI. 41.
(6) *Vide Tostat. hic quæst.* 14.
(7) I. *Par.* XV. 20.
(8) *Psalm.* LXVII. 26.
(9) כי אזה על ידי אביהם על ידי המלך
(10) Voyez le ℣. 2.

7. Fuit autem numerus eorum cum fratribus suis, qui erudiebant canticum Domini, cuncti doctores, ducenti octoginta octo.

8. Miseruntque sortes per vices suas, ex æquo tam major quam minor, doctus pariter et indoctus.

9. Egressaque est sors prima Joseph, qui erat de Asaph. Secunda Godoliæ, ipsi et filiis ejus, et fratribus ejus duodecim.

10. Tertia, Zachur, filiis et fratribus ejus duodecim.

11. Quarta, Isari, filiis et fratribus ejus duodecim.

12. Quinta, Nathaniæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

13. Sexta, Bocciau, filiis et fratribus ejus duodecim.

14. Septima, Isreela, filiis et fratribus ejus duodecim.

15. Octava, Jesaiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

16. Nona, Mathaniæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

17. Decima, Semeiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

18. Undecima, Azareel, filiis et fratribus ejus duodecim.

19. Duodecima, Hasabiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

7. Or le nombre de ceux-ci avec leurs frères qui étaient habiles dans l'art, et qui montraient aux autres à chanter les louanges du Seigneur, allait à deux cent quatre-vingt-huit.

8. Et ils tirèrent au sort dans chaque classe, sans faire acception des personnes, soit jeunes ou vieux, soit habiles ou moins habiles.

9. Le premier sort échut à Joseph qui était de la maison d'Asaph. Le second, à Godolias, tant pour lui que pour ses fils et ses frères, au nombre de douze.

10. Le troisième, à Zachur, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

11. Le quatrième, à Isari, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

12. Le cinquième, à Nathanias, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

13. Le sixième, à Bocciau, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

14. Le septième, à Isréela, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

15. Le huitième, à Jésaïa, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

16. Le neuvième, à Mathanias, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

17. Le dixième, à Séméias, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

18. Le onzième, à Azaréel, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

19. Le douzième à Hasabias, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

COMMENTAIRE

sous la main du roi, ou enfin : les enfants d'Asaph, d'Héman et d'Idithun étaient sous la direction de leur père, et soumis aux ordres du roi.

℣ 7. FUIT NUMERUS EORUM, QUI ERUDIEBANT CANTICUM DOMINI CUNCTI DOCTORES, DUCENTI OCTOGINTA OCTO. On peut rendre l'hébreu de cette manière : *Ceux qui enseignaient les cantiques du Seigneur à tous les écoliers, étaient au nombre de deux cent quatre-vingt huit.* Les douze chantres de chaque bande étaient tous maîtres, capables de conduire et d'enseigner les autres ; leur nombre était de deux cent quatre-vingt huit, à compter douze chantres par chacune des vingt-quatre classes ; ils avaient un grand nombre de chantres moins habiles, qu'ils enseignaient, et auxquels ils présidaient dans les cérémonies : Voyez le verset 1.

℣. 8. MISERUNT SORTES PER VICES SUAS, EX ÆQUO TAM MAJOR, QUAM MINOR, DOCTUS PARITER ET INDOCTUS. Les vingt-quatre fils d'Asaph, d'Héman, et d'Idithun, devaient présider aux vingt-quatre bandes de musiciens ; mais pour ce qui est du rang des classes entre elles, on le jeta au sort, sans avoir égard à l'âge, ni à la capacité de ceux qui y présidaient ; on présuma avec raison, qu'il n'y en avait aucun de ces vingt-quatre, qui ne fût assez habile pour cet emploi. Mais pour les onze autres maîtres de chaque classe, il est assez vraisemblable qu'on les laissa au choix de celui qui y présidait ; et, après avoir choisi un nombre d'onze chantres, on laissait au sort de décider, quelle classe et quel rang chacun d'eux aurait. Il semble que ces mots, *soit jeunes ou vieux,* regardent principalement les maîtres ; et que ceux-ci, *habiles et non habiles*, en suivant l'hébreu (1) : *le maître et le disciple*, marquent qu'on joignit aux maîtres un nombre de jeunes musiciens, qui apprenaient sous eux, et qui leur obéissaient. En un mot, on suivit dans la distribution des classes des chantres, le même ordre et la même méthode, qu'on avait suivie dans les classes des prêtres (2).

℣. 9. IPSI, ET FILIIS EJUS, ET FRATRIBUS EJUS DUODECIM. Godolias eut le second rang, où il fut déclaré par le sort, chef de la seconde classe : il y avait sous lui *ses fils et ses frères*, c'est-à-dire ses fils et ses parents, qui étaient au nombre de douze, lui compris. Il les avait sans doute choisis, avant qu'on tirât au sort quelle classe il aurait.

℣. 11. ISARI. C'est le même que *Sori*, verset 3.

℣. 14. ISREELA. C'est probablement le même qu'Oziel, fils d'Héman, verset 4.

℣. 17. SEMEIÆ. Son nom ne se trouve point parmi les enfants d'Asaph, d'Héman et d'Idithun ; c'est peut-être celui qui manque des six fils d'*Idithun* (3).

(1) בקטן כגדול מבין עם תלמיד

(2) *Supr.* XXIV. 31. Voyez aussi le chapitre XXVI. 13. pour les portiers.

(3) Voyez le ℣. 3.

20. Tertia decima, Subael, filiis et fratribus ejus duodecim.

21. Quarta decima, Mathathiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

22. Quinta decima, Jerimoth, filiis et fratribus ejus duodecim.

23. Sexta decima, Hananiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

24. Septima decima, Jesbaeassæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

25. Octava decima, Hanani, filiis et fratribus ejus duodecim.

26. Nona decima, Mellothi, filiis et fratribus ejus duodecim.

27. Vigesima, Eliatha, filiis et fratribus ejus duodecim.

28. Vigesima prima, Othir, filiis et fratribus ejus duodecim.

29. Vigesima secunda, Geddelthi, filiis et fratribus ejus duodecim.

30. Vigesima tertia, Mahazioth, filiis et fratribus ejus duodecim.

31. Vigesima quarta, Romemthiezer, filiis et fratribus ejus duodecim.

20. Le treizième, à Subaël, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

21. Le quatorzième, à Matthathias, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

22. Le quinzième, à Jérimoth, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

23. Le seizième, à Hananias, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

24. Le dix-septième, à Jesbaeassa, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

25. Le dix-huitième, à Hanani, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

26. Le dix-neuvième, à Mellothi, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

27. Le vingtième, à Éliatha, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

28. Le vingt et unième, à Othir, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

29. Le vingt-deuxième, à Geddelthi, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

30. Le vingt-troisième, à Mahazioth, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

31. Le vingt-quatrième, à Romemthiézer, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

Ordre des portiers du temple, et des gardes des trésors et des vases sacrés. Ordre des lévites destinés à remplir les fonctions de chefs et de juges dans Israël.

1. Divisiones autem janitorum. De Coritis : Meselemia, filius Core, de filiis Asaph.

2. Filii Meselemiæ : Zacharias, primogenitus ; Jadihel, secundus ; Zabadias, tertius ; Jathanael, quartus ;

3. Ælam, quintus ; Johanan, sextus ; Elioenai, septimus.

4. Filii autem Obededom : Semeias, primogenitus ; Jozabad, secundus ; Joaha, tertius ; Sachar, quartus ; Nathanael, quintus ;

5. Ammiel, sextus ; Issachar, septimus ; Phollathi, octavus, quia benedixit illi Dominus.

6. Semei autem, filio ejus, nati sunt filii, præfecti familiarum suarum ; erant enim viri fortissimi.

1. Ceux qui gardaient les portes, furent ainsi distribués. De la maison de Coré, Mésélémia, fils de Coré, des enfants d'Asaph.

2. Les enfants de Mésélémia, *furent* Zacharie le premier ; Jadihel, le second ; Zabadias, le troisième ; Jathanaël, le quatrième ;

3. Élam, le cinquième ; Johanan, le sixième ; Élioénaï, le septième.

4. Les enfants d'Obédédom *furent* Séméïas l'ainé ; Jozabad, le second ; Joaha, le troisième ; Sachar, le quatrième ; Nathanaël, le cinquième ;

5. Ammiel, le sixième ; Issachar, le septième, et Phollathi, le huitième, parce que le Seigneur le bénit.

6. Séméi son fils eut *aussi* plusieurs enfants qui furent tous chefs d'autant de familles, parce qu'ils étaient des hommes très robustes.

COMMENTAIRE

V. 1. Divisione autem janitorum. Après avoir parlé de la manière dont les prêtres et les chantres étaient distribués pour le service du temple, on vient aux portiers, ou aux gardes des portes, des appartements, et de tout ce qu'il y avait de plus précieux dans le temple. On les tira des familles de Coré et de Mérari (1), et on en fit quatre classes pour les quatre portes du temple, qui répondaient aux quatre points cardinaux. La porte d'orient échut à Sélémias, celle du nord à Zacharie, celle du midi à Obédédom, et celle de la montée du palais du roi, qui donnait dans le temple, à Séphim et Hosa.

Tous ceux qu'on vient de nommer étaient capitaines des portiers ou des gardes, et ils avaient sous eux un nombre considérable de portiers, qui se succédaient les uns aux autres par semaines (2) ; les capitaines étaient fixes et n'avaient point de semestres (3) ; libres comme les simples portiers. On ne dit point ici, combien de portiers chaque capitaine avait sous ses ordres ; mais il fallait que le nombre en fut grand, puisqu'il y avait quatre mille hommes destinés à cet office (4). Outre les portiers des quatre portes du temple, il y en avait encore en divers endroits, par exemple, à la porte de la salle des assemblées, à la garde du trésor et ailleurs ; c'est ce qu'on verra dans un plus grand détail dans le commentaire sur ce chapitre. Au retour de la captivité de Babylone, on rétablit dans le temple le même ordre, quant aux fonctions des portiers, que David y avait établis autrefois ; on peut consulter sur cela le chapitre IX de ce livre.

Filius Core de filiis Asaph. Coré était de la race de Lévi et de la branche de Caath. Mésélémia, dont il est parlé ici, était de la famille de Coré et de la branche d'Asaph, nommé autrement Abi-asaph (5), fort différent d'Asaph, le célèbre musicien. Nous ne lisons ici dans les versets 2 et 3, que sept fils de Mésélémia, et nous en trouvons dix-huit au verset 9. Mais au verset 9, on comprend les fils et les parents de Mésélémia. *Filii Meselemiæ, et fratres eorum robustissimi, decem et octo.*

V. 5. Quia benedixit illi Dominus. L'auteur parle *d'Obédédom*, que le Seigneur combla de ses bénédictions, à cause de l'arche du Seigneur, qui avait été quelque temps dans sa maison (6). Cette bénédiction consistait principalement dans la fécondité et dans le grand nombre d'enfants qu'il lui avait donnés ; sa famille est la plus nombreuse de toutes celles dont il est parlé ici ; on compte au verset 8, soixante-deux personnes de sa race.

V. 6. Viri fortissimi. On donne ces épithètes à la plupart des portiers dans ce chapitre. En effet leurs fonctions étaient militaires ; ils portaient les

(1) Voyez le V. 19.
(2) IV. *Reg.* XI. 9.
(3) *Vide ad* I. *Par.* IX. 19. 34.
(4) I. *Par.* XXIII. 5.
(5) I. *Par.* VI. 37.
(6) II. *Reg.* VI. 11. 12.

7. Filii ergo Semei : Othni, et Raphael, et Obed, Elzabad, fratres ejus, viri fortissimi ; Eliu quoque, et Samachias.

8. Omnes hi de filiis Obededom ; ipsi, et filii, et fratres eorum, fortissimi ad ministrandum, sexaginta duo de Obededom.

9. Porro Meselemiæ filii, et fratres eorum robustissimi, decem et octo.

10. De Hosa autem, id est de filiis Merari, Semri princeps (non enim habuerat primogenitum, et idcirco posuerat eum pater ejus in principem) ;

11. Helcias, secundus ; Tabelias, tertius ; Zacharias, quartus. Omnes hi filii, et fratres Hosa, tredecim.

12. Hi divisi sunt in janitores, ut semper principes custodiarum, sicut et fratres eorum, ministrarent in domo Domini.

13. Missæ sunt ergo sortes ex æquo, et parvis, et magnis, per familias suas in unamquamque portarum.

14. Cecidit ergo sors orientalis Selemiæ. Porro Zachariæ, filio ejus, viro prudentissimo, et erudito, sortito obtigit plaga septentrionalis.

15. Obededom vero, et filiis ejus, ad austrum ; in qua parte domus erat seniorum concilium.

16. Sephim et Hosa ad occidentem, juxta portam quæ ducit ad viam ascensionis : custodia contra custodiam.

7. Les fils de Séméi *furent* donc Othni, Raphaël, Obed, Elzabad, *et* ses frères qui étaient des hommes très forts, comme encore Élia et Samachias.

8. Ils étaient tous de la maison d'Obédédom, eux, leurs fils et leurs frères, ayant tous beaucoup de force pour s'acquitter de leur emploi. Ils étaient soixante deux de la maison d'Obédédom.

9. Les enfants de Mésélémia et leurs frères, qui étaient très robustes, faisaient le nombre de dix-huit.

10. Mais d'Hosa qui descendait de Mérari, sont venus Semri qui était le chef ; car il n'était point l'aîné, et son père lui avait donné le premier rang ;

11. Helcias était le second ; Tabélias, le troisième ; Zacharie, le quatrième. Ces enfants d'Hosa joints avec ses frères, faisaient le nombre de treize.

12. Voilà quelle était la distribution des portiers ; en sorte que les capitaines des gardes servaient toujours dans la maison du Seigneur, de même que leurs frères.

13. On tira donc au sort avec une égalité entière chaque famille, soit grands ou petits, pour chaque porte.

14. Celle d'Orient échut à Sélémias. Zacharie son fils, qui était un homme très sage et fort habile, eut celle du septentrion.

15. Obédédom avec ses fils, fut chargé de celle du midi, où était aussi l'assemblée des anciens.

16. Séphim et Hosa furent placés à l'occident, près de la porte qui conduit au chemin de la montée. Et ces corps de garde se répondaient l'un à l'autre.

COMMENTAIRE

armes et faisaient tous les offices de gardes dans la maison du Seigneur. Il fallait donc qu'ils eussent de la valeur ; ils devaient avoir aussi de la force de corps, pour ouvrir et fermer les portes du temple qui étaient extraordinairement grandes et lourdes. Josèphe dit qu'il y en avait de telles que vingt hommes avaient peine à fermer.

v. 10. De Hosa... Semri princeps, non enim habuerat primogenitum. Son aîné n'était point capable de remplir cet emploi pour une cause qui nous est inconnue (1) ; car un homme qui avait des fils ne pouvait manquer d'avoir des aînés, au moins quant aux prérogatives, le second succédant au premier et ainsi des autres. L'hébreu (2) : *Car il n'était pas premier-né ;* ou, *quoiqu'il ne fût pas premier-né.*

v. 12. Ut semper principes custodiarum, sicut et fratres eorum, ministrarent in domo Domini. Les portiers étaient distribués à peu près de même que leurs frères, c'est-à-dire, que les prêtres et les chantres. Ils servaient toujours dans la maison du Seigneur, mais de manière qu'ils se succédaient les uns aux autres et qu'ils se relevaient chaque jour de sabbat. L'hébreu porte : *Voilà les partages des portiers, suivant les chefs des hommes de service, de la même manière que leurs frères, pour servir dans la maison du Seigneur.*

v. 14. Selemiæ. *Sélémia,* autrement Mésélémia, verset 2.

Zachariæ filio ejus prudentissimo et erudito. L'hébreu : *C'était un conseiller intelligent* (3). *Consiliarius in intellectu.* Zacharie était fils de Mésélémia, verset 2.

v. 15. In qua parte domus erat seniorum concilium. La salle du conseil et des assemblées des anciens de la nation, était près de la porte du midi. L'hébreu l'appelle (4) *la maison des assemblées ;* ce que les uns entendent du sanhédrin, et d'autres, de la chambre du trésor, où l'on serrait l'argent qui provenait des offrandes. On trouve dans Néhémie (5) le même terme qui se lit ici, pour marquer les offrandes qu'on recevait à la porte du temple, ou simplement pour la garde de la porte. On pourrait même douter si *les gardes de la porte* (6), ou *du seuil*, marqués assez souvent dans les livres des Rois et des Paralipomènes, ne sont pas les mêmes que les gardes de ce qu'on y amassait. Les termes sont fort ressemblants. Enfin on peut traduire l'hébreu par *la maison du revenu,* dans laquelle on amasse les offrandes, les grains, le vin et autres choses pour la nourriture des prêtres et des lévites (7).

v. 16. Ad occidentem juxta portam quæ ducit ad viam ascensionis. C'est la montée qui allait du

(1) *Est. Lyr. Jun.*
(2) כי לא היה בכור
(3) יועץ בשכל
(4) בית האספים
(5) II. *Esdr.* XII. 15. בישמר באספי

(6) IV. *Reg.* XII. 10. *et* XXV. 18. *et* I. *Par.* IX. 20. *et* II. *Par.* XXIV. 9. שמרי הסף ou שמרי הספים - I. *Par.* IX. 23. *et* II. *Par* XXIII. 4.

(7) אסף signifie le revenu de la terre dans *Isaïe.* XXIII. 10 *et Mich.* VII. 1. *et Exod.* XXXIV. 22. *et* XXIII. 16.

17. Ad orientem vero levitæ sex, et ad aquilonem quatuor, per diem; atque ad meridiem similiter in die quatuor; et ubi erat concilium, bini et bini.

18. In cellulis quoque janitorum ad occidentem quatuor in via, binique per cellulas.

19. Hæ sunt divisiones janitorum, filiorum Core et Merari.

20. Porro Achias erat super thesauros domus Dei, et vasa sanctorum.

21. Filii Ledan, filii Gersonni: de Ledan principes familiarum, Ledan, et Gersonni, Jehieli.

17. La porte d'orient était gardée par six lévites, et celle du septentrion par quatre, que l'on changeait tous les jours. Il y en avait aussi quatre par jour pour celle du midi; et là où se tenait l'assemblée, ils servaient deux à deux.

18. Il y en avait aussi quatre au logement des portiers à l'occident, sur le chemin; deux à chaque chambre.

19. Voilà de quelle manière on partagea les portiers qui étaient tous descendus de Coré et de Mérari.

20. Achias avait la garde des trésors de la maison de Dieu et des vases sacrés.

21. *Voici* les fils de Lédan, fils de Gersonni. De Lédan vinrent ces chefs de famille, Lédan, Gersonni et Jéhiéli.

COMMENTAIRE

palais du roi, au temple du Seigneur; on en a déjà parlé ailleurs (1). Le texte hébreu à la lettre (2) : *A l'occident, à la porte qui envoie*, ou qui mène *à la chaussée de la hauteur*, ou *de la montée*. Il y en a qui l'expliquent de la porte, par laquelle *on portait hors du temple les immondices*. Ils prétendent qu'il est parlé de cette porte dans Isaïe (3). *Ils seront destinés au feu comme le chêne qui est à la porte Schalléketh*. Mais il n'y a rien de plus incertain que cela. Il y avait sous la montagne du temple, de vastes égoûts pour recevoir et pour faire écouler toutes les immondices des victimes. Il faut donc suivre le sens que nous présente naturellement l'hébreu et la Vulgate. La porte qui conduisait du palais au temple, était à l'occident et derrière le temple. Voyez Josèphe *Antiq.* L. XV, C. 14. Ligfoot *Descript. Templi cap.* 5, *sect.* 1.

CUSTODIA CONTRA CUSTODIAM. *Ces corps-de-garde se répondaient l'un à l'autre*, étaient postés vis-à-vis l'un de l'autre, ou à égale distance l'un de l'autre; ou bien tous ces corps-de-garde étaient disposés et réglés de telle sorte, qu'ils suivaient tous le même ordre pour monter et pour relever la garde: ils entraient au service et en sortaient tous en même temps et dans une parfaite conformité.

℣. 17. AD ORIENTEM LEVITÆ SEX. *La porte d'orient était gardée par six lévites*, parce qu'elle était la plus fréquentée.

ET UBI ERAT CONCILIUM BINI ET BINI. C'est dans l'hébreu (4), le même terme qui a été examiné sur le verset 15. On pourrait traduire, *et pour les offrandes* qu'on faisait à la porte, *deux à deux*. Deux à chaque porte pour la garde des offrandes et pour recevoir celles qu'on y venait présenter. Ces deux gardes étaient différents de ceux qui étaient simplement portiers.

℣. 18. IN CELLULIS QUOQUE JANITORUM AD OCCIDENTEM, QUATUOR IN VIA, BINIQUE PER CELLULAS. Ce texte est assez obscur. L'hébreu n'est pas plus clair (5): à la maison, ou *à la chambre de l'occident, à la montée, deux à chaque chambre*. On lit ici le terme *parbar*, qui n'est point hébreu; on le traduit au hasard, par une chambre; mais on n'a aucune preuve qu'il ait cette signification. On trouve dans le quatrième des Rois (6) *Parvar*, ou *parur*, qui a beaucoup de conformité avec *parbar*; on dit qu'il signifie un faubourg en chaldéen; mais on n'en voit pas de bonnes preuves, surtout pour l'endroit que nous expliquons, qui ne peut pas s'entendre d'un faubourg. Peut-être *parbar*, ou *parvar*, ou *parur*, sont-ils des mots grecs empruntés par les Chaldéens, comme quantité d'autres et qu'il faut les prononcer *Phrurim*, de même que *Phroura*, ou *Phrourion* en grec (7), c'est-à-dire, une garde, un lieu à placer une sentinelle. Voici donc, comment on pourrait traduire ce passage. *Il y avait au poste de l'occident quatre gardes pour la montée, deux à chaque poste*. Du palais du roi, il y avait une montée qui allait au temple et qui avait son entrée à l'occident (8): on postait quatre portiers à cette entrée, deux portiers à chaque guérite; ou à chacun des postes qu'on gardait. Il faudrait connaître exactement le local, pour bien comprendre ce que veut dire le texte; mais il est aisé de concevoir que l'on plaçait des sentinelles en deux endroits; deux par exemple, à la porte du temple et deux sur la montée qui y conduisait. On peut se souvenir que, dans les livres des Rois (9), on donne à cette même porte le nom de *porte de derrière des gardes*.

℣. 21. DE LEDAN PRINCIPES FAMILIARUM, LEDAN ET GERSONNI, JEHIELI. Lédan était de la famille de Gerson; il fut père de plusieurs fils, dont on

(1) IV. *Reg.* X. 12; XII. 20. Voyez aussi II. *Par.* IX. 11.

(2) לְמַעֲרָב עִם שַׁעַר שַׁלֶּכֶת בְּמִסְלָה הָעוֹלֶה On dérive שַׁלֶּכֶת de שׁלך envoyer, rejeter; ou de ש *qui*, et יך *aller*.

(3) *Vide Isai.* VI. 13. וּבָאֵרֶן אֲשֶׁר בְּשַׁלֶּכֶת *Vulg.* Erit in ostensionem, sicut terebinthus, et sicut quercus quæ expandit ramos suos.

(4) נֹלְאִסִּים שָׁנִים שָׁנִים

(5) לְמִזְרָח לְמַעֲרָב אַרְבָּעָה לְמִסְלָה שָׁנִים וְשָׁנִים לְפַרְבָּר

(6) IV. *Reg.* XXIII. 11.

(7) Φρουρά, φυλακή, στρώτος, φρούριον, προφύλαγμα, προφυλακτήριον.

(8) ℣. 16. — (9) IV. *Reg.* XI. 6.

22. Filii Jehieli : Zathan, et Joel, frater ejus, super thesauros domus Domini,

23. Amramitis, et Isaaritis, et Hebronitis, et Ozihelitis.

24. Subael autem, filius Gersom, filii Moysi, præpositus thesauris.

25. Frater quoque ejus Eliezer, cujus filius Rahabia, et hujus filius Isaias, et hujus filius Joram, hujus quoque filius Zechri, et hujus filius Selemith.

26. Ipse Selemith, et fratres ejus, super thesauros sanctorum, quæ sanctificavit David rex, et principes familiarum, et tribuni, et centuriones, et duces exercitus,

27. De bellis et manubiis prœliorum, quæ consecraverant ad instaurationem, et supellectilem templi Domini.

22. Les fils de Jéhiéli, Zathan, et Joël son frère, gardaient les trésors de la maison du Seigneur.

23. Avec ceux de la famille d'Amram, d'Isaar, d'Hébron et d'Oziel.

24. Subaël, qui descendait de Gersom, fils de Moïse, était un des trésoriers.

25. Éliézer son frère eut pour fils Rahabia, qui fut père d'Isaïe, et Isaïe le fut de Joram, Joram de Zechri et Zechri de Sélémith.

26. Sélémith et ses frères étaient encore officiers du trésor des choses saintes, que le roi David, les princes des familles, les tribuns, les centeniers et les chefs de l'armée avaient consacrées,

27. *C'est-à-dire*, des dépouilles remportées dans les guerres et dans les combats, qu'ils avaient consacrées pour la construction et le mobilier du temple du Seigneur.

COMMENTAIRE

voit les noms au chapitre XXIII 1). Jéhiel était l'aîné de ses fils.

℣. 22. Filii Jehieli : Zathan et Joel frater ejus. Il paraît en effet par le chapitre XXIII des Paralipomènes, que Zathan et Joël étaient frères de Jahiel et fils de Lédan ; comment donc peuvent-ils être en même temps, fils de Jahiel ? On pourrait traduire les versets 21 et 22 : *Voici les fils de Lédan Gersonite : De Lédan Gersonite sont sortis des chefs de famille, qui sont Jéhiel et les fils de Jéhiel ; Zathan et Joël ses frères,* (frères de Jéhiel) *avaient la garde du trésor :* Jéhiel lui-même était aussi trésorier, comme on le voit plus loin (2).

℣. 23. Amramitis, et Isaaritis, etc. Ceux-ci étaient aussi gardes du trésor. *Caath,* fils de Lévi, eut pour fils *Amram, Isaar, Hebron et Oziel* (3), chefs des familles marquées ici.

℣. 24. Subael filius Gersom, filii Moysi. Subaël ne peut être fils immédiat de Gersom. De Moïse à David, il y a une trop longue distance ; Subaël était un des descendants de ce Gersom ou Gersam.

℣. 25. Frater quoque ejus Eliezer, cujus filius Rahabia. Éliézer, frère de Gersom, fils de Moïse, eut pour fils Rahabia, duquel descendait *Sélémith,* qui était préposé sur les trésors que David et les autres rois avaient consacrés au temple, après les batailles, verset 26.

℣. 27. De bellis et manubiis prœliorum, quæ consecraverant ad instaurationem et supellectilem templi. L'hébreu est plus court (4) : *Des combats et des dépouilles qu'ils avaient consacrées pour fortifier la maison du Seigneur.* Les Septante (5) : *Qu'ils avaient consacrées, afin que la construction du temple, ne fût point retardée.* Il ne paraît pas qu'on ait employé ces dépouilles à la construction du temple, puisque longtemps après Salomon, on voyait encore ces monuments de la piété des princes et des généraux d'armée. Joïada donna aux lévites les armes qui avaient été consacrées par David (6). Les rois de Juda, successeurs de ce prince, imitèrent sa piété en cela. Salomon consacra au temple des boucliers d'or, en la place desquels Roboam son fils en remit de bronze doré (7). Joram et Ochozias, rois de Juda et leurs prédécesseurs, avaient aussi offert au temple de semblables présents, que Joas fut contraint d'en ôter, par les donner à Hazaël, roi de Syrie (8). Athalie enleva ce qui avait été consacré par les anciens rois de Juda, afin d'orner son temple de Baal (9) ; on a déjà mentionné ailleurs (10) l'ancienne coutume des guerriers, de consacrer à Dieu les plus belles dépouilles prises sur les ennemis. Les Romains adoraient *Jupiter prædator,* parce que, dit Servius (11), on lui consacrait une partie du butin pris sur l'ennemi.

> Irruimus ferro, et Divos, ipsumque vocamus
> In prædam, partemque, Jovem.

Les Gaulois donnaient souvent au dieu Mars une partie des dépouilles de leurs ennemis (12) ; souvent aussi, les peuples qui étaient en guerre, faisaient à l'envi de plus grands vœux, afin d'intéresser davantage les dieux à leur défense. Les Cro-

(1) I. *Par.* XXIII. 8. Filii Ledan, princeps Jahiel, et Zethan, et Joel, tres.

(2) I. *Par.* XXIX. 8. — (3) I. *Par.* VI. 18.

(4) בן החלחכות ובן השלל הקדישו לחזק לבית יהוה

(5) Τοῦ μὴ καθυστερῆσαι τὴν οἰκοδομὴν τοῦ οἴκου τοῦ Θεοῦ.

(6) IV. *Reg.* XI. 10. Dedit eis hastas et arma regis David.

(7) III. *Reg.* XIV. 26. 27.

(8) IV. *Reg.* XII. 18.

(9) II. *Par.* XXIV. 7.

(10) *Num.* XXXI. 50. - I. *Reg.* XVII. 54.

(11) *Serv. in Æneid.* 3. Romani bella gesturi de parte prædæ aliquid Numinibus pollicebantur, unde Romæ templum fuit Jovis Prædatoris ; non quod præsit prædæ, sed quia ex præda aliquid ei dabatur.

(12) *Jul. Cæsar. Comment. lib.* VI.

28. Hæc autem universa sanctificavit Samuel Videns, et Saul, filius Cis, et Abner, filius Ner, et Joab, filius Sarviæ : omnes qui sanctificaverant ea per manum Selemith et fratrum ejus.

29. Isaaritis vero præerat Chonenias, et filii ejus, ad opera forinsecus super Israel, ad docendum, et judicandum eos.

30. Porro de Hebronitis Hasabias, et fratres ejus, viri fortissimi, mille septingenti, præerant Israel trans Jordanem contra occidentem, in cunctis operibus Domini, et in ministerium regis.

31. Hebronitarum autem princeps fuit Jeria, secundum familias et cognationes eorum. Quadragesimo anno regni David recensiti sunt, et inventi sunt viri fortissimi in Jaser Galaad,

32. Fratresque ejus, robustioris ætatis, duo millia septingenti principes familiarum. Præposuit autem eos David rex Rubenitis, et Gaditis, et dimidiæ tribui Manasse, in omne ministerium Dei et regis.

28. Toutes ces choses avaient été consacrées par le prophète Samuël, par Saül, fils de Cis, par Abner, fils de Ner, et par Joab, fils de Sarvia. Tous ceux qui offraient quelques présents les mettaient entre les mains de Sélémith et de ses frères.

29. Ceux de la famille d'Isaar avaient à leur tête Chonénias et ses enfants. Ils avaient soin des choses du dehors qui regardaient Israël, c'est-à-dire, de les instruire, et de juger leurs différents.

30. Hasabias de la famille d'Hébron, et ses frères hommes très forts, au nombre de mille sept cents, gouvernaient les Israélites d'au-delà du Jourdain vers l'occident, soit dans les choses concernant le service du Seigneur, soit dans celles concernant le service du roi.

31. Jéria fut le chef de la postérité d'Hébron divisée selon ses différentes familles en diverses branches. La quarantième année du règne de David, on en fit le dénombrement à Jazer de Galaad, et l'on trouva

32. Qu'eux et leurs frères, tous gens de cœur, et dans la force de leur âge, faisaient le nombre de deux mille sept cents chefs de familles. Or David les établit sur la tribu de Ruben, sur celle de Gad, et sur la demi-tribu de Manassé, pour présider dans toutes les choses qui regardaient le culte de Dieu et le service du roi.

COMMENTAIRE

toniates ayant voué à Apollon la dîme du butin, s'ils étaient vainqueurs, les Locriens leurs ennemis lui en promirent la neuvième partie, s'il leur donnait la victoire (1) ; les Gaulois avaient promis un collier d'or à Mars ; mais Flaminius, général des Romains, pour enchérir sur le vœu de ses ennemis, érigea un trophée avec les colliers des Gaulois, qu'il prit sur eux (2).

℣. 29. AD OPERA FORINSECUS SUPER ISRAEL, AD DOCENDUM ET JUDICANDUM EOS. Voici une autre sorte d'officiers, tirés de la tribu de Lévi ; c'étaient des juges pour terminer les différends, des maîtres pour instruire, des inspecteurs pour présider à tout ce qui regardait le service de Dieu et celui du roi. Les prêtres et les lévites étaient les principaux ministres de la justice parmi les Hébreux : Au chapitre XXIII, 4, on en voit six mille tant juges que ministres subalternes. Ici on compte dix-sept cents hommes de la famille d'Hasabias, et deux mille sept cents de la famille de Jéria. Ces deux familles avaient leurs départements au delà du Jourdain, et étaient chargées d'instruire et de juger les tribus de Ruben, de Gad et la demi-tribu de Manassé. Il y en avait en deçà du Jourdain à proportion. Il y a toute apparence que c'étaient les familles d'*Isaar* et d'*Oziel*, fils d'Amram (3), qui avaient leur département en deçà du fleuve, puisqu'on ne lit aux versets 30 et 31 que le dénombrement des fils d'Hébron. Voici comment on peut traduire le verset 29 à la lettre (4) : *Ils présidaient à l'ouvrage de dehors, sur les Scholerim et sur les juges.* On explique ordinairement les *Scholerim* par des hérauts, des commissaires, des exécuteurs de la justice ; mais leur pouvoir était fort étendu, et leur emploi honorable : ils sont ordinairement nommés avant les juges eux-mêmes, et on les voit parmi les officiers de la garde de David (5).

℣. 30. DE HEBRONITIS HASABIAS... PRÆERANT ISRAEL TRANS JORDANEM CONTRA OCCIDENTEM. Hébron était fils d'Amram ; ses descendants étaient répandus sur la rive gauche du Jourdain. On sait que la partie du pays, où demeuraient les tribus de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé, est ordinairement appelée le pays au delà du Jourdain à l'orient, lorsqu'on le compare au pays habité par les autres tribus à l'occident de ce fleuve. Mais le pays à l'est du fleuve, considéré dans ses deux parties, pourrait se distinguer en partie occidentale et partie orientale. La partie occidentale qui s'étendait le long du Jourdain, était gouvernée par la famille d'Hasabias ; et la partie orientale, qui était au-dessous des montagnes de Galaad et aux environs de l'Arnon, par la famille de Jéria (6). Certains auteurs traduisent ainsi (7) : *Hasabias et ses frères* gouvernaient le

(1) *Justin. lib.* XX.
(2) *Plutarch. vit. Flaminii.*
(3) Voyez le ℣. 23.
(4) לבלאכה החיצונה לשטרים ולשפטים
(5) I. *Par.* XXVII. 1. *Præfecti* שטרים
(6) *Jun. Malv. Pisc.* — (7) בעבר לירדן בערבה

pays qui est à l'occident, et en deçà du Jourdain. La préposition *'eber* se prend également pour en deçà et au delà, car elle signifie *au passage*.

In cunctis operibus Domini, et in ministerium regis. Puisque les lévites étaient établis juges et officiers de justice, il faut limiter leurs fonctions à l'exercice de la justice contentieuse, tant pour ce qui regarde la religion que pour ce qui regarde la police. On veut aussi qu'ils aient eu l'intendance sur les ouvriers qui travaillaient à préparer les bois et les pierres, pour la construction du temple, et qu'ils aient exigé les tributs de la part du roi.

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

Division du peuple en douze corps d'armée pour servir tour à tour auprès du roi. Noms des chefs des tribus. Officiers de la maison de David.

1. Filii autem Israel secundum numerum suum, principes familiarum, tribuni, et centuriones, et præfecti qui ministrabant regi juxta turmas suas, ingredientes et egredientes per singulos menses in anno, viginti quatuor millibus singuli præerant.

2. Primæ turmæ in primo mense Jesboam præerat, filius Zabdiel, et sub eo viginti quatuor millia,

1. Et le nombre des enfants d'Israël qui entraient en service par troupe pour la garde du roi, et qu'on relevait tous les mois de l'année, suivant le partage qu'on en avait fait, était de vingt-quatre mille hommes à chaque fois ; chaque troupe ayant ses chefs de familles, ses tribuns, ses centurions et ses préfets.

2. La première troupe qui entrait en service au premier mois, était commandée par Jesboam, fils de Zabdiel, qui avait vingt-quatre mille hommes sous lui.

COMMENTAIRE

℣. 1. PRINCIPES FAMILIARUM... Voici un dénombrement tout différent des précédents. Jusqu'ici on a vu l'ordre des prêtres et des lévites dans le ministère du temple et du dehors. Ici nous lisons une division toute de police, uniquement pour le service du roi. La distribution des lévites se fit seulement la dernière année de la vie de David. Mais le choix de vingt-quatre mille hommes, pour le service et pour la garde de la personne de David, se fit dès le commencement de son règne (1). Chaque général avait un second pour commander en sa place ; et on leur donna le commandement de vingt-quatre mille hommes choisis de tout Israël. Jesboam, général du premier corps d'armée, était aussi le chef des autres généraux (2). Les troupes ne servaient qu'un mois de l'année, en sorte que ce mois de service ne les dérangeait que fort peu, et ne les empêchait ni de vaquer à leurs affaires particulières, ni de cultiver la terre et de soutenir les autres charges du gouvernement. Le roi avait toujours au moins vingt-quatre mille hommes sous les armes, prêts à faire tout ce qu'il commandait ; et, dans peu de jours, il pouvait assembler une armée de trois cent mille hommes (3) choisis et aguerris, avec leurs chefs vaillants et expérimentés. Tout cela n'était à charge ni à la nation, ni au roi, ni à ceux mêmes qui servaient. Ce service était pour eux une marque de distinction et d'honneur ; ils servaient à la vérité à leurs frais ou aux frais des tribus ; mais qu'est-ce qu'un mois de service et d'entretien pouvait coûter à toute une tribu, ou même à un particulier ? Ces vingt-quatre mille hommes ne se prenaient pas chaque mois dans une seule tribu ; du moins cela ne paraît pas dans ce chapitre ; cette sorte de conscription aurait pu être à charge à une seule tribu ; particulièrement à celles qui n'étaient ni fortes ni nombreuses. On prenait ce nombre dans tout Israël, et chaque levée avec son général savait en quel mois elle devait servir.

Leurs généraux sont appelés ici, *princes de familles*. L'hébreu à la lettre (4), *chefs des pères*, ou patriarches. Les autres officiers subalternes sont *les princes de mille*, qui étaient apparemment au nombre de vingt-quatre, les princes de cent, au nombre de deux cent quarante, enfin les *préfets* ou *schoterim*, dont on ne sait pas bien la fonction. Les Septante les traduisent par (5) *des écrivains qui servaient le roi*. Ce pouvait être des commissaires qui tenaient les registres des troupes, et qui en faisaient la revue.

℣. 2. JESBOAM ; c'est probablement le même que *Jesbaam*, le premier des héros de l'armée de David (6). Il y a pourtant une légère difficulté, qui consiste en ce que Jesbaam est nommé fils d'*Hachamoni*, dans les livres des Rois et des Paralipomènes ; au lieu que Jesboam était fils de *Zabdiel*. Mais il est assez ordinaire qu'un même homme ait plusieurs noms ; et il peut se faire que *Zabdiel*, soit un des ancêtres de Jesbaam, et que Hachamoni, soit son père naturel et immédiat. Le premier rang qu'il tient ici dans le dénombrement des braves de David, la ressemblance des noms, et la plupart de ses compagnons qui sont mis comme

(1) Voyez le ℣. 7. — (2) Voyez le ℣. 3

(3) Les douze corps, chacun de vingt-quatre mille hommes, font deux cent quatre-vingt-huit mille hommes ; et en y ajoutant douze mille officiers, on trouve un total de trois cent mille hommes.

(4) ראשי אבות ישרי האלפים ומשרים ושטריהם

(5) Γραμματεῖς οἱ λειτουργοῦντες τῷ βασιλεῖ.

(6) *Par.* XI. 11. *et* II. *Reg.* XXIII. 8.

3. De filiis Phares, princeps cunctorum principum in exercitu mense primo.

4. Secundi mensis habebat turmam Dudia Ahohites ; et post se alter, nomine Macelloth, qui regebat partem exercitus viginti quatuor millium.

5. Dux quoque turmæ tertiæ in mense tertio erat Banaïas, filius Joiadæ sacerdos ; et in divisione sua viginti quatuor millia.

6. Ipse est Banaias fortissimus inter triginta, et super triginta. Præerat autem turmæ ipsius Amizabad, filius ejus.

7. Quartus, mense quarto, Asahel, frater Joab, et Zabadias, filius ejus, post eum ; et in turma ejus viginti quatuor millia.

8. Quintus, mense quinto, princeps Samaoth Jezerites ; et in turma ejus viginti quatuor millia.

9. Sextus, mense sexto, Hira, filius Acces, Thecuites ; et in turma ejus viginti quatuor millia.

10. Septimus, mense septimo, Helles Phallonites, de liis Ephraim ; et in turma ejus viginti quatuor millia.

11. Octavus, mense octavo, Sobochai Husathites, de stirpe Zarahi ; et in turma ejus viginti quatuor millia.

3. Il était de la maison de Pharès, et le premier entre tous les princes commandant au premier mois.

4. Dudia qui était d'Ahohi, commandait les troupes du second mois ; et il avait sous lui Macelloth, qui commandait une partie de cette armée, laquelle était de vingt-quatre mille hommes.

5. Le chef de la troisième troupe, au troisième mois, était Banaïas prêtre, fils de Joïada ; et il avait sous lui vingt-quatre mille hommes.

6. C'est ce même Banaïas qui était le plus courageux d'entre les trente, et les surpassait tous. Son fils Amizabad commandait la troupe sous lui.

7. Le quatrième général pour les troupes du quatrième mois était Asahel, frère de Joab ; et Zabadias son fils commandait après lui. Le nombre de ses troupes était de vingt-quatre mille hommes.

8. Le cinquième chef pour le cinquième mois était Samaoth de Jézer ; et son armée était de vingt-quatre mille hommes.

9. Le sixième pour le sixième mois était Hira, fils d'Accès, de la ville de Thécua ; et il avait vingt-quatre mille hommes dans ses troupes.

10. Le septième pour le septième mois était Hellès de Phalloni, de la tribu d'Éphraïm ; son armée était de vingt-quatre mille hommes.

11. Le huitième pour le huitième mois, était Sobochaï de Husathi, de la race de Zarahi, qui avait vingt-quatre mille hommes sous lui.

COMMENTAIRE

lui à la tête d'une des bandes de vingt-quatre mille hommes, tout cela nous fait juger que Jesboam et Jesbaam ne sont qu'un même homme.

℣. 4. Dudia Ahohites. *Dudia qui était d'Ahohi*, c'est sans doute le même que Dodi père *d'Éléazar d'Ahohi*, le second des braves de David, marqué dans les Rois (1) et dans les Paralipomènes.

Et post se alter nomine Macelloth, qui regebat partem exercitus. L'hébreu porte (2) : *Et Maqelloth chef, et sur son partage*, sur sa bande. Maqelloth commandait en la place et en l'absence de *Dudia*.

℣. 5. Banaias filius Joiadæ, sacerdos. Nous apprenons des livres des Rois, que Banaïas était de Cabséel, et qu'il se rendit célèbre par ses grandes actions (3). On ne lit point ailleurs qu'il ait été prêtre, ni de la race des prêtres, ce qui donne lieu (4) à quelques auteurs de prendre le terme hébreu, *cohen*, pour un conseiller du roi, ou un des premiers officiers de la cour.

℣. 7. Quartus Asahel frater Joab, et Zabadias filius ejus post eum. Ce passage montre que la division en douze corps d'armée était faite, avant que David fût reconnu roi par tout Israël, puisqu'Asaël fut mis à mort par Abner, pendant qu'Isboseth régnait encore à Mahanaïm (5). Mais il y a beaucoup d'apparence que ces compagnies, ou ces bandes de gardes, ne furent réglées à vingt-quatre mille hommes que lorsque David fut établi roi sur toute la nation. Asaël eut pour successeur Zabadias son fils ; Asaël était du nombre des braves de l'armée de David (6).

℣. 8. Samaoth Jezerites. Ne serait-ce point *Semma d'Harodi*, marqué dans les livres des Rois (7), ou *Sammoth d'Arori*, des Paralipomènes (8). On ne sait où est, ni *Arodi*, ni *Arori* : mais on connaît fort bien Jézer ou Jazer au delà du Jourdain, peut-être qu'*Arod* est le nom de son père, ou d'un de ses aïeux.

℣. 9. Hira filius Acces Thecuites. Son nom se lit parmi les braves de l'armée de David (9).

℣. 10. Helles Phallonites de filiis Ephraim. Dans les Rois (10) il est appelé *Helès de Phalti*.

℣. 11. Sobochai Husathites. *Sobochaï de Husathi, de la race de Zarahi ;* ou de la race de *Zara* fils de Thamar et de Juda. Le nom de *Sobochaï* se lit au chapitre XI, 29, entre les vaillants guerriers de David. Mais son nom ne se trouve pas dans les Rois (11) ; à moins que ce ne soit le

(1) II. *Reg.* XXIII. 9. Post hunc Eleazar filius patrui ejus Ahohites. *Hebr.* Filius Dodi Ahohites. *Vide et* I. *Par.* XI. 12

(2) ובמקנית הנציד ועל בחלקתו

(3) II. *Reg.* XXIII. 20. 21. *et* I. *Par.* XI. 22. 23.

(4) *Vide* II. *Reg.* VIII. 18. Filii autem David sacerdotes erant.

(5) II. *Reg.* II. 23.

(6) II. *Reg.* XXIII. 24. — (7) *Ibid.* ℣. 25.

(8) I. *Par.* XI. 27.

(9) II. *Reg.* XXIII. 26. *et* I. *Par.* XI. 28.

(10) II. *Reg.* XXIII. 26.

(11) *Ibid.* ℣. 27.

12. Nonus, mense nono. Abiezer Anathothites, de filiis Jemini; et in turma ejus viginti quatuor millia.

13. Decimus, mense decimo, Marai, et ipse Netophathites, de stirpe Zarai; et in turma ejus viginti quatuor millia.

14. Undecimus, mense undecimo, Banaias Pharathonites de filiis Ephraim; et in turma ejus viginti quatuor millia.

15. Duodecimus, mense duodecimo, Holdai Netophathites, de stirpe Gothoniel, et in turma ejus viginti quatuor millia.

16. Porro tribubus præerant Israel: Rubenitis, dux Eliezer, filius Zechri; Simeonitis, dux Saphatias, filius Maacha;

17. Levitis, Hasabias, filius Camuel; Aaronitis, Sadoc;

18. Juda, Eliu, frater David; Issachar, Amri, filius Michael;

19. Zabulonitis, Jesmaias, filius Abdiæ; Nephthalitibus, Jerimoth, filius Ozriel;

20. Filiis Ephraim, Osee, filius Ozaziu; dimidiæ tribui Manasse, Joel filius Phadaiæ;

21. Et dimidiæ tribui Manasse in Galaad, Jaddo, filius Zachariæ: Benjamin autem, Jasiel, filius Abner;

22. Dan vero, Ezrihel, filius Jeroham. Hi principes filiorum Israel.

23. Noluit autem David numerare eos a viginti annis inferius, quia dixerat Dominus ut multiplicaret Israel quasi stellas cæli.

24. Joab, filius Sarviæ, cœperat numerare, nec complevit, quia super hoc ira irruerat in Israel; et idcirco numerus eorum qui fuerant recensiti non est relatus in fastos regis David.

12. Le neuvième pour le neuvième mois, était Abiézer d'Anathoth, des enfants de Jémini, qui commandait vingt-quatre mille hommes.

13. Le dixième pour le dixième mois était Maraï, de Nétophath, qui descendait de Zaraï; il avait vingt-quatre mille hommes sous lui.

14. Le onzième pour le onzième mois, était Banaïas de Pharathon, de la tribu d'Éphraïm, dont les troupes faisaient vingt-quatre mille hommes.

15. Le douzième pour le douzième mois était Holdaï de Nétophath, lequel descendait de Gothoniel, et ses troupes étaient de vingt-quatre mille hommes.

16. Or les premiers de chaque tribu d'Israël étaient ceux-ci: Dans celle de Ruben, Éliézer, fils de Zechri; dans celle de Siméon, Saphatias, fils de Maacha.

17. Dans celle de Lévi, Hasabias, fils de Camuel; dans la branche d'Aaron, Sadoc.

18. Dans la tribu de Juda, Éliu, frère de David; dans celle d'Issachar, Amri, fils de Michaël.

19. Dans celle de Zabulon, Jesmaïas, fils d'Abdias; dans celle de Nephthali, Jérimoth, fils d'Ozriel.

20. Dans celle d'Éphraïm, Osée, fils d'Oziaziu; dans la demi-tribu de Manassé, Joël, fils de Phadaïa;

21. Et dans la moitié de la tribu de Manassé en Galaad, Jaddo, fils de Zacharie. Dans la tribu de Benjamin, Jaziel, fils d'Abner;

22. Dans celle de Dan, Ézrihel, fils de Jéroham. Voilà ceux qui étaient les premiers parmi les enfants d'Israël.

23. Or David ne voulut point compter ceux qui étaient au-dessous de vingt ans, parce que le Seigneur avait dit qu'il multiplierait Israël comme les étoiles du ciel.

24. Joab, fils de Sarvia, avait commencé à faire le dénombrement; mais il ne l'acheva pas, parce que cette entreprise avait attiré la colère de Dieu sur Israël, et c'est pour cela que le nombre de ceux qu'on avait déjà comptés n'est pas écrit dans les fastes du roi David.

COMMENTAIRE

même que *Mobonnaï de Husati* (1). Le héros dont nous parlons tua un géant nommé Saph (2).

℣. 12. ABIEZER ANATHOTHITES DE FILIIS JEMINI. *Abiézer d'Anatholh, des enfants de Jémini*, ou de de la tribu de Benjamin (3).

℣. 13. MARAI NETOPHATHITES DE STIRPE ZARAI. Autrement *Maharaï;* il était de la race de Zara fils de Juda, et un des héros de David, de même que *Banaïas de Pharathon*, du verset 14.

℣. 15. HOLDAI NETOPHATHITES DE STIRPE GOTHONIEL. *Holdaï de Nétophath, qui descendait de Gothoniel*, ou *d'Othoniel*, fameux dans l'histoire des Juges (4). Holdaï est appelé, *Heled fils de Baana*, dans les Rois (5), et au chapitre XXX de ce livre.

℣. 16. PORRO TRIBUBUS PRÆERANT ISRAEL. Ceux dont on va voir le dénombrement étaient les principaux de chaque tribu d'Israël, dans le temps que David conçut le dessein de faire le dénombrement de tout son peuple (6). La primauté de ceux-ci était un simple rang d'honneur et de prééminence, qui se donnait assez souvent à l'âge: au lieu que ceux qu'on a vus dans les versets précédents étaient choisis suivant leur expérience et leur mérite personnel, parce que leur emploi demandait de la conduite et de la valeur. On ne trouve pas dans ce dénombrement les princes de la tribu d'Aser, ni de Gad: ou ils manquaient dans les registres qui étaient entre les mains de l'auteur de ce livre, ou ils ont été oubliés par les copistes.

℣. 18. ELIU FRATER DAVID. *Éliu frère de David;* sans doute *Éliab*, l'aîné des frères de David (7).

℣. 23. NOLUIT AUTEM DAVID NUMERARE EOS A VIGINTI ANNIS INFERIUS, QUIA DIXERAT DOMINUS UT MULTIPLICARET ISRAEL QUASI STELLAS CÆLI. Si ce prince eût voulu compter tout Israël, il aurait paru vouloir tenter Dieu, et éprouver si de fait il aurait multiplié Israël comme les étoiles du ciel, selon qu'il l'avait promis (8). Or, il ne voulut pas s'engager dans un dénombrement universel, jugeant bien que ce serait tenter l'impossible (9), et prendre une peine inutile de vouloir compter une multitude innombrable.

℣. 24. JOAB CŒPERAT NUMERARE, NEC COMPLEVIT. Voyez ce qu'on a dit sur II. *Reg.* XXIV, 9, et I. Par. XXI, 6.

(1) II. *Reg.* XXIII. 27. *et* I. *Par.* XX. 49.
(2) II. *Reg.* XXI. 17. — (3) II. *Reg.* XXIII. 27.
(4) *Judic.* I. 13. *et* III. 9. *et Josue* XV. 17.
(5) II. *Reg.* XXIII. 29. — (6) ℣. 22.
(7) I. *Reg.* XVI. 6.
(8) *Junius.* — (9) *Grotius.*

25. Super thesauros autem regis fuit Azmoth, filius Adiel ; his autem thesauris qui erant in urbibus, et in vicis, et in turribus, præsidebat Jonathan, filius Oziæ.

26. Operi autem rustico, et agricolis qui exercebant terram, præerat Ezri, filius Chelub ;

27. Vineisque cultoribus, Semeias Romathites ; cellis autem vinariis, Zabdias Aphonites.

28. Nam super oliveta et ficeta quæ erant in campestribus, Balanan, Gederites ; super apothecas autem olei, Joas.

29. Porro armentis quæ pascebantur in Saron præpositus fuit Setrai Saronites ; et super boves in vallibus, Saphat, filius Adli ;

25. Le surintendant des finances du roi était Azmoth, fils d'Adiel ; mais l'intendant des revenus particuliers des villes, des villages et des châteaux, était Jonathan, fils d'Ozias.

26. Ézri, fils de Chélub, avait la conduite du travail de la campagne, et des laboureurs qui cultivaient la terre.

27. Séméias de Romathi avait l'autorité sur ceux qui travaillaient aux vignes ; Zabdias d'Aphoni, sur les caves et sur les celliers ;

28. Balanan de Géder, sur les oliviers et les figuiers de la campagne ; et Joas sur les magasins d'huile.

29. Sétraï le Saronite était préposé sur les troupeaux que l'on faisait paître sur la montagne de Saron ; et Saphat, fils d'Adli, l'était sur les bœufs qu'on nourrissait dans les vallées.

COMMENTAIRE

NUMERUS EORUM QUI FUERANT RECENSITI, NON EST RELATUS IN FASTOS DAVID. Ce passage insinue qu'on avait compté tout Israël, suivant les ordres de David ; mais que Joab, exécutant cette commission avec répugnance, ne présenta au roi qu'une partie du dénombrement, laquelle fut mise dans les archives, et dans les annales de la vie de ce prince. Mais les autres mémoires ne furent pas présentés à David, et demeurèrent entre les mains de ceux qui les avaient faits. C'est apparemment de ces mémoires secrets et particuliers, qu'Esdras nous a donné le dénombrement de la tribu de Benjamin (1), qui n'avait point été rapporté devant David (2).

V. 25. SUPER THESAUROS REGIS. Le nom de *trésor*, en hébreu, se prend non seulement pour des amas d'or et d'argent, de pierreries et de métaux précieux, mais aussi pour toutes sortes de provisions en froment, en vin et en huile ; et nous trouvons le terme de *trésor* en ce dernier sens dans les versets suivants (3) ; c'est ce qui nous détermine à le prendre ici dans le sens ordinaire pour l'or, l'argent, les métaux, les bois précieux, les étoffes et les choses de prix, que David conservait dans Jérusalem.

HIS AUTEM THESAURIS QUI ERANT IN URBIBUS, ET IN VICIS ET IN TURRIBUS. L'hébreu porte (4) : *Et sur les trésors qui sont à la campagne, dans les villes, dans les villages, et dans les tours.* Ce qui insinue qu'il s'agit ici des revenus en grains, que le roi pouvait avoir dans la campagne. Nous disons des revenus en grains, parce que l'on trouve plus bas des intendants particuliers, pour le vin et pour l'huile. Rien n'est plus capable de nous donner une idée de la sagesse de David, et du bon état de son royaume, que ces détails.

V. 26. OPERI RUSTICO ET AGRICOLIS QUI EXERCEBANT TERRAM. Il commandait les corvées (5) pour cultiver la campagne, et pour faire les moissons du roi ; on en doit dire autant des vignes au verset 27. Les rois d'Orient avaient de semblables officiers établis sur les ouvriers qui cultivaient leurs champs (6). Les compagnons de Daniel furent établis par Nabucodonosor sur les ouvrages de la campagne de la province de Babylone (7).

V. 27. CELLIS VINARIIS. L'hébreu (8) : Sur ce qui est dans *les vignes, et sur les trésors du vin.* On conservait autrefois le vin dans des cuves souterraines faites comme des citernes, bien enduites de ciment : on le mettait ensuite dans de grandes cruches bien poissées. L'auteur de ce livre parle apparemment ici de l'une et de l'autre manière de conserver le vin. *Celui qui était dans la vigne*, marque le vin tandis qu'il est dans la cuve, ou dans la citerne ; et *les trésors du vin* peuvent signifier le vin qu'on conservait dans les celliers, enfermés dans des cruches de terre bien closes et bien poissées. On montre encore aujourd'hui dans la Palestine de magnifiques caves, qu'on dit être celles de Salomon.

V. 29. ARMENTIS QUÆ PASCEBANTUR IN SARON. Saron était un pays assez vaste au delà du Jourdain, et au pied des montagnes de Galaad. Ce pays est fort célèbre pour sa fertilité, et pour ses excellents pâturages. On connaît encore une vallée de Saron sur la Méditerranée.

ET SUPER BOVES IN VALLIBUS SAPHAT, FILIUS ADLI. On ne nous dit point en quel endroit ces vallées étaient situées ; mais on insinue que David avait des troupeaux de bœufs ou de vaches dans toutes les vallées abondantes en pâturages. On pourrait lire : Le fils d'Adli était préposé sur tous

(1) I. *Par.* VII. 6. 7. 9. 11.
(2) I. *Par.* XXI. 6. (3) V. 27 et 28.
(4) ועל האצרות בשדה בערים ובכפרים ובמגדלות
(5) II. *Reg.* VIII. 12.
(6) *Vide Xenoph. Cyropæd. l.* VIII. Ἔργων ἐπιστάτας.
(7) *Dan.* II. 49. Constituit super opera provinciæ Babylonis.
(8) על שבכרמים ואצרות היין

30. Super camelos vero Ubil Ismahelites; et super asinos, Jadias Meronathites;

31. Super oves quoque, Jaziz Agareus. Omnes hi principes substantiæ regis David.

32. Jonathan autem, patruus David, consiliarius, vir prudens et litteratus; ipse et Jahiel, filius Hachamoni, erant cum filiis regis.

33. Achitophel etiam, consiliarius regis; et Chusai Arachites, amicus regis.

34. Post Achitophel fuit Joiada, filius Banaiæ, et Abiathar. Princeps autem exercitus regis erat Joab.

30. Mais Ubil Ismaélite avait la charge des chameaux; Jadias de Méronath, celle des ânes;

31. Et Jaziz Agaréen, celle des brebis. Tous ceux-là avaient l'intendance sur les biens du roi David.

32. Mais Jonathan, oncle de David, qui était un homme sage et savant, était un de ses conseillers; lui et Jahiel, fils d'Hachamoni, étaient près des enfants du roi.

33. Achitophel était aussi du conseil du roi; et Chusaï Arachite était son favori.

34. Joïada, fils de Banaïas, et Abiathar, étaient après Achitophel. Mais Joab était le généralissime de l'armée du roi.

COMMENTAIRE

les bœufs qu'on nourrissait dans les vallées de Saphat, ou Séphata (1). Mais la manière dont s'écrivent ces noms dans l'hébreu (2), est fort différente.

℣. 30. Super camelos, Ubil Ismahelites. David donne le soin des chameaux à un Arabe ou un Ismaélite, parce que ces sortes d'animaux étant plus communs dans l'Arabie, les Ismaélites connaissent mieux la manière de les élever et de les conduire. *Ubal*, ou Ubil en arabe signifie un *chamelier* (3): le même prince donne la conduite de ses brebis et de ses chèvres à un *Agaréen;* ces peuples sont excellents pasteurs, et ne font point d'autre métier. Cette attention dans les moindres choses fait voir l'estime que l'on avait alors pour le soin des troupeaux.

℣. 32. Vir prudens et litteratus. L'hébreu (4) à la lettre : *Homme intelligent et écrivain.* Ou habile politique, versé dans les lois et la jurisprudence de l'époque (5).

Ipse et Jahiel cum filiis regis. Ils étaient précepteurs des princes, enfants de David.

℣. 33. Achitophel consiliarius regis. C'est ce traître qui abandonna si lâchement David, pour se ranger du parti d'Absalom. *Chusaï*, qui est appelé ici l'*ami*, ou *le favori du roi*, rendit à David le service le plus signalé qu'un homme puisse rendre à son ami, en renversant le pernicieux conseil qu'Achitophel avait donné à Absalom contre lui (6).

℣. 34. Post Achitophel Joiada... Abiathar. Ils tenaient rang après ce célèbre conseiller, dont les avis passaient pour autant d'oracles de la divinité (7). Ou bien, *Joïada et Abiathar furent après lui*, et lui succédèrent (8).

(1) Voyez II. *Par.* XIV. 10. In valle Sephata, quæ est juxta Maresa.

(2) שפט *hic. et* II. *Par.* XIV. 10. צפתה

(3) אביל un chameau, אבל un chamelier. *Bochart. de anim. sacr. parte* I. *lib.* II. *c.* 2.

(4) איש מבין וסופר — (5) *Jun. Tremell. et Grot.*

(6) II. *Reg.* XVI. 23. *et* XVII. 1. *et seq.*

(7) II. *Reg.* XVI. 23. Consilium autem Achitophel, quod dabat in diebus illis, quasi si quis consuleret Deum.

(8) *Lyr. Mariana.*

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

David exhorte les principaux d'Israël, et Salomon son fils, à être fidèles au Seigneur. Il donne à Salomon le dessin du temple et de toutes les choses destinées à son usage.

1. Convocavit igitur David omnes principes Israel. duces tribuum, et præpositos turmarum, qui ministrabant regi ; tribunos quoque et centuriones, et qui præerant substantiæ et possessionibus regis, filiosque suos cum eunuchis, et potentes, et robustissimos quosque in exercitu Jerusalem.

2. Cumque surrexisset rex, et stetisset, ait : Audite me, fratres mei, et populus meus. Cogitavi ut ædificarem domum in qua requiesceret arca fœderis Domini, et scabellum pedum Dei nostri ; et ad ædificandum omnia præparavi.

3. Deus autem dixit mihi : Non ædificabis domum nomini meo, eo quod sis vir bellator, et sanguinem fuderis.

1. David assembla donc à Jérusalem tous les princes d'Israël, les chefs des tribus, et les généraux des troupes qui étaient à son service, les tribuns et les centurions, et tous les officiers du domaine du roi ; il fit venir aussi ses enfants, ses principaux officiers, avec les plus puissants et les plus braves de l'armée.

2. Et s'étant levé, il leur dit, demeurant debout : Écoutez-moi, vous qui êtes mes frères et mon peuple ; J'avais eu la pensée de bâtir un temple pour y faire reposer l'arche de l'alliance du Seigneur, le marchepied de notre Dieu ; et j'ai tout préparé pour la construction.

3. Mais Dieu m'a dit : Vous ne bâtirez point une maison à mon nom, parce que vous êtes un homme de guerre, et que vous avez répandu le sang.

COMMENTAIRE

V. 1. Convocavit David omnes principes Israel. C'est-à-dire tous les principaux de la nation, les princes des prêtres, les premiers de la cour, des armées et du peuple, comme *duces tribuum*, les chefs des tribus, dont on a donné le catalogue au chapitre précédent (1), *præpositos turmarum, qui ministrabant regi ;* les douze généraux qui commandaient chacun à un corps de vingt-quatre mille hommes, occupés au service ordinaire du roi pendant tout un mois (2) ; outre cela, les tribuns, ou ceux qui commandaient mille hommes ; les intendants des trésors et des revenus du roi, dont on a vu les noms au chapitre précédent (3) ; *les fils du roi, avec les eunuques,* ou les principaux officiers du palais, ceux principalement qui étaient chargés d'accompagner et de servir les princes, fils du roi, et d'être toujours auprès de leurs personnes : enfin, les plus puissants et les plus braves de l'armée, comme Joab, généralissime, et les autres généraux, et en particulier ceux des braves qui n'avaient point de commandement particulier, et dont on a les noms dans les livres des Rois (4) et des Paralipomènes (5). On pourrait traduire ainsi l'hébreu : *Il assembla ceux qui avaient l'intendance sur les biens et les héritages du roi et des princes ses fils, les eunuques, et les officiers du palais.*

V. 2. Cumque surrexisset rex, et stetisset. Il se leva de son lit, où il était demeuré couché, à cause de sa faiblesse et de son grand âge (6), et d'où jusqu'alors il avait parlé à Salomon. Mais lorsque tous les grands du royaume furent assemblés ; il se leva et leur parla debout.

Cogitavi ut ædificarem domum. Le texte hébreu à la lettre (7) : *Moi avec mon cœur,* j'ai pensé *à bâtir une maison de repos à l'arche, etc.* L'arche d'alliance est appelée *le marchepied du Seigneur,* dans plus d'un endroit de l'Écriture (8), parce qu'on concevait le Seigneur, comme assis sur les Chérubins, qui étaient aux deux extrémités de l'arche, et qui, en avançant leurs ailes, semblaient lui former une espèce de trône, dont le couvercle de l'arche, était comme le marchepied.

Ad ædificandum omnia præparavi. Les grandes richesses que David avait amassées, et les provisions qu'il avait faites auraient sans doute été suffisantes pour l'exécution du temple, dont il donne le modèle à Salomon ; mais sans doute que Salomon crut y pouvoir faire quelque changement en mieux, pour le rendre plus grand et plus magnifique

(1) I. *Par.* XXVII. 16. *et seq.*
(2) *Ibid.* V. 1. *et seq.*
(3) V. 25..... 32.
(4) II. *Reg.* XXIII.
(5) I. *Par.* XI.
(6) *Vide* III. *Reg.* I. 47.
(7) אני עם לבבי לבנות בית מנוחה לארון
(8) *Psalm.* LXXXVIII. 1. Dominus regnavit..... qui sedet super cherubim. (5) Adorate scabellum pedum ejus, quoniam sanctum est. *Vide et Psalm.* LXXIX. 1. *et* CXXXI. 7.

4. Sed elegit Dominus Deus Israel me de universa domo patris mei, ut essem rex super Israel in sempiternum ; de Juda enim elegit principes ; porro de domo Juda, domum patris mei, et de filiis patris mei, placuit ei ut me eligeret regem super cunctum Israel.

5. Sed et de filiis meis (filios enim mihi multos dedit Dominus) elegit Salomonem, filium meum, ut sederet in throno regni Domini super Israel ;

6. Dixitque mihi : Salomon, filius tuus, ædificabit domum meam et atria mea ; ipsum enim elegi mihi in filium, et ego ero ei in patrem.

7. Et firmabo regnum ejus usque in æternum, si perseveraverit facere præcepta mea, et judicia, sicut et hodie.

8. Nunc ergo coram universo cœtu Israel, audiente Deo nostro, custodite, et perquirite cuncta mandata Domini Dei nostri, ut possideatis terram bonam, et relinquatis eam filiis vestris post vos usque in sempiternum.

9. Tu autem, Salomon, fili mi, scito Deum patris tui, et servito ei corde perfecto, et animo voluntario ; omnia enim corda scrutatur Dominus, et universas mentium cogitationes intelligit. Si quæsieris eum, invenies ; si autem dereliqueris eum, projiciet te in æternum.

10. Nunc ergo quia elegit te Dominus ut ædificares domum sanctuarii, confortare, et perfice.

11. Dedit autem David Salomoni, filio suo, descriptionem porticus, et templi, et cellariorum, et cœnaculi, et cubiculorum in adytis, et domus propitiationis,

4. Cependant le Seigneur Dieu d'Israël m'a choisi dans toute la maison de mon père, pour me faire roi à jamais sur Israël ; car c'est de la tribu de Juda, qu'il a déterminé de tirer des princes ; il a choisi la maison de mon père dans cette tribu ; et entre tous les enfants de mon père, il lui a plu de me choisir pour être roi de tout Israël.

5. De plus, comme le Seigneur m'a donné beaucoup d'enfants, il a aussi choisi entre mes enfants Salomon mon fils pour le faire asseoir sur le trône du royaume du Seigneur sur Israël ;

6. Et il m'a dit : Ce sera Salomon votre fils qui me bâtira ma maison et mes parvis ; car je l'ai choisi pour mon fils, et je lui tiendrai lieu de père

7. Et j'affermirai son règne à jamais, s'il persévère dans l'observance de mes préceptes et de mes jugements, comme il fait présentement.

8. Je vous conjure donc maintenant en présence de toute l'assemblée du peuple d'Israël, et devant notre Dieu qui nous entend, de garder avec exactitude tous les commandements du Seigneur notre Dieu, et de rechercher à les connaître, afin que vous possédiez cette terre qui est remplie de biens, et que vous la laissiez pour jamais à vos enfants après vous.

9. Et vous, mon fils Salomon, appliquez-vous à reconnaître le Dieu de votre père, et servez-le avec un cœur parfait et une pleine volonté ; car le Seigneur sonde les cœurs, et pénètre toutes les pensées des esprits. Si vous le cherchez, vous le trouverez ; mais si vous l'abandonnez, il vous rejettera pour jamais.

10. Puis donc que le Seigneur vous a choisi pour bâtir la maison de son sanctuaire, armez-vous de force et accomplissez son œuvre.

11. Or David donna à son fils Salomon le dessin du vestibule, celui du temple, des garde-meubles, des chambres hautes destinées pour y manger, des chambres secrètes, et du sanctuaire où s'expient les péchés des enfants d'Israël,

COMMENTAIRE

℣. 4. Ut essem rex super Israel in sempiternum. Pour me donner un règne long et florissant ; pour le laisser à ma postérité *pour toujours ;* c'est-à-dire pour un très long temps. Enfin, pour le donner au Messie *pour toujours,* sans limitation et sans fin ; *in sempiternum*, ne doit pas toujours être pris dans toute la rigueur.

De Juda enim elegit principes. L'hébreu à la lettre (1), car *il a choisi un prince de Juda ;* ou c'est dans Juda qu'il a pris le prince de son peuple ; depuis longtemps cette tribu était en possession de la primauté au-dessus des autres tribus (2) ; le sceptre et le commandement lui avaient été promis pour toujours (3).

℣. 5. De filiis meis elegit Salomonem. Ce prince était la figure de Jésus-Christ ; son élection est marquée et prédite dans plusieurs endroits de l'Écriture (4).

℣. 11. Dedit Salomoni descriptionem porticus et templi. Il lui mit en mains les plans, les modèles ; tout cela dessiné suivant la révélation que Dieu lui en avait faite, comme il est marqué au verset 19. *Toutes ces choses m'ont été données, écrites de la main de Dieu, afin que j'eusse l'intelligence de tous ces ouvrages suivant le modèle.* Les Juifs (5) enseignent que Moïse reçut sur la montagne de Sinaï le modèle du temple, en même temps qu'il reçut celui du Tabernacle, et qu'ayant dressé le modèle du Tabernacle, il donna celui du temple à Josué, qui le remit à ses successeurs, par les mains desquels il parvint à Samuel et à David, et enfin à Salomon, qui en fut l'exécuteur. Mais à quoi bon toute cette gradation, qui n'a aucun fondement dans l'Écriture ? Pourquoi David ne l'aurait-il pas reçu immédiatement de Dieu par la révélation faite à lui-même ?

Cellariorum. L'hébreu (6) met *Ganzakim*, ce terme n'est point pur hébreu : On trouve le mot

(1) כי ביהודה בחר לנגיד

(2) *Vide Judic.* I. 2. - I. *Reg.* XVI. 1. *et* II. *Reg.* III. 18. *et* V. 2. *et* VII. 13.

(3) *Genes.* XLIX. 10. Non auferetur sceptrum de Juda, et dux de femore ejus.

(4) II. *Reg.* VII. 12. 13. 14. *et* XII. 24. 25. *et* III. *Reg.* I. 13. *et* I. *Par.* XVII. 11. 12. 13. *et* XXII. 9. *etc.*

(5) *Vide Est. hic ad* ℣. 19.

(6) גנזכיו Les Septante : Τῶν ζαχχῶν.

12. Necnon, et omnium quæ cogitaverat atriorum, et exedrarum per circuitum in thesauros domus Domini, et in thesauros sanctorum,

13. Divisionumque sacerdotalium et leviticarum, in omnia opera domus Domini, et in universa vasa ministerii templi Domini.

14. Aurum in pondere per singula vasa ministerii, argenti quoque pondus pro vasorum et operum diversitate.

15. Sed et in candelabra aurea, et ad lucernas eorum, aurum pro mensura uniuscujusque candelabri et lucernarum, similiter et in candelabra argentea, et in lucernas eorum, pro diversitate mensuræ, pondus argenti tradidit.

16. Aurum quoque dedit in mensas propositionis pro diversitate mensarum; similiter et argentum in alias mensas argenteas.

12. Et de tous les parvis qu'il voulait faire, et des logements qui devaient être tout autour pour garder les trésors de la maison du Seigneur, et toutes les choses consacrées au temple.

13. Il lui donna aussi l'ordre et la distribution des prêtres et des lévites, pour remplir toutes les fonctions de la maison du Seigneur; et il lui marqua tous les vaisseaux qui devaient être employés dans le temple du Seigneur.

14. Il lui donna de l'or suivant le poids que devaient avoir tous les vases d'or, et l'argent selon le poids que devaient avoir ceux d'argent, selon les divers emplois auxquels ils étaient destinés.

15. Il donna encore l'or pour les chandeliers d'or, avec leurs lampes, selon la mesure de chaque chandelier et de chaque lampe, et l'argent qu'il fallait pour les chandeliers d'argent, avec leurs lampes, selon leurs différentes grandeurs.

16. Il donna de même de l'or pour faire les tables de proposition, selon les mesures qu'elles devaient avoir; et il donna aussi de l'argent pour en faire d'autres tables d'argent.

COMMENTAIRE

ganz ou *ganaz*, dans Esther (1), pour signifier des trésors; ainsi *Ganzakim* signifie peut-être les chambres du trésor, les lieux où l'on serrait les richesses du temple. Plusieurs auteurs, en suivant la Vulgate, entendent par *cellaria*, des caves ou des lieux souterrains propres à y conserver le vin et l'huile; d'autres l'entendent du second étage des appartements du temple.

Cœnaculi. Le terme hébreu (2) s'entend de l'appartement qui est immédiatement sous le toit des chambres où l'on mangeait et où l'on logeait.

Cubiculorum in adytis. L'hébreu à la lettre (3): *Des chambres intérieures*, ou des cabinets secrets; le fond d'un appartement où on loge et où l'on demeure (4). C'est peut-être ce qui est quelquefois appelé (5) *cubiculum intra cubiculum*, une chambre dans une autre; la chambre la plus cachée, la plus intérieure.

Domus propitiationis. *Le sanctuaire;* le lieu où l'on expie les péchés d'Israël, où le grand prêtre seul peut entrer.

V. 14. Aurum in pondere per singula vasa ministerii. Certains auteurs pensent qu'il donna simplement le mémoire du poids que devait avoir chaque vase; et qu'on doit l'entendre de même de tout ce qui suit: Il donna de l'or et de l'argent, ou un simple mémoire du poids de l'un ou de l'autre, suivant qu'on devait l'employer dans le mobilier du temple. De l'or pour les objets du Saint et du sanctuaire, dont on se servait immédiatement devant le Seigneur; de l'argent pour les tables et les autres objets dans lesquels on préparait, ou sur lesquels on posait les vases sacrés; supposé néanmoins qu'on ait employé l'argent dans le temple de Salomon; car il paraît par l'histoire, que tous les vases sacrés y étaient d'or. Salomon dérogea aux ordres de son père; mais il ne contrevint point à ses intentions, puisqu'il ne fit rien que pour le mieux.

V. 15. In candelabra aurea et in candelabra argentea. On voit par les livres des Rois (6), qu'il y avait jusqu'à dix chandeliers dans le temple, au lieu qu'il n'y en avait qu'un seul dans le tabernacle dressé par Moïse (7). David avait apparemment conçu le dessein d'en faire la moitié d'or, et l'autre moitié d'argent; mais Salomon crut ne point contrevenir à son intention, en les faisant tous d'or.

V. 16. In alias mensas argenteas. On croit que Salomon fit dix tables dans le Saint, au lieu de deux que Moïse avait mises dans le Tabernacle, et toutes ces tables étaient d'or; *omnia de auro mundissimo facta sunt* (8). Nous n'en voyons aucune d'argent dans la description des vases faits par Salomon; et, de son temps, on ne faisait nul cas de ce métal (9); ainsi les tables d'argent ne furent point exécutées, on les fit toutes d'or.

(1) *Esther.* III. 9. Appendam arcariis gazæ tuæ. *Et* IV. 7. Ut in thesauros regis inferret argentum. Le mot *Ganaz* est mis pour *Gaza*, qui est passé des Perses aux Grecs et même aux Hébreux.

(2) עליתיו

(3) הדרי הפנימים

(4) *Vide Judic.* XV. 1. *et* XVI. 9. *et Cant.* III. 4.

(5) III. *Reg.* XX. 30. *et* XXII. 25. *Vide et* IV. *Reg.* IX. 2.

(6) III. *Reg.* VII. 49. Candelabra aurea, quinque ad dexteram, et quinque ad sinistram.

(7) *Exod.* XXV. 31.

(8) *Vide* II. *Par.* IV. 21.

(9) III. *Reg.* X. 27. *et* II. *Par.* IX. 20.

17. Ad fuscinulas quoque, et phialas, et thuribula ex auro purissimo, et leunculos aureos, pro qualitate mensuræ pondus distribuit in leunculum et leunculum ; similiter et in leones argenteos diversum argenti pondus separavit.

18. Altari autem in quo adoletur incensum, aurum purissimum dedit, ut ex ipso fieret similitudo quadrigæ cherubim, extendentium alas, et velantium arcam fœderis Domini.

19. Omnia, inquit, venerunt scripta manu Domini ad me, ut intelligerem universa opera exemplaris.

20. Dixit quoque David Salomoni, filio suo : Viriliter age et confortare, et fac. Ne timeas, et ne paveas ; Dominus enim Deus meus tecum erit, et non dimittet te, nec derelinquet donec perficias omne opus ministerii domus Domini.

21. Ecce divisiones sacerdotum et levitarum, in omne ministerium domus Domini assistunt tibi, et parati sunt ; et noverunt tam principes quam populus facere omnia præcepta tua.

17. Il en donna encore pour faire les fourchettes, les coupes et les encensoirs d'un or très pur, et pour les petits lions d'or, proportionnant le poids de l'or à la grandeur que chacun de ces petits lions devait avoir ; et donnant aussi de l'argent pour les lions qui devaient être d'argent, selon la mesure de chacun d'eux.

18. Il donna du plus pur or pour faire l'autel des parfums, et ces chérubins qui formaient la ressemblance d'un char, et qui, étendant leurs ailes, couvraient l'arche de l'alliance du Seigneur.

19. Toutes ces choses, dit-il, m'ont été données écrites de la main de Dieu, afin que j'eusse l'intelligence de tous les ouvrages suivant ce modèle.

20. David dit encore à son fils Salomon : Comportez-vous en homme, fortifiez-vous, et agissez. Ne craignez rien, et ne vous effrayez de rien ; car le Seigneur mon Dieu sera avec vous ; il ne vous abandonnera point que vous n'ayez achevé toute l'œuvre nécessaire pour le service de la maison du Seigneur.

21. Voilà que les divisions des prêtres et des lévites seront toujours avec vous dans tout ce qui regarde le service de la maison du Seigneur ; les voilà tout prêts ; et les princes, aussi bien que le peuple, sont disposés à exécuter tous vos ordres.

COMMENTAIRE

℣. 17. Ad fuscinulas, et phialas, et thuribula. On peut traduire les termes hébreux (1) par *des fourchettes* à tirer la viande du pot, *des vases à répandre* des liqueurs, des patères pour verser le sang au pied de l'autel ou le vin sur le feu ; enfin, *des tuyaux creux*, ou des figures de roseaux d'or, coupés en deux, pour mettre entre les pains de proposition ; ou selon d'autres, des écuelles.

Leunculos aureos. Saint Jérôme a lu dans le texte (2), *Kephir, un lion*, au lieu de *Képhôr*, que nous y lisons aujourd'hui. Ce dernier vient d'une racine, qui signifie couvrir, cacher, expier ; de là vient que quelques auteurs le traduisent par une coupe, qui servait à répandre le sang au pied de l'autel, pour expier le péché. On ne trouve point ce terme dans les livres précédents, parmi les instruments qui servaient au Tabernacle ; mais il se lit dans Esdras (3), ce qui fait juger qu'il est plutôt chaldéen qu'hébreu. On le prend communément pour une coupe, ou une patère ; et c'est ainsi que l'auteur de la Vulgate l'a pris dans Esdras.

℣. 18. Aurum purissimum dedit. L'hébreu (4) : *Il donna de l'or épuré*, qui a passé dans le creuset (5).

Ut ex ipso fieret similitudo quadrigæ cherubim. On concevait le Seigneur, le Dieu d'Israël, comme porté par un chariot, conduit par des animaux ailés, nommés chérubins. *Ascendit super Cherubim, et volavit* (6). Ézéchiel nous en donne la même idée (7). L'or que David donna à Salomon pour former les chérubins, n'était pas pour l'autel des parfums, ni pour faire les chérubins qui étaient attachés à l'arche. On ne mit point de chérubins à cet autel, et on ne toucha point à ceux que Moïse avait faits sur le propitiatoire ou sur le couvercle de l'arche. Mais Salomon fit d'autres chérubins, qui ornaient tout le contour du sanctuaire, et il en mit deux en particulier, qui couvraient l'arche de leurs ailes (8) ; ce sont eux dont il s'agit ici.

℣. 19. Omnia venerunt scripta manu Domini ad me. L'hébreu à la lettre (9) : *Tout cela dans l'écrit de la main du Seigneur sur moi, il m'a fait entendre tous ces ouvrages ;* comme s'il voulait dire que, pendant une extase, dans une révélation, *la main de Dieu étant sur lui*, il avait vu comme tracé à ses yeux, et avait compris, par une lumière surnaturelle, tout l'ouvrage (10), et qu'ensuite il en avait fait tracer les modèles qu'il donnait à Salomon. D'autres veulent qu'il ait reçu la description du temple de la main de Samuel ou du prophète Nathan.

℣. 21. Assistunt tibi, et parati sunt, et noverunt tam principes, quam populus. Voici l'hébreu à la lettre (11) : *Voici que les bandes des prê-*

(1) הסירות והמזרקות והקשות Voyez *Exod.* XXV. 31.
(2) *Kephir*, כפיר un lion. *Kephôr*, כפור une coupe.
(3) I. *Esdr.* I. 10. *et* VIII. 27.
(4) זהב בזקק Les Septante : Ἐκ χρυσίου δοκίμου.
(5) *Job.* XXVIII. 1.
(6) *Psalm.* XVII. 11.
(7) *Ezech.* I. *et* X. 8. 9. *etc.*
(8) III. *Reg.* VII. 23. *et* VIII. 7.
(9) הכל בכתב ביד יהוה עלי השכיל כל מלאכות
(10) *Ita Est. Cajet. Salian. Vat. Grot.*
(11) ועבך בכל מלאכה לכל נדיב בחכמה וכל עבודה והשרים וכל העם לכל דברי

tres et des lévites destinés au service de la maison de Dieu sont avec vous pour cette entreprise, ainsi que tous ceux qui se présenteront volontairement pour exécuter, selon leurs talents, tous les ouvrages nécessaires, et avec eux les princes et tout le peuple prêts à exécuter tous vos ordres. David semble distinguer ici deux sortes d'ouvriers : les uns sont ceux qui se présentent d'eux-mêmes, gens libres, habiles, et indépendants, qui viennent offrir leur service, moyennant une juste récompense ; les autres sont commandés, pour servir aux ouvrages du temple, gens de corvées, qui travaillent à la tâche, qui savent obéir et exécuter, mais non pas conduire, ni entreprendre un ouvrage.

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

Offrandes de David et des principaux d'Israël pour la construction du temple. David loue le Seigneur, et le prie pour son peuple et pour son fils. Seconde onction de Salomon. Mort de David.

1. Locutusque est David rex ad omnem ecclesiam : Salomonem, filium meum, unum elegit Deus, adhuc puerum et tenellum ; opus namque grande est, neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo.

2. Ego autem totis viribus meis præparavi impensas domus Dei mei ; aurum ad vasa aurea, et argentum in argentea, æs in ænea, ferrum in ferrea, ligna ad lignea, et lapides onychinos, et quasi stibinos, et diversorum colorum, omnemque pretiosum lapidem, et marmor Parium abundantissime.

1. Ensuite le roi parla à toute l'assemblée : Dieu a choisi mon fils Salomon entre tous les autres, quoiqu'il soit encore jeune et délicat, et que l'œuvre soit grande, puisque ce n'est pas pour un homme, mais pour Dieu même, que nous voulons préparer une maison.

2. Pour moi, je me suis employé de toutes mes forces à amasser ce qui était nécessaire pour la maison de mon Dieu ; de l'or pour les vases d'or, et de l'argent pour ceux d'argent, du cuivre pour les ouvrages de cuivre, du fer pour ceux de fer, et du bois pour ceux de bois. J'ai aussi préparé des pierres d'onyx, des pierres blanches comme l'albâtre, d'autres de diverses couleurs, toutes sortes de pierres précieuses, et du marbre de Paros en quantité.

COMMENTAIRE

℣. 2. Lapides onychinos. L'hébreu (1) : *Des pierres de schohem :* l'onyx (2). Nous connaissons quelques princes d'Orient, nommés *Soème* (3), dont le nom vient apparemment de la pierre dont nous parlons ici. La mère d'Héliogabal s'appelait aussi *Julia Sohemia, Julie d'Onyx.*

Et quasi stibinos. L'hébreu (4) : *Des pierres de Phuk,* ou des pierres d'antimoine, de fard ; le chaldéen, *des émeraudes ;* les Septante dans Isaïe LIV, verset 11, des escarboucles. Il semble que la pierre de *Phuk* devait être de la même couleur que le fard dont on se peignait les yeux, puisqu'elle a le même nom (5) : et comme on l'employait ordinairement pour noircir les yeux, il faudrait donner à cette pierre une couleur noire ; mais Pline nous décrit le *stibium* ou *stimmi,* d'une autre couleur (6). Il dit qu'on trouve dans les mines d'argent, une pierre qui paraît une espèce d'écume d'argent, blanche, brillante, mais non transparente ; on l'appelle stimmi, ou stibium, ou albâtre. La pierre, dont nous parlons ici, était apparemment une sorte d'albâtre, puisqu'on l'employait à des pavés, comme nous le voyons par Isaïe (7). Il y a diverses espèces d'albâtres, on en trouve de fort beaux aux environs de Damas et dans l'Arabie, et on l'a souvent employé à l'ornementation des édifices.

Et diversorum colorum. Le terme hébreu רקמה *Riqemâh* signifie broderie. Ainsi il y a apparence, que David ne parle point ici de pierres, mais de pièces de broderie, propres à faire des voiles dans le temple. C'est la signification commune et littérale du terme de l'original (8). Des commentateurs pensent que l'on veut marquer ici diverses petites pierres, propres à faire des ouvrages en mosaïque.

Omnem pretiosum lapidem. Tant en pierreries et marbres, qu'en autres sortes de pierres belles et propres à bâtir ; car les Hébreux ne bornent pas le nom de (9) *pierres précieuses,* aux seules pierreries.

Marmor Parium. On sait qu'un des plus beaux marbres du monde, était celui de Paros, une des Cyclades ; ce marbre était d'une blancheur admirable ; et la plupart des magnifiques ouvrages de sculpture de l'antiquité, étaient de ce marbre (10). Josèphe (11) dit que le temple de Jérusalem, était bâti de grandes pièces de marbre

---

(1) שבני שהם

(2) Voyez le commentaire sur l'*Exode.* chap. XXVIII. 20.

(3) *Joseph. Antiq. l.* XV. *c.* 11. *et de Bello. l.* VII. *c.* 27.

(4) אבני פוך

(5) *Vide* IV. *Reg.* IX. 30. - *Jerem.* IV. 30.

(6) *Plin. l.* XXXIII. *c.* 6. In iisdem argenti metallis, invenitur, ut proprie dicamus, spumæ lapis candidæ, nitentisque, non tamen translucentis : stimmi appellant, alii stibium, alii alabastrum, alii larbason.

(7) *Isai.* LIV. 11. Ego sternam per ordinem lapides tuos. *Hebr.* הנני כרכין בפוך אבניך

(8) *Vide Ezech.* XVI. 17 ; XXVI. 16 ; XXVII. 24. - *Psalm.* XLIV. 15. - *Judic.* V. 30.

(9) כל אבן יקרה

(10) *Vide Plin. lib.* XXXVI. *c.* 5.

(11) *Joseph. de Bello. lib.* VI. *c.* 6.

3. Et super hæc quæ obtuli in domum Dei mei, de peculio meo aurum et argentum do in templum Dei mei, exceptis his quæ præparavi in ædem sanctam.

4. Tria millia talenta auri de auro Ophir, et septem millia talentorum argenti probatissimi, ad deaurandos parietes templi ;

5. Et ubicumque opus est aurum de auro, et ubicumque opus est argentum de argento, opera fiant per manus artificum. Et si quis sponte offert, impleat manum suam hodie, et offerat quod voluerit Domino.

6. Polliciti sunt itaque principes familiarum, et proceres tribuum Israel, tribuni quoque, et centuriones, et principes possessionum regis.

7. Dederuntque in opera domus Dei, auri talenta quinque millia, et solidos decem millia ; argenti talenta decem millia, et æris talenta decem et octo millia ; ferri quoque centum millia talentorum.

3. Outre toutes ces choses que j'ai offertes pour la maison de mon Dieu, j'ai encore ménagé de mon propre bien de l'or et de l'argent que je donne pour le temple de mon Dieu, sans compter ce que j'ai préparé pour bâtir son sanctuaire.

4. Trois mille talents d'or d'Ophir, et sept mille talents d'argent très pur pour dorer les murailles du temple ;

5. En sorte que partout où il en sera besoin, les ouvriers puissent faire d'or tous les ouvrages d'or, et d'argent ceux qui doivent être d'argent. Mais si quelqu'un veut encore offrir quelque chose de lui-même au Seigneur, qu'il remplisse aujourd'hui ses mains, et qu'il offre au Seigneur ce qu'il lui plaira.

6. Les chefs des maisons et les plus considérables de chaque tribu promirent donc *d'offrir leurs présents*, aussi bien que les tribuns, les centurions et les intendants du domaine du roi.

7. Et ils donnèrent pour les ouvrages de la maison de Dieu cinq mille talents d'or et dix mille dariques, dix mille talents d'argent, dix-huit mille talents de cuivre, et cent mille talents de fer.

COMMENTAIRE

blanc, en sorte que de loin, tout ce grand édifice paraissait comme une montagne couverte de neige. L'hébreu porte (1) : *Des pierres de schaïsch ;* nom qui ne se trouve que cette seule fois dans l'hébreu, et dont nous ne pouvons dire que peu de chose. Le marbre de l'île de Chio, est fameux dans l'antiquité (2). Le nom de cette île n'est pas éloigné de *Sis*, ou *Schisch*, ou *Schaïsch*. Il y a une ville de *Saïs* dans la basse Égypte, qui a donné son nom à un canton nommé *Saïte :* on sait que l'Égypte est célèbre pour ses marbres, surtout pour le porphyre (3). Enfin, il y a une île de *Chitis* dans la mer Rouge, qui fournit de superbes topazes (4).

℣. 3. 4 De peculio meo... do in templum Dei mei... Tria millia talenta auri, de auro Ophir. Outre les sommes immenses en or et en argent, que David avait laissées pour la construction du temple (5), il donne encore trois mille talents d'or de son épargne, de *l'or d'Ophir*, qui passait alors pour le plus pur et le plus fin du monde : il le destine pour couvrir toutes les parois du sanctuaire. Les trois mille talents font environ 395 millions et les sept mille talents d'argent 59 millions et demi. On a déjà dit qu'il ne paraît pas que Salomon ait employé de l'argent, mais seulement de l'or dans tout l'intérieur du Saint et du sanctuaire ; il a été plus loin que David le lui avait ordonné.

℣. 5. Si quis sponte offert, impleat manum suam hodie. Remplir ses mains, se prend ordinairement pour se consacrer au service du Seigneur, en lui offrant des sacrifices (6). *Vous avez aujourd'hui rempli vos mains au Seigneur*, disait Moïse aux lévites, *en faisant mourir chacun son frère et son fils*. Et il est dit dans les livres des Rois (7), que, sous Jéroboam, *quiconque voulait, remplissait sa main et devenait prêtre des hauts lieux*. Ici David veut marquer que tous ceux qui dans cette occasion voudront apporter quelque offrande au Seigneur, lui feront une espèce de sacrifice, et deviendront comme des prêtres consacrés au Seigneur. C'est ici un sacrifice que chacun de vous peut offrir et dont il peut devenir le sacrificateur.

℣. 6. Polliciti sunt.... principes possessionum regis. L'hébreu (8) : *Les princes de l'ouvrage du roi, offrirent volontairement*. Ces intendants étaient chargés de tous les ouvrages, que le roi faisait exécuter à la campagne, pour cultiver ses champs, ses vignes, etc. et pour faire valoir son domaine et ses revenus. Voyez leur dénombrement, au chapitre xxvii, 25 et suivants.

℣. 7. Auri talenta quinque millia. *Cinq mille talents d'or* feraient aujourd'hui 659 millions environ.

Solidos decem millia. L'hébreu (9) : *Dix mille adarkonim*. La plupart des exégètes croient que ce nom, qui n'est ni hébreu ni chaldéen, est emprunté des Grecs et que c'est la reproduction hébraïsée de δράγμα (10) ; d'autres veulent que ce soit des Dariques, monnaie persane. Ces dari-

(1) אבני שיש
(2) *Vide Plin. lib.* xxxvi. *c.* 7.
(3) *Plin. ibidem.*
(4) *Vide Plin. lib.* xxxvii. *c.* 8.
(5) Voyez le chapitre xxii. 14.
(6) *Exod.* xxxii. 29.
(7) iii. *Reg.* xiii. 33.
(8) ויתנדבו ...שרי מלאכת המלך
(9) אדרכנים רבו Les Septante : Χρυσοῦς μυρίους.
(10) *Ita Syr. Jun. et Tremell. Pagn. Malv.*

8. Et apud quemcumque inventi sunt lapides, dederunt in thesauros domus Domini, per manum Jahiel Gersonitis.

9. Lætatusque est populus, cum vota sponte promitterent, quia corde toto offerebant ea Domino; sed et David rex lætatus est gaudio magno.

10. Et benedixit Domino coram universa multitudine, et ait : Benedictus es, Domine Deus Israel patris nostri, ab æterno in æternum.

11. Tua est, Domine, magnificentia, et potentia, et gloria, atque victoria, et tibi laus; cuncta enim quæ in cælo sunt, et in terra, tua sunt; tuum, Domine, regnum; et tu es super omnes principes.

12. Tuæ divitiæ, et tua est gloria; tu dominaris omnium; in manu tua virtus et potentia; in manu tua magnitudo et imperium omnium.

13. Nunc igitur, Deus noster, confitemur tibi, et laudamus nomen tuum inclytum.

14. Quis ego, et quis populus meus, ut possimus hæc tibi universa promittere? Tua sunt omnia; et quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi;

15. Peregrini enim sumus coram te, et advenæ, sicut omnes patres nostri. Dies nostri quasi umbra super terram, et nulla est mora.

16. Domine Deus noster, omnis hæc copia quam paravimus ut ædificaretur domus nomini sancto tuo, de manu tua est, et tua sunt omnia.

8. Tous ceux qui avaient quelques pierres précieuses, les donnèrent aussi pour être mises au trésor de la maison du Seigneur, sous la garde de Jahiel de la famille de Gerson.

9. Et tout le monde témoigna une grande joie, en faisant ces offrandes volontaires, parce qu'ils les offraient de tout leur cœur au Seigneur ; et le roi David était aussi tout transporté de joie.

10. Et il bénit Dieu devant toute cette multitude ; et il dit : Seigneur qui êtes le Dieu d'Israël notre père, vous êtes béni dans tous les siècles.

11. C'est à vous, Seigneur, qu'appartient la grandeur, la puissance, la gloire et la victoire ; et c'est à vous que sont dues les louanges ; car tout ce qui est dans le ciel et sur la terre est à vous ; c'est à vous qu'il appartient de régner ; et vous êtes élevé au-dessus de tous les princes.

12. Les richesses et la gloire sont à vous ; c'est vous qui avez la souveraine puissance sur toutes les créatures ; la force et l'autorité sont entre vos mains ; vous possédez la grandeur et l'empire de tous.

13. Maintenant donc, ô notre Dieu, nous vous rendons nos hommages, et nous louons votre nom illustre.

14. Mais qui suis-je, moi ? et qui est mon peuple, pour pouvoir vous offrir toutes ces choses ? Tout est à vous ; et nous ne vous avons présenté que ce que nous avons reçu de votre main ;

15. Car nous sommes des étrangers et des voyageurs devant vous, ainsi que l'ont été tous nos pères. Nos jours sur la terre passent comme l'ombre ; et nous n'y demeurons qu'un moment.

16. Seigneur notre Dieu, toutes les grandes richesses que nous avons amassées pour bâtir une maison à votre saint nom, sont venues de votre main ; et toutes choses sont à vous.

COMMENTAIRE

ques n'étaient point en usage du temps de David. Mais Esdras réduit les monnaies d'alors à celles des Perses, auxquelles il était accoutumé. La darique valait environ un *béqah* ou demi-sicle d'or, soit 21 francs 75.

ARGENTI TALENTA DECEM MILLIA. *Dix mille talents d'argent* valaient 85 millions de francs.

ÆRIS TALENTA DECEM ET OCTO MILLIA. On voit par ce passage, que le talent était un simple poids et qu'il s'employait pour toute sorte de choses : le plomb, le fer, le cuivre, l'or et l'argent Le talent hébreu est évalué à 43 kil. 553.

℣. 8. PER MANUM JAHIEL GERSONITIS. Jahiël et ses frères Zathan et Joël avaient la charge des trésors de la maison de Dieu, comme on l'a vu plus haut (1).

℣. 9. LÆTATUS EST POPULUS CUM VOTA SPONTE PROMITTERENT. Parfaite disposition de ceux qui font leurs vœux, et leurs présents au Seigneur : *Hilarem datorem diligit Deus* (2).

℣. 14. QUIS EGO, ET QUIS POPULUS MEUS, UT POSSIMUS HÆC TIBI UNIVERSA PROMITTERE ? L'hébreu (3) : *Qui suis-je moi, et qui est mon peuple, pour avoir de quoi vous offrir comme nous faisons ?* David admire la grandeur des dons de ses princes, et s'étonne que lui et son peuple se trouvent en état de faire à Dieu de si magnifiques présents. D'où nous viennent tant de richesses, ô mon Dieu, sinon de votre libéralité ? *Quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi.* Nous vous rendons ce que nous tenons de votre main. C'est dans ces mêmes sentiments que nous disons dans l'oblation du sacrifice de nos autels : *Tibi offerimus de tuis donis ac datis :* Et les Grecs : Nous vous offrons ce qui est à vous, de ce qui vient de vous (4).

℣. 15. PEREGRINI SUMUS CORAM TE. Nous tenons tout de votre main : nous ne sommes point propriétaires de nos biens ; nous sommes comme des voyageurs, nous n'en avons que le simple usage ; et encore, pour combien de temps ? Nos jours passent comme une ombre. *Dies nostri quasi umbra super terram, et nulla est mora.* L'hébreu (5) : *Nos jours,* notre vie, *sur la terre, est comme une ombre, et nous n'avons aucune espérance* d'une meilleure condition, ni d'éviter la mort, ni d'allonger nos jours.

---

(1) I. *Par.* XXVI. 22.
(2) II. *Cor.* IX. 7.
(3) מי אני ומי עמי כי נעצר כח להתנדב כזאת
(4) Τὰ σὰ ἀπὸ τῶν σῶν.
(5) כצל ימינו על הארץ ואין מקוה Les Septante : Καὶ οὐκ ἔστιν ὑπομονή.

17. Scio, Deus meus, quod probes corda, et simplicitatem diligas, unde et ego in simplicitate cordis mei lætus obtuli universa hæc; et populum tuum qui hic repertus est, vidi cum ingenti gaudio tibi offerre donaria.

18. Domine, Deus Abraham, et Isaac, et Israel, patrum nostrorum, custodi in æternum hanc voluntatem cordis eorum, et semper in venerationem tui mens ista permaneat.

19. Salomoni quoque filio meo da cor perfectum, ut custodiat mandata tua, testimonia tua, et ceremonias tuas, et faciat universa; et ædificet ædem, cujus impensas paravi.

20. Præcepit autem David universæ ecclesiæ: Benedicite Domino Deo nostro. Et benedixit omnis ecclesia Domino, Deo patrum suorum; et inclinaverunt se, et adoraverunt Deum, et deinde regem.

21. Immolaveruntque victimas Domino; et obtulerunt holocausta die sequenti, tauros mille, arietes mille, agnos mille, cum libaminibus suis, et universo ritu abundantissime in omnem Israel.

22. Et comederunt et biberunt coram Domino in die illo cum grandi lætitia. Et unxerunt secundo Salomonem, filium David. Unxerunt autem eum Domino in principem, et Sadoc in pontificem.

17. Je sais, mon Dieu, que vous sondez les cœurs, et que vous aimez la simplicité; c'est pourquoi je vous ai aussi offert toutes ces choses dans la simplicité de mon cœur et avec joie, et j'ai vu aussi votre peuple rassemblé en ce lieu vous offrir des présents avec une grande joie.

18. Seigneur, Dieu de nos pères Abraham, Isaac et Israël, conservez éternellement cette volonté dans leur cœur, et faites qu'ils demeurent toujours fermes dans cette résolution de vous rendre leurs hommages.

19. Donnez aussi à mon fils Salomon un cœur parfait, afin qu'il garde vos commandements et vos paroles, et qu'il observe vos cérémonies, et qu'il accomplisse tous vos ordres; qu'il bâtisse votre maison pour laquelle j'ai préparé toutes les choses nécessaires.

20. David dit ensuite à toute l'assemblée: Bénissez le Seigneur notre Dieu. Et toute l'assemblée bénit le Seigneur, le Dieu de ses pères; et se prosternant, ils adorèrent Dieu, et ensuite le roi.

21. Et ils immolèrent des victimes au Seigneur; et le lendemain ils lui offrirent en holocauste mille taureaux, mille béliers et mille agneaux, avec leurs offrandes de liqueurs, et tout ce qui était prescrit; ce qui fut très suffisant pour tout Israël.

22. Et ils mangèrent et burent ce jour-là en la présence du Seigneur avec de grandes réjouissances. Et ils sacrèrent une seconde fois Salomon, fils de David. Ils le sacrèrent par l'ordre du Seigneur pour être roi, et Sadoc pour être pontife.

COMMENTAIRE

℣. 17. Scio quod simplicitatem diligas. L'hébreu (1): *Que vous aimez la droiture,* les Septante (2), *que vous aimez la justice.*

℣. 18. Domine Deus... custodi in æternum hanc voluntatem cordis eorum. Toutes ces bonnes dispositions viennent de vous, ô Seigneur, vous les leur avez inspirées; conservez-les donc, et entretenez-les, par la même grâce qui les a formées. Voici ce que porte l'hébreu de tout ce verset (3): *Seigneur, conservez ceci pour toujours, dans la formation des pensées du cœur de votre peuple, et dirigez leur cœur vers vous.*

℣. 20. Adoraverunt Deum, et deinde regem. Le texte original, les Septante et la Vulgate, emploient le même terme (4), pour signifier l'adoration extérieure qu'ils rendirent à Dieu, et l'hommage qu'ils rendirent au roi. Mais les sentiments intérieurs étaient bien différents, *pari gestu,* dit Grotius, *animo diverso.* Ils adorèrent Dieu du culte souverain, qu'on appelle de latrie; et ils se prosternèrent devant le roi, pour lui rendre un hommage purement civil.

℣. 21. Cum libaminibus et universo ritu. L'hébreu et les Septante (5): *Avec leurs libations, et leurs sacrifices et leurs hosties.* On offrit avec les holocaustes, les libations ordinaires de vin; et outre cela, on immola un grand nombre de *victimes pacifiques,* pour être distribuées au peuple, qui en mangea devant le Seigneur, comme on le voit au verset suivant.

℣. 22. Unxerunt secundo Salomonem. Le premier sacre, ou la première onction, avait été moins célèbre, parce qu'il s'était fait avec quelque précipitation, pour prévenir Adonias, qui était d'un autre côté avec sa troupe, et voulait se faire reconnaître roi (6). Ou bien, cette seconde onction ne se fit qu'après la mort de David, et pour mettre Salomon en pleine et entière possession du royaume (7).

Unxerunt eum Domino in principem, et Sadoc in pontificem. Ceci peut confirmer ce que l'on vient de dire, que la seconde onction de Salomon ne se fit qu'après la mort de David, puisque ce ne fut qu'alors, que Sadoc fut reconnu pour seul grand prêtre, Abiathar ayant été disgracié, parce qu'il était attaché à Adonias (8). Il paraît, par ce passage, que la consécration des prêtres, non plus que celle des rois dans l'Ancien Testament, n'imprimait pas de caractère, puisqu'on l'a réitérée dans Sadoc, de même que dans Salomon; supposé pourtant que Sadoc l'ait déjà reçue une fois auparavant, ce qui n'est nullement

(1) ובישרים תרצה
(2) Δικαιοσύνην ἀγαπᾷς.
(3) שמרה זאת לעולם ליצר מחשבות לבב עמך והכן לבבם אליך
(4) וישתחוו ליהוה ולמלך
(5) וזבחיהם וזבחיהם

(6) III. *Reg.* I. 39. *Vide Jun. Piscat. Tirin. Malv. Belgic.*
(7) *Grot. hic.*
(8) Voyez III. *Reg.* II. 35. Sadoc sacerdotem posuit pro Abiathar.

23. Sedítque Salomon super solium Domini in regem pro David, patre suo ; et cunctis placuit, et paruit illi omnis Israel.

24. Sed et universi principes et potentes, et cuncti filii regis David dederunt manum, et subjecti fuerunt Salomoni regi.

25. Magnificavit ergo Dominus Salomonem super omnem Israel, et dedit illi gloriam regni, qualem nullus habuit ante eum rex Israel.

26. Igitur David, filius Isai, regnavit super universum Israel.

27. Et dies, quibus regnavit super Israel, fuerunt quadraginta anni ; in Hebron regnavit septem annis, et in Jerusalem annis triginta tribus.

28. Et mortuus est in senectute bona, plenus dierum, et divitiis, et gloria. Et regnavit Salomon, filius ejus, pro eo.

29. Gesta autem David regis priora, et novissima, scripta sunt in libro Samuelis videntis, et in libro Nathan prophetæ, atque in volumine Gad videntis,

30. Universique regni ejus, et fortitudinis, et temporum, quæ transierunt sub eo, sive in Israel, sive in cunctis regnis terrarum.

23. Ainsi Salomon fut mis sur le trône du Seigneur, pour régner au lieu de David son père. Il fut agréable à tous ; et tout Israël lui rendit obéissance.

24. Tous les princes même, les grands du royaume, et tous les fils du roi David se soumirent à être sujets du roi Salomon.

25. Dieu éleva donc Salomon sur tout Israël, et combla son règne d'une telle gloire, que nul roi d'Israël n'en avait eu avant lui de semblable.

26. David, fils d'Isaï, régna donc sur tout le peuple d'Israël.

27. Et la durée de son règne sur Israël fut de quarante ans ; il régna sept ans à Hébron, et trente-trois ans à Jérusalem.

28. Il mourut dans une heureuse vieillesse, comblé d'années, de biens et de gloire. Et Salomon son fils régna en sa place.

29. Or toutes les actions du roi David, tant les premières que les dernières, sont écrites dans le livre du prophète Samuel, et dans le livre du prophète Nathan, et dans le volume de Gad le voyant.

30. Avec tout ce qui s'est passé sous son règne, et les grands événements que l'on vit alors, soit dans le royaume d'Israël, soit dans tous les autres royaumes de la terre.

COMMENTAIRE

certain ; car on prétend, qu'il n'était point nécessaire de donner l'onction aux prêtres descendus de la race d'Aaron. *Unxerunt cum Domino.* On l'oignit au Seigneur ; par l'ordre du Seigneur, sous son bon plaisir, en sa présence, pour le servir, pour exercer, l'un la royauté, et l'autre, le sacerdoce du Seigneur. C'est d'après le même ordre d'idées qu'il est dit au verset suivant, que Salomon s'assit sur le trône du Seigneur, *sedítque Salomon super solium Domini ;* c'est-à-dire, sur le trône d'Israël, où il commandait au nom du Seigneur. Les rois ne sont que les vice-gérants du Seigneur ; ils exercent son pouvoir sur leurs sujets : Quiconque leur résiste, résiste à Dieu même (1). *Non est potestas, nisi a Deo ; quæ autem sunt, a Deo ordinata sunt : itaque, qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit.*

℣. 24. DEDERUNT MANUM, ET SUBJECTI FUERUNT SALOMONI. L'hébreu lit simplement (2), qu'*ils mirent les mains sous le roi Salomon.* Et les Septante (3), qu'*ils se soumirent à lui.* Il semble que l'Écriture insinue quelque cérémonie, pareille à ce qu'Abraham et Jacob firent faire ; le premier à son intendant Éliézer (4), et l'autre à son fils Joseph (5), en les obligeant de leur mettre la main sous la cuisse, pour leur promettre avec serment ce qu'ils demandaient d'eux. Les princes, fils de David, et les grands du royaume, mirent leur main sous Salomon, apparemment pour lui rendre hommage et pour lui prêter le serment de fidélité. Grotius remarque que mettre les mains entre les genoux de quelqu'un, est une marque de sujétion, usitée parmi les peuples descendus des Germains.

℣. 29 GESTA AUTEM DAVID, PRIORA ET NOVISSIMA, SCRIPTA SUNT IN LIBRO SAMUELIS, ET NATHAN,... ATQUE GAD. Ces trois prophètes ont vécu du temps de David, et avaient dressé des mémoires de sa vie. Les livres de ces prophètes sont perdus ; mais c'est de cette source, qu'émanent les deux premiers livres des Rois, qui portent dans l'hébreu le nom de Samuel, quoique ce prophète soit mort quelques années avant que David possédât la royauté. C'est donc des mémoires de Samuel, que nous avons appris la vie de David, jusqu'à la dernière guerre des Philistins contre Saül. L'histoire, depuis ce temps jusqu'à la mort de David, a pu être écrite par Nathan et par Gad, qui ont tous deux vécu à la cour de ce prince, et qui ont été pleinement instruits de toutes choses. Gad est nommé en quelque endroit, *le voyant de David* (6) ; et Nathan avait beaucoup de part aux affaires de son temps.

℣. 30. TEMPORUM QUÆ TRANSIERUNT SUB EO, SIVE IN ISRAEL, SIVE IN CUNCTIS REGNIS TERRARUM. Les prophètes, dont on vient de parler, ne se bornaient pas tellement à ce qui se passait dans Israël, qu'ils n'y mêlassent aussi ce qui arrivait dans les royaumes voisins, surtout les choses qui pouvaient

(1) *Rom.* XIII. 1. 2.
(2) נתני יד תחת שלמה חמלך
(3) Les Septante : ὑπετάγησαν αὐτῷ.
(4) *Genes.* XXIV. 2.
(5) *Genes.* XLVII. 29.
(6) II. *Reg.* XXIV. 11. Sermo Dei factus est ad Gad prophetam, et videntem David,

avoir quelque rapport aux affaires d'Israël. Le syriaque et l'arabe traduisent : *Tant dans le royaume d'Israël, que dans les royaumes de sa terre,* ou *parmi les rois de sa race.* Ce qu'on dit ici : *Ce qui se passa de son temps,* à la lettre : *Les temps qui se passèrent sous lui,* est expliqué par la plupart des interprètes (1), des disgrâces et des traverses dont son règne fut affligé ; comme sont les maux domestiques de sa famille, la révolte d'Absalom, les guerres qu'il eut à soutenir, la peste qui désola Israël sur la fin de son règne.

(1) *Vat. Menoch. Hebr. etc.*

FIN DU Ier LIVRE DES PARALIPOMÈNES